

Un plan pour faire croître notre économie
et rendre la vie plus abordable



Un plan pour faire croître notre économie
et rendre la vie plus abordable

Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2022)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document
en tout ou en partie doit être adressée au ministère des Finances Canada.

Ce document est disponible au www.Canada.ca/Budget

This document is also available in English.

F1-23/3F-PDF

N° de catalogue : 1719-7759

En cas de divergence entre la version imprimée et la version électronique, la version électronique
prévaudra.

Avant-propos

Pris individuellement, les événements des deux dernières années n'ont pas été sans précédent. Le Canada a déjà connu des récessions et même des pandémies. Nous avons été secoués par les guerres en Europe auxquelles nous avons aussi participé. Nous avons traversé des crises, petites et grandes, et nous avons toujours réussi à les surmonter.

Toutefois, c'est la première fois en près de 155 ans que les Canadiens doivent traverser une période comme celle que nous vivons depuis les 25 derniers mois.

Ce jeudi de mars 2020, lorsque les projets de voyage ont été brusquement annulés et que des files d'attente se sont soudainement formées devant nos épiceries, nous savions que ce virus perturberait notre quotidien, mais peu d'entre nous avaient imaginé l'ampleur et la durée de cette épreuve.

Pourtant, nous voici. Nous avons encaissé les coups, mais nous nous sommes relevés.

Les Canadiens ont fait tout ce qui leur a été demandé, et même plus.

Je tiens donc à vous dire, à tous et à toutes, *merci!*

J'ai maintenant l'honneur de présenter mon deuxième budget fédéral.

J'ai déposé mon premier en avril 2021.

Dans l'année qui a précédé ce budget, l'économie canadienne était sur le point de s'effondrer.

Notre économie s'était contractée de 17 %, ce qui a donné lieu à la plus grave récession depuis les années 1930. Trois millions de Canadiens avaient perdu leur emploi.

Ce fut un choc économique épouvantable. La Grande Dépression a marqué le pays pendant une génération ou plus. Il était tout à fait raisonnable de craindre que la récession liée à la COVID-19 nous paralyse également pendant des années, que des millions de Canadiens soient encore aujourd'hui sans emploi et que le travail pour rebâtir notre pays prenne plusieurs décennies.

Nous savions que nous ne pouvions pas laisser cela se produire. Nous avons donc mis en place des mesures de soutien d'urgence sans précédent pour les familles et les entreprises canadiennes. Nous avons continuellement mis l'accent sur les emplois pour nous assurer que les Canadiens conservent leur emploi et que leurs employeurs gardent la tête hors de l'eau.

C'était un plan audacieux. Et il a fonctionné.

Notre économie a récupéré 112 % des emplois perdus lors de ces terribles premiers mois, par rapport à seulement 90 % aux États-Unis. Notre taux de

chômage est à la baisse à seulement 5,5 %, soit près du niveau record de 5,4 % en 2019, le plus bas au Canada en cinq décennies.

Notre PIB réel dépasse de 1,2 % son niveau d'avant la pandémie. Prenez le temps d'y réfléchir : après une récession dévastatrice — pendant laquelle les vagues ont déferlé les unes après les autres et les confinements se sont succédé — notre économie ne s'est pas simplement rétablie. Elle est en pleine effervescence.

Aujourd'hui, le Canada est de retour en force.

Toutefois, les Canadiens savent que le prix à payer pour lutter contre la COVID-19 et la récession liée à la COVID-19 a été élevé.

Le ralentissement des chaînes d'approvisionnement s'est traduit par une augmentation des prix à la caisse. L'achat d'une maison est hors de portée pour beaucoup trop de Canadiens.

L'inflation que l'on observe presque partout sur la planète, fait grimper les prix au Canada aussi.

Les ressources engagées avec raison par le gouvernement fédéral, dans une proportion de huit dollars pour chaque tranche de dix dollars investis, afin de sauver les Canadiens et l'économie canadienne, ont diminué notre trésorerie.

Notre réponse à la COVID-19 a un coût important et notre capacité de dépenser n'est pas illimitée. Nous allons examiner et réduire les dépenses gouvernementales, parce que c'est la chose responsable à faire.

Au sujet du prochain point, permettez-moi d'être très claire : nous sommes absolument résolus à ce que notre ratio de la dette au PIB *continue* de diminuer. Nos déficits pandémiques diminuent et ils doivent continuer à diminuer. Les dettes exceptionnelles engagées pour assurer la sécurité et la solvabilité des Canadiens *doivent* être remboursées.

C'est notre cible budgétaire. Nous ne la manquerons pas. Cela nous permettra de nous assurer que nos finances continuent d'être fiables tant que nous restons sur la bonne voie.

Le Canada a une fière tradition de responsabilité budgétaire. C'est mon devoir de la perpétuer et je le ferai.

Le moment est donc venu de mettre l'accent sur la croissance de notre économie grâce à des investissements intelligents et des objectifs clairs.

C'est ce que notre gouvernement propose de faire. Et voici comment nous proposons de le faire.

Le premier pilier de notre plan consiste à investir dans la pierre angulaire d'un pays fort et en pleine croissance : notre population.

Commençons par le logement.

Le logement est un besoin humain fondamental, mais il constitue également un impératif économique. Notre économie est bâtie par les gens, et les gens ont besoin de logements où vivre.

Le problème, c'est que le Canada n'a pas suffisamment de logements. Il nous en faut plus, et ce, rapidement.

Le budget de cette année présente peut-être le plan le plus ambitieux que le Canada ait jamais eu à mettre en œuvre pour régler ce problème fondamental.

Au cours des dix prochaines années, nous doublerons le nombre de logements que nous construirons. Cela doit devenir un grand effort national, et exigera un nouvel esprit de collaboration. Les provinces et les territoires, les villes et les municipalités, le secteur privé et les organismes à but non lucratif : tous devront collaborer avec nous pour construire les logements dont les Canadiens ont besoin.

Nous investirons pour construire plus de logements et éliminer les obstacles qui empêchent leur construction. Nous investirons dans les logements locatifs sur lesquels tant de personnes comptent. Nous aiderons nos jeunes à obtenir plus facilement les clés de leur première habitation.

Nous ferons aussi tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre le marché plus équitable pour les Canadiens. Nous empêcherons les acheteurs étrangers d'entasser leur argent au Canada en achetant des logements. Nous veillerons à ce que les maisons servent de domicile aux personnes et non de biens qu'elles peuvent échanger.

Cependant, sur la question du logement, permettez-moi de faire une mise en garde : il n'y a pas de solution miracle qui, une fois pour toutes, fera immédiatement de chaque Canadien un propriétaire dans le quartier de son choix.

Au fur et à mesure que le Canada grandit et qu'il devient de plus en plus prospère, nous devons continuer d'investir, année après année, dans la construction de plus de maisons, car notre pays est en croissance.

Un pays en croissance et une économie en croissance exigent également une main-d'œuvre en croissance. La pénurie de travailleurs — et de travailleurs qualifiés — restreint les économies industrialisées partout dans le monde.

Mais il y a de bonnes nouvelles.

En 2020, le Canada a connu la croissance démographique la plus rapide du G7. À l'heure où le monde cherche désespérément des travailleurs et des gens de talent, l'enthousiasme unique de notre pays pour l'accueil des nouveaux Canadiens est un puissant catalyseur de prospérité économique.

Ce budget facilitera la tâche des immigrants qualifiés dont notre économie a besoin pour faire du Canada leur nouveau chez-soi.

Il investira également dans les travailleurs déterminés et talentueux qui sont déjà ici.

Nous rendrons plus abordable la possibilité pour nos travailleurs de déménager là où se trouvent les emplois. Des programmes comme l'Allocation canadienne pour les travailleurs feront en sorte qu'il soit intéressant pour les gens de travailler.

Nous investirons dans les compétences dont les travailleurs canadiens auront besoin pour combler les emplois bien rémunérés d'aujourd'hui et de demain, nous éliminerons les obstacles et veillerons à ce que *tout le monde* puisse retrouver ses manches et se mettre au travail s'il le désire.

Et, en effet, l'accès à des garderies abordables est l'un de ces obstacles.

Lorsque nous avons fait la promesse, il y a moins d'un an, de faire des services de garde d'enfants de grande qualité et abordables une réalité pour les Canadiens, notre plan a été accueilli avec enthousiasme. Mais les applaudissements étaient accompagnés d'un scepticisme justifiable. Après tout, des promesses similaires avaient été faites et rompues pendant des décennies — à cinq reprises en fait!

C'est pourquoi, comme je suis ici aujourd'hui, je suis si fière de le dire, nous avons tenu notre promesse. Nous avons signé des ententes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avec chaque province et territoire.

C'est la libération des femmes. Plus de femmes n'auront plus à choisir entre la maternité et une carrière. Et la mesure rendra la vie plus abordable pour les familles canadiennes de la classe moyenne.

Les frais sont déjà réduits partout au pays. D'ici la fin de l'année, ils seront réduits en moyenne de 50 %.

Et d'ici 2025-2026, la garde d'enfants ne coûtera en moyenne que 10 \$ par jour, d'un océan à l'autre.

Il s'agit là d'une politique économique féministe en action.

Logement, immigration, compétences et garde d'enfants. Il s'agit bien sûr de politiques sociales. Mais tout aussi important, ce sont aussi des politiques économiques.

Cette stratégie, que notre gouvernement tente de mettre en œuvre depuis sept ans, est ce que la secrétaire au Trésor des États-Unis, Janet Yellen, a récemment appelé *L'économie de l'offre moderne*.

Et parce que ces politiques créeront une croissance tirée par l'offre qui aidera au problème de l'inflation stimulée par la demande, elles sont exactement ce dont le Canada a besoin en ce moment.

Notre deuxième pilier pour la croissance de notre économie est la transition verte.

Au Canada et dans le monde entier, l'action climatique n'est plus une question de débat politique ou de conviction personnelle. C'est un défi existentiel, donc aussi une nécessité économique.

Dans la plus grande transformation économique depuis la Révolution industrielle, l'économie mondiale devient verte.

Le Canada peut devenir un chef de fil ou traîner de la patte.

Évidemment, ce n'est pas du tout une option — c'est pourquoi notre gouvernement investit de manière urgente dans cette transition. Notre plan est dicté par notre prix national sur la pollution — le plus intelligent et le plus efficace incitatif à l'action climatique — et par un nouveau fonds de croissance du Canada qui aidera à attirer des milliards de dollars en capital privé dont nous avons besoin pour transformer notre économie à grande vitesse et à grande échelle.

Pour nos enfants, cela signifie un air plus pur et une eau plus propre dans le futur. Et cela se traduira par de bons emplois pour les Canadiens aujourd'hui.

Notre troisième pilier pour la croissance est un plan visant à s'attaquer au talon d'Achille de l'économie canadienne : la productivité et l'innovation.

Nous figurons parmi les pays les plus instruits au monde. Nos scientifiques remportent des prix Nobel et nos villes surpassent la Silicon Valley en ce qui concerne la création d'emplois hautement rémunérés dans le domaine des technologies.

Nous accusons toutefois du retard sur le plan de la productivité économique. La productivité est importante parce que c'est ce qui garantit le rêve de chaque parent, à savoir que nos enfants vivront dans un monde plus prospère.

C'est un problème canadien bien connu, et insidieux. Il est temps que le Canada s'y attaque.

Nous proposons de le faire, en partie, par l'intermédiaire d'une nouvelle agence d'innovation et d'investissement, qui s'appuiera sur les meilleures pratiques internationales de partout dans le monde, et qui donnera aux entreprises canadiennes de tous les secteurs de l'économie les outils et les incitatifs dont elles ont besoin pour créer et innover, et pour produire plus avec moins.

Nous encouragerons les petites entreprises à prendre de l'expansion.

Nous aiderons les Canadiens et les entreprises canadiennes à développer de nouvelles propriétés intellectuelles et à transformer leurs nouvelles idées en nouvelles entreprises et en nouveaux emplois.

Ces trois piliers — investir dans les gens, investir dans la transition verte et investir dans l'innovation et la productivité — créeront des emplois et assureront la prospérité dès aujourd'hui, et bâtiront un avenir économique plus fort pour nos enfants.

Ils rendront le coût de la vie plus abordable et veilleront à ce que le Canada demeure le meilleur endroit au monde où vivre, travailler et élever une famille.

Dès le premier jour où nous avons entamé les travaux sur ce budget, ce programme de croissance allait toujours être notre objectif.

Et puis, est arrivée l'invasion de l'Ukraine par Vladimir Poutine.

Le monde dans lequel nous nous sommes réveillés le 24 février était différent de celui d'avant, lorsque nous avons éteint les lumières avant d'aller se coucher.

Lorsque Poutine a ouvert le feu sur le peuple ukrainien, il a aussi tourné son fusil sur la période de prospérité sans précédent que les démocraties du monde ont si assidûment bâtie pendant plus de 76 ans.

L'ordre international fondé sur des règles, né des cendres de la Deuxième Guerre mondiale, fait maintenant face à la plus grande menace qu'il ait connue depuis qu'il existe.

C'est pourquoi notre réponse a été rapide et forte. Le Canada et ses alliés ont imposé les sanctions les plus sévères jamais infligées à une grande économie. La Russie est devenue un paria économique.

L'assaut de Poutine a été si violent que nous comprenons tous maintenant que les démocraties du monde, y compris la nôtre, ne peuvent être en sécurité que si le tyran russe et ses armées criminelles sont vaincus.

Et nous comptons sur le peuple courageux d'Ukraine pour y arriver.

Comme le combat des Ukrainiens est le nôtre — une lutte pour la démocratie — il est dans notre intérêt national de s'assurer de toute urgence qu'ils ont les missiles et l'argent dont ils ont besoin pour gagner.

Et c'est ce que le budget prévoit.

L'invasion de l'Ukraine par Poutine nous a aussi rappelé que notre propre démocratie pacifique, comme toutes les démocraties du monde, dépend en fin de compte de notre capacité à se défendre. Les dictateurs du monde ne devraient jamais confondre notre civilité avec le pacifisme. Nous savons que la liberté n'est pas gratuite et que la paix n'est garantie que par notre volonté de la défendre.

C'est pourquoi le budget prévoit un investissement immédiat et supplémentaire dans nos Forces armées et propose un examen rapide de la politique de défense, pour que le Canada soit prêt à faire face à un monde désormais plus dangereux.

Les images de chars russes traversant l'Ukraine n'ont pas changé l'objectif fondamental de ce budget.

Cependant, l'attaque de Poutine contre l'Ukraine et la résistance remarquable et courageuse de ce pays ont renforcé la conviction la plus profonde de notre gouvernement — une phrase qui est reflétée dans le budget de cette année et

dans tous les budgets qui l'ont précédé : Que la force d'un pays ne vient pas seulement de l'ampleur des réserves de sa banque centrale ni de la taille de la force de son armée.

Ces aspects sont importants, certes. Mais ils comptent moins que la démocratie elle-même.

Ils peuvent être vaincus, et le sont, par un peuple uni et libre.

Et c'est la véritable source de la force de chaque pays.

Pour qu'un pays soit fort, tout le monde doit être inclus, autonome et uni.

Permettez-moi d'expliquer à quoi ressemble ce pays plus fort, ici, chez nous :

Cela signifie que nous avons besoin de logements abordables pour tout le monde, et d'un système dans lequel une génération entière n'est pas exclue du rêve d'avoir une maison.

Cela signifie que nous avons un rôle à jouer dans la lutte contre les changements climatiques afin de pouvoir laisser à nos enfants un air pur, de l'eau potable et une planète habitable.

Cela signifie que nous devons continuer à faire face à nos erreurs du passé et veiller à ce que les peuples autochtones de ce pays puissent vivre dans la dignité et la prospérité.

Cela signifie que nous avons besoin d'un système de soins de santé qui permet aux gens de consulter un médecin ou un dentiste, et de recevoir des soins de santé mentale.

Cela signifie que nous devons continuer à bâtir une société qui est vraiment équitable pour tous, car la couleur de votre peau, qui vous aimez ou votre lieu de naissance ne devraient pas dicter si vous avez accès aux possibilités offertes par le Canada.

Et cela signifie que nous avons besoin d'une économie qui permet aux entreprises de croître et de créer de bons emplois pour la classe moyenne, et où tout le monde peut gagner décemment sa vie, de façon honnête.

Le courageux peuple ukrainien a fait sortir les plus vieilles démocraties du monde du malaise du XXI^e siècle. Il nous a rappelé que la force et l'unité d'un pays viennent de la force et de l'unité de son peuple.

Et il nous a rappelé que notre priorité absolue devrait être de construire un pays pour lequel nous serions prêts à nous battre.

C'est ce que nous avons essayé de faire ces sept dernières années. Et c'est ce que nous continuerons à faire aujourd'hui.

Je suis donc fier de présenter le budget de 2022 : *Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable.*

Un plan qui investit dans les gens. Et un plan qui aidera à bâtir un Canada où personne ne sera laissé pour compte.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C Freeland', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Vice-première ministre et ministre des Finances

Table des matières

Avant-propos	v
Aperçu : Contexte économique	3
1. Vers une relance vigoureuse.....	4
La performance du Canada a dépassé les attentes.....	4
L'emploi a connu une reprise exceptionnellement solide au Canada	5
2. De la pandémie au conflit.....	8
L'invasion par la Russie ralentit la croissance mondiale.....	8
Inflation mondiale élevée et perspectives pour le Canada	10
3. Environnement économique du budget de 2022	16
Enquête auprès d'économistes du secteur privé	16
Analyse des scénarios économiques du budget de 2022	17
4. Cadre financier du budget de 2022.....	20
Un plan budgétaire responsable	20
Protéger l'avantage du faible niveau d'endettement du Canada : le point d'ancrage budgétaire	24
5. Investir pour stimuler l'économie.....	28
Le budget de 2022 fait des investissements essentiels dès maintenant ..	28
Investir dans une transition verte qui soutiendra les emplois et la croissance.....	31
Investir dans notre capacité économique et notre sécurité	32
Investir dans une main-d'œuvre inclusive	33
Chapitre 1 : Rendre le logement plus abordable	37
1.1 Construire des logements abordables	41
Lancer un nouveau fonds pour accélérer la construction de logements. .	41
Utiliser le financement en infrastructure pour encourager la construction accrue de logements	42
Tirer parti du financement du transport en commun pour construire plus de logements.....	43
Construire rapidement de nouveaux logements abordables.....	43
Accélérer la construction et la réparation de logements pour les Canadiens vulnérables	44
Construire des logements locatifs plus abordables et écoénergétiques..	45
Soutien direct aux personnes ayant besoin d'un logement	45
Une nouvelle génération de coopératives d'habitation	46
Logement abordable dans le Nord	46

Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles..	47
Bâtiments et logements plus écologiques.....	47
Mettre en place un programme pilote pour des quartiers plus verts	48
Construction plus écologique dans le logement et les bâtiments.....	48
Logements abordables plus écologiques	49
Mesures de soutien à long terme pour mettre fin à l'itinérance	49
Améliorer les réponses communautaires à l'itinérance.....	50
Nouveau programme de lutte à l'itinérance chez les vétérans	50
1.2 Aider les Canadiens à acheter leur première maison	50
Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété ...	51
Doublé le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.....	52
Incitatif à l'achat d'une première propriété prolongé et plus souple	52
Appuyer les programmes de location avec option d'achat.....	52
1.3 Protéger les acheteurs et les locataires.....	53
Adopter une charte des droits des acheteurs de propriété.....	53
Des logements pour les Canadiens, et non pour les grandes sociétés.....	54
1.4 Mettre un frein à l'investissement étranger et à la spéculation	54
Interdire l'investissement étranger dans le logement canadien	55
Faire payer leur juste part à ceux qui procèdent à la revente précipitée de propriétés	55
Taxer les cessions d'un contrat de vente	56
Protéger les Canadiens contre le recyclage des produits de la criminalité dans le secteur des prêts hypothécaires.....	57
Chapitre 2 : Une économie forte, en croissance et résiliente.....	63
2.1 Diriger la croissance économique et l'innovation.....	66
Lancer un fonds de croissance du Canada de classe mondiale	66
Créer une agence canadienne d'innovation et d'investissement	68
Examiner le soutien fiscal à la R et D et à la propriété intellectuelle.....	70
Réduire les impôts des petites entreprises canadiennes en croissance....	71
2.2 Soutenir la croissance économique et des chaînes d'approvisionnement stables.....	72
Stratégies du Canada sur les minéraux critiques et les industries propres.	73
Soutenir les projets de minéraux critiques au Canada	74
Améliorer les infrastructures des chaînes d'approvisionnement.....	77
Faire avancer les investissements dans les infrastructures canadiennes ..	79
Renforcer l'industrie des semi-conducteurs du Canada.....	80

Assurer la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes axées sur la santé.....	81
Rendre l'économie canadienne plus concurrentielle.....	81
Leadership en matière de commerce national et de mobilité de la main-d'œuvre	81
Appuyer les grappes d'innovation du Canada.....	82
Renouveler le Partenariat canadien pour l'agriculture.....	83
2.3 Investir dans la propriété intellectuelle et la recherche.....	83
Bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial.....	83
Protéger la recherche canadienne des menaces étrangères.....	85
Embaucher davantage de chercheurs éminents	86
Accroître la présence du Canada dans l'espace	86
Maximiser le potentiel du Conseil national de recherches du Canada	87
Accorder un financement aux chercheurs des communautés noires	87
Financer la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	88
2.4 Stimuler l'investissement et la croissance des petites entreprises.....	88
Réduire les frais de transaction liés aux cartes de crédit	88
Renforcer les systèmes canadiens de recours commerciaux et de recettes...89	
Fiducies collectives des employés.....	89
Mobiliser le secteur du cannabis.....	90
2.5 Soutenir la relance et la croissance dans les secteurs touchés.....	90
Les prochaines étapes en vue du projet de train à grande fréquence.....	90
Investir dans les gares ferroviaires et les centres d'entretien de VIA Rail....	91
Soutenir l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard.....	91
Accorder une indemnisation complète et équitable aux secteurs soumis à la gestion de l'offre.....	92
Appuyer le secteur du tourisme du Canada	92
Chapitre 3 : Un air pur et une économie vigoureuse	101
3.1 Réduire la pollution pour lutter contre les changements climatiques.....	103
Réduire les émissions sur la route.....	103
Agriculture durable pour lutter contre les changements climatiques.....	106
Élargir le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature.....	106
Nouveau crédit d'impôt pour les investissements dans les technologies propres	107
Retourner les produits issus de la redevance sur les combustibles aux petites et moyennes entreprises	107
Élargir le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et soutenir l'énergie propre au Yukon	108

Soutenir les investissements des entreprises dans les thermopompes à air.....	109
Renforcer les capacités pour appuyer l’approvisionnement écologique...	109
Gestion de l’énergie industrielle.....	109
3.2 Bâtir un secteur énergétique propre et résilient	110
Crédit d’impôt à l’investissement pour le captage, l’utilisation et le stockage du carbone.....	110
Électricité propre.....	112
Petits réacteurs modulaires	113
Éliminer progressivement les actions accréditives pour les activités pétrolières, gazières et du charbon.....	114
3.3 Protéger nos terres, nos lacs et nos océans.....	114
Renouveler et étendre le Plan de protection des océans	115
Protéger les eaux douces	116
Prendre plus de mesures pour éliminer les déchets de plastique.....	117
Combattre et gérer les incendies de forêt.....	118
Étendre le réseau de sentiers du Canada.....	119
Fonds de la nature pour la protection des forêts anciennes de la Colombie-Britannique.....	119
3.4 Bâtir une économie carboneutre au Canada	120
Accroître les retombées de la Banque de l’infrastructure du Canada	121
Stratégie d’affectation de capital carboneutre.....	122
Divulgations sur le climat pour les institutions sous réglementation fédérale.....	122
Appuyer le bureau de Montréal du Conseil des normes internationales d’information sur la durabilité.....	123
Chapitre 4 : Créer de bons emplois pour la classe moyenne.....	131
4.1 Mettre en œuvre le système de garde d’enfants	132
Soutenir l’apprentissage et la garde des jeunes enfants	132
4.2 L’immigration pour l’économie du Canada	137
Plan d’immigration ambitieux du Canada	137
Accueillir efficacement les visiteurs, les étudiants et les travailleurs au Canada.....	138
Assurer l’intégrité du système de l’octroi de l’asile du Canada.....	139
Offrir une aide juridique aux demandeurs d’asile.....	140
Améliorer les services de soutien pour les immigrants et les visiteurs au Canada.....	140
Améliorer le programme de citoyenneté.....	140

4.3 Une main-d'œuvre pour l'économie du XXI ^e siècle.....	141
Moderniser les ententes de transfert relatives au marché du travail.....	142
Amener les travailleurs à la table des décisions	142
Doublé le financement accordé au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical.....	143
Emplois durables	144
4.4 Établir des liens entre les travailleurs et les bons emplois	144
Déduction pour la mobilité des gens de métier.....	145
Appuyer la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le secteur de la santé.....	145
Stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap.....	146
Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires.....	146
Terminer l'examen de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>	147
4.5 Vers un meilleur régime d'assurance-emploi	148
Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers	148
Chapitre 5 : Le leadership du Canada dans le monde	155
5.1 Renforcer la défense nationale.....	157
Examiner la politique de défense du Canada.....	158
Renforcer les priorités en matière de défense	158
Appuyer le changement de culture dans les Forces armées canadiennes...	160
Accroître la cybersécurité du Canada.....	161
5.2 Soutenir l'Ukraine	162
Renforcer la lutte de l'Ukraine pour la liberté	162
Tenir la Russie responsable.....	163
Soutenir les Ukrainiens tout au long de la crise.....	164
Un refuge pour les Ukrainiens.....	164
5.3 Défendre la démocratie, la transparence et la primauté du droit.....	165
Renforcer le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	166
Mettre en œuvre un registre public de la propriété effective	167
Lutter contre la désinformation et la désinformation.....	168
5.4 Fournir une aide internationale.....	168
Mener la lutte mondiale contre la COVID-19.....	170
Renforcer la sécurité sanitaire mondiale	170

Chapitre 6 : Soins de santé publique solides 175

6.1 Un système de soins de santé plus solide	177
Soins dentaires pour les Canadiens.....	178
Réduire les retards dans les chirurgies et les procédures médicales	178
Accroître la remise de prêt d'études pour les médecins et le personnel infirmier dans les communautés rurales et éloignées	178
Recherche sur les répercussions à long terme de la COVID-19	179
Améliorer la recherche sur la démence et la santé du cerveau au Canada .	179
Appuyer le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement	180
Le Transfert canadien en matière de santé.....	180
6.2 Appuyer la santé mentale et le bien-être	182
Appuyer le bien-être des Canadiens grâce au Portail Espace Mieux-être Canada.....	184
Lutter contre la crise des opioïdes.....	184
Améliorer le soutien en matière de santé mentale pour les fonctionnaires fédéraux des communautés noires	185
6.3 Investir dans la santé publique.....	185
Renforcer la capacité du Canada à détecter les incidents de santé publique et les urgences et à intervenir	185
Maintenir la réserve nationale stratégique d'urgence.....	186
Mettre à l'essai un fonds d'équité en matière de produits d'hygiène féminine pour les personnes dans le besoin	186
Aider les Canadiens et Canadiennes qui souhaitent devenir parents.....	187
Taxation des produits de vapotage	187

Chapitre 7 : Continuer à avancer sur le chemin de la réconciliation 193

7.1 Lutter contre la discrimination et les préjudices passés subis par les enfants et les familles autochtones	196
Soutenir les enfants des Premières Nations par l'application du principe de Jordan	197
Mettre en œuvre la législation sur la protection des enfants autochtones	198
Faire face à l'héritage honteux des pensionnats indiens	199
7.2 Appuyer des communautés fortes et en santé.....	200
Améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones.....	200
Santé mentale et mieux-être fondés sur les distinctions	201
Enseignement primaire et secondaire des Premières Nations	201

Améliorer l’approvisionnement en eau potable et les infrastructures des communautés des Premières Nations	202
Investir dans le logement abordable pour les communautés autochtones	204
7.3 Faire progresser l’autodétermination et la prospérité	205
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	205
Modifications législatives pour soutenir l’autodétermination	206
Leadership climatique autochtone	206
Établir des partenariats avec les Autochtones dans le cadre de projets de ressources naturelles	207
Participation économique des Autochtones au projet du réseau Trans Mountain	208
Appuyer le développement économique des entreprises et des communautés autochtones	208
Faire progresser la compétence fiscale des gouvernements autochtones ..	209
 Chapitre 8 : Des communautés sûres et inclusives.....	 215
8.1 Un Canada diversifié et inclusif.....	216
Un plan d’action fédéral LGBTQ2	216
Lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la haine	217
Appuyer les communautés noires au Canada	218
Financement fédéral pour la chaire Jean Augustine en matière d’éducation, de communauté et de diaspora	218
Les archives des musulmans et musulmanes au Canada	219
Construire le Jewish Community Centre of Greater Vancouver	219
Assurer une indemnisation équitable pour les médias d’information dans l’écosystème des nouvelles numériques	220
Appuyer le journalisme local et diversifié	220
Créer un système sportif plus sûr.....	221
Appuyer Olympiques spéciaux Canada	221
Soutenir les aînés	222
Doubler le crédit d’impôt pour l’accessibilité domiciliaire	223
Politique nationale en matière d’alimentation dans les écoles	224
Soutien aux travailleurs ayant fait une fausse couche ou ayant vécu l’accouchement d’un mort-né	225
8.2 Garder les Canadiens en sécurité.....	225
Élaborer un programme de rachat d’armes à feu de style arme d’assaut ..	226
Collaborer avec les provinces et les territoires pour faire progresser le plan d’action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre ..	226

Se préparer aux situations d'urgence	227
Soutenir le rétablissement et achever la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic	227
Renforcer les capacités des cours supérieures	228
Améliorer l'aide juridique pour les personnes qui en ont le plus besoin ..	228
8.3 Soutenir les artistes et les organismes de bienfaisance dans les communautés	229
Soutenir les secteurs des arts de la scène et du patrimoine du Canada ...	229
Appuyer un secteur de la formation artistique plus inclusif	230
Des partenariats plus solides dans le secteur de la bienfaisance	231
Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés	232
 Chapitre 9 : Équité fiscale et gouvernement efficace.....	239
9.1 Un régime fiscal équitable	240
Exiger que les institutions financières aident à payer les coûts de la relance.....	241
Prévenir le recours à des sociétés étrangères pour éviter l'impôt canadien	242
Nouvelles étapes en vue d'un impôt minimum pour les personnes à revenu élevé.....	242
Limitier l'évitement fiscal abusif par les institutions financières	243
Éliminer l'échappatoire de la double déduction	244
Élargir les règles fiscales anti-évitement	244
Renforcer la règle générale anti-évitement	245
Réforme fiscale internationale.....	245
Normes comptables internationales pour les contrats d'assurance.....	247
Renforcer l'Agence du revenu du Canada	247
Éliminer les droits d'accise sur la bière à faible teneur en alcool	248
Suivi du projet de loi C-208.....	249
9.2 Gouvernement efficace	249
Réduire les dépenses prévues dans le contexte d'une relance plus forte.	249
Examen des politiques stratégiques	250
Conseil des experts en économie	250
Améliorer l'équité du système de traitement des plaintes dans le secteur bancaire pour les Canadiens	252
Accélérer le gouvernement numérique	252
Gouvernance des régimes de retraite du secteur public	253
Examen de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>	253

Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires.....	257
Annexe 2 : Stratégie de gestion de la dette.....	307
Annexe 3 : Mesures législatives.....	319

Aperçu

Contexte économique

1. Vers une relance vigoureuse.....	4
La performance du Canada a dépassé les attentes.....	4
L'emploi a connu une reprise exceptionnellement solide au Canada	5
2. De la pandémie au conflit.....	8
L'invasion par la Russie ralentit la croissance mondiale.....	8
Inflation mondiale élevée et perspectives pour le Canada	10
3. Environnement économique du budget de 2022	16
Enquête auprès d'économistes du secteur privé	16
Analyse des scénarios économiques du budget de 2022	17
4. Cadre financier du budget de 2022	20
Un plan budgétaire responsable	20
Protéger l'avantage du faible niveau d'endettement du Canada : le point d'ancrage budgétaire	24
5. Investir pour stimuler l'économie.....	28
Le budget de 2022 fait des investissements essentiels dès maintenant ..	28
Investir dans une transition verte qui soutiendra les emplois et la croissance.....	31
Investir dans notre capacité économique et notre sécurité	32
Investir dans une main-d'œuvre inclusive	33

Aperçu

Contexte économique

L'économie canadienne a connu une forte relance après la pandémie. Les travailleurs et les entreprises du Canada ont fait preuve d'une résilience remarquable pendant que le monde entier subissait de multiples vagues de COVID-19. Le produit intérieur brut (PIB) réel est revenu à ses niveaux d'avant la pandémie plus tôt que prévu. Le Canada a surpassé ses pairs du G7 et même les attentes les plus optimistes en ce qui concerne la reprise des emplois. La plupart des dommages économiques de long-terme causés par la pandémie ont pu être évités.

Les travailleurs et les entreprises continuent de ressentir les répercussions de la pandémie, que ce soit le rééquilibrage continu de la demande des consommateurs et les problèmes de chaînes d'approvisionnement connexes ou les nouvelles réalités, comme l'augmentation du travail à distance et l'accélération du passage au numérique de notre économie. Les mesures de soutien d'urgence fédérales ont permis de stabiliser les finances des ménages, de soutenir des millions d'emplois et de maintenir les petites entreprises à flot. Et aujourd'hui, le taux de chômage est moins élevé qu'il ne l'était au début de la pandémie.

L'économie mondiale demeure toutefois fragile, et tout retour en arrière éventuel pourrait avoir une incidence considérable sur le Canada. En effet, l'invasion illégale et barbare de l'Ukraine par la Russie a entraîné la perte de milliers de vies, et l'exode de millions d'Ukrainiens. Pour ceux qui la regardent de loin, l'invasion est une nouvelle source d'incertitude majeure. Les ramifications se font sentir dans le monde entier.

L'invasion en Ukraine et les sanctions contre la Russie qui en découlent ont pesé sur les marchés et la confiance, fait grimper les prix des produits de base, et entraîné la détérioration des perspectives économiques mondiales. La hausse des prix des produits de base et les perturbations supplémentaires de l'offre exacerberont les pressions inflationnistes déjà observées dans le monde entier.

Le Canada, en tant qu'économie ouverte et nation commerçante, devra s'attaquer de front aux problèmes de longue date et à la nouvelle dynamique économique mondiale. Le monde change, et le Canada ne peut être mis à l'écart.

Le gouvernement doit investir dans une économie novatrice et favorable à la croissance. Il doit s'y retrouver dans une transition verte mondiale qui s'accélère chaque jour. Il doit veiller à ce que tous les travailleurs canadiens, toutes les entreprises canadiennes et toutes les régions du pays en profitent. Il doit construire plus de logements abordables pour répondre aux besoins d'une main-d'œuvre croissante. Il doit investir dans les compétences et l'immigration afin que la main-d'œuvre soit préparée pour l'économie d'aujourd'hui et de demain.

Le gouvernement vise à positionner le Canada afin qu'il puisse prospérer dans un monde incertain. Le budget de 2022 prend les mesures nécessaires pour créer un environnement qui stimule les investissements requis pour stimuler l'économie du Canada, créer de nouveaux emplois bien rémunérés pour les Canadiens et les Canadiennes, et faire croître la classe moyenne.

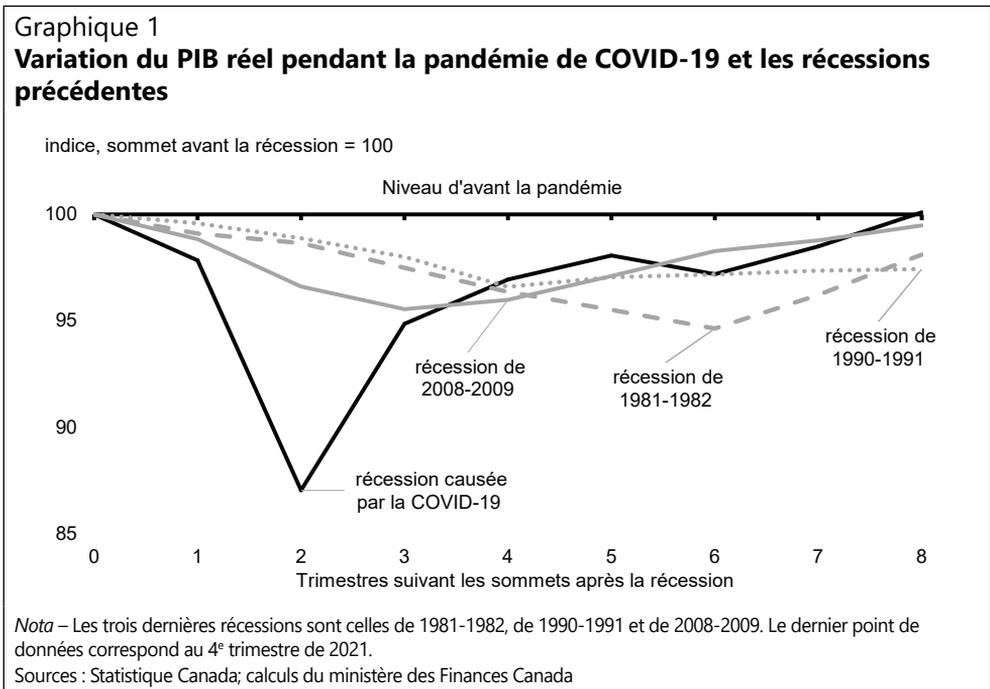
1. Vers une relance vigoureuse

La performance du Canada a dépassé les attentes

L'économie canadienne est revenue à son niveau d'activité d'avant la pandémie au quatrième trimestre de 2021, ce qui constitue la relance la plus rapide des trois dernières récessions (graphique 1). Au dernier trimestre de 2021, le PIB réel a également augmenté de plus de 6,7 %, à un taux annuel, soit le deuxième rythme de croissance le plus élevé du G7.

L'ampleur du soutien économique d'urgence fourni par le gouvernement tout au long de la pandémie a favorisé une relance vigoureuse et aidé les Canadiens et les entreprises canadiennes à surmonter la pandémie.

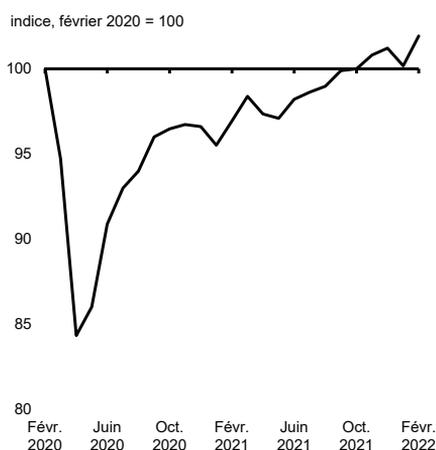
Toutefois, les répercussions de l'incertitude économique sont évidentes dans les mesures de la confiance des consommateurs et des entreprises. Au quatrième trimestre de 2021, l'indice de confiance des entreprises du Conference Board du Canada était de 10 % inférieur à sa moyenne à long terme. La confiance des consommateurs était également inférieure à sa moyenne historique en mars 2022, plombée par l'inquiétude entourant l'inflation.



L'emploi a connu une reprise exceptionnellement solide au Canada

Le marché du travail du Canada sort avec vigueur de la cinquième vague de la pandémie : près de 340 000 nouveaux emplois en février ont dynamisé l'économie et plus que compensé la perte de janvier (graphique 2). Le Canada a connu la reprise de l'emploi la plus rapide du G7 (graphique 3) : il a récupéré 112 % des emplois perdus au début de la pandémie, comparativement à 90 % aux États-Unis.

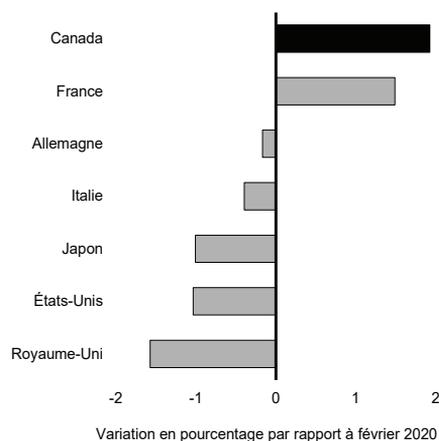
Graphique 2
Emploi au Canada



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2022.

Source : Statistique Canada

Graphique 3
Évolution de l'emploi dans tous les pays du G7 par rapport à février 2020

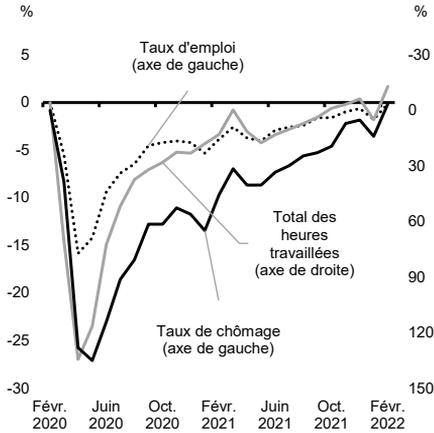


Nota – Le dernier point de données correspond à février 2022 pour le Canada, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et les États-Unis, décembre 2021 pour le Royaume-Uni et au 4^e trimestre de 2021 pour la France (qui est comparé au 4^e trimestre de 2019).

Source : Haver Analytics

Le rapport sur l'emploi de février indique aussi que tous les garde-fous budgétaires du Canada — du taux de chômage au taux d'emploi, en passant par les heures effectives travaillées — ont effectivement retrouvé leurs niveaux d'avant la pandémie (graphique 4). D'importants progrès ont également été réalisés dans bon nombre d'autres aspects du marché du travail (graphique 5).

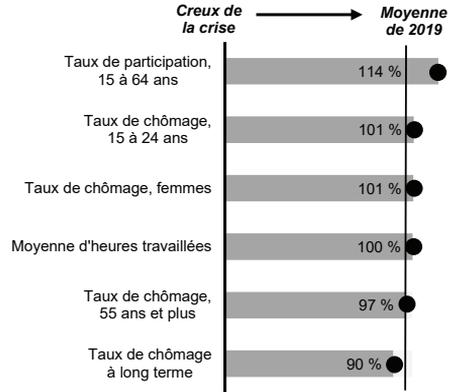
Graphique 4
Changement dans les garde-fous budgétaires par rapport à février 2020



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2022.

Source : Statistique Canada

Graphique 5
Progrès dans les autres principaux indicateurs du marché du travail jusqu'en février 2022

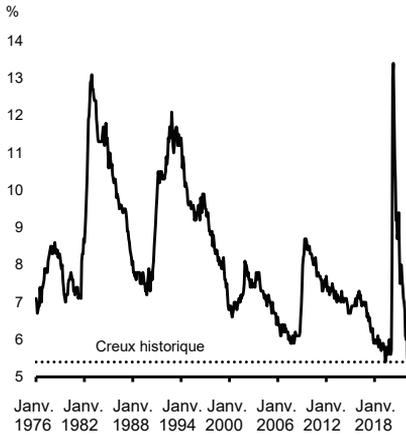


Nota – Illustre la mesure dans laquelle les conditions du marché du travail se sont rétablies. La relance est illustrée par les barres de progression, où la valeur actuelle (c'est-à-dire février 2022) de chaque mesure est comparée à la fois à son creux pendant la pandémie et à une valeur de référence d'avant la pandémie (c'est-à-dire la moyenne de 2019). Les chômeurs de longue durée sont ceux qui ont été au chômage pendant 27 semaines ou plus.

Source : Statistique Canada

La hausse de l'emploi en février a fait chuter le taux de chômage du Canada à 5,5 %, sous son niveau d'avant la pandémie pour la première fois, et près de son creux en 50 ans, à savoir 5,4 %, atteint en mai 2019 (graphique 6). Même si de nombreuses économies avancées ont vu leur taux de chômage baisser considérablement, peu ont également connu une hausse de la participation à la population active aussi importante que celle observée au Canada (graphique 7).

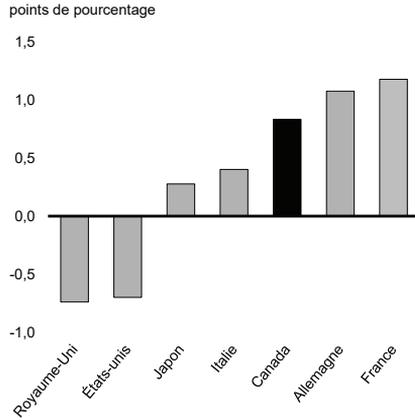
Graphique 6
Taux de chômage



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2022.

Source : Statistique Canada

Graphique 7
Évolution du taux de participation à la population active dans les pays du G7 par rapport au T4 de 2019



Nota – Personnes de 15 à 64 ans. Le graphique montre l'évolution du 4^e trimestre de 2019 au dernier trimestre, à savoir le 4^e trimestre de 2021 pour tous les pays.

Sources : Statistique Canada; OCDE

La rareté de la main-d'œuvre se traduit par de meilleures possibilités pour les travailleurs, mais crée également des problèmes importants et pressants pour les entreprises qui cherchent à embaucher plus de travailleurs. Les employeurs ont recruté activement afin de pourvoir plus de 900 000 emplois au quatrième trimestre de 2021, ce qui fait ressortir la forte demande de main-d'œuvre continue et le potentiel de croissance accrue des salaires.

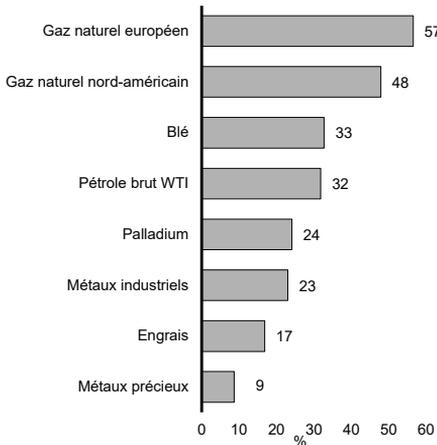
2. De la pandémie au conflit

L'invasion par la Russie ralentit la croissance mondiale

L'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie constitue un vent contraire aux perspectives économiques mondiales. Les dommages économiques risquent de s'aggraver et de durer plus longtemps, et les consommateurs du monde entier ressentiront les ondes de choc économiques de la guerre dans la hausse des prix de l'énergie et des aliments. Ces effets, conjugués aux perturbations du commerce, au resserrement des conditions financières et à la fragilité de la confiance, contribueront à un affaiblissement considérable de la croissance économique mondiale si le conflit persiste.

Les PIB de la Russie et de l'Ukraine représentent moins de 2 % du PIB mondial, mais ces deux pays sont des fournisseurs majeurs d'énergie et de produits de base comme le blé, la potasse, le palladium et le nickel. Par conséquent, l'invasion de l'Ukraine et les importantes sanctions imposées à l'économie de la Russie ont secoué les marchés des produits de base en provoquant une flambée des prix (graphique 8). Puisque les sanctions devraient rester en vigueur pendant quelque temps et que des parties du monde s'éloigneront stratégiquement des ressources russes à long terme, les prix de certains produits de base devraient demeurer élevés et instables. Bien que la hausse des prix des produits de base fasse bondir les termes de l'échange du Canada (le rapport entre les prix à l'exportation et les prix à l'importation), la forte augmentation des prix risque de causer des difficultés à de nombreux ménages et de perturber la production de biens et de services dans le monde entier (graphique 9). L'Europe, en particulier, dépend fortement du gaz naturel et du pétrole brut russes.

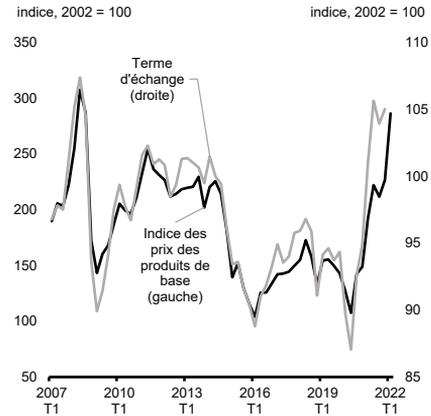
Graphique 8
Variation des prix de certains produits de base depuis le 3 janvier 2022



Nota – À moins d'indication contraire, les prix se fondent sur les prix et les indices de référence nord-américains; tous les prix sont indiqués en dollars américains. Le dernier point de données correspond au 31 mars 2022.

Source : Bloomberg

Graphique 9
Prix des produits de base et termes de l'échange du Canada



Nota – L'indice des prix des produits de base est un indice composé pondéré par la production des prix de référence des produits de base en dollars américains. Le dernier point de données correspond au 1^{er} trimestre de 2022 pour l'indice des prix des produits de base, et au 4^e trimestre de 2021 pour les termes de l'échange.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

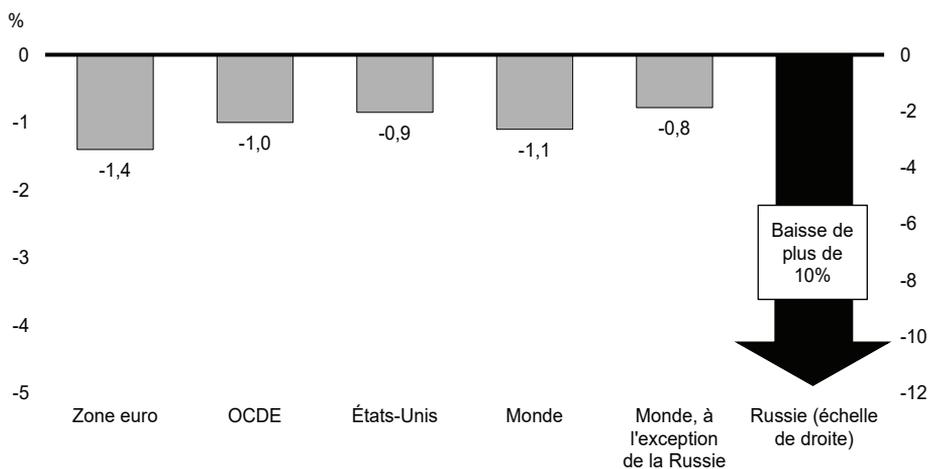
Le niveau accru d'incertitude ainsi que la détérioration des perspectives économiques mondiales se font également sentir sur la confiance des investisseurs et des entreprises à l'échelle mondiale. Cette situation s'est traduite par une faiblesse significative sur les marchés boursiers mondiaux, la plupart des principaux indices boursiers mondiaux, en particulier les indices européens, étant encore inférieurs à leurs sommets. Plus le conflit entre la Russie et l'Ukraine durera, plus la dégradation sera marquée.

Si l'évolution récente des prix des produits de base et des marchés financiers devait persister pendant un an, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que la croissance mondiale pourrait diminuer de plus de 1 point de pourcentage la première année (graphique 10), tandis que l'inflation mondiale pourrait être au moins 2,5 points de pourcentage plus élevée. L'incidence économique variera considérablement selon les régions. En Russie, le conflit ainsi que le coup direct porté par les importantes sanctions économiques et financières pourraient provoquer une grave récession. Étant donné ses liens commerciaux et financiers étroits avec la Russie et l'Ukraine, la zone euro sera probablement l'une des régions les plus touchées : son PIB réel devrait diminuer de 1,4 % au cours de la première année complète suivant le début du conflit.

En tant que producteur de produits de base ayant des liens économiques limités avec la Russie, le Canada est mieux protégé de la crise que d'autres pays. Même si la croissance mondiale plus faible et les prix des produits de base beaucoup plus élevés réduiront le pouvoir d'achat des consommateurs et feront augmenter les coûts pour les entreprises, le Canada bénéficiera également de l'effet positif sur les termes de l'échange et de la possibilité d'exporter des produits de base dont l'offre est maintenant restreinte. L'incidence du conflit sur l'activité économique canadienne ne peut être véritablement prédite, mais la profonde incertitude qui émane du conflit laisse entrevoir des risques de dégradation.

Graphique 10

Incidence sur le PIB réel de l'invasion de l'Ukraine par la Russie pendant la première année complète



Nota – Effet simulé sur le PIB réel sur une période d'un an commençant le 24 février 2022.

Source : OCDE

Inflation mondiale élevée et perspectives pour le Canada

Bien que l'inflation soit un défi mondial, ses répercussions sur les Canadiens sont réelles. La majorité des Canadiens demeurent préoccupés par le coût de la vie. Comme première ligne de défense, bon nombre des mesures de soutien direct au revenu sur lesquelles comptent les Canadiens financièrement vulnérables sont automatiquement rajustées en fonction de l'inflation. En outre, le gouvernement prend des mesures essentielles afin d'aider à rendre la vie plus abordable pour un nombre accru de Canadiens, tout en investissant pour stimuler l'économie et créer des emplois – la meilleure voie durable pour améliorer le niveau de vie à long terme.

Rendre la vie plus abordable

Rendre la vie plus abordable est l'un des principaux objectifs du gouvernement dans le budget de 2022. À long terme, il faudra relever des défis structurels de longue date afin d'améliorer véritablement le niveau de vie d'un nombre accru de Canadiens.

À court terme, les Canadiens ont tout lieu de croire qu'ils ont accès à du soutien lorsqu'ils en ont le plus besoin. Depuis 2015, le gouvernement a apporté des améliorations concrètes pour rendre la vie des Canadiens plus abordable, notamment les suivantes.

- Le gouvernement a fait un investissement historique de 30 milliards de dollars sur cinq ans afin de bâtir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des enfants en collaboration avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones. D'ici la fin de 2022, les frais de garde d'enfants auront été réduits en moyenne de 50 % et, d'ici 2025-2026, les frais de garde d'enfants moyens de toutes les places en garderie réglementées partout au Canada s'établiront à 10 \$ par jour;
- Il a instauré l'Allocation canadienne pour enfants, qui fournira jusqu'à 6 833 \$ par enfant aux familles canadiennes cette année, et qui a aidé 435 000 enfants à sortir de la pauvreté depuis 2015;
- Il a élargi l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin d'appuyer environ un million de Canadiens de plus, ce qui pourrait signifier un montant supplémentaire de 1 000 \$ par année pour un travailleur à temps plein touchant le salaire minimum;
- Il a augmenté le salaire minimum fédéral à 15,55 \$ l'heure;
- Il a augmenté de 10 % la prestation maximale du SRG pour les aînés vivant seuls, et annulé la hausse annoncée de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) à 67 ans pour qu'il soit rétabli à 65 ans;
- Il a ajouté 10 jours de congé de maladie payé à tous les employés du secteur privé sous réglementation fédérale;
- Il a augmenté les paiements de l'Incitatif à agir pour le climat, ce qui laisse plus d'argent dans les poches de huit personnes sur dix dans les provinces où le système fédéral s'applique. Ainsi, une famille de quatre personnes recevra, en 2022-2023, 745 \$ en Ontario, 832 \$ au Manitoba, 1 101 \$ en Saskatchewan et 1 079 \$ en Alberta;
- Il a rendu les études post-secondaires plus abordables en éliminant les intérêts sur les prêts d'études canadiens jusqu'en mars 2023 et en améliorant l'aide au remboursement pour que les personnes gagnant moins de 40 000 dollars par année ne soient pas tenues d'effectuer des paiements sur la partie fédérale de leurs prêts d'études à l'avenir.

Rendre la vie plus abordable

Le budget de 2022 comprend également un éventail de mesures qui contribueront à réduire le coût de la vie, notamment :

- Fournir 5,3 milliards de dollars pour offrir des soins dentaires aux Canadiens dont le revenu familial est inférieur à 90 000 \$ par année. Les soins dentaires seront d'abord offerts aux jeunes de moins de 12 ans en 2022, puis aux moins de 18 ans, aux aînés et aux personnes en situation de handicap en 2023, et mis en œuvre totalement d'ici 2025;
- Doubler l'aide fournie dans le cadre du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation de 750 \$ à 1 500 \$;
- Instaurer un crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles, qui permet de verser un soutien pouvant atteindre 7 500 \$ pour la construction d'un logement secondaire;
- Fournir 475 millions de dollars en 2022-2023 pour verser un paiement ponctuel de 500 \$ à ceux qui ont de la difficulté à trouver un logement abordable.

Le budget de 2022 prévoit également un plan complet visant à rendre le logement plus abordable, notamment en doublant le taux de nouvelles constructions au cours de la prochaine décennie, tout en mettant en place des mesures pour aider les Canadiens à acheter leur première maison, protéger les acheteurs et les locataires, et mettre un frein aux investissements étrangers et à la spéculation.

Les principales prestations gouvernementales, notamment la SV, le SRG, l'Allocation canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), sont également rajustées en fonction de l'inflation au fil du temps.

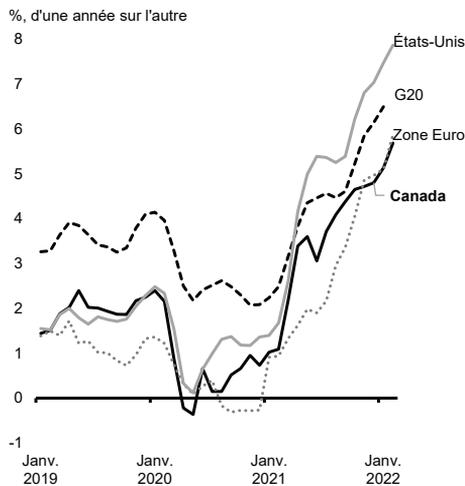
Dans le budget de 2022, le gouvernement redouble d'efforts pour accroître la capacité économique à l'aide d'investissements visant à créer des emplois et à stimuler la croissance grâce à l'innovation et au perfectionnement des compétences; faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en encourageant le secteur privé à investir et en ciblant les principales sources d'émissions; stimuler l'innovation et la croissance des entreprises; et rendre les villes plus concurrentielles en élargissant l'offre de logements. Ces investissements constitueront le fondement sur lequel reposeront la stimulation de la croissance à long terme du Canada et la création de bons emplois bien rémunérés – la meilleure façon de rendre la vie plus abordable pour les années à venir.

Même avant l'invasion de l'Ukraine, l'inflation élevée sapait la confiance des consommateurs et des entreprises du monde entier. Les économistes ont dû fréquemment réviser leurs prévisions, car l'inflation mondiale s'est révélée plus forte et plus persistante que prévu. Dans les économies avancées, l'inflation a maintenant atteint des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis des décennies. Cette situation cause de l'incertitude quant à la rapidité avec laquelle les banques centrales maîtriseront l'inflation et au prix à payer pour y arriver.

La préoccupation actuelle mondiale concernant l'inflation émerge après des décennies de très faible inflation. Plusieurs facteurs ont attisé l'inflation, notamment la hausse des prix des aliments et de l'énergie, les contraintes d'approvisionnement associées à la pandémie et la demande de biens sans précédent. Dans de nombreuses économies avancées, les pressions inflationnistes ont commencé à s'élargir alors que les pressions sur les salaires s'intensifient dans un contexte marqué par la rareté de la main-d'œuvre.

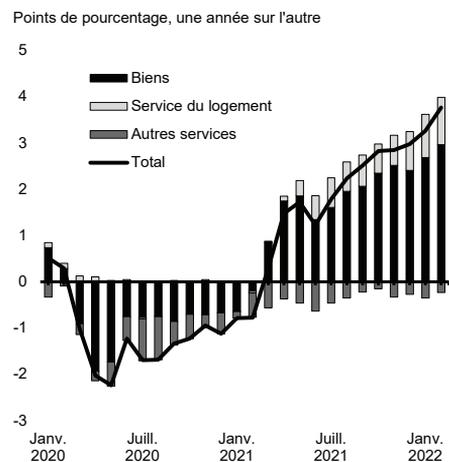
Même si l'inflation est plus modérée au Canada que dans certains autres pays, l'inflation globale des prix à la consommation a atteint 5,7 % d'une année à l'autre en février, le niveau le plus élevé depuis août 1991 (graphique 11). En plus des pressions mondiales sur les prix des biens, la forte demande de logements, combinée à une offre limitée, a également fait bondir les prix des logements (graphique 12). Les Canadiens font face à des coûts de la vie plus élevés que prévu, qui mettent en difficulté les finances des ménages dans tout le pays, et qui pourraient freiner l'activité économique et miner la confiance au fil du temps.

Graphique 11
Inflation des prix à la consommation dans certaines économies



Nota – Le dernier point de données est février 2022 pour toutes les régions sauf le G20, pour lequel il correspond à janvier 2022.
Sources : Haver Analytics; OCDE

Graphique 12
Écart de l'inflation des prix à la consommation par rapport à sa moyenne à long terme, Canada



Nota – La moyenne à long terme est calculée sur la période de 1997 à 2019. Le dernier point de données correspond à février 2022.
Source : Statistique Canada

Un rééquilibrage de la demande mondiale vers les services, les dépenses ayant été fortement redirigées vers les biens dans le contexte des mesures de santé publique prises pendant la pandémie, et l'atténuation des goulots d'étranglement de l'offre devraient aider à atténuer les pressions inflationnistes mondiales au cours de l'année. Cependant, l'invasion de l'Ukraine par la Russie provoque une hausse des prix des aliments, de l'énergie et d'autres produits de base clés. En outre, la résurgence de la COVID-19 en Chine a donné lieu à des confinements qui perturbent une fois de plus les chaînes d'approvisionnement mondiales du secteur de la fabrication. Par conséquent, l'incertitude persiste quant aux perspectives d'inflation.

En réaction à ces pressions, les banques centrales, y compris la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, ont commencé à réduire la détente monétaire. La Banque du Canada a clairement indiqué qu'elle utilisera ses outils de politique monétaire pour ramener l'inflation à la cible de 2 % et maintenir les attentes d'inflation bien ancrées. L'inflation devrait correspondre globalement à la cible d'inflation de 2 % fixée par la Banque du Canada en 2023.

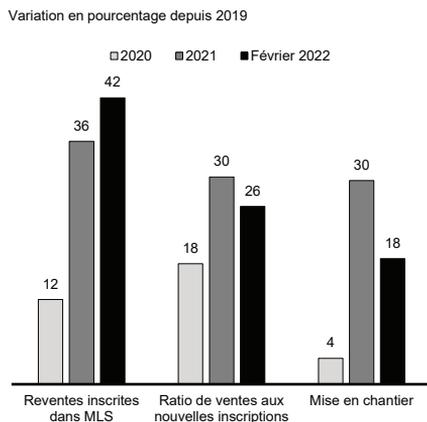
Les enjeux de l'offre de logements et les logements abordables

La demande de logements a été très forte pendant la pandémie, situation attribuable aux faibles coûts d'emprunt combinés au désir des gens d'avoir plus d'espace en raison du travail à domicile. Même si les constructeurs ont réagi, le nombre de nouvelles constructions résidentielles s'étant élevé bien au-dessus des niveaux d'avant la pandémie, l'offre de logements n'a pas été en mesure de suivre le rythme de la demande (graphique 13).

Comme le parc immobilier se trouve à des niveaux historiquement bas, le prix des maisons a rapidement augmenté dans l'ensemble du pays (graphique 14), ce qui fait de l'accès à une habitation abordable une réelle préoccupation. Les contraintes de l'offre durent depuis longtemps en Colombie-Britannique et en Ontario, et les éventuels acheteurs de maison dans ces marchés sont ceux pour qui le problème de l'accès à un logement abordable est le plus criant. Les marchés locatifs sont aux prises avec des défis similaires en raison de l'offre limitée qui exerce une pression sur les loyers.

À l'avenir, la demande de logements devrait diminuer, à mesure que les taux d'intérêt augmentent et que la hausse de la demande liée à la pandémie s'estompe. Si l'on ajoute à cela l'augmentation du nombre de nouvelles constructions, cette combinaison d'éléments contribuera à ralentir la croissance du prix des maisons. Toutefois, il faudra de nombreuses années de forte croissance de l'offre pour régler les problèmes d'accès à un logement abordable très réels auxquels les Canadiens font face dans de nombreuses régions. Le gouvernement fédéral collabore avec tous les ordres de gouvernement pour accroître l'offre et pour régler les problèmes liés au caractère abordable du logement. Comme l'indique le chapitre 1, le budget de 2022 fait une série d'investissements importants pour stimuler la construction de logements plus abordables.

Graphique 13
Évolution des principaux indicateurs de l'activité immobilière



Nota – Le chiffre de février 2022 correspond au nombre annualisé désaisonnalisé.

Source : Association canadienne de l'immeuble

Graphique 14
Croissance des prix des logements



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2022. Les autres grandes villes comprennent Calgary, Edmonton, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Ottawa, Montréal et Moncton.

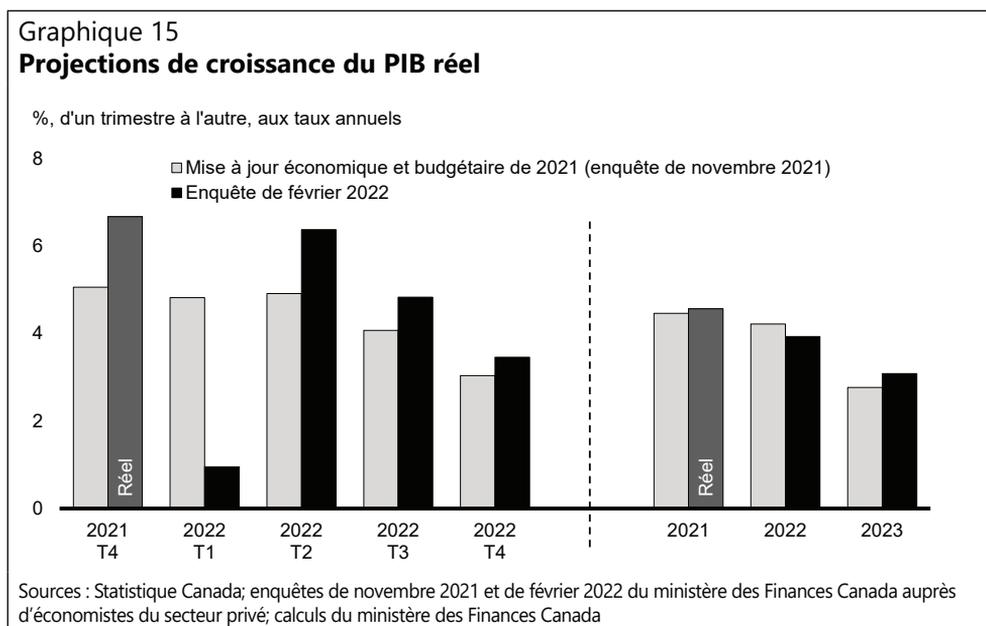
Source : Association canadienne de l'immeuble

3. Environnement économique du budget de 2022

Enquête auprès d'économistes du secteur privé

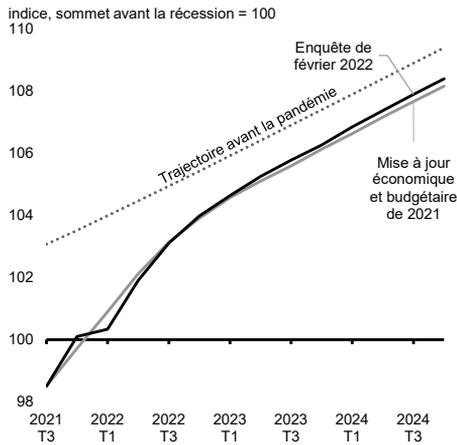
Le ministère des Finances Canada a mené une enquête auprès d'un groupe d'économistes du secteur privé au début du mois de février 2022. Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, ce qui aide à garantir l'objectivité et la transparence, et intègre un élément d'indépendance dans les prévisions économiques et budgétaires du gouvernement.

Après un fort rebond de 4,6 % en 2021, le PIB réel devrait augmenter de 3,9 % en 2022 (une baisse par rapport au taux de 4,2 % prévu dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021) et de 3,1 % en 2023 (une augmentation par rapport au taux de 2,8 % prévu dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021) (graphique 15 et graphique 16).



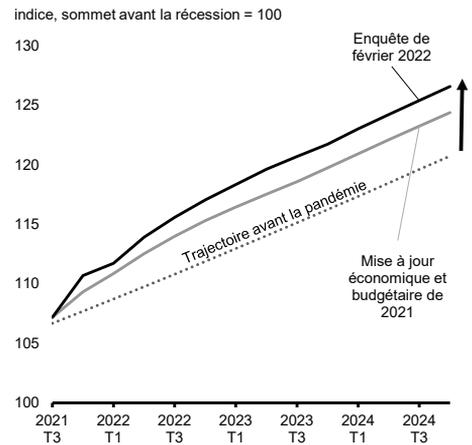
L'inflation du PIB nettement plus forte que prévu, attribuable à l'inflation des prix à la consommation et aux prix des produits de base, a sensiblement accru le niveau prévu du PIB nominal (la mesure la plus large de l'assiette fiscale), qui a augmenté en moyenne d'environ 41 milliards de dollars par année au cours de l'horizon prévisionnel figurant dans l'enquête de février 2022, par rapport à la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 (graphique 17). Il est important de souligner que la hausse du PIB nominal du Canada continue de dépasser les attentes, comme c'était le cas pendant la relance après la pandémie.

Graphique 16
Projections du PIB réel



Sources : Statistique Canada; enquêtes de décembre 2019, de septembre 2020 de novembre 2021 et de février 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 17
Projections du PIB nominal



Sources : Statistique Canada; enquêtes de décembre 2019, de septembre 2020 de novembre 2021 et de février 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Analyse des scénarios économiques du budget de 2022

Les commentaires macroéconomiques figurant dans l'enquête de février 2022 fournissent une base raisonnable pour la planification budgétaire (voir l'annexe 1 pour en savoir plus sur le cadre de planification économique et budgétaire). Les perspectives sont cependant assombries par un certain nombre d'incertitudes importantes, y compris les effets de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, l'incidence de la résurgence de la COVID-19 en Chine sur les chaînes d'approvisionnement, les répercussions des pénuries d'offre et de main-d'œuvre sur l'inflation ainsi que l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur l'économie canadienne.

Le ministère des Finances consulte activement des économistes externes afin d'évaluer les risques et les incertitudes quant aux perspectives économiques. Pendant le mois de mars, le Ministère a suivi étroitement l'évolution des prévisions et des points de vue externes. Ces renseignements ont guidé l'élaboration de deux scénarios économiques de rechange qui illustrent les effets de l'incertitude inhabituellement élevée entourant l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et ses contrecoups :

- *Scénario d'incidence accrue* – Ce scénario tient compte des répercussions économiques d'une crise en Ukraine qui s'étire, accompagné de prix des produits de base élevés, de perturbations prolongées des chaînes d'approvisionnement et du resserrement plus rapide de la politique monétaire. La réduction des exportations d'énergie de la Russie donne lieu à une flambée des prix des produits de base, tandis que les confinements liés à la pandémie dans certaines parties du monde exacerbent les problèmes touchant les chaînes d'approvisionnement, ce qui entraîne une hausse temporaire de l'inflation. En réaction à la hausse de l'inflation, les taux d'intérêt mondiaux augmentent encore plus, et plus rapidement que prévu, le taux des bons du Trésor à trois mois du Canada ayant déjà pris presque 50 points de base en moyenne comparativement au taux indiqué dans l'enquête de février 2022. Les factures d'énergie plus élevées et la confiance amoindrie réduisent la consommation, tandis que les pénuries de l'offre et les perturbations des échanges freinent l'activité, ce qui provoque un ralentissement marqué de la croissance économique mondiale et la modération subséquente des prix mondiaux du pétrole brut.

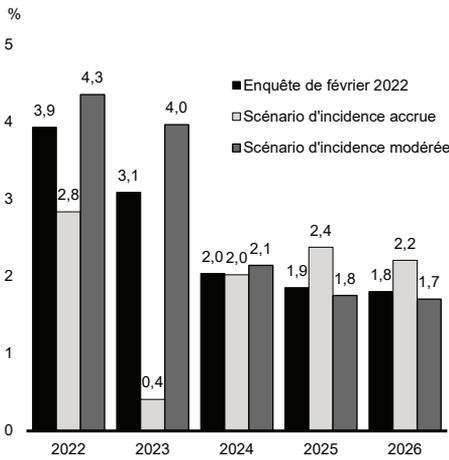
Dans l'ensemble, la croissance du PIB réel au Canada affiche en moyenne une baisse de 0,6 point de pourcentage par année (graphique 18), et le taux de chômage, une hausse de 0,5 point de pourcentage en moyenne, en raison des effets défavorables sur la confiance et de la forte chute de la demande mondiale.

En raison de l'inflation plus élevée, le PIB nominal augmente à court terme, avant de tomber, en 2024, sous le taux indiqué dans l'enquête de février, dans un contexte d'assouplissement des prix des produits de base et d'une croissance beaucoup plus faible. Au départ, le PIB nominal est supérieur de 126 milliards de dollars à ce qui figure dans l'enquête de février 2022, mais cette amélioration se réduit à 18 milliards en 2023 et tombe à 23 milliards au-dessous du niveau indiqué dans l'enquête de février, en moyenne, au cours des trois dernières années de la période de projection, à mesure que l'inflation diminue (graphique 19).

- Scénario d'incidence modérée* – Ce scénario envisage la désescalade des tensions en Ukraine, un monde dans lequel les perturbations de l'offre attribuables à la guerre et à la pandémie sont plus faibles que prévu tandis que la demande mondiale reste résiliente, et qu'on observe une atténuation des tensions géopolitiques. L'économie mondiale s'adapte avec succès aux risques liés à la COVID-19 et se réoriente vers des fournisseurs de produits de base plus sûrs, ce qui atténue les pressions inflationnistes mondiales. Parallèlement, les producteurs canadiens de produits de base utilisent pleinement les capacités de réserve actuelles et augmentent les investissements, même s'ils ne sont pas proportionnels à la hausse des prix de l'énergie. Ces mesures stimulent la croissance économique. Des taux d'intérêt plus élevés (en hausse de 20 points de base en moyenne par rapport aux taux indiqués dans l'enquête de février 2022), conjugués à l'atténuation des pressions exercées sur les chaînes d'approvisionnement, rapprochent l'inflation de la cible de 2 % sans faire dérailler l'expansion économique.

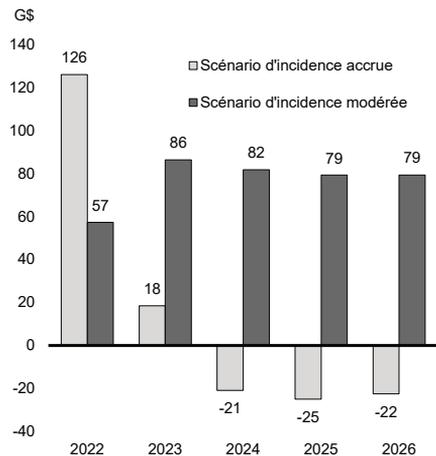
Dans l'ensemble, la relance est plus forte que ce que prévoyait l'enquête de février, appuyée par les solides facteurs économiques fondamentaux du Canada. Même si le prix des produits de base et l'inflation sont inférieurs au scénario pessimiste, ils demeurent bien au-dessus de ce qui est indiqué dans l'enquête de février, surtout à court terme. Compte tenu de la hausse des prix des produits de base et des meilleures perspectives économiques, le PIB nominal est de 77 milliards de dollars supérieur à la moyenne annuelle indiquée dans l'enquête de février pendant la période de projection.

Graphique 18
Croissance du PIB réel



Sources : Enquête du ministère des Finances Canada de février 2022 auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 19
Différence du niveau du PIB nominal par rapport aux perspectives de l'enquête de février 2022



Sources : Enquête du ministère des Finances Canada de février 2022 auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Les détails de ces scénarios se trouvent à l'annexe A. Les répercussions financières estimatives de ces scénarios sont illustrées ci-dessous.

4. Cadre financier du budget de 2022

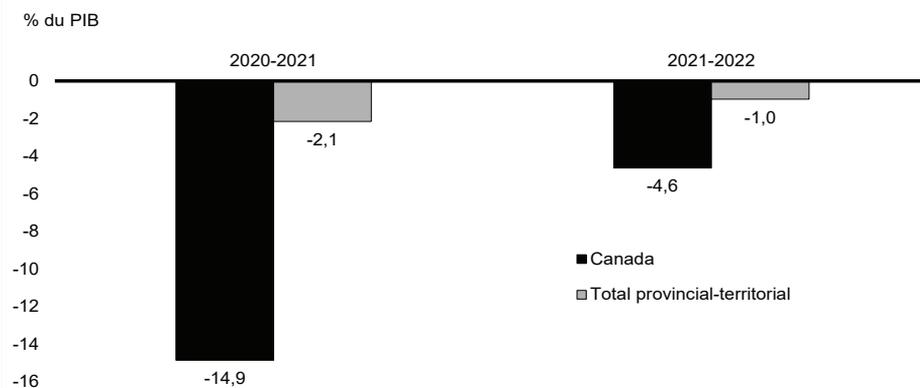
Un plan budgétaire responsable

Au cours de la pandémie, le gouvernement fédéral a déployé l'un des plans d'intervention les plus efficaces au monde pour protéger les travailleurs canadiens et les entreprises canadiennes. Sur dix dollars investis pour soutenir les Canadiens et combattre la COVID-19, environ huit proviennent du gouvernement fédéral.

Cette intervention a permis de sauver des vies et de maintenir l'économie canadienne à flot, tout en limitant la dette et les déficits des provinces et des territoires du Canada. Les gouvernements provinciaux et territoriaux dépassent encore largement les projections budgétaires pour 2021-2022. Les résultats financiers à ce jour montrent que le déficit global des provinces et des territoires est inférieur au tiers du déficit prévu lors du dépôt des budgets de 2021, une amélioration bien plus marquée que celle observée à l'échelle fédérale. Par conséquent, le solde global des provinces et des territoires devrait avoir reculé à 1 % du PIB à peine en 2021-2022 (graphique 20).

Graphique 20

Soldes budgétaires, Canada et ensemble des provinces et des territoires



Sources : Comptes publics, budgets et mises à jour financières fédéraux, provinciaux et territoriaux; calculs du ministère des Finances Canada

Les importants investissements faits par le gouvernement fédéral ont porté leurs fruits, et la relance de l'économie canadienne a été rapide et vigoureuse, mais ces investissements étaient, et doivent demeurer, des mesures d'urgence. Dans le budget 2022, le gouvernement amorce un virage ferme, sa priorité passant des dépenses d'urgence de lutte contre la COVID-19 généralisées à des investissements ciblés qui renforceront la capacité économique, la prospérité, la résilience et la sécurité du Canada de deux façons :

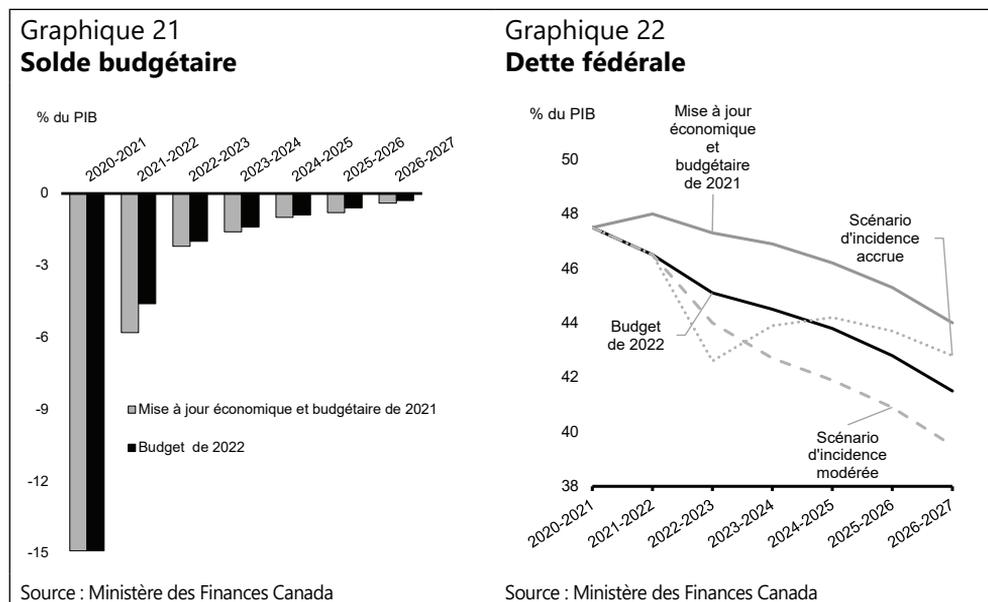
- Premièrement, il réinvestit beaucoup dans des secteurs qui augmenteront la capacité économique et la productivité du pays afin de stimuler la croissance à long terme. Il s'agit notamment des secteurs du logement, de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, des compétences, de l'immigration, de la lutte contre les changements climatiques, des chaînes d'approvisionnement, de l'innovation commerciale et de recherche et développement (R et D).
- Deuxièmement, il prend des mesures responsables pour examiner les dépenses publiques, dans le but de trouver des possibilités d'économies et de réaffectation à d'autres priorités post-pandémie qui soutiendront la croissance et la prospérité à long terme sans créer de pressions inflationnistes, comme le décrit le chapitre 9.

Tableau 1

Évolution de la situation économique et financière, et interventions et mesures stratégiques
en milliards de dollars

	Projections					
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Solde budgétaire – Mise à jour économique et budgétaire de 2021	-144,5	-58,4	-43,9	-29,1	-22,7	-13,1
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la Mise à jour de 2021	36,1	14,3	11,7	7,5	8,5	7,4
Solde budgétaire avant les interventions et mesures stratégiques	-108,5	-44,1	-32,3	-21,6	-14,2	-5,8
Interventions stratégiques depuis la Mise à jour de 2021	-3,1	-1,3	-0,6	0,6	0,4	0,3
Mesures du budget de 2022 (par chapitre)						
1. Rendre le logement plus abordable	-0,7	-2,0	-2,2	-2,1	-2,2	-1,0
2. Une économie forte, en croissance et résiliente	0,0	-0,3	-1,4	-1,2	-1,3	-1,3
<i>Rajustement du profil de financement des investissements dans les infrastructures</i>	0,1	0,2	0,8	1,2	2,0	2,1
3. Un air pur et une économie vigoureuse	0,0	-1,3	-2,2	-3,0	-2,9	-3,0
4. Créer de bons emplois pour la classe moyenne	0,0	-0,8	-1,3	-1,4	-1,2	-1,2
5. Le leadership du Canada dans le monde	0,0	-1,7	-1,5	-1,9	-2,0	-2,3
6. Soins de santé publique solides	-1,3	-0,7	-0,8	-1,3	-1,4	-1,6
7. Continuer à avancer sur le chemin de la réconciliation	-0,2	-2,5	-2,0	-1,9	-1,9	-2,0
8. Des communautés sûres et inclusives	0,0	-0,2	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3
9.1 Équité fiscale	0,0	2,0	3,3	3,6	3,7	3,9
9.2 Gouvernement efficace	0,0	0,0	0,7	1,7	2,7	3,7
Total des mesures du budget de 2022	-2,2	-7,4	-7,1	-6,7	-4,8	-3,0
Solde budgétaire	-113,8	-52,8	-39,9	-27,8	-18,6	-8,4
Solde budgétaire (% du PIB)	-4,6	-2,0	-1,4	-0,9	-0,6	-0,3
Dettes fédérales (% du PIB)	46,5	45,1	44,5	43,8	42,8	41,5
Scénario d'incidence accrue	-113,8	-39,5	-43,7	-41,1	-32,2	-21,1
Solde budgétaire	-4,6	-1,4	-1,5	-1,4	-1,1	-0,7
Dettes fédérales (% du PIB)	46,5	42,6	43,9	44,2	43,7	42,8
Scénario d'incidence modérée	-113,8	-48,2	-31,3	-21,6	-13,2	-2,7
Solde budgétaire	-4,6	-1,8	-1,1	-0,7	-0,4	-0,1
Dettes fédérales (% du PIB)	46,5	44,0	42,7	41,9	40,9	39,5

Après la prise en compte des mesures du budget de 2022 et des mesures stratégiques supplémentaires depuis la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021, le solde budgétaire devrait demeurer inférieur à celui prévu dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021, avec un déficit prévu de 113,8 milliards de dollars en 2021-2022, puis s’améliorer pour atteindre un déficit prévu de 8,4 milliards de dollars en 2026-2027, soit environ 0,3 % du PIB. La dette fédérale devrait passer de 46,5 % du PIB en 2021-2022 à 41,5 % du PIB en 2026-2027. Pour les cinq prochaines années, le déficit fédéral (graphique 21) et la dette en proportion de l’économie (graphique 22) devraient reculer chaque année.

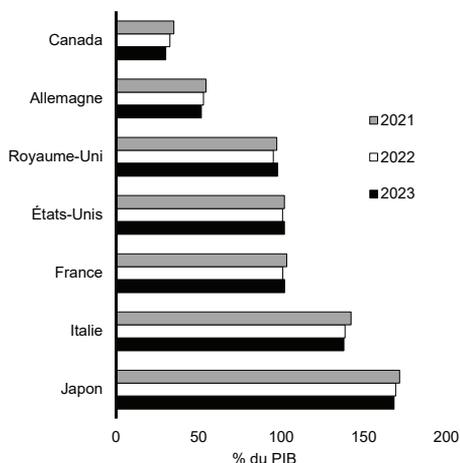


Les perspectives financières présentées dans le budget de 2022 respectent un certain nombre de mesures de viabilité budgétaire importantes, notamment les suivantes :

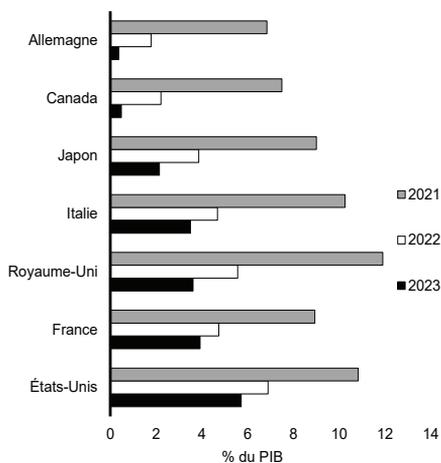
- Le déficit devrait tomber à 0,9 % du PIB en 2024-2025 avant d’atteindre 0,3 % du PIB d’ici la fin de l’horizon de planification budgétaire (graphique 21), un niveau en 2026-2027 qui est inférieur au déficit de 0,4 % du PIB atteint en 2013-2014, que le gouvernement a inscrit six ans après le début de la crise financière de 2008-2009.
- Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait suivre une trajectoire à la baisse plus marquée que ce qui avait été prévu initialement il y a plusieurs mois; même dans le scénario d’incidence accrue présenté à la section 1.3, le ratio de la dette au PIB demeure inférieur à celui indiqué dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 en 2026-2027 (graphique 22).
- Les frais de la dette publique devraient demeurer à des niveaux historiquement bas, même une fois prise en compte la hausse prévue des taux d’intérêt par les prévisionnistes du secteur privé (voir l’encadré intitulé *Frais de la dette publique projetés*).

Ces perspectives financières fédérales et les résultats financiers provinciaux et territoriaux meilleurs que prévu permettent au Canada, comparativement à ses pairs internationaux, de continuer d’avoir le ratio de la dette nette au PIB le plus faible parmi les pays du G7 (graphique 23), et le deuxième déficit le plus faible en pourcentage du PIB parmi les mêmes pays (graphique 24).

Graphique 23
Prévisions de la dette nette des administrations publiques des pays du G7



Graphique 24
Prévisions du déficit des administrations publiques des pays du G7



Nota – Les administrations publiques d’un pays comparables à l’échelle internationale comprennent les administrations nationales, infranationales et locales, ainsi que les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s’agit des administrations fédérales, provinciales ou territoriales, locales et autochtones, auxquelles s’ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

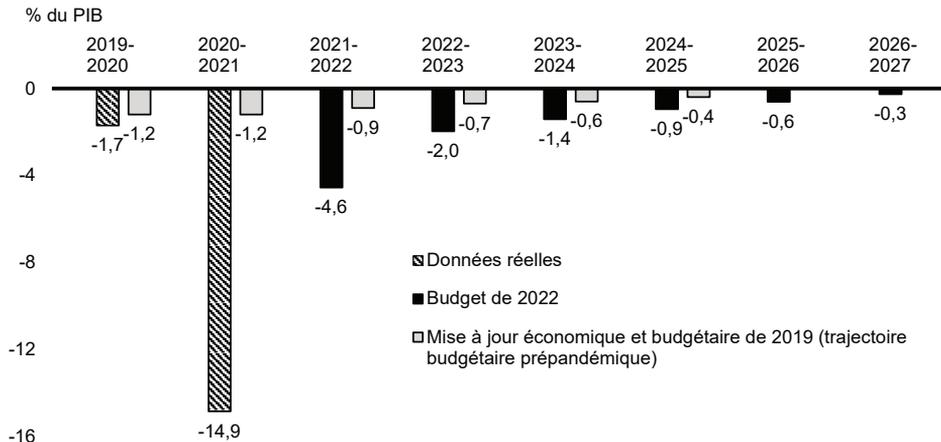
Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques* (octobre 2021)

Protéger l’avantage du faible niveau d’endettement du Canada : le point d’ancrage budgétaire

Le point d’ancrage budgétaire du gouvernement demeure le même : le gouvernement fédéral reste déterminé à résorber les déficits liés à la COVID-19 et à réduire le ratio de la dette fédérale au PIB à moyen terme.

Le budget de 2022 répond à ce critère une fois encore. Le gouvernement réduit progressivement les dépenses d’urgence de lutte contre la COVID-19 et met en œuvre un plan budgétaire qui veille à garder la dette fédérale sur une trajectoire descendante en proportion de l’économie. Ce plan ramène aussi effectivement le ratio du déficit au PIB sur sa trajectoire d’avant la pandémie d’ici la fin de la période de projection du budget (graphique 25).

Graphique 25 Solde budgétaire



Nota – Dans l'Énoncé économique et budgétaire de 2019, la période de projection prend fin en 2024-2025.
Source : Ministère des Finances Canada.

L'engagement continu pris par le gouvernement envers ce point d'ancrage budgétaire contribuera à préserver l'avantage du faible niveau d'endettement et les cotes de crédit enviables du Canada, et à faire en sorte que les générations futures ne soient pas accablées par la dette liée à la COVID-19.

Le budget de 2022 prend des mesures essentielles pour faire progresser les objectifs à long terme du gouvernement, à savoir 1) bâtir une économie plus forte et plus résiliente qui génère une prospérité partagée, et, en parallèle 2) maintenir la viabilité financière à long terme. Ces objectifs se renforcent mutuellement, et le gouvernement les poursuivra tous les deux alors qu'il s'emploie à bâtir un avenir plus équitable pour tous.

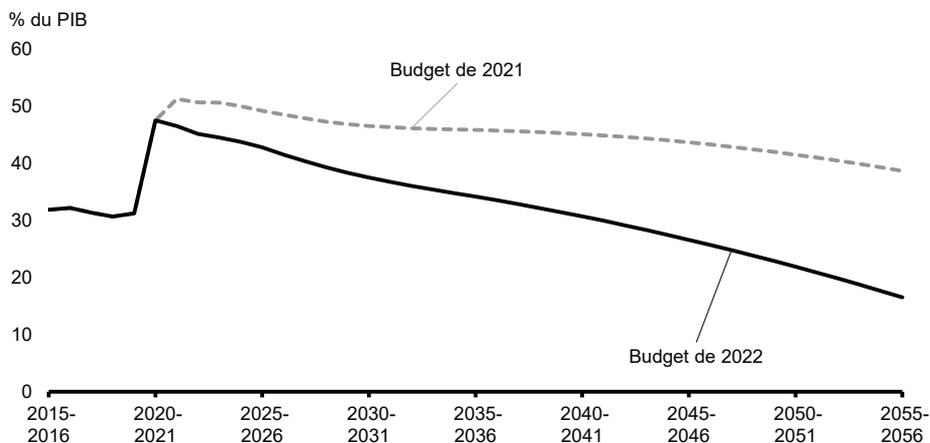
Fort d'une longue histoire de gestion financière prudente et saine, le Canada possède également plusieurs autres atouts, par exemple sa résilience et sa diversité économiques, son cadre d'élaboration des politiques et son cadre institutionnel efficaces, ses marchés financiers bien réglementés ainsi que la souplesse de ses politiques monétaires et budgétaires. Ensemble, ces atouts renforcent la situation économique et budgétaire stable du Canada.

Ces points forts continuent d'expliquer pourquoi le Canada obtient d'excellentes cotes de crédit de Moody's (Aaa), de S&P (AAA), de DBRS (AAA) et de Fitch (AA+). Ces quatre agences de notation ont reconfirmé les excellentes cotes de crédit du Canada.

Compte tenu du point d'ancrage budgétaire du gouvernement et en se fondant sur les prévisions du budget de 2022 comme point de départ, le plan du gouvernement est financièrement viable pour les générations actuelles et futures. En effet, au cours des trois prochaines décennies, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait reculer continuellement et suivre une trajectoire à la baisse plus prononcée que celle prévue dans le budget de 2021 (graphique 26). Des détails et une analyse de sensibilité sur ces projections financières à long terme sont présentés à l'annexe 1.

Graphique 26

Projection à long terme de la dette fédérale



Nota – Cette projection ne constitue pas une prévision, mais doit plutôt être considérée comme un scénario de modélisation fondé sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables, à supposer qu'aucun futur changement ne soit apporté aux politiques. Voir l'annexe 1 pour obtenir de plus amples renseignements.
Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

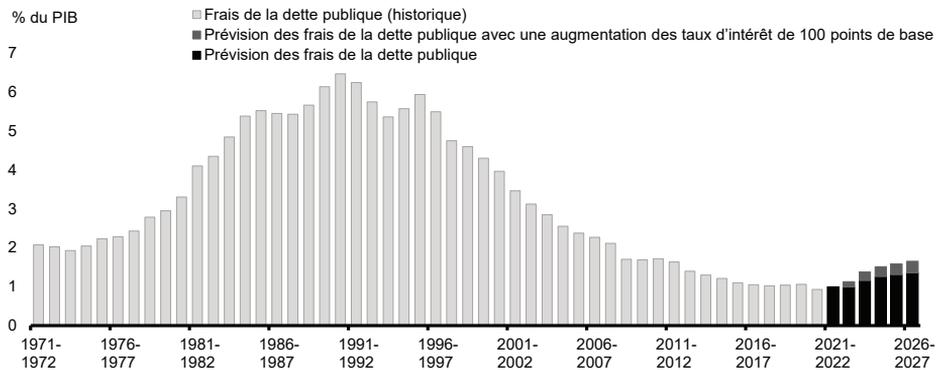
Frais de la dette publique projetés

D'ici 2026, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le taux des bons du Trésor à trois mois augmente de 200 points de base, et celui des obligations d'État à dix ans, de 160 points de base, ce qui cadre avec la hausse mondiale des rendements dans tous les marchés. Ainsi, les prévisions de référence en tiennent déjà compte. Malgré cette tendance des prévisions et la forte augmentation de la dette fédérale depuis la pandémie, les frais de la dette publique fédérale devraient demeurer historiquement bas, à 42,9 milliards de dollars, soit environ 1,4 % du PIB. Cette proportion est bien inférieure au niveau de 2,1 % de l'exercice 2007-2008, avant la crise financière (graphique 27).

Les finances publiques fédérales resteraient résilientes malgré des taux d'intérêt plus élevés que prévu. Par exemple, dans un scénario où les taux d'intérêt dépassent les prévisions toutes les années du présent budget de 100 points de base, les frais de la dette publique augmenteraient encore de 9,3 milliards de dollars (0,3 point de pourcentage du PIB) en 2026, ce qui les porterait à 1,7 % du PIB, un taux encore moins élevé qu'à la fin des années 2000.

Graphique 27

Frais de la dette publique historiques en proportion du PIB et sensibilité projetée à une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt



Source : Ministère des Finances Canada

Des taux d'intérêt plus élevés procureraient au gouvernement certains avantages compensateurs, notamment :

- une hausse des revenus tirés des actifs portant intérêt du gouvernement;
- des rajustements à la baisse correspondants qui réduisent les obligations au titre des régimes de retraite et des avantages des employés;
- une augmentation des revenus fiscaux du gouvernement si les hausses des taux d'intérêt étaient attribuables à une croissance économique plus vigoureuse.

5. Investir pour stimuler l'économie

Le budget de 2022 fait des investissements essentiels dès maintenant

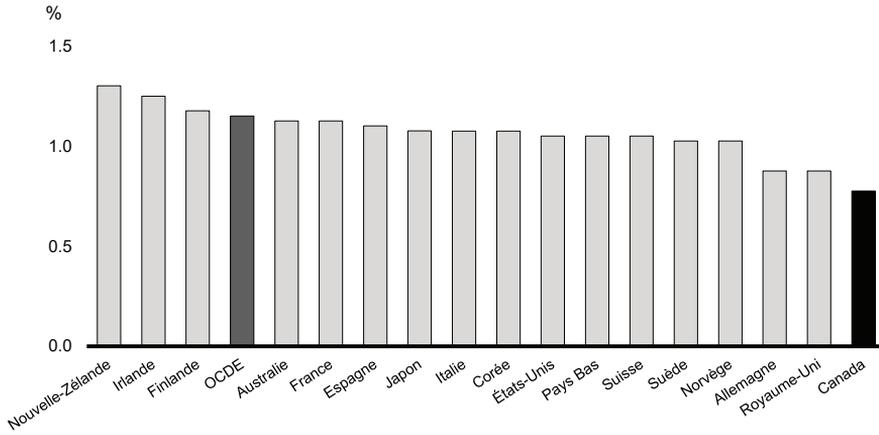
Le Canada possède bon nombre des éléments de base essentiels dont il a besoin pour être l'une des économies les plus concurrentielles dans le monde aujourd'hui, et pour les années et les décennies à venir. Il a de solides ressources en produits de base et en minéraux critiques faisant l'objet d'une forte demande mondiale; des sources abondantes d'énergie propre; l'un des taux les plus élevés d'investissement étranger direct parmi tous les pays du G7; une population croissante; des niveaux élevés de recherche fondamentale dans ses universités et collèges de calibre mondial; et une main-d'œuvre talentueuse qui compte parmi les plus instruites du monde. Le Canada peut se targuer d'avoir l'un des bassins d'employés croissant le plus rapidement pour les emplois de haute technologie et, avec les investissements appropriés, il a le potentiel de devenir un chef de file mondial en matière de technologie et d'innovation.

Face à l'incertitude, les investissements des entreprises peuvent être paralysés par une approche « attentiste ». Toutefois, pour réussir dans un monde où règne l'incertitude, le Canada doit investir dans son avenir dès maintenant, s'il ne veut pas prendre de retard. À moyen terme, les investissements qui augmentent la capacité de l'offre du Canada permettront à l'économie de croître et atténueront les pressions inflationnistes allant de l'avant.

Les investissements du budget 2022 dans le logement, l'immigration et les compétences seront essentiels à la croissance et au maintien d'une main-d'œuvre forte, diversifiée et talentueuse. Les investissements dans la croissance, y compris dans la croissance propre, et l'innovation seront indispensables pour bâtir les industries et l'économie canadiennes de demain. Et ensemble, ces investissements aideront à bâtir une économie résiliente et durable qui renforce la classe moyenne, et qui ne laisse personne pour compte.

Graphique 28

Croissance annuelle moyenne potentielle du PIB réel par habitant, certains pays de l'OCDE, 2020-2060



Nota – Le taux de croissance annuel de 2020 à 2060 tient compte de la moyenne pondérée de la croissance pour les périodes 2020-2030 et 2030-2060.

Sources : OCDE (2021), « The Long Game: Fiscal Outlooks to 2060 Underline Need for Structural Reform »; calculs du ministère des Finances Canada

Les enjeux sont élevés. La plupart des entreprises canadiennes n'ont pas investi au même rythme que leurs homologues américains. À défaut de changement, l'OCDE prévoit que la croissance du PIB par habitant du Canada sera la plus faible de tous ses pays membres (graphique 28). Si des mesures étaient prises pour que le taux de croissance projeté du Canada atteigne la moyenne de l'OCDE, le revenu annuel d'une famille moyenne ayant des enfants pourrait augmenter de plus de 4 000 \$ (en dollars de 2019) d'ici 2030.

Investir dans la croissance économique à long terme

Le gouvernement est résolu à investir dans la santé de l'économie canadienne et à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens. Ainsi, il fera des investissements dans des domaines comme la transition vers une économie à basses émissions de carbone et l'innovation des entreprises, lesquels accroîtront la productivité et aideront à contenir l'inflation.

Stimuler l'économie du côté de l'offre est un des grands moyens qui permettent d'atténuer l'inflation. En vue de renforcer la capacité de l'offre de l'économie, il faut réaliser des investissements qui font croître la main-d'œuvre, améliorent les compétences des travailleurs et augmentent le stock de capital productif (immeubles, machines, matériel, logiciels, propriété intellectuelle, etc.). Le Canada doit accorder la priorité à ces investissements afin de surmonter les défis économiques fondamentaux qui l'attendent à long terme.

L'investissement met un certain temps à stimuler réellement l'offre économique. Bien que l'investissement puisse augmenter la demande à court terme, de meilleures perspectives quant à l'offre future aideront à contenir les attentes d'inflation. Il s'agit ainsi d'une réponse directe à la plus grande menace pour la stabilité des prix aujourd'hui : le risque que l'inflation élevée devienne ancrée dans les attentes. Quand les entreprises s'attendent à ce que les hausses de coûts soient modérées, elles ne ressentent pas le même besoin d'augmenter les prix pour préserver leurs marges bénéficiaires.

Le gouvernement a déjà fait d'importants investissements du côté de l'offre. L'investissement dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui devrait entraîner une hausse notable de la participation à la population active, est un exemple important. Le budget de 2022 cherche encore plus à rehausser la capacité de l'offre en faisant des investissements pour accroître et préserver notre main-d'œuvre talentueuse et diversifiée par l'immigration et le perfectionnement des compétences, faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, stimuler l'innovation et la croissance des entreprises, et rendre les villes plus concurrentielles en augmentant l'offre de logements.

Investir dans une transition verte qui soutiendra les emplois et la croissance

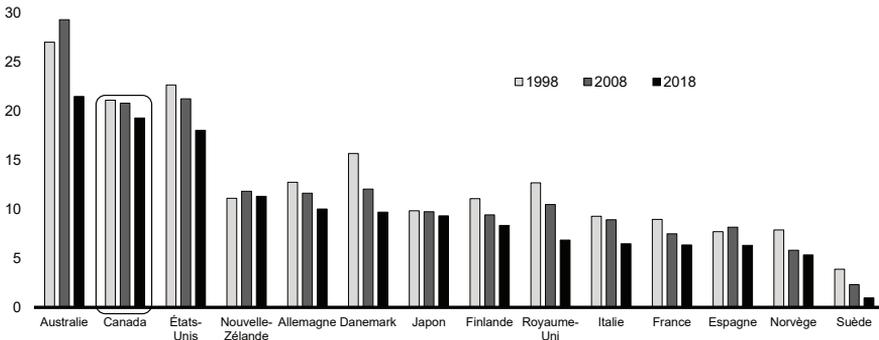
Le taux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant du Canada est l'un des plus élevés au monde (graphique 29). Cette situation s'explique en partie par le rôle que joue le secteur pétrolier et gazier dans l'économie canadienne. En effet, la part des investissements attribuable au pétrole, au gaz et à l'exploitation minière est 10 fois supérieure à la moyenne des autres pays du G7. Mais l'intensité des émissions de l'économie canadienne va au-delà du pétrole et du gaz. La vaste géographie et la saisonnalité du Canada contribuent également aux besoins en logements et en transports à forte intensité énergétique.

La tarification du carbone est importante pour aider à diriger le Canada vers une économie plus propre. Toutefois, pour réduire les émissions du Canada, et pour veiller à ce que l'économie canadienne soit concurrentielle dans un monde de plus en plus vert, d'importants investissements sont aussi nécessaires, qu'il s'agisse de fonds du gouvernement ou de capitaux privés. Il faut notamment réaliser des investissements dans l'élaboration et l'utilisation des technologies propres qui sont nécessaires pour accroître la capacité de l'offre du Canada tout en réduisant les émissions. Avant la pandémie, la croissance du secteur canadien des technologies propres dépassait celle du reste de l'économie. Le fait de s'appuyer sur ces forces permettrait au Canada de prospérer pendant la transition vers la carboneutralité et de créer de bons emplois. Cet investissement est toutefois entravé par l'incertitude quant au déroulement de la transition mondiale. À cette fin, le gouvernement prend des mesures afin de mobiliser des capitaux privés facilement accessibles à investir dans la capacité du Canada pour s'assurer que les travailleurs et les entreprises du Canada prospèrent pendant la transition verte. Les objectifs sont à la fois la carboneutralité et la création de nouvelles industries à faible émission de carbone dont le Canada aura besoin en tant que moteurs de la croissance future.

Graphique 29

Émissions de gaz à effet de serre par habitant

tonnes d'équivalent CO₂



Source : Climate Watch, ensemble de données de l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Investir dans notre capacité économique et notre sécurité

Bien que le Canada et les Canadiens aient bénéficié de taux de participation à la population active et de taux d'emploi plus élevés que leurs pairs internationaux, les résultats ne sont pas aussi reluisants lorsqu'il s'agit de suivre le rythme des changements technologiques et de l'innovation qui rehaussent la productivité.

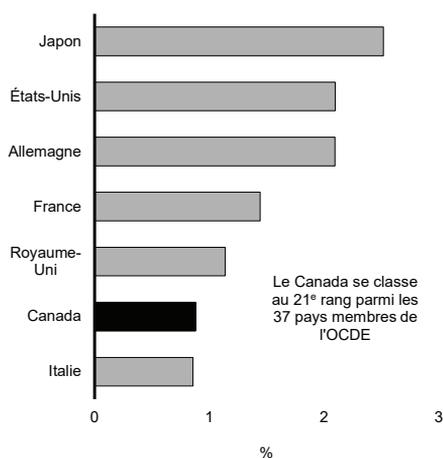
La croissance de la productivité du travail au Canada a ralenti, passant d'environ 2,7 % dans les années 1960 et 1970 à moins de 1 % aujourd'hui. La technologie a été un moteur clé de la productivité et de la croissance économique axée sur l'offre. Toutefois, le Canada a pris du retard par rapport aux autres économies avancées en ce qui concerne l'investissement dans des technologies nouvelles et novatrices et l'adoption de ces technologies (graphiques 30 et 31). Les taux d'investissement dans l'équipement des technologies de l'information et des communications et dans la recherche et développement au Canada ne représentent environ que la moitié des niveaux américains.

Il est important de mentionner que le Canada est très exposé à l'évolution économique mondiale, et arrive au deuxième rang parmi les pays du G7, derrière l'Allemagne, en ce qui concerne le commerce en proportion du PIB. Ainsi, l'investissement au Canada vise souvent la production pour le marché mondial. Au cours des dernières années, les tensions commerciales et géopolitiques ont mis à mal le système commercial mondial fondé sur des règles. L'établissement de relations commerciales stables demeurera important pour l'investissement au Canada. En même temps, un monde incertain offre à une démocratie stable comme le Canada la possibilité de fournir de l'énergie et d'autres biens essentiels au monde entier.

En réponse à l'évolution récente de la situation et aux nouvelles possibilités qui se présentent dans l'économie mondiale, le gouvernement prendra des mesures pour faire augmenter les investissements des entreprises dans l'innovation et la technologie, et aider les entreprises canadiennes à croître et à renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles du Canada, et sa capacité de produire des produits de base stratégiques.

Graphique 30

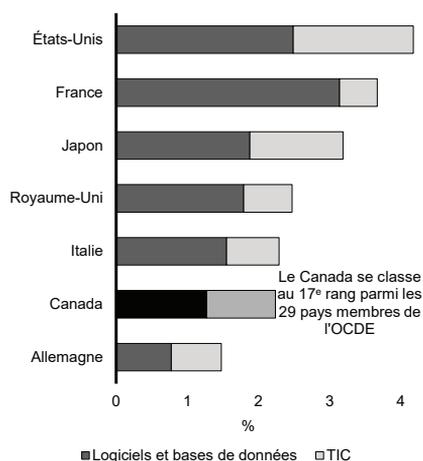
Dépenses des entreprises en recherche et développement en proportion du PIB, pays du G7, moyenne de 2015 à 2019



Sources : Principaux indicateurs de la science et de la technologie de l'OCDE, calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 31

Investissement dans le matériel, les logiciels et les bases de données des TIC en proportion du PIB, pays du G7, moyenne de 2015-2019



Nota – Les TIC sont les technologies de l'information et des communications. Part moyenne entre 2015 et 2019. Les calculs se fondent sur la valeur en dollars constants de l'investissement et du PIB.

Sources : Comptes nationaux annuels de l'OCDE, calculs du ministère des Finances Canada

Investir dans une main-d'œuvre inclusive

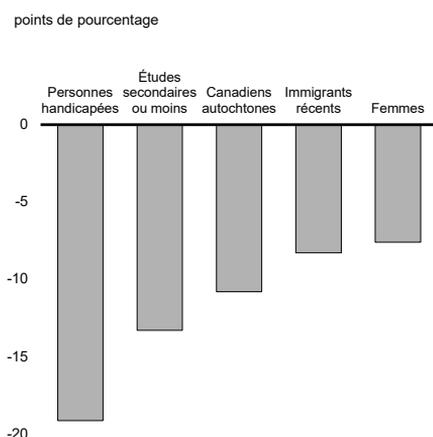
Le plan d'intervention économique du gouvernement pour répondre à la COVID-19 est parvenu à ramener les Canadiens au travail; toutefois, à long terme, le vieillissement de la population pourrait peser sur la croissance de la population active et sur la capacité de l'économie à fournir des biens et des services. Il sera donc essentiel d'améliorer la participation au marché du travail des segments sous-représentés de la population (graphique 32).

L'important investissement consenti dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants est une étape importante dans cette direction, et devrait se traduire par une amélioration marquée de la participation au marché du travail des femmes ayant des enfants. Les données probantes provenant du Québec – qui a commencé à bâtir un système universel d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en 1997 – sont claires. En 1997, le taux de participation des femmes à la population active était de quatre points de pourcentage moins élevé au Québec que dans le reste du Canada. Aujourd'hui, il est de quatre points plus élevé que dans le reste du Canada.

L'immigration sera un autre facteur clé de la croissance de la main-d'œuvre au Canada. Déjà, plus d'un travailleur sur quatre est né à l'étranger. On s'attend à ce que l'immigration représente une part de plus en plus importante de la population active à mesure que la population canadienne vieillit (graphique 33).

Graphique 32

Écart de participation à la population active par rapport aux hommes, groupes choisis, 2021

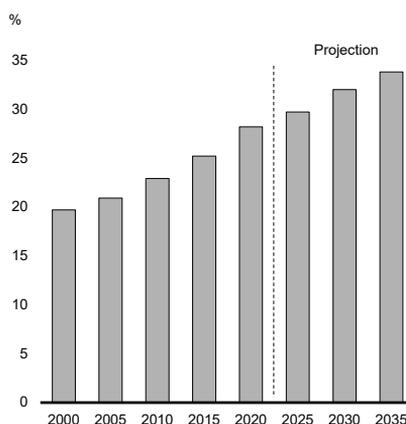


Nota – Taux de participation pour 2021, à l'exception des Canadiens en situation de handicap (2017). Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés au Canada au cours des cinq dernières années. Les Canadiens autochtones ne comprennent que ceux qui vivent hors réserve et dans les provinces. La tranche d'âge est de 25 à 54 ans pour tous.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 33

Part de la population active née à l'étranger, 2000-2035



Nota – La projection se fonde sur le scénario de croissance moyenne.

Source : Martel, L. (2019), « Population active du Canada et de ses régions : projections jusqu'en 2036 »; Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Chapitre 1

Rendre le logement plus abordable

1.1	Construire des logements abordables	41
	Lancer un nouveau fonds pour accélérer la construction de logements ...	41
	Utiliser le financement en infrastructure pour encourager la construction accrue de logements	42
	Tirer parti du financement du transport en commun pour construire plus de logements.....	43
	Construire rapidement de nouveaux logements abordables.....	43
	Accélérer la construction et la réparation de logements pour les Canadiens vulnérables.....	44
	Construire des logements locatifs plus abordables et écoénergétiques..	45
	Soutien direct aux personnes ayant besoin d'un logement.....	45
	Une nouvelle génération de coopératives d'habitation.....	46
	Logement abordable dans le Nord	46
	Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles..	47
	Bâtiments et logements plus écologiques.....	47
	Mettre en place un programme pilote pour des quartiers plus verts	48
	Construction plus écologique dans le logement et les bâtiments.....	48
	Logements abordables plus écologiques	49
	Mesures de soutien à long terme pour mettre fin à l'itinérance	49
	Améliorer les réponses communautaires à l'itinérance.....	50
	Nouveau programme de lutte à l'itinérance chez les vétérans.....	50
1.2	Aider les Canadiens à acheter leur première maison	50
	Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété ...	51
	Doublé le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.....	52
	Incitatif à l'achat d'une première propriété prolongé et plus souple	52
	Appuyer les programmes de location avec option d'achat.....	52
1.3	Protéger les acheteurs et les locataires.....	53
	Adopter une charte des droits des acheteurs de propriété.....	53
	Des logements pour les Canadiens, et non pour les grandes sociétés.....	54

1.4 Mettre un frein à l'investissement étranger et à la spéculation	54
Interdire l'investissement étranger dans le logement canadien	55
Faire payer leur juste part à ceux qui procèdent à la revente précipitée de propriétés	55
Taxer les cessions d'un contrat de vente	56
Protéger les Canadiens contre le recyclage des produits de la criminalité dans le secteur des prêts hypothécaires	57

Chapitre 1

Rendre le logement plus abordable

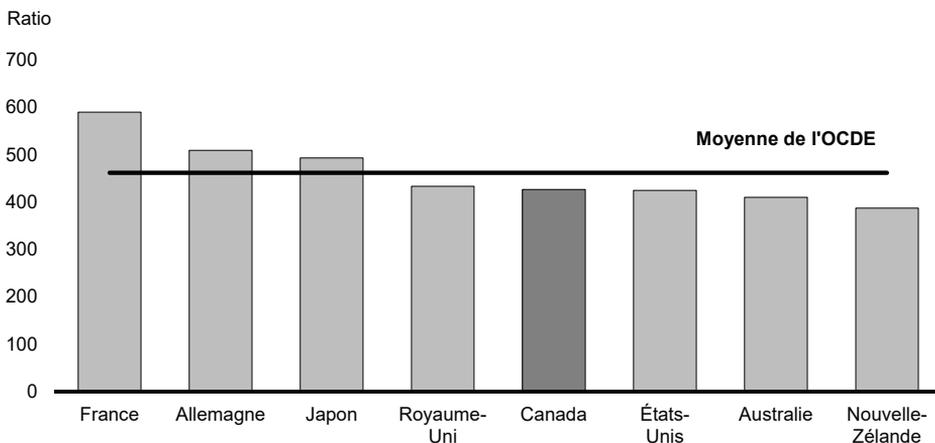
Tout le monde devrait avoir un chez-soi sécuritaire et abordable.

Mais cet objectif, qui a été tenu pour acquis pour les générations précédentes, n'est plus à la portée d'un nombre grandissant de Canadiens et de Canadiennes. Les jeunes imaginent difficilement pouvoir s'offrir la maison dans laquelle ils ont grandi. Les investisseurs étrangers et les spéculateurs achètent des maisons dont les propriétaires devraient être des Canadiens. Les loyers dans nos grandes villes continuent d'augmenter, ce qui éloigne de plus en plus les personnes de leur lieu de travail.

Tout cela se fait aussi sentir sur notre économie. Dans les villes et les communautés de partout au pays, il devient difficile d'attirer les travailleurs dont les entreprises ont besoin en raison du manque de logements abordables. Augmenter notre offre de logements rendra le Canada plus concurrentiel dans la course mondiale aux talents et à l'investissement. De plus, elle fera en sorte que notre économie puisse continuer de croître dans les années à venir.

Graphique 1.1

Nombre de logements par 1 000 personnes, pays de l'OCDE sélectionnés



Nota – Ce graphique est à titre indicatif seulement et ne représente pas l'approche utilisée pour calculer les écarts au chapitre de l'offre. La moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est de 462 logements par 1 000 personnes.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les logements sociaux et abordables (2021).

Un certain nombre de facteurs rendent le logement plus cher; c'est toutefois l'offre qui pose le plus gros problème. En bref, le Canada fait face à une pénurie de logements : le nombre de logements par personne est inférieur à celui de nombreux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il sera essentiel d'accroître notre offre de logements pour rendre le logement plus abordable pour tous.

Pour combler l'écart qui existe déjà, et pour répondre à la croissance de la population au cours des dix prochaines années, Finances Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement estiment que le Canada devra construire au moins 3,5 millions de nouveaux logements d'ici 2031. D'importantes mesures doivent être prises aujourd'hui pour y arriver.

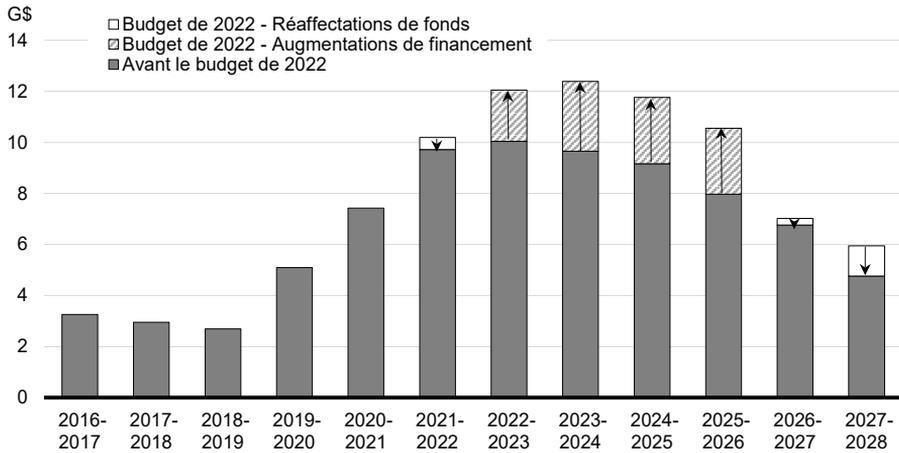
Dans une année donnée, le Canada construit environ 200 000 nouveaux logements, qu'il s'agisse de maisons unifamiliales, de condos individuels ou d'autres types de logements. Même si la construction annuelle a augmenté au cours des dernières années, elle ne permet pas de relever les défis liés aux logements abordables et de répondre à la demande en logements d'une population grandissante. Pour répondre à ces besoins en logement, le Canada devra doubler le rythme annuel des nouvelles constructions durant la prochaine décennie.

Ni le gouvernement fédéral ni les promoteurs ne peuvent résoudre ce problème à eux seuls. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les municipalités ont également un rôle important à jouer.

Le budget de 2022 propose des mesures qui, de concert avec celles que doivent prendre les autres ordres de gouvernement, permettront au Canada d'être en bonne voie de doubler la construction de nouvelles maisons et de répondre aux besoins en logement du Canada au cours de la prochaine décennie.

Graphique 1.2

Investissements fédéraux dans le logement



Nota – Les montants pour 2016-2017 à 2020-2021 sont des données réelles, tels que disponibles. Les montants pour 2021-2022 et au-delà sont des estimations. Les montants sont calculés selon la méthode de comptabilité de caisse. Le budget 2022 reflète l'impact net du nouveau financement et des réaffectations du financement existant. Les montants comprennent les programmes relatifs au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance, y compris la Stratégie nationale sur le logement, ainsi que les programmes d'efficacité énergétique offerts par l'intermédiaire de Ressources naturelles Canada. En raison des limites des données, les programmes d'efficacité énergétique peuvent également inclure les mesures de soutien pour les bâtiments non résidentiels. Les montants ne comprennent pas : les mesures fiscales; le financement par contributions équivalentes des provinces et des territoires; les investissements dans le logement fondés sur des distinctions et exécutés par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada, de Relations Couronne-Autochtones et d'Affaires du Nord Canada; ou les rénovations dans les réserves et le soutien à la rénovation offerts par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les mesures du budget de 2022 permettront de construire plus de logements et de rendre le logement plus abordable dans l'ensemble du pays :

- Permettre au Canada d'être en mesure de doubler la construction de logements au cours des 10 prochaines années;
- Aider les Canadiens à acheter leur première maison;
- Protéger les acheteurs et les locataires;
- Mettre un frein aux pratiques déloyales qui font grimper le prix du logement;
- Continuer de lutter contre l'itinérance et d'appuyer les logements abordables, particulièrement pour les plus vulnérables.

En plus de ces mesures, le budget de 2022 propose un financement additionnel pour répondre aux besoins en logement des Autochtones, comme l'indique le chapitre 7.

Principales mesures en cours

Le gouvernement fédéral est déjà en bonne voie de fournir plus de 72 milliards de dollars en soutien financier d'ici 2027-2028 par l'intermédiaire de la Stratégie nationale sur le logement, en plus d'autres mesures qui rendront le logement plus abordable. Les mesures en cours depuis 2015 comprennent :

- ✓ Un soutien fédéral de plus de 42 milliards de dollars pour la construction et la réparation de logements locatifs, de logements abordables et de refuges;
- ✓ Un financement conjoint de plus de 15 milliards de dollars avec les provinces et les territoires, y compris pour l'Allocation canadienne pour le logement afin de fournir une aide directe au loyer;
- ✓ Un financement de plus de 11 milliards de dollars en soutien au logement communautaire et social;
- ✓ Un financement de plus de 2,7 milliards de dollars en soutien au logement fondé sur les distinctions dans les communautés autochtones;
- ✓ Un financement de plus de 3 milliards de dollars pour *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance* et un engagement à éliminer l'itinérance chronique d'ici 2030;
- ✓ Le dépôt d'un projet de loi visant à mettre en œuvre la première taxe nationale sur les logements vacants du Canada pour les propriétaires non canadiens et non résidents.

Figure 1.1

Initiatives et investissements dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement



1.1 Construire des logements abordables

Chaque ordre de gouvernement a un rôle à jouer afin de construire un plus grand nombre de logements et de rendre le logement plus abordable pour les Canadiens. Les provinces et les territoires supervisent les cadres qui guident l'utilisation des terres, la planification et leurs cibles pour accroître le nombre de nouveaux logements. Les municipalités mettent en œuvre les politiques de la façon la mieux adaptée à leurs communautés.

Pour doubler notre rythme de construction au cours des dix prochaines années, rendre notre parc résidentiel et de bâtiments plus écologiques et lutter contre l'itinérance, le gouvernement fédéral propose une série de mesures pour :

- Inciter les villes à construire davantage de logements et à créer des quartiers plus denses et plus durables en vue d'accroître l'offre de logements;
- Appuyer ceux qui ont besoin d'habitations abordables en construisant plus rapidement de nouveaux logements abordables;
- Créer une nouvelle génération de coopératives d'habitations grâce à l'investissement le plus important dans la construction de nouvelles coopératives d'habitations depuis plus de 30 ans;
- Accélérer les rénovations et construire plus de maisons carboneutres dans les communautés de l'ensemble du Canada afin que les gens puissent réduire leur facture d'énergie;
- Aider ceux qui se trouvent ou qui risquent de se retrouver en situation d'itinérance en continuant de fournir un financement annuel doublé à la stratégie Vers un chez-soi, en construisant de nouveaux logements abordables pour les plus vulnérables, en poursuivant notre travail pour mettre fin à l'itinérance chronique et en lançant un nouveau programme pour lutter contre l'itinérance chez les vétérans.

Lancer un nouveau fonds pour accélérer la construction de logements

Pour rendre le logement plus abordable, il faut construire plus de logements. La construction de logements supplémentaires exigera certes de réaliser des investissements, mais il nécessitera également des changements aux systèmes qui empêchent la construction de logements supplémentaires.

Le gouvernement fédéral vise à encourager les petites et grandes villes qui s'efforcent de construire davantage de logements, tout en s'assurant que les municipalités soient en mesure d'obtenir l'aide dont elles ont besoin pour moderniser et construire de nouvelles maisons.

- Le budget de 2022 propose de verser 4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour lancer un nouveau fonds pour accélérer la construction de logements. Le fonds sera conçu de manière à pouvoir s'adapter aux besoins et aux réalités des villes et des communautés, et pourrait offrir du soutien comme un incitatif annuel « par porte » pour les municipalités, ou un soutien initial pour les investissements dans les processus municipaux de planification et d'exécution des programmes de logement qui accéléreront la construction de logements. Il portera principalement sur l'augmentation de l'offre, mais le soutien du gouvernement sera ciblé afin d'assurer une offre équilibrée qui comprend une augmentation nécessaire de l'offre de logements abordables.

Ce nouveau fonds ciblera la création de 100 000 nouveaux logements nets au cours des cinq prochaines années.

Le fonds pour accélérer la construction de logements aura un système de demande unique souple et permettra tout de même aux municipalités d'accéder à d'autres programmes connexes. Le gouvernement fédéral veillera à ce que le programme tienne également compte des petites communautés et des communautés rurales en forte croissance, comme celles du Canada atlantique et du Nord de l'Ontario.

Utiliser le financement en infrastructure pour encourager la construction accrue de logements

Chaque année, le gouvernement fédéral accorde des sommes importantes aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour les aider à réaliser d'importants projets d'infrastructure publique. En même temps, le nombre de logements construits ne suffit pas à répondre aux besoins des Canadiens.

Il faut adopter une approche coordonnée, impliquant tous les ordres de gouvernement, afin de s'assurer que les dépenses publiques servent à construire un plus grand nombre de logements dont les Canadiens ont besoin.

- À cette fin, le budget de 2022 indique que le gouvernement entend créer de la souplesse au sein des programmes fédéraux d'infrastructure afin de lier l'accès au financement en infrastructure aux mesures prises par les provinces, les territoires et les municipalités pour accroître l'offre de logements, dans les cas où cela s'avère bénéfique. Cette souplesse ferait partie intégrante du Fonds pour le développement des collectivités du Canada, lorsque ses ententes administratives actuelles avec les provinces et les territoires seront renouvelées, ainsi que d'autres programmes d'infrastructure futurs.

Avec l'ajout du nouveau fonds pour accélérer la construction de logements, ce montant représente un financement fédéral nouveau et existant de près de 43 milliards de dollars au cours des dix prochaines années qui sera mobilisé afin d'encourager la construction d'un plus grand nombre de logements pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Tirer parti du financement du transport en commun pour construire plus de logements

La pandémie a eu des répercussions immenses sur le nombre d'utilisateurs du transport en commun et les recettes tirées du transport sur lesquelles les municipalités comptent. Le 25 mars 2022, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à autoriser un financement jusqu'à concurrence de 750 millions de dollars en 2021-2022 pour aider les municipalités qui doivent combler leurs manques à gagner au titre du transport en commun.

Afin d'accroître l'incidence de cet investissement, le financement proposé sera subordonné à l'engagement des gouvernements provinciaux et territoriaux de fournir un montant équivalent à la contribution fédérale et d'accélérer le travail qu'ils font avec les municipalités en vue de construire plus de logements pour les Canadiens.

Construire rapidement de nouveaux logements abordables

Il est urgent de construire des logements abordables supplémentaires, en particulier pour les personnes en situation d'itinérance ou qui risquent de le devenir. Afin de s'assurer qu'un plus grand nombre de logements abordables puissent être construits rapidement, le gouvernement propose de prolonger l'Initiative pour la création rapide de logements pour une troisième fois.

- ▶ Le budget 2022 propose de fournir 1,5 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour prolonger l'Initiative pour la création rapide de logements. Ce nouveau financement devrait permettre de créer au moins 6 000 nouveaux logements abordables, et au moins 25 % de ces fonds seront destinés à des projets de logements axés sur les femmes.

Accélérer la construction et la réparation de logements pour les Canadiens vulnérables

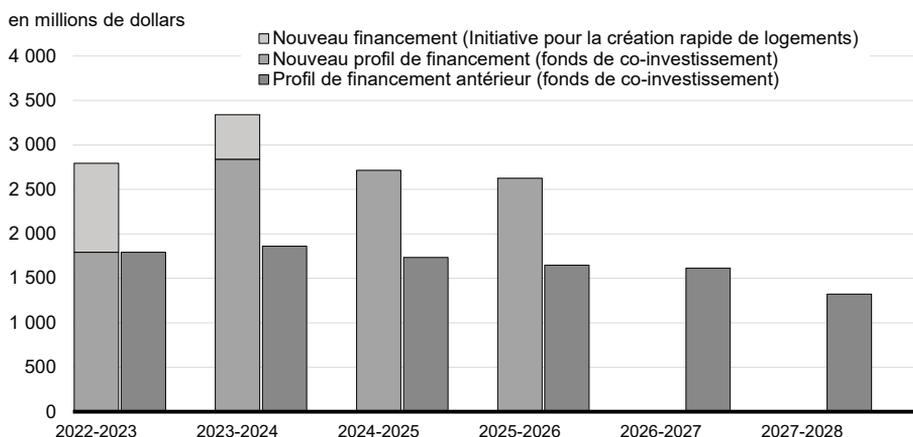
Au cours des cinq dernières années, le Fonds national de co-investissement pour le logement a appuyé la construction et la réparation de 108 000 logements pour les Canadiens les plus vulnérables. Des projets comme des refuges, des maisons pour aînés et en situation de handicap et des logements avec services de soutien représentent 75 % des logements prévus jusqu'à présent dans le cadre du programme, la demande étant supérieure à l'offre dans le cas de ces logements. Afin de protéger les logements abordables de demain, le gouvernement accélère ses investissements aujourd'hui.

► Le budget de 2022 propose de devancer un financement de 2,9 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse, dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement, de sorte que tous les fonds restants seront dépensés d'ici 2025-2026, ce qui accélérera la création d'un maximum de 4 300 nouveaux logements et la réparation d'un maximum de 17 800 logements pour les Canadiens qui en ont le plus besoin.

En tirant des leçons de l'Initiative pour la création rapide de logements, le Fonds national de co-investissement pour le logement deviendra à la fois plus souple et plus facile d'accès, notamment grâce à des contributions plus généreuses et à des approbations plus rapides.

Graphique 1.3

Nouveau profil de financement de l'Initiative pour la création rapide de logements et du Fonds national de co-investissement pour le logement



Nota – Le tableau ci-dessus est fondé sur la comptabilité de caisse, tandis que les tableaux à la fin du chapitre sont présentés selon la comptabilité d'exercice. Les chiffres selon la comptabilité d'exercice supposent que les prêts sont remboursés. Les chiffres comprennent également les 500 millions de dollars qui seront réaffectés à partir du Fonds national de co-investissement pour le logement à l'appui d'un nouveau programme de développement de coopératives d'habitation.

Construire des logements locatifs plus abordables et écoénergétiques

L'initiative Financement de la construction de logements locatifs encourage la construction de nouveaux logements locatifs en offrant des prêts à faible taux d'intérêt et une assurance hypothécaire à ceux qui construisent plus de logements locatifs dans les régions où ils sont le plus nécessaires.

- Le budget de 2022 annonce que le gouvernement entend réformer l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (FCLL) en renforçant les exigences en matière de caractère abordable et d'efficacité énergétique de l'initiative. Les promoteurs qui dépassent de beaucoup ces exigences et qui construisent des unités très abordables et écoénergétiques pourront voir une partie de leurs prêts remboursables être convertie en prêts non remboursables.

On peut également lire dans le budget de 2022 que l'initiative FCLL aura comme objectif de faire en sorte que le prix de location d'au moins 40 % des logements qui seront construits soit égal ou inférieur à 80 % du prix de location moyen du marché dans les communautés locales. Grâce à ces nouvelles exigences et aux nouveaux incitatifs s'inscrivant dans une initiative FCLL plus ambitieuse, les logements locatifs construits dans le cadre de ce programme seront plus abordables, les personnes pourront réduire la pollution et leur facture d'énergie et le Canada continuera de faire des progrès vers l'atteinte de ses projections climatiques.

Soutien direct aux personnes ayant besoin d'un logement

L'Allocation canadienne pour le logement a été élaborée conjointement avec les provinces et les territoires et lancée en 2020 avec un financement conjoint de 4 milliards de dollars sur huit ans. Elle offre un soutien financier direct aux Canadiens qui ont besoin d'un logement. Cependant, dans le cadre de ses efforts plus larges pour rendre la vie plus abordable pour les Canadiens, le gouvernement reconnaît que beaucoup ont besoin d'une aide supplémentaire. Pour soutenir ceux qui ont de la difficulté à payer leurs frais de logement :

- Le budget 2022 propose de fournir 475 millions de dollars en 2022-2023 pour verser un paiement unique de 500 \$ à ceux qui font face à des difficultés d'accès au logement abordable. Les détails et le mode de prestation seront annoncés à une date ultérieure.

Une nouvelle génération de coopératives d'habitation

Depuis des générations, les coopératives d'habitation offrent des logements abordables et de qualité aux Canadiens tout en favorisant leur autonomie à la faveur de l'inclusion, du développement personnel et du droit au maintien dans les lieux par leur modèle de logement orienté sur la communauté. Les coopératives d'habitation abritent environ un quart de million de Canadiens, mais elles n'ont pas été construites en nombre suffisant au cours des dernières années.

- Le budget de 2022 propose de réaffecter 500 millions de dollars de financement du Fonds national de co-investissement pour le logement selon la comptabilité de caisse afin de lancer un nouveau programme de développement de coopératives d'habitation visant à augmenter le nombre de coopératives d'habitation au Canada. Ce nouveau programme sera conçu conjointement avec la Fédération de l'habitation coopérative du Canada et le secteur des coopératives d'habitation.
- Le budget de 2022 propose également de réaffecter 1 milliard de dollars de prêts supplémentaires de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs afin d'appuyer les projets de coopératives d'habitation.

Grâce à cet investissement, le plus important dans la construction de nouvelles coopératives d'habitation depuis plus de 30 ans, on estime que 6 000 logements seront construits.

Logement abordable dans le Nord

Les communautés du Nord du Canada ont des besoins particuliers en matière de logement en raison des coûts de construction plus élevés, des saisons de construction écourtées, des lacunes dans l'infrastructure et des effets des changements climatiques qui augmentent, puisque le Nord se réchauffe à un taux presque trois fois plus élevé que le taux planétaire. Le gouvernement fédéral poursuit sa collaboration avec des partenaires au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour régler les problèmes de disponibilité et de qualité des logements qui touchent de façon disproportionnée les résidents du Nord.

- Le budget de 2022 propose de fournir 150 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, afin d'appuyer le logement abordable et l'infrastructure connexe dans le Nord. De ce montant, 60 millions de dollars seraient versés au gouvernement du Nunavut, 60 millions de dollars, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et 30 millions de dollars, au gouvernement du Yukon.

Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles

De nombreux Canadiens et de nombreuses Canadiennes maintiennent une tradition de vie commune dans des maisons multigénérationnelles, où les grands-parents, les parents et les enfants vivent sous un même toit. Pour certaines familles d'un bout à l'autre du pays, le fait que des générations différentes vivent ensemble, par exemple un grand-parent âgé qui habite avec la famille de sa fille ou un fils en situation de handicap qui habite avec ses parents, peut être une importante façon de s'entraider pour ces personnes.

- Afin d'aider ces familles, le budget de 2022 propose d'instaurer un crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles, qui permettrait de verser un soutien pouvant atteindre 7 500 \$ pour la construction d'un logement secondaire pour une personne âgée ou un adulte en situation de handicap.

À compter de 2023, ce crédit remboursable permettrait aux familles de demander le remboursement de 15 % d'un montant maximal de 50 000 \$ des coûts admissibles de rénovation et de construction d'un logement secondaire.

Bâtiments et logements plus écologiques

Les bâtiments et les logements sont la troisième source d'émissions de gaz à effet de serre au Canada, représentant environ 12 % des émissions nationales. Depuis 2016, le gouvernement fédéral a consacré plus de 10 milliards de dollars à la décarbonisation des logements et des bâtiments, ainsi qu'à la mise en œuvre de rénovations écoénergétiques. Afin d'atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050, l'ampleur et le rythme des rénovations des bâtiments au pays doivent augmenter. À cette fin, le gouvernement fédéral élaborera une stratégie nationale pour des bâtiments carboneutres d'ici 2050, en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires, afin d'accélérer à la fois les rénovations du parc immobilier actuel et la construction d'immeubles conformes aux normes de carboneutralité les plus élevées.

- Le budget de 2022 propose de verser 150 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada pour élaborer la stratégie du Canada pour des bâtiments carboneutres. La stratégie comprendra des initiatives visant à poursuivre la réforme du code du bâtiment, à accélérer l'adoption et la mise en œuvre de codes nationaux du bâtiment fondés sur le rendement et à promouvoir l'utilisation de matériaux de construction à faibles émissions de carbone, ainsi qu'à accroître la résilience climatique des immeubles actuels.

- Le budget de 2022 propose de verser 200 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada pour créer l'Initiative pour accélérer les rénovations, qui apportera un soutien aux audits sur les rénovations et la gestion de projets pour les grands chantiers afin d'accélérer le rythme des rénovations majeures au Canada, y compris une attention particulière aux logements abordables pour les personnes à faible revenu.

Mettre en place un programme pilote pour des quartiers plus verts

Plus des deux tiers des bâtiments que l'on trouvera au Canada en 2050 sont déjà construits aujourd'hui, et il faudra rénover bon nombre d'entre eux pour les rendre plus durables.

Le modèle *Energiesprong*, adopté par les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et les États-Unis, accélère le rythme et l'ampleur des rénovations en regroupant les maisons et les bâtiments d'un quartier entier et en les modernisant tous en même temps. Ce soutien aux rénovations des maisons à l'échelle communautaire s'aligne sur la recommandation du groupe consultatif pour la carboneutralité de rechercher les possibilités de décarboniser plusieurs bâtiments à la fois.

- Le budget 2022 propose de fournir 33,2 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada, y compris 6 millions de dollars à partir d'Infrastructures vertes – Programme de bâtiments écoénergétiques, pour mettre en œuvre un programme pilote pour des quartiers plus verts de six quartiers de logements communautaires afin de mettre à l'essai le modèle *Energiesprong* au Canada.

Construction plus écologique dans le logement et les bâtiments

Il faut élaborer des directives et des normes, et mener des recherches afin d'appuyer des innovations comme le développement de matériaux de construction à faibles émissions de carbone et des processus plus écoénergétiques pour la rénovation des maisons.

- Le budget de 2022 propose de verser 183,2 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2022-2023, avec 8,5 millions de dollars en amortissement restant, et 7,1 millions de dollars par la suite au Conseil national de recherches du Canada afin de mener des recherches et des travaux de développement sur des matériaux de construction innovateurs, et de revitaliser les normes nationales de logement et de bâtiment en vue d'encourager des solutions de construction à faibles émissions de carbone.

Logements abordables plus écologiques

Le budget de 2021 a annoncé l'octroi de 4,4 milliards selon la comptabilité de caisse pour créer le programme canadien de prêts pour des maisons plus vertes, dont une partie servira à rendre les logements abordables existants plus écoénergétiques, ce qui contribuera également à réduire la facture d'énergie.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 458,5 millions de dollars de plus pendant la durée du programme, à compter de 2022-2023, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour qu'elle accorde des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions aux fournisseurs de logements pour personnes à faible revenu dans le cadre du volet faible revenu du programme canadien de prêt pour des maisons plus vertes.

Mesures de soutien à long terme pour mettre fin à l'itinérance

Tous les Canadiens devraient avoir un chez-soi sécuritaire, mais ce n'est toujours pas une réalité pour un trop grand nombre de personnes, y compris les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les anciens combattants. Des milliers de Canadiens n'ont pas d'endroit chaud où dormir à la fin de la journée et, durant la pandémie, ils ont dû choisir entre le froid de la rue ou le surpeuplement des refuges.

Par l'intermédiaire de *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*, le gouvernement fédéral a engagé plus de 3 milliards de dollars afin de lutter contre l'itinérance, y compris le doublement du financement annuel pour quatre ans en réponse à la pandémie.

Le gouvernement demeure déterminé à mettre fin à l'itinérance chronique et propose d'importants investissements supplémentaires qui aideront à accomplir des progrès continus vers l'atteinte de cet objectif.

- Le budget de 2022 propose de verser 562,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, en vue de permettre à Infrastructure Canada de continuer à fournir un financement annuel doublé pour la stratégie *Vers un chez-soi*. Ce financement donnera une certitude à long terme aux organisations qui font un travail d'une importance cruciale dans tout le pays et fera en sorte que nos communautés aient le soutien dont elles ont besoin pour prévenir et contrer l'itinérance.

Améliorer les réponses communautaires à l'itinérance

Vers un chez-soi fournit un soutien vital aux efforts déployés par les communautés pour soutenir ceux les personnes qui se trouvent en situation d'itinérance. Toutefois, aucune communauté ni organisation ne peut prévenir l'itinérance et y mettre fin à elle seule. Faire en sorte que chacun ait un chez-soi sécuritaire est un objectif que partagent différentes organisations et divers ordres de gouvernement, et il faut veiller à ce que les communautés aient accès à toutes les connaissances et à tous les outils dont elles ont besoin pour apporter des changements.

- Le budget de 2022 propose de verser 18,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Infrastructure Canada afin qu'il effectue des recherches pour comprendre les autres mesures qui pourraient contribuer à éliminer l'itinérance chronique.

Nouveau programme de lutte à l'itinérance chez les vétérans

Le gouvernement prend également des mesures pour remédier au fait que des milliers de vétérans vivent dans l'itinérance chaque année. Ils ont servi le Canada en portant l'unifolié sur l'épaule, et méritent un chez-soi sécuritaire.

Le budget de 2021 a annoncé l'octroi de 45 millions de dollars à un programme pilote visant à réduire l'itinérance chez les vétérans. Afin de s'assurer qu'un soutien à long terme soit en place, le gouvernement a maintenant l'intention de passer directement au lancement d'un programme ciblé.

- Le budget de 2022 propose de verser 62,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Infrastructure Canada pour qu'il lance, avec le soutien d'Anciens Combattants Canada, un nouveau programme de lutte à l'itinérance chez les vétérans, qui offrira des services et des suppléments au loyer aux vétérans qui vivent dans l'itinérance, en partenariat avec des organisations communautaires.

1.2 Aider les Canadiens à acheter leur première maison

Des grandes villes aux petites villes, le coût associé à la propriété d'une maison ne cesse d'augmenter. De plus en plus de jeunes s'imaginent difficilement acheter un condominium d'une chambre, sans parler d'une maison de trois chambres. Bon nombre de ceux qui épargnent depuis des années doivent s'éloigner de plus en plus de leur lieu de travail afin de trouver un logement qu'ils peuvent se permettre.

Afin de remédier à cette situation, le budget de 2022 propose une série de nouvelles mesures visant à soutenir les acheteurs d'une première maison et à aider à faire de l'accès à la propriété une réalité pour les locataires.

Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

Quand le prix des maisons augmente, le coût de la mise de fonds grimpe aussi. Il s'agit d'un obstacle majeur pour bon nombre de ceux qui cherchent à acheter une maison, surtout pour les jeunes. Pour aider les Canadiens à épargner en vue d'acheter leur première maison :

- Le budget de 2022 propose d'instaurer le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, qui offrirait aux éventuels acheteurs d'une première maison la possibilité d'épargner jusqu'à 40 000 \$. À l'instar d'un régime enregistré d'épargne-retraite, les cotisations seraient déductibles d'impôt et les retraits pour l'achat d'une première maison, y compris le revenu de placement, seraient non imposables, comme c'est le cas pour le compte d'épargne libre d'impôt. Il n'y aurait aucun impôt à payer sur les cotisations et aucun impôt à payer sur les retraits.

Le gouvernement entend travailler avec les institutions financières en vue de permettre l'ouverture d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété et le versement de contributions sur ce compte en 2023.

On estime que le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété fournira un soutien de 725 millions de dollars sur cinq ans.

Anthony et Alexandra aspirent à devenir propriétaires de maison et vivent ensemble.

À partir de 2023, ils épargnent chacun 8 000 \$ par année (le maximum annuel) dans leur compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété et peuvent déduire cette somme de leur revenu. Ils touchent tous les deux entre 50 000 \$ et 100 000 \$, et le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété leur permet de recevoir chacun un remboursement d'impôt fédéral annuel de 1 640 \$.

Anthony et Alexandra ont une somme combinée de 90 000 \$ (y compris le revenu de placement libre d'impôt) dans leur compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété à la fin de 2027, quand ils trouvent finalement leur première maison idéale.

En utilisant le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, Anthony et Alexandra sont enfin en mesure de verser une mise de fonds pour acheter leur première maison. Ils pourront retirer leur mise de fonds libre d'impôt et économiser des milliers de dollars qu'ils pourront utiliser pour leur nouvelle maison. En outre, ils pourront demander le crédit d'impôt doublé pour l'achat d'une première habitation, ce qui leur permettra de bénéficier d'un allègement fiscal supplémentaire de 1 500 \$.

Doubler le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation

Le gouvernement reconnaît que les frais de clôture importants associés à l'achat d'une propriété peuvent constituer un obstacle pour les nouveaux acheteurs, et le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation vise à aider les Canadiens à acheter leur première maison, que cette maison soit dans une communauté rurale, urbaine ou en banlieue.

- Le budget de 2022 propose de doubler le montant du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation à 10 000 \$. Le crédit bonifié permettrait d'offrir un soutien direct pouvant atteindre 1 500 \$ aux acheteurs d'une habitation.

Cette mesure s'appliquerait aux habitations achetées à compter du 1^{er} janvier 2022.

Incitatif à l'achat d'une première propriété prolongé et plus souple

Pour rendre plus abordable l'achat d'une première maison, le gouvernement fédéral a lancé l'incitatif à l'achat d'une première propriété, qui permet aux acheteurs d'une première propriété admissibles de réduire leurs coûts d'emprunt en partageant le coût d'achat d'une maison avec le gouvernement.

- Afin d'aider un plus grand nombre de Canadiens à acheter leur première maison, le budget de 2022 annonce le prolongement de l'incitatif à l'achat d'une première propriété jusqu'au 31 mars 2025, et le gouvernement explore des options pour rendre le programme plus souple et mieux adapté aux besoins des acheteurs d'une première propriété, y compris les ménages monoparentaux.

Appuyer les programmes de location avec option d'achat

De nombreux Canadiens choisissent la location parce qu'ils aiment la souplesse qui l'accompagne. D'autres louent avant d'avoir l'intention d'acheter leur propre maison, mais pour ceux qui s'emploient à devenir propriétaires, la hausse des prix des habitations rend les mises de fonds de plus en plus hors de portée. Des arrangements de location avec option d'achat peuvent aider à atténuer cet obstacle en offrant plus de temps et de soutien aux locataires sur la voie menant à la propriété, et en leur permettant de vivre et de grandir dans leur maison.

- Afin d'aider à élaborer et à élargir des programmes de location avec option d'achat dans l'ensemble du Canada, le budget de 2022 propose de fournir un financement réservé de 200 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement abordable. Cette somme comprendra 100 millions de dollars pour soutenir les organismes à but non lucratif, les coopératives, les promoteurs et les sociétés qui construisent de nouveaux logements à louer avec option d'achat.

Cet investissement offrira aux Canadiens la possibilité de s'engager plus tôt sur la voie de l'accession à la propriété, tout en encourageant l'offre de nouveaux logements abordables pour les locataires et les futurs propriétaires.

Les projets admissibles, qui doivent inclure des mesures de sauvegarde et une solide protection des consommateurs, pourraient inclure la réparation et le renouvellement de logements à des fins de location avec option d'achat, des modèles de financement innovateurs et des programmes qui aident les participants aux programmes de location avec option d'achat à se préparer à l'accession à la propriété.

1.3 Protéger les acheteurs et les locataires

L'achat d'une maison est souvent la décision financière la plus importante qu'une personne prendra au cours de sa vie. Cependant, certaines pratiques immobilières exercent une pression encore plus forte sur les acheteurs de maisons, et les mènent à se demander s'ils n'ont pas payé trop cher leur maison.

Adopter une charte des droits des acheteurs de propriété

Des pratiques injustes, par exemple présenter des offres à l'aveugle ou demander aux acheteurs de renoncer à leur droit de faire inspecter la propriété, peuvent rendre le processus d'achat d'une maison encore plus stressant pour un trop grand nombre de Canadiens. Afin d'aider à assurer une équité pour les jeunes Canadiens et ceux de classe moyenne, le gouvernement prendra des mesures pour rendre le processus d'achat d'une propriété plus ouvert, plus transparent et plus équitable.

- ▶ Le budget de 2022 annonce que le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion collaborera avec les provinces et les territoires au cours de la prochaine année à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une charte des droits des acheteurs de propriété ainsi qu'à la création d'un plan national visant à mettre fin aux offres à l'aveugle. La charte des droits des acheteurs de propriétés pourrait également comprendre, entre autres choses, l'assurance d'un droit légal à une inspection de la propriété et assurer la transparence de l'historique des prix de vente dans les recherches de titres.
- ▶ Afin d'appuyer ces efforts, le budget de 2022 propose de fournir cinq millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Des logements pour les Canadiens, et non pour les grandes sociétés

Les logements devraient servir de résidences aux Canadiens.

Toutefois, au cours des dernières années, l'augmentation importante des prix de l'immobilier a mené de grands investisseurs à acquérir un plus grand portefeuille de logements résidentiels. On craint que cette concentration de la propriété dans les logements résidentiels ne fasse monter les loyers et le prix des maisons, et ne réduise le rôle important que jouent les petits propriétaires indépendants. Beaucoup croient que cette tendance a aussi fait augmenter les « rénovictions », lorsqu'un propriétaire fait pression sur ses locataires et les convainc de partir, ou qu'il est officiellement autorisé à les expulser pour effectuer des rénovations importantes en vue d'augmenter les loyers.

Afin d'apaiser ces inquiétudes :

- Le budget de 2022 annonce un examen fédéral du logement en tant que catégorie d'investissements, qui permettra de mieux comprendre le rôle des grands acteurs du marché ainsi que l'incidence sur les locataires et les propriétaires canadiens. Cet examen comprendra l'étude d'un certain nombre d'options et d'outils, y compris les changements qui pourraient être apportés au traitement fiscal des grands acteurs organisationnels qui investissent dans l'immobilier résidentiel. D'autres détails sur l'examen seront présentés plus tard cette année, y compris l'annonce d'éventuelles mesures rapidement mises en place avant la fin de l'année.

1.4 Mettre un frein à l'investissement étranger et à la spéculation

L'augmentation de l'offre de logements contribuera à rendre le logement plus abordable; il ne s'agit toutefois pas de la seule solution.

On craint que l'investissement étranger, la revente précipitée de propriétés, la spéculation et l'activité illégale ne fassent augmenter le coût du logement au Canada. Le gouvernement a un rôle important à jouer pour faire face à ces enjeux.

Le budget de 2022 propose de nouvelles mesures qui interdiront l'investissement étranger dans l'immobilier résidentiel, séviront contre l'activité illégale dans le marché du logement et s'assureront que les propriétaires qui revendent rapidement leurs propriétés ou les spéculateurs paient leur juste part d'impôt.

Interdire l'investissement étranger dans le logement canadien

Depuis des années, des biens immobiliers résidentiels ont été achetés au Canada avec de l'argent provenant de l'étranger. Cette situation a alimenté les préoccupations au sujet de l'incidence sur les coûts dans des villes comme Vancouver et Toronto, et fait craindre que les Canadiens ne soient exclus du marché du logement dans de grandes et petites villes partout au pays en raison des prix élevés.

- Afin de s'assurer que les logements appartiennent à des Canadiens plutôt qu'à des investisseurs étrangers, le budget de 2022 annonce que le gouvernement entend proposer des restrictions qui interdiraient aux entreprises commerciales étrangères et aux particuliers qui ne sont pas citoyens canadiens ou résidents permanents d'acquérir des propriétés résidentielles non récréatives au Canada pour une période de deux ans.

Les réfugiés et les personnes qui ont été autorisées à venir au Canada en voyage d'urgence afin de fuir des crises internationales seraient exemptés. Les étudiants étrangers qui sont en voie d'obtenir la résidence permanente seraient aussi exemptés dans certaines circonstances, tout comme les titulaires de permis de travail qui résident au Canada.

Le gouvernement continuera de surveiller l'incidence des investissements étrangers sur les coûts du logement au Canada, et pourrait proposer des mesures supplémentaires pour renforcer l'application de l'interdiction proposée, au besoin. Les non-résidents, non-Canadiens qui possèdent des habitations sous-utilisées ou laissées vacantes seraient assujettis à la taxe sur les logements sous-utilisés, une fois celle-ci en vigueur.

Faire payer leur juste part à ceux qui procèdent à la revente précipitée de propriétés

La revente précipitée de propriétés, c'est-à-dire l'achat d'une maison et sa vente pour un prix beaucoup plus élevé que celui payé peu de temps auparavant, peut injustement conduire à une hausse des prix du logement, et certaines personnes qui se lancent dans la revente précipitée de propriétés déclarent peut-être incorrectement leurs bénéfices pour payer moins d'impôts.

- Le budget de 2022 propose d'instaurer de nouvelles règles pour s'assurer que les bénéfices issus de la revente précipitée de propriétés sont pleinement et équitablement imposés. Plus précisément, toute personne qui vend un immeuble résidentiel qu'elle détient depuis moins de 12 mois serait réputée faire de la revente précipitée de propriétés et serait assujettie à une imposition complète sur ses bénéfices à titre de revenu d'entreprise. Des exemptions s'appliqueraient pour les Canadiens qui vendent leur maison en raison de certaines circonstances de la vie, comme un décès, une invalidité, la naissance d'un enfant, un nouvel emploi ou un divorce. Les exemptions seront établies dans les règles à venir et les Canadiens seront consultés sur les projets de propositions législatives.

Cette nouvelle mesure garantira que les investisseurs qui s'adonnent à la revente précipitée de propriétés paient leur juste part, tout en protégeant l'exemption pour résidence principale actuelle, d'une importance cruciale, pour les Canadiens qui utilisent leur maison comme résidence.

La mesure s'appliquerait aux propriétés résidentielles vendues à compter du 1^{er} janvier 2023.

Taxer les cessions d'un contrat de vente

Les logements devraient servir de domicile aux personnes, et non de marchandises que des spéculateurs immobiliers peuvent échanger et qui leur permettent de réaliser des bénéfices. Les opérations commerciales spéculatives sur le marché canadien du logement contribuent à la hausse des prix pour les Canadiens. Ces opérations peuvent comprendre la revente de logements avant même qu'ils aient été construits ou habités, c'est-à-dire la cession d'un contrat de vente.

À l'heure actuelle, la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) peut s'appliquer ou non à la cession d'un contrat de vente d'une nouvelle habitation selon la raison pour laquelle l'habitation a été achetée. Par exemple, la TPS/TVH ne s'applique pas si l'acheteur avait au départ l'intention de vivre dans l'habitation.

Cette situation offre aux spéculateurs la possibilité d'être malhonnêtes au sujet de leurs intentions initiales et cause de l'incertitude pour tous ceux qui prennent part à la cession d'un contrat de vente quant à l'application de la TPS/TVH. Les règles actuelles donnent également lieu à une application inégale de la TPS/TVH aux prix complets et finaux des habitations neuves. Afin de résoudre ces problèmes :

- Le budget de 2022 propose de rendre toutes les cessions d'un contrat de vente relatives à des propriétés résidentielles nouvellement construites ou ayant fait l'objet de rénovations majeures taxables aux fins de la TPS/TVH, à compter du 7 mai 2022.

Protéger les Canadiens contre le recyclage des produits de la criminalité dans le secteur des prêts hypothécaires

Au cours des dernières années, un nombre croissant de prêts hypothécaires ont été consentis par des entreprises de prêt qui ne sont pas réglementées par les règles nationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes qui s'appliquent à d'autres institutions financières, comme les banques. Cette situation expose de nombreux Canadiens de la classe moyenne et leur investissement le plus important à un risque financier.

- ▶ Afin d'aider à prévenir les crimes financiers dans le secteur immobilier, le gouvernement fédéral annonce qu'il entend étendre les exigences en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes à toutes les entreprises qui consentent des prêts hypothécaires au Canada au cours de la prochaine année.

On limitera ainsi l'exploitation du marché de l'immobilier par les criminels, ce qui peut avoir une incidence sur le caractère abordable du logement dans tout le pays.

Chapitre 1

Rendre le logement plus abordable en millions de dollars

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
1.1. Construire des logements abordables	750	1 813	2 030	1 789	1 864	637	8 883
Lancer un nouveau fonds pour accélérer la construction de logements	0	150	925	925	1 000	1 000	4 000
Tirer parti du financement du transport en commun pour construire plus de logements ¹	750	0	0	0	0	0	750
Construire rapidement de nouveaux logements abordables	0	1 000	500	0	0	0	1 500
Accélérer la construction et la réparation de logements pour les Canadiens vulnérables ²	0	801	1 059	978	893	0	3 730
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-801	-675	-595	-510	-576	-3 157
Construire des logements locatifs plus abordables et écoénergétiques	0	216	244	251	223	194	1 128
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-216	-244	-251	-223	-194	-1 128
Soutien direct aux personnes ayant besoin d'un logement	0	475	0	0	0	0	475
Nouvelle génération de coopératives d'habitation	0	6	34	78	74	0	191
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-6	-34	-78	-74	0	-191
Logement abordable dans le Nord	0	75	75	0	0	0	150
Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles	0	5	25	25	25	25	105

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Bâtiments et logements plus écologiques ³	0	70	70	70	70	70	350
Mettre en place un programme pilote pour des quartiers plus verts ³	0	2	8	11	8	4	33
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	0	-4	-2	0	-6
Construction plus écologique dans le logement et les bâtiments ³	0	17	24	28	31	28	127
Logements abordables plus écologiques ³	0	49	39	75	72	85	319
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-27	-26	-31	-28	-24	-136
Mesures de soutien à long terme pour mettre fin à l'itinérance	0	0	0	281	281	0	562
Améliorer les réponses communautaires à l'itinérance	0	8	8	2	0	0	18
Nouveau programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans	0	0	0	13	24	24	62
<i>Moins : Report de fonds à un autre exercice</i>	0	-11	0	11	0	0	0
1.2. Aider les Canadiens à acheter leur première maison	-17	124	180	345	350	355	1 338
Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété	0	0	55	215	225	230	725
Doubler le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	30	125	130	130	130	130	675

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Incitatif à l'achat d'une première propriété prolongé et plus souple	9	38	43	51	52	50	242
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-55	-38	-48	-51	-57	-56	-305
Appuyer les programmes de location avec option d'achat	0	22	24	24	25	26	121
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-22	-24	-24	-25	-26	-121
1.3. Protéger les acheteurs et les locataires	0	3	3	0	0	0	5
Adopter une charte des droits des acheteurs de propriété	0	3	3	0	0	0	5
1.4. Mettre un frein à l'investissement étranger et à la spéculation	0	-14	-25	-25	-25	-25	-114
Faire payer leur juste part à ceux qui procèdent à la revente précipitée de propriétés	0	-4	-15	-15	-15	-15	-64
Taxer les cessions de contrat de vente	0	-10	-10	-10	-10	-10	-50
Investissements supplémentaires – Rendre le logement plus abordable	0	26	0	0	0	0	26
Assistance pour les propriétaires touchés par la pyrrhotite	0	26	0	0	0	0	26
Financement supplémentaire proposé pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de soutenir les propriétaires au Québec dont les maisons nécessitent des travaux d'assainissement en raison de dommages aux fondations causés par la pyrrhotite.							
Chapitre 2 – Incidence budgétaire nette	733	1 951	2 188	2 109	2 189	966	10 137

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Selon l'annonce faite le 17 février 2022.

² Un montant supplémentaire de 573 millions de dollars des ressources ministérielles existantes du dernier exercice de la période sera affecté à l'appui de cette mesure.

³ Selon l'annonce faite dans le cadre du Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte, publié le 29 mars 2022.

Chapitre 2

Une économie forte, en croissance et résiliente

2.1 Diriger la croissance économique et l'innovation.....	66
Lancer un fonds de croissance du Canada de classe mondiale	66
Créer une agence canadienne d'innovation et d'investissement	68
Examiner le soutien fiscal à la R et D et à la propriété intellectuelle.....	70
Réduire les impôts des petites entreprises canadiennes en croissance....	71
2.2 Soutenir la croissance économique et des chaînes d'approvisionnement stables.....	72
Stratégies du Canada sur les minéraux critiques et les industries propres.	73
Soutenir les projets de minéraux critiques au Canada	74
Améliorer les infrastructures des chaînes d'approvisionnement.....	77
Faire avancer les investissements dans les infrastructures canadiennes ..	79
Renforcer l'industrie des semi-conducteurs du Canada.....	80
Assurer la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes axées sur la santé.....	81
Rendre l'économie canadienne plus concurrentielle.....	81
Leadership en matière de commerce national et de mobilité de la main-d'œuvre	81
Appuyer les grappes d'innovation du Canada.....	82
Renouveler le Partenariat canadien pour l'agriculture.....	83
2.3 Investir dans la propriété intellectuelle et la recherche.....	83
Bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial.....	83
Protéger la recherche canadienne des menaces étrangères.....	85
Embaucher davantage de chercheurs éminents	86
Accroître la présence du Canada dans l'espace	86
Maximiser le potentiel du Conseil national de recherches du Canada	87
Accorder un financement aux chercheurs des communautés noires	87
Financer la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique....	88

2.4 Stimuler l'investissement et la croissance des petites entreprises.....	88
Réduire les frais de transaction liés aux cartes de crédit	88
Renforcer les systèmes canadiens de recours commerciaux et de recettes...	89
Fiducies collectives des employés.....	89
Mobiliser le secteur du cannabis.....	90
2.5 Soutenir la relance et la croissance dans les secteurs touchés.....	90
Les prochaines étapes en vue du projet de train à grande fréquence	90
Investir dans les gares ferroviaires et les centres d'entretien de VIA Rail....	91
Soutenir l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard.....	91
Accorder une indemnisation complète et équitable aux secteurs soumis à la gestion de l'offre.....	92
Appuyer le secteur du tourisme du Canada	92

Chapitre 2

Une économie forte, en croissance et résiliente

L'économie mondiale est en train de changer. La technologie, la mondialisation et un effort historique dans notre lutte contre les changements climatiques créent de nouvelles industries et de nouveaux emplois.

Nous pouvons être des chefs de file dans l'économie d'aujourd'hui et de demain, et les Canadiennes et Canadiens peuvent profiter de bons emplois et de la croissance économique qui en découlera. Toutefois, des décisions judicieuses doivent être prises aujourd'hui pour que nous puissions être des chefs de file dans l'économie de demain.

Le Canada doit attirer davantage d'investissements dans les industries qui créent de bons emplois pour la classe moyenne du Canada. Nous devons rendre notre économie plus résiliente en renforçant nos chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'en veillant à ce que les entreprises puissent acheminer leurs produits vers les marchés et à ce que les Canadiens puissent acheter les produits dont ils ont besoin à travers le monde.

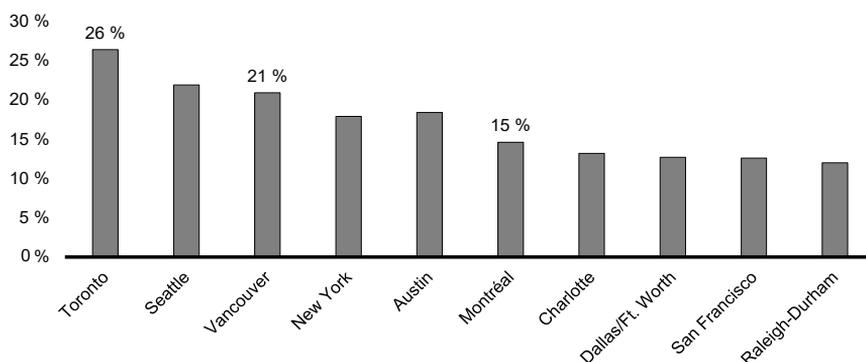
Nous devons rendre l'économie canadienne plus novatrice et plus productive, et faire en sorte qu'il soit plus facile pour les entreprises, grandes et petites, d'investir, de prendre de l'expansion et de créer des emplois au Canada.

Le Canada abrite déjà certains des marchés à la croissance la plus rapide pour les emplois en haute technologie en Amérique du Nord. La ville de Toronto a d'ailleurs affiché le meilleur taux de croissance de l'emploi en haute technologie de 2019 à 2020, devant la Silicon Valley, et Vancouver a devancé la ville de New York.

Graphique 2.1

Croissance de l'emploi en haute technologie

% de croissance, 2019-2020

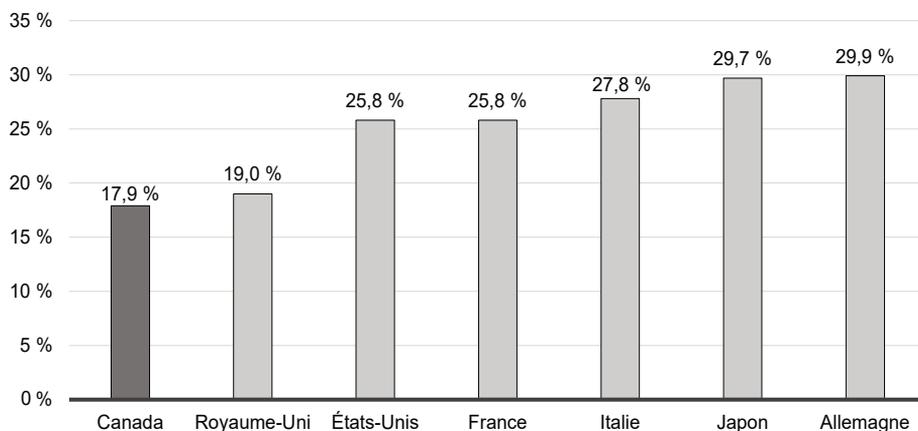


Source : CBRE Tech-30 2021

Les réductions du taux d'imposition sur le revenu des sociétés proposées dans le budget de 2021 pour les entreprises qui fabriquent des technologies à zéro émission donneront au Canada le taux d'imposition moyen combiné fédéral-provincial-territorial le plus bas du G7, ce qui rendra le pays attrayant comme destination pour les investissements des entreprises dans le secteur des technologies propres, un secteur qui croît et gagne de la valeur tous les jours.

Graphique 2.2

Taux d'imposition du revenu des sociétés prévus par la loi pour la fabrication et la transformation de technologies à zéro émission, pays du G7



Nota – Le taux d'imposition prévu par la loi correspond à la moyenne nationale pondérée ou au taux fédéral, provincial (d'État) et régional combiné, y compris les surtaxes, le cas échéant.

Les taux d'imposition sont pour l'année 2022 et comprennent les mesures annoncées à compter du 1^{er} janvier 2022 (sauf aux États-Unis où ils sont pour 2021).

Alors que l'économie mondiale évolue, le Canada a tout ce dont il a besoin pour prospérer. Sa main-d'œuvre est l'une des plus instruites au monde, et il dispose d'instituts de recherche de calibre mondial et de sources abondantes d'énergie propre. Le Canada est le seul pays au monde à avoir libre accès aux marchés de l'ensemble des pays membres du G7 et de l'Union européenne.

Toutefois, d'autres pays avancent rapidement dans la compétition internationale pour attirer les investissements et l'innovation. Le gouvernement doit en faire plus pour que les entreprises canadiennes de toutes tailles puissent réussir.

Le budget de 2022 présente les mesures additionnelles qui doivent être prises pour créer de nouveaux emplois bien rémunérés pour les Canadiens, aider un plus grand nombre de personnes à faire partie de la classe moyenne et faire du Canada un chef de file économique pour les décennies à venir.

Principales mesures en cours

Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral a annoncé un éventail d'initiatives et de programmes importants qui contribueront à stimuler la croissance économique, notamment :

- ✓ Un financement de 8 milliards de dollars pour transformer et décarboner l'industrie, ainsi qu'investir dans les technologies propres et les batteries;
- ✓ Un financement de 4 milliards de dollars pour le Programme canadien d'adoption du numérique, lancé en mars 2022, pour aider les entreprises à se brancher, à augmenter leur présence dans le commerce électronique et à faire passer leurs activités commerciales au numérique;
- ✓ Un financement de 1,2 milliard de dollars pour soutenir les sciences de la vie et la biofabrication au Canada, et les investissements dans les essais cliniques, la recherche biomédicale et les infrastructures de recherche;
- ✓ Un financement de 1 milliard de dollars pour le Fonds stratégique pour l'innovation afin de soutenir les entreprises des sciences de la vie et de la biofabrication au Canada et de créer des chaînes d'approvisionnement plus résilientes. Cette somme s'ajoute aux investissements effectués tout au long de la pandémie avec des fabricants de vaccins et de produits thérapeutiques comme Sanofi, Medicago et Moderna;
- ✓ Un financement de 1,9 milliard de dollars pour le Fonds national des corridors commerciaux afin de rendre l'infrastructure de transport du Canada plus efficiente et plus efficace, comme l'élargissement à quatre voies de certaines portions de l'autoroute Transcanadienne en Nouvelle-Écosse ainsi que des améliorations aux routes et aux chemins de fer au Port de Vancouver;
- ✓ Un financement de 1,5 milliard de dollars aux agences de développement régional pour soutenir la relance économique du pays par l'intermédiaire de programmes comme le Fonds pour l'emploi et la croissance et le Fonds canadien de revitalisation des communautés;
- ✓ Un financement de 1 milliard de dollars pour le Fonds pour la large bande universelle, pourtant celui-ci a 2,75 milliards de dollars pour améliorer l'accès à Internet à haute vitesse et d'appuyer le développement économique dans des régions rurales et éloignées du Canada;
- ✓ Améliorer le Programme de financement des petites entreprises du Canada, en augmentant d'environ 560 millions de dollars le financement annuel pour les petites entreprises;
- ✓ Un financement de 1,2 milliard de dollars pour lancer la Stratégie quantique nationale, la Stratégie pancanadienne en matière de génomique et la prochaine étape de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle pour tirer profit des technologies émergentes de l'avenir;
- ✓ Un financement de 1 milliard de dollars pour revitaliser le secteur du tourisme;

- ✓ Aider les petites et moyennes entreprises à investir dans de nouvelles technologies et de nouveaux projets d'immobilisation en permettant la passation en charges immédiate d'un montant maximal de 1,5 million de dollars en investissements admissibles, à compter de 2021;
- ✓ Continuer à collaborer avec des partenaires pour appuyer la revitalisation de l'Est de Montréal, y compris des projets qui font la promotion de l'innovation, du développement ainsi que d'une transition verte et inclusive du secteur;
- ✓ Réduire de moitié les taux d'imposition des entreprises qui fabriquent des technologies à zéro émission.

2.1 Diriger la croissance économique et l'innovation

Le budget de 2022 arrive à un moment critique pour le Canada, qui doit prendre des mesures importantes et transformatives pour s'assurer que l'économie canadienne est en voie d'atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050. Le Canada doit faciliter l'innovation des entreprises canadiennes et devenir un chef de file mondial dans les industries qui feront croître son économie et créeront de nouveaux emplois.

Même si le budget de 2022 propose des douzaines de mesures qui aideront à atteindre ces objectifs, deux mesures en particulier contribueront de manière importante à rendre l'économie plus forte et plus novatrice : le lancement d'un fonds de croissance du Canada de classe mondiale et la création d'une nouvelle agence canadienne d'innovation et d'investissement.

Lancer un fonds de croissance du Canada de classe mondiale

La croissance économique est importante, car elle rehausse et améliore le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes. Dans un contexte de changements climatiques, de changements technologiques et d'une économie mondiale en évolution, le succès économique du Canada n'est pas garanti et demande des mesures ciblées et concertées.

Les gouvernements ne peuvent accomplir tout le travail seuls. Pour prospérer face à des défis d'une telle ampleur, il faut trouver de nouvelles façons de mettre en commun les capacités du secteur public, du secteur privé et des industries d'un océan à l'autre.

Le Canada aura besoin d'investissements de 125 milliards à 140 milliards de dollars chaque année pour lutter contre les changements climatiques et bâtir une économie carboneutre d'ici 2050. À l'heure actuelle, l'investissement annuel dans la transition climatique se situe entre 15 milliards et 25 milliards de dollars. Un gouvernement ne peut à lui seul combler cet écart.

Actuellement, d'autres pays se préparent à faire face à la concurrence à l'échelle internationale pour obtenir des capitaux et attirer les investissements. Des pays comparables au Canada ont commencé à mettre en place des fonds de croissance en vue d'attirer des milliards de dollars en capitaux privés, qui sont prêts à être investis dans les emplois de qualité et les nouveaux secteurs d'aujourd'hui et de demain. Le Canada se doit de suivre le rythme.

► Le budget de 2022 propose d'établir le fonds de croissance du Canada en vue d'attirer des investissements importants du secteur privé, et ce, afin de réaliser les objectifs importants en matière de politique économique nationale suivants :

1. Réduire les émissions et contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada;
2. Diversifier l'économie canadienne et renforcer les exportations en investissant dans la croissance des industries à faibles émissions de carbone et des nouvelles technologies dans différents secteurs, autant traditionnels que nouveaux, de la base industrielle du Canada;
3. Appuyer la restructuration des chaînes d'approvisionnement essentielles dans les domaines importants pour la prospérité future du Canada, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Le fonds de croissance du Canada sera un nouveau mécanisme d'investissement public qui sera exploité de façon indépendante du gouvernement fédéral. Il servira à réaliser des investissements au moyen d'un vaste ensemble de mécanismes financiers, ce qui comprend toute forme de dette, de capitaux propres, de garanties et de contrats spécialisés. Le fonds sera capitalisé au départ à l'aide de 15 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Il investira de manière concessionnelle, selon l'objectif suivant : pour chaque dollar qu'il investira, le fonds cherchera à attirer au moins trois dollars de capital privé.

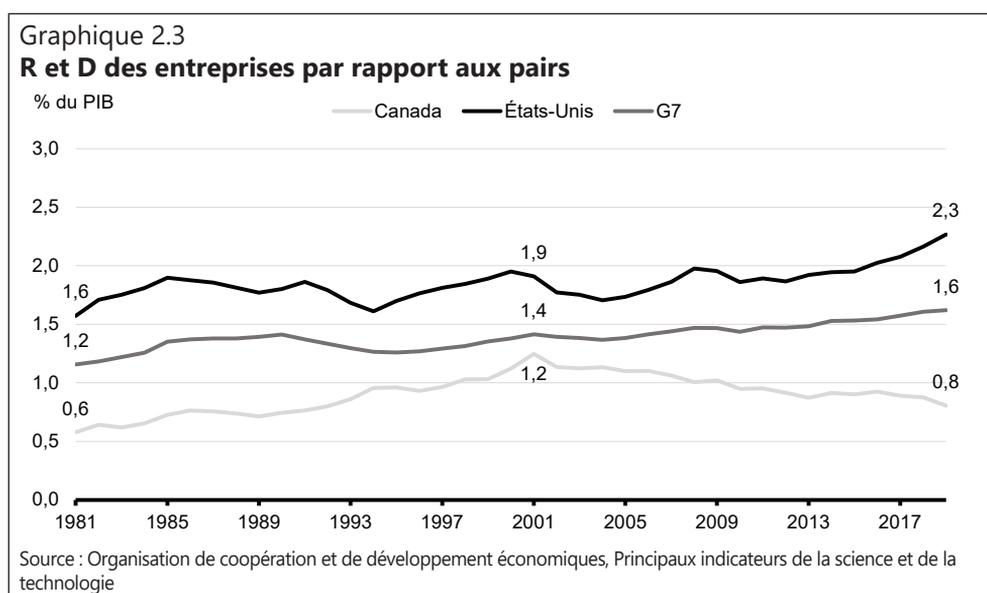
En mettant sur pied le fonds de croissance du Canada, le gouvernement a l'intention de demander l'avis d'experts au Canada et à l'étranger. À la suite de ces consultations, des renseignements sur le lancement du fonds seront fournis dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022. Le financement lié au fonds de croissance du Canada proviendra du cadre financier actuel.

Créer une agence canadienne d'innovation et d'investissement

Les Canadiens sont talentueux, créatifs et inventifs, et le pays n'a jamais été à court de bonnes idées.

Pour faire croître l'économie canadienne, il ne suffit toutefois pas d'innover. Les Canadiens et les entreprises du pays se doivent de transformer ces nouvelles idées et technologies en nouveaux produits et services, et en nouvelles entreprises en pleine croissance.

Or, le Canada se classe actuellement au dernier rang des pays du G7 pour ce qui est des dépenses en recherche et développement (R et D) des entreprises. Cette tendance doit changer.



Régler les principaux défis du Canada en matière d'innovation, soit un faible taux d'investissement par les entreprises privées dans la recherche, le développement et l'adoption de nouvelles technologies, est essentiel à la croissance de l'économie canadienne et à la création de bons emplois.

Une agence d'innovation et d'investissement axée sur le marché, qui profite du leadership et de l'expertise du secteur privé, a aidé des pays comme la Finlande et Israël à se transformer en leaders mondiaux de l'innovation.

L'Autorité israélienne en matière d'innovation a stimulé la croissance des secteurs à forte intensité de recherche et développement, comme la technologie de l'information et des communications et les secteurs des véhicules autonomes. L'Agence de financement de Finlande pour la technologie et l'innovation (TEKES) a contribué à transformer les secteurs à faible technologie, comme les secteurs de la foresterie et de l'exploitation minière, en des industries de haute technologie, prospères et concurrentielles à l'échelle mondiale.

Au Canada, une nouvelle agence d'innovation et d'investissement collaborera de façon proactive avec les industries et les entreprises canadiennes nouvelles et établies afin de les aider à faire les investissements dont elles ont besoin pour innover, croître, créer des emplois et être concurrentielles dans une économie mondiale en évolution.

► Le budget de 2022 annonce que le gouvernement entend créer une agence d'innovation et d'investissement fédérale indépendante sur le plan opérationnel et propose de fournir 1 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir ses opérations initiales. Les détails définitifs sur le budget de fonctionnement de l'agence seront déterminés à la suite d'autres consultations qui se tiendront plus tard cette année.

À l'heure où d'autres pays font des investissements importants dans ce domaine, le gouvernement a l'intention d'investir dans l'innovation, la recherche et le développement à l'échelle nécessaire pour faire du Canada un chef de file mondial.

Le soutien fourni par l'intermédiaire de l'agence d'innovation et d'investissement favorisera également l'innovation et la croissance dans le secteur de la défense du Canada et stimulera les investissements dans la fabrication de matériel de défense au Canada.

Le gouvernement mènera d'autres consultations auprès d'experts canadiens et internationaux afin de parachever la conception de la nouvelle agence et d'établir son mandat, et les détails seront annoncés dans la mise à jour économique et budgétaire de 2022.

Une agence d'innovation et d'investissement pour aider les entreprises canadiennes à réussir

Diane exploite une petite entreprise de sciences de la vie à London, en Ontario, et a appris qu'un chercheur universitaire canadien a découvert, grâce à des expériences préliminaires, une nouvelle catégorie de produits thérapeutiques qui sauvent des vies dans la lutte contre le cancer.

L'entreprise de Diane est spécialisée dans les méthodes permettant de transformer rapidement des produits thérapeutiques potentiels en produits pharmaceutiques sûrs et prêts à être commercialisés grâce à des méthodes de mise au point de médicaments de pointe.

Son entreprise souhaite établir un partenariat avec le chercheur afin de lancer un nouveau programme de recherche et de développement (R et D) pour mettre au point ces médicaments, mais elle ne dispose pas du capital dont elle a besoin. Diane voit une importante occasion à l'échelle mondiale, mais un soutien financier est nécessaire immédiatement pour aider son entreprise à profiter de cette possibilité.

L'entreprise de Diane pourrait communiquer avec l'agence pour demander une orientation et un soutien, et l'agence déterminerait rapidement la faisabilité du projet et le potentiel commercial de la technologie, puis fournirait à l'entreprise le financement nécessaire pour tirer parti d'une occasion intéressante. Si les étapes clés du projet sont atteintes, l'entreprise de Diane pourrait présenter une demande de financement supplémentaire dans le cadre de son travail visant à vendre son nouveau produit à travers le monde entier et à créer des emplois ici au Canada.

Examiner le soutien fiscal à la R et D et à la propriété intellectuelle

Le programme de recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE) prévoit des incitatifs fiscaux en vue d'encourager les entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous les secteurs à exercer des activités de R et D. Le programme de RSDE a été une pierre angulaire de la stratégie d'innovation du Canada. Le gouvernement prévoit d'entreprendre un examen du programme afin de s'assurer d'abord qu'il encourage efficacement la R et D qui profite au Canada, puis d'étudier les possibilités de le moderniser et de le simplifier. Dans le cadre de l'examen, nous cherchons à savoir en particulier s'il est justifié d'apporter des changements aux critères d'admissibilité pour assurer la pertinence du soutien et améliorer l'efficacité du programme dans son ensemble.

Dans le cadre de cet examen, le gouvernement étudiera également la question de savoir si un régime fiscal peut jouer un rôle en encourageant le développement et le maintien de la propriété intellectuelle découlant des activités de R et D menées au Canada. En particulier, le gouvernement cherchera à solliciter et à obtenir des conseils sur la pertinence de l'adoption d'un régime privilégié des brevets afin de réaliser ces objectifs.

Réduire les impôts des petites entreprises canadiennes en croissance

Le gouvernement offre une gamme d'incitatifs pour encourager les investissements dans les entreprises en croissance.

Les petites entreprises bénéficient actuellement d'un taux d'imposition fédéral réduit de 9 % sur la première tranche de 500 000 dollars de revenu imposable, alors que le taux fédéral général d'imposition sur le revenu des sociétés est de 15 %. Une entreprise n'a plus le droit à ce taux réduit lorsque son niveau de capital utilisé au Canada atteint 15 millions de dollars. Toutefois, le fait d'éliminer progressivement l'accès au taux d'imposition plus bas trop rapidement, et d'exiger à une petite entreprise de payer plus d'impôt, peut décourager certaines entreprises de continuer à croître et à créer des emplois.

➤ Le budget de 2022 propose d'éliminer l'accès au taux d'imposition des petites entreprises de façon plus graduelle; l'accès sera complètement éliminé lorsque le capital imposable atteint 50 millions de dollars, plutôt que 15 millions.

Cette mesure permettra à un nombre accru de moyennes entreprises de bénéficier du taux réduit, augmenterait le montant des revenus qui peuvent être admissibles au taux réduit et entraînerait des économies d'impôt estimées à 660 millions de dollars pour la période allant de 2022-2023 à 2026-2027, une somme pouvant être réinvestie pour soutenir la croissance et créer des emplois.

Cette mesure s'appliquera aux années d'imposition démarant à partir de la date de dépôt du budget.

Le gouvernement entreprend également un examen pour déterminer si le régime fiscal offre un soutien adéquat aux investissements dans les entreprises en croissance. L'examen portera, entre autres, sur le report par roulement des investissements dans les petites entreprises. Cette mesure permet aux investisseurs dans de petites entreprises de reporter la taxe sur les gains en capital.

Réduction de l'impôt pour les petites entreprises canadiennes en croissance

MakerCo est une entreprise manufacturière qui détient actuellement 10 millions de dollars en capital imposable et gagne 500 000 \$ en revenu annuel (ce qui correspond à un taux de rendement de 5 % du capital). Étant donné que le capital imposable de la société ne dépasse pas 10 millions, tout son revenu est admissible au taux d'imposition des petites entreprises de 9 %.

La société a ciblé une occasion prometteuse d'élargir ses activités et envisage un investissement en capital de 2 millions de dollars, ce qui porterait à 12 millions son capital imposable et augmenterait à 600 000 \$ son revenu.

Selon les règles actuelles, le revenu de la société admissible au taux d'imposition des petites entreprises serait réduit à 300 000 \$ et l'autre montant de 300 000 \$ serait imposé au taux d'imposition général des sociétés de 15 %.

Grâce à une élimination plus progressive prévue dans le budget, le revenu de la société admissible au taux d'imposition des petites entreprises s'élèverait à 475 000 \$, et l'autre montant de 125 000 \$ serait imposé au taux d'imposition général des sociétés de 15 %. Par conséquent, la société économiserait 10 500 \$ en impôts selon la mesure proposée par rapport aux règles actuelles, ce qui ferait en sorte qu'il serait plus attrayant pour MakerCo de faire croître son entreprise.

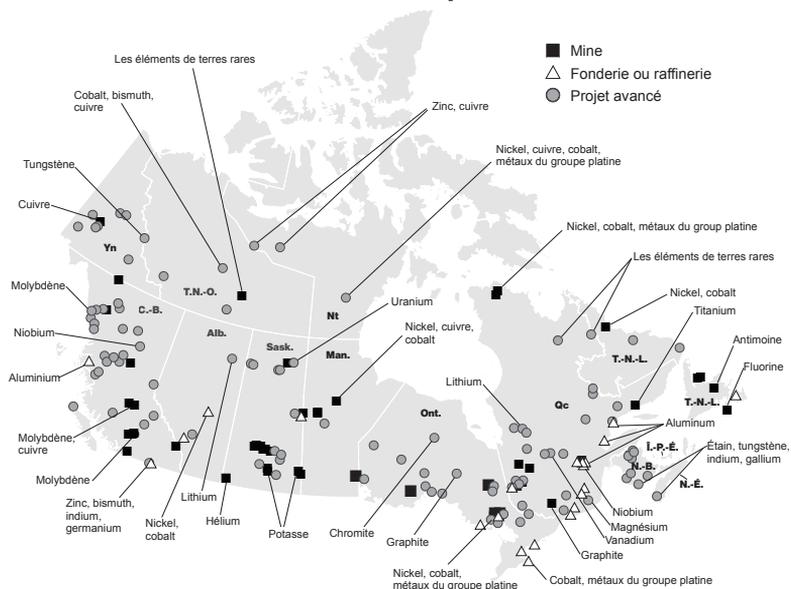
2.2 Soutenir la croissance économique et des chaînes d'approvisionnement stables

Grâce à ses ressources abondantes, le Canada a une occasion unique de montrer la voie dans les secteurs où les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont touché l'économie mondiale. Des investissements intelligents dans des secteurs comme l'agriculture, les minéraux critiques et les semi-conducteurs aideront à faire du Canada un chef de file dans les technologies propres et numériques dont le monde entier a besoin. De plus, cela va créer des milliers d'emplois de qualité pour les Canadiens, dont bon nombre vivent dans des régions rurales.

Des investissements complémentaires pour permettre la circulation plus efficace des marchandises au Canada et avec ses partenaires commerciaux du monde entier rendront également l'économie plus résiliente dans un monde en constante évolution.

Stratégies du Canada sur les minéraux critiques et les industries propres

Figure 2.1
Possibilités liées aux minéraux critiques



Les minéraux critiques sont au cœur des principales industries mondiales comme les technologies propres, les soins de santé, l'aérospatiale et l'informatique. Ils sont utilisés dans les téléphones et les ordinateurs, ainsi que dans les voitures. Ils sont déjà essentiels à l'économie mondiale et continueront d'être encore plus demandés dans les années à venir.

Le Canada possède une abondance de minéraux critiques précieux, mais il faut faire des investissements importants pour tirer le meilleur parti de ces ressources.

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral a l'intention d'effectuer d'importants investissements qui mettraient l'accent sur les gisements de minéraux critiques prioritaires, tout en travaillant en étroite collaboration avec les groupes autochtones touchés dans le cadre des processus réglementaires établis. Ces investissements contribueront à la création d'une chaîne de valeur nationale des véhicules zéro émission, y compris les batteries, les aimants permanents et d'autres composants des véhicules électriques. Ils garantiront également la place du Canada dans les chaînes d'approvisionnement importantes avec les alliés du pays et mettront en œuvre une stratégie des minéraux critiques juste et durable.

Au total, le budget de 2022 propose de fournir jusqu'à 3,8 milliards de dollars d'aide sur huit ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2022-2023 afin de mettre en œuvre la première stratégie sur les minéraux critiques du Canada. Cela permettra de créer des milliers de bons emplois, d'assurer la croissance de l'économie et de faire du Canada un joueur essentiel de l'industrie mondiale en croissance des minéraux critiques.

Soutenir les projets de minéraux critiques au Canada

Les projets de minéraux critiques sont dispendieux et comportent un ensemble unique de défis, qui peuvent souvent inclure des lieux éloignés, la fluctuation des prix et les laborieux processus réglementaires. En faisant de ces projets une entreprise moins risquée pour les compagnies, on contribuera à la croissance de l'industrie des minéraux critiques et on garantira l'accès aux bons emplois de l'avenir dans le secteur des ressources. Voici les mesures particulières proposées dans le budget de 2022 pour soutenir les projets liés aux minéraux critiques :

- ▶ Un financement pouvant atteindre 1,5 milliard de dollars sur sept ans, à compter de 2023-2024, pour des investissements en infrastructure qui appuieront le développement des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, en mettant l'accent sur les gisements prioritaires.
- ▶ Un financement de 79,2 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2022-2023, pour permettre à Ressources naturelles Canada d'offrir au public l'accès à des ensembles de données intégrés en vue d'éclairer l'exploration et l'exploitation des minéraux critiques.
- ▶ La création d'un nouveau crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques de 30 % à l'égard de dépenses d'exploration minière déterminées engagées au Canada et faisant l'objet d'une renonciation au profit des détenteurs d'actions accréditives.

Le crédit d'impôt s'appliquerait à certaines dépenses d'exploration ciblant le nickel, le lithium, le cobalt, le graphite, le cuivre, les éléments des terres rares, le vanadium, le tellure, le gallium, le scandium, le titane, le magnésium, le zinc, les métaux du groupe platine ou l'uranium, et ayant fait l'objet d'une renonciation dans le cadre d'une convention visant des actions accréditives conclue après le jour du dépôt du budget et au plus tard le 31 mars 2027.

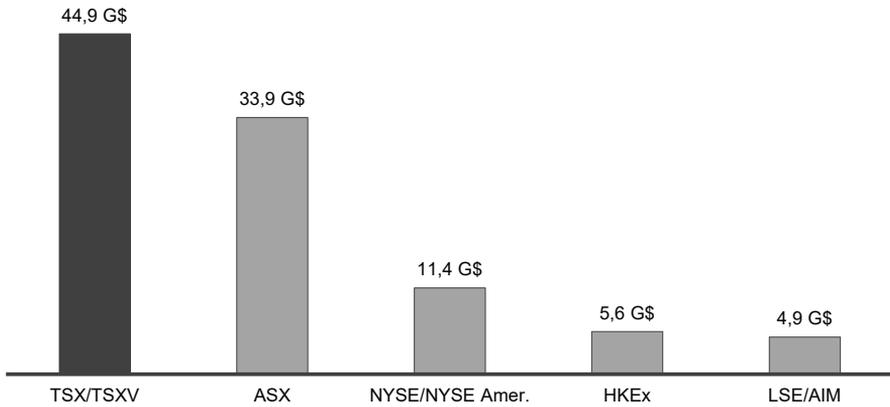
Ces mesures s'appuieront sur la solide position du Canada sur les marchés financiers pour les sociétés minières.

La Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance TSX (TSXV) sont les principaux sites d'admission en bourse au monde pour les sociétés minières et d'exploitation minière, avec plus de 1 170 émetteurs en 2021. Entre 2017 et 2021, près de 45 milliards de dollars des capitaux propres totaux de ces sociétés minières et d'exploitation minière ont été mobilisés par des sociétés cotées à la TSX ou à la TSXV.

Graphique 2.4

Capitaux propres miniers mobilisés à l'échelle mondiale

(Total sur 5 ans = 101 milliards CAD)



Source : TSX/TSXV Market Intelligence Group, S&P Capital IQ et S&P Global Market Intelligence.
Au 31 décembre 2021.

Attirer des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques mondiales

Le budget de 2022 propose un financement important afin de faire du Canada une destination plus attrayante pour les investissements en minéraux critiques et de conclure des ententes de valeur qui augmenteraient la production de biens comme les véhicules électriques et les batteries.

- Le budget de 2022 propose de fournir jusqu'à 1 milliard de dollars sur six ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2024-2025, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour le Fonds stratégique pour l'innovation. Combinée à un montant de 500 millions provenant du financement du programme actuel, cette mesure fournira 1,5 milliard en mesures d'aide ciblée aux projets de minéraux critiques, en accordant la priorité aux demandes concernant la fabrication, la transformation et le recyclage. L'appui à des projets innovateurs par l'intermédiaire du Fonds stratégique d'innovation complétera d'autres investissements proposés dans le secteur, dont l'investissement proposé de 1,5 milliard de dollars dans les infrastructures.

Le gouvernement étudiera également les possibilités d'appuyer la croissance de l'industrie des panneaux solaires par l'intermédiaire de cette enveloppe.

Promouvoir l'extraction et la transformation durables des minéraux

Avec ses avantages importants, notamment des protections environnementales rigoureuses, une main-d'œuvre instruite, une expérience dans l'écologisation des opérations minières et des engagements à l'égard de la réconciliation et de la participation des Autochtones, le Canada a tout ce que les entreprises de premier plan recherchent lorsqu'elles décident où investir dans des projets miniers. Ces avantages seront d'une importance cruciale à mesure que le Canada s'efforcera de créer les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques.

Le budget de 2022 propose un nouveau financement pour tirer parti de ces actifs et continuer de faire du Canada un pays attrayant pour les investissements liés aux minéraux critiques.

- ▶ Le budget de 2022 propose d'accorder jusqu'à 144,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada et au Conseil national de recherches du Canada afin de soutenir la recherche, le développement et le déploiement de technologies et de matériaux à l'appui des chaînes de valeur des minéraux critiques.
- En outre, comme il est indiqué dans le chapitre 7, le budget de 2022 propose de fournir 103,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada pour l'élaboration d'un cadre national de partage des avantages pour les ressources naturelles et l'expansion du Bureau des partenariats avec les Autochtones. On consacrera au moins 25 millions de dollars de ce montant à la tenue de consultations anticipées et au renforcement des capacités des communautés autochtones en vue d'appuyer leur participation à la stratégie associée aux minéraux critiques. Ces investissements accroîtront la capacité des Autochtones de profiter de tous les types de projets de ressources naturelles, y compris les minéraux critiques, et constitueront un élément clé de la proposition de partenariat avec les peuples autochtones dans les projets de ressources naturelles présentés au chapitre 7.

Simplifier les processus réglementaires

Les entreprises qui souhaitent investir recherchent un environnement réglementaire équilibré et prévisible et une approche concertée entre les différents ordres de gouvernement. Pour contribuer à l'avancement des projets de minéraux critiques qui créent des emplois au Canada, le budget de 2022 prévoit d'importants investissements en vue d'améliorer les processus réglementaires :

- ▶ Le budget de 2022 propose de fournir 10,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Ressources naturelles Canada pour renouveler le Centre d'excellence sur les minéraux critiques, qui collabore avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires et qui fournira un soutien direct pour aider les exploitants de minéraux critiques à s'y retrouver dans

les processus réglementaires et les mesures de soutien existantes.

- Le budget de 2022 propose également de fournir jusqu'à 40 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2022-2023, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin d'appuyer les processus réglementaires dans le Nord.

Afin d'assurer un régime d'évaluation d'impact efficace et efficient, le gouvernement fédéral examinera les besoins de financement de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et d'autres ministères pertinents dans le contexte de la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022. Cela permettra de soutenir l'évaluation des grands projets, tel que les mines de minéraux critiques.

Collaborer avec nos amis et nos alliés afin de renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales

Le Canada possède les minéraux critiques dont le monde a besoin et est particulièrement bien placé pour agir à titre de partenaire de confiance dans la chaîne d'approvisionnement mondiale en minéraux critiques :

- Le budget de 2022 propose de fournir 70 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada afin de faire progresser le leadership mondial du Canada en matière de minéraux critiques, en particulier pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*.

Améliorer les infrastructures des chaînes d'approvisionnement

Les récentes inondations en Colombie-Britannique, qui ont empêché la circulation des marchandises à destination de la côte Ouest et en provenance de celle-ci, ont renforcé l'importance des routes, chemins de fer et ports du pays en tant qu'épine dorsale du réseau de transport canadien. En janvier, le gouvernement a tenu le Sommet national sur la chaîne d'approvisionnement afin de discuter des défis auxquels font face les chaînes d'approvisionnement du Canada et de trouver des solutions possibles. Les recommandations du groupe de travail créé à cet égard aideront à éclairer l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de chaîne d'approvisionnement.

Les investissements continus dans les infrastructures de transport contribueront à garantir que les chaînes d'approvisionnement du pays peuvent répondre aux besoins de l'économie et résister aux perturbations causées par les changements climatiques et les événements mondiaux. Le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement favorise la création de bons emplois et le transport des marchandises.

- Afin d'aider à bâtir des chaînes d'approvisionnement plus résilientes et plus efficaces, le budget de 2022 propose de fournir 603,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Transports Canada, répartis ainsi :
- Un financement de 450 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer des projets de chaînes d'approvisionnement par l'intermédiaire du Fonds national des corridors commerciaux, ce qui facilitera la circulation des marchandises dans les réseaux de transport du Canada. Ce financement s'ajoute aux 4,2 milliards accordés au fonds depuis 2017. Le ministre des Transports renommera le fonds pour refléter l'accent mis par le gouvernement sur les chaînes d'approvisionnement.
 - Un financement de 136,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour élaborer des solutions axées sur l'industrie qui permettront d'utiliser des données pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus efficaces, en faisant fond sur le succès d'initiatives comme le programme de visibilité de la chaîne d'approvisionnement de la côte Ouest. De ce montant, 19 millions proviendront des ressources existantes.
 - Un financement de 16,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour rendre les chaînes d'approvisionnement du Canada plus concurrentielles, en éliminant les formalités administratives, y compris en s'employant à garantir que les règlements visant les divers modes de transports de fret (p. ex. maritime et ferroviaire) fonctionnent efficacement ensemble.

Ces investissements contribueront à réduire les prix pour les Canadiens, à renforcer les chaînes d'approvisionnement, à améliorer la capacité des entreprises canadiennes d'exporter leurs produits et à livrer des biens essentiels aux communautés.

Ces investissements compléteront également le travail que le gouvernement accomplit par l'intermédiaire du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement, qui collaborera avec l'industrie, les associations et les experts pour examiner les principales pressions et pour formuler des recommandations concernant les mesures à court et à long terme visant à renforcer l'efficacité, la fluidité et la résilience des infrastructures de transport, ainsi que la fiabilité des chaînes d'approvisionnement au Canada.

Faire avancer les investissements dans les infrastructures canadiennes

Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada fournit 33,5 milliards de dollars sur 11 ans pour les infrastructures publiques dans l'ensemble du Canada. Dans le cadre de ce programme, les provinces et les territoires établissent les priorités et soumettent les projets à Infrastructure Canada aux fins d'examen. À ce jour, le programme a approuvé plus de 20 milliards pour plus de 4 500 projets dans les communautés du pays, dont le prolongement de la ligne bleue à Montréal, de la ligne verte à Calgary et de la ligne Millenium à Vancouver, ainsi que le projet d'élargissement du transport en commun en Ontario.

Toutefois, bon nombre des projets financés font état de retards dans la construction en raison de la pandémie. En dépit de progrès importants, il est également nécessaire que les provinces consacrent tous leurs fonds restants à des projets plus rapidement afin d'offrir aux communautés les infrastructures dont elles ont besoin.

► Le budget de 2022 annonce que le gouvernement entend devancer l'échéance pour que les provinces consacrent tout leur financement restant dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada à des projets prioritaires au 31 mars 2023. Par mesure de prudence financière, tout fonds inutilisé après cette date sera réaffecté à d'autres priorités. Le gouvernement fédéral travaillera en étroite collaboration avec les provinces pour les aider à accélérer la présentation des projets. La date limite actuelle du 31 mars 2025 demeurera inchangée pour les territoires.

► Le budget de 2022 propose également de prolonger l'échéance de construction du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada d'octobre 2027 à octobre 2033. Afin d'appuyer cette prolongation, le budget de 2022 propose d'ajuster le profil de financement du programme afin que le financement soit disponible au besoin. Cette prolongation tient compte des retards causés par la pandémie et permettra aux provinces et aux territoires de financer des projets prioritaires.

Ces mesures contribueront à garantir que le financement fédéral destiné aux infrastructures peut continuer de soutenir les projets d'infrastructures transformateurs dans les communautés partout au Canada.

Tableau 2.1

Financement restant du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, par province*

Province	Financement restant pour des projets	
	(en millions)	Pourcentage du total de l'enveloppe de financement de projets
Alberta	60,3 \$	2 %
Colombie-Britannique	1 312,6 \$	34 %
Manitoba	13,6 \$	1 %
Nouveau-Brunswick	392,4 \$	58 %
Terre-Neuve-et-Labrador	326,3 \$	59 %
Nouvelle-Écosse	372,0 \$	45 %
Ontario	1 056,8 \$	10 %
Île-du-Prince-Édouard	89,8 \$	25 %
Québec	3 299,0 \$	44 %
Saskatchewan	375,2 \$	42 %

Source : Infrastructure Canada

*Données en date du 2 février 2022. Les chiffres ne comprennent pas les projets que les provinces ont signalés au gouvernement fédéral.

Renforcer l'industrie des semi-conducteurs du Canada

Les semi-conducteurs, souvent appelés micropuces, sont utilisés chaque jour dans les téléphones intelligents, les ordinateurs et les voitures.

En février, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il accordait 150 millions de dollars pour soutenir des investissements ciblés dans le développement et l'offre de semi-conducteurs. Cet investissement s'ajoute aux 90 millions prévus dans le budget de 2021 afin de rééquiper et de moderniser le Centre canadien de fabrication de dispositifs photoniques du Conseil national de recherches du Canada, qui offre des services de recherche, de mise à l'essai, de prototypage et de fabrication pilote à petite échelle en matière de photonique aux universitaires et aux entreprises du Canada.

- En plus de ces investissements antérieurs, le budget de 2022 propose de fournir 45 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, selon la comptabilité de caisse, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour qu'il consulte des intervenants, effectue une analyse de marché et appuie des projets qui renforceront l'industrie nationale des semi-conducteurs au Canada.

Assurer la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes axées sur la santé

Le Réseau de santé coordonné, accessible, national (Réseau de santé CAN) réunit les réseaux hospitaliers et les autorités sanitaires de neuf provinces pour faire l'acquisition de solutions novatrices en matière de soins de santé, dont l'investissement dans les technologies canadiennes. Ce modèle s'avère prometteur pour appuyer la prestation de meilleurs soins aux Canadiens, la croissance des entreprises canadiennes de technologies de la santé et la création de bons emplois pour la classe moyenne partout au pays.

- Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 30 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, pour miser sur le succès du Réseau de santé CAN et l'élargir à l'échelle nationale au Québec, dans les territoires et les communautés autochtones.

Rendre l'économie canadienne plus concurrentielle

Une économie concurrentielle est une économie équitable, en croissance et innovatrice. À cet égard, le gouvernement tiendra de vastes consultations sur le rôle et le fonctionnement de la *Loi sur la concurrence* et de son régime d'application. Il existe cependant des lacunes dans la loi qui peuvent être facilement corrigées, ce qui ferait en sorte d'assurer la conformité du Canada aux pratiques exemplaires internationales.

- Le budget de 2022 annonce que le gouvernement entend apporter des modifications législatives à la *Loi sur la concurrence* comme étape préliminaire de la modernisation du régime de la concurrence. Il s'agira notamment d'éliminer les échappatoires, de s'attaquer aux pratiques préjudiciables aux travailleurs et aux consommateurs, de moderniser l'accès à la justice et aux sanctions, ainsi que d'adapter la loi à la réalité numérique d'aujourd'hui.

Leadership en matière de commerce national et de mobilité de la main-d'œuvre

Les économistes ont toujours considéré la réduction des obstacles au commerce interprovincial et à la mobilité de la main-d'œuvre comme l'une des principales façons dont le Canada peut accroître la prospérité économique à long terme. Le Fonds monétaire international a récemment conclu que le Canada pourrait accroître son produit intérieur brut par habitant de 4 % grâce à une libéralisation complète du commerce interprovincial des biens.

Depuis 2015, le Canada a accompli des progrès considérables, notamment la signature de l'Accord du libre-échange canadien, l'élimination des restrictions fédérales sur le commerce interprovincial des boissons alcoolisées et les mesures visant l'harmonisation des règlements entre les administrations.

Le gouvernement fédéral est résolu à exercer un leadership continu pour réduire les obstacles au commerce national et à la mobilité de la main-d'œuvre. Au cours de la prochaine année, le gouvernement évaluera et, le cas échéant, éliminera les exemptions fédérales à l'Accord du libre-échange canadien et prendra des mesures pour conclure les négociations en cours sur le commerce intérieur.

Appuyer les grappes d'innovation du Canada

Depuis leur lancement en 2017, les grappes d'innovation du Canada ont aidé à bâtir des écosystèmes d'innovation prospères et en croissance dans l'ensemble de l'économie canadienne, notamment dans le domaine des substituts de protéines végétales, les industries océaniques, la fabrication de pointe, les technologies numériques et l'intelligence artificielle.

En date de décembre 2021, les grappes d'innovation du Canada avaient déjà approuvé plus de 415 projets d'une valeur de plus de 1,9 milliard de dollars avec 1 840 partenaires. Ces projets ont été soutenus grâce à un coinvestissement du gouvernement et de l'industrie, dans 11 provinces et territoires. Ensemble, elles ont également généré plus de 850 nouveaux droits de propriété intellectuelle.

Il est maintenant possible de tirer parti du succès de ce modèle afin de renforcer les réseaux entre le secteur privé, le milieu universitaire et les gouvernements de manière à promouvoir l'innovation, à aider les entreprises à croître au Canada et à assurer la croissance de l'économie canadienne.

► Le budget de 2022 propose de fournir 750 millions de dollars sur six ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir la croissance et le développement des grappes d'innovation mondiales du Canada. S'appuyant sur le succès qu'elles ont connu à ce jour, ces grappes élargiront leur présence nationale et collaboreront pour accroître leur impact, notamment grâce à des missions conjointes conformes aux priorités clés du gouvernement, comme la lutte contre les changements climatiques et la lutte contre les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Afin de maximiser l'incidence de ce financement et de s'assurer qu'il correspond aux besoins de l'industrie et du gouvernement, on le répartira entre les cinq grappes par voie de concours.

Renouveler le Partenariat canadien pour l'agriculture

Le secteur agricole et agroalimentaire est une pierre angulaire de l'économie canadienne depuis des générations. Les Canadiens et le monde dépendent des agriculteurs canadiens pour les nourrir, une tâche encore plus importante aujourd'hui étant donné l'insécurité alimentaire mondiale croissante découlant de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie.

Le *Partenariat canadien pour l'agriculture* est un ensemble complet de mesures de soutien offertes par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Chaque année, ces programmes fournissent 600 millions de dollars pour soutenir l'innovation, la durabilité, la compétitivité et le développement des marchés dans le domaine agricole. Le cadre comprend aussi un ensemble complet de programmes de gestion des risques d'entreprise, dont les dépenses moyennes atteignent environ 2 milliards de dollars par année, pour aider les agriculteurs canadiens à gérer les marchés volatils et les catastrophes.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront ensemble au cours de la prochaine année pour renouveler les programmes selon le prochain cadre stratégique pour l'agriculture qui débutera en 2023.

2.3 Investir dans la propriété intellectuelle et la recherche

Investir dans la propriété intellectuelle et la recherche et protéger celles-ci constitue des éléments importants de la création d'une économie novatrice.

Répondant à la demande de ceux qui cherchent à innover, le budget de 2022 aide à protéger et à élargir la propriété intellectuelle et la recherche, à attirer des chercheurs de premier plan, à faire progresser les priorités essentielles de la recherche et à renforcer la sécurité des établissements de recherche au Canada.

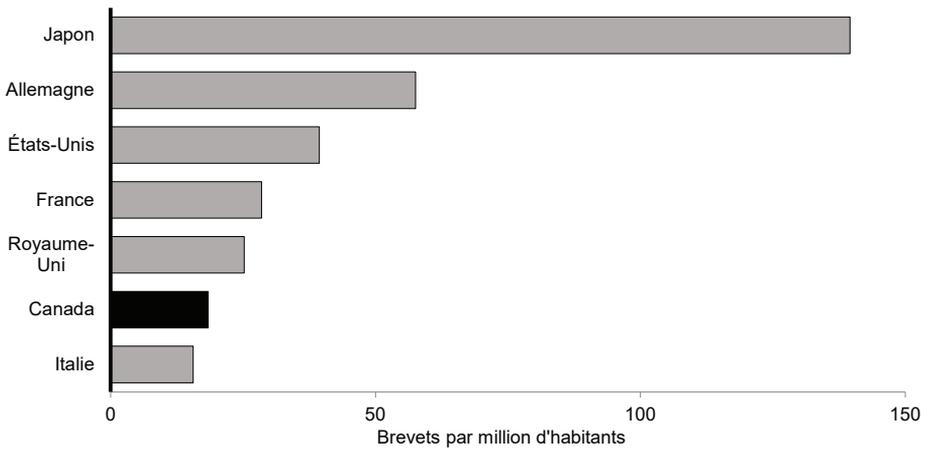
Bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial

Les entreprises qui détiennent des brevets connaissent une croissance plus rapide et paient des salaires supérieurs. Le Canada accuse toutefois un retard en ce qui concerne le nombre de brevets détenus par rapport à d'autres pays auxquels il fait concurrence pour attirer l'investissement et assurer la croissance de l'économie.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a pris d'importantes mesures pour améliorer le rendement du Canada au chapitre de la propriété intellectuelle, notamment dans le cadre du lancement de la Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, en 2018, ainsi que des programmes de renforcement et d'aide en matière de propriété intellectuelle annoncés dans le budget de 2021.

Graphique 2.5

Nombre de brevets par habitant, 2018



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Principaux indicateurs de la science et de la technologie

- Afin de bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial, le budget de 2022 propose de s'appuyer sur des investissements précédents et de fournir 96,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 22,9 millions par la suite :
- Un financement de 47,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et de 20,1 millions par la suite, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de lancer une nouvelle plateforme nationale de passage du laboratoire au marché pour aider les étudiants diplômés et les chercheurs à commercialiser leur travail;
 - Un financement de 35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour Affaires mondiales Canada et son programme CanExport en vue d'aider les entreprises canadiennes à protéger leur propriété intellectuelle sur les marchés étrangers;
 - Un financement de 10,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 2 millions par la suite, pour permettre à Innovation, Sciences et Développement économique Canada de lancer une enquête visant à évaluer les investissements antérieurs du gouvernement dans les sciences et la recherche et la façon dont les connaissances acquises dans les établissements postsecondaires produisent des résultats commerciaux;
 - Un financement de 2,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 0,6 million par la suite, pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada en vue d'élargir l'utilisation d'ExplorerPI, le marché de la propriété intellectuelle du Canada, de sorte que la propriété intellectuelle du secteur public soit davantage utilisée pour aider les entreprises canadiennes;

- Un financement de 0,8 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 0,2 million par la suite, pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada en vue d'élargir le programme de cliniques juridiques sur la propriété intellectuelle, qui permettra d'accéder plus facilement aux services de propriété intellectuelle de base.

L'examen stratégique des programmes de propriété intellectuelle annoncé dans le budget de 2021 est en cours. S'il y a lieu, le gouvernement fédéral a l'intention de renforcer les conditions de propriété intellectuelle pour favoriser la croissance de la propriété intellectuelle et la conserver au Canada.

Le gouvernement entreprendra également un examen afin de trouver d'autres moyens de bâtir des entreprises novatrices qui appuient la compétitivité du Canada, de maintenir la propriété intellectuelle au Canada et d'attirer des talents et des investissements du monde entier. En particulier, le gouvernement examinera et cherchera à obtenir des conseils pour déterminer s'il serait pertinent d'adopter un régime privilégié des brevets et d'autres mesures visant à promouvoir la croissance de la propriété intellectuelle et à la conserver au Canada.

Protéger la recherche canadienne des menaces étrangères

La recherche et la propriété intellectuelle du Canada peuvent être une cible intéressante pour d'autres agences de renseignement étrangères qui cherchent à faire progresser leurs propres intérêts économiques, militaires ou stratégiques. Les Lignes directrices en matière de sécurité nationale pour les partenariats de recherche, élaborées en collaboration avec le Groupe de travail mixte du gouvernement du Canada et des universités en juillet 2021, aident à protéger la recherche financée par le gouvernement fédéral.

► Afin de mettre en œuvre pleinement ces lignes directrices, le budget de 2022 propose de fournir 159,6 millions de dollars, à compter de 2022-2023, et 33,4 millions par la suite, comme suit :

- Un financement de 125 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 25 millions par la suite pour le Fonds de soutien à la recherche, en vue de renforcer la capacité des établissements postsecondaires à cerner, à évaluer et à atténuer les risques pour la sécurité de la recherche;
- Un financement de 34,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 8,4 millions par la suite en vue d'accroître la capacité du Canada de protéger sa recherche et d'établir un centre de la sécurité de la recherche qui fournira des conseils et une orientation directement aux établissements de recherche.

Embaucher davantage de chercheurs éminents

Le gouvernement fédéral a créé le Programme des chaires de recherche du Canada (PCRC) en 2000 pour augmenter le nombre de chercheurs de calibre mondial au Canada. Aujourd'hui, on compte plus de 2 200 chaires de recherche du Canada qui aident les universités à diriger des recherches de calibre mondial. Une évaluation approfondie du PCRC est en cours et devrait se terminer à l'automne 2022. Des investissements futurs dans le PCRC et sa modernisation seront examinés à la suite de l'évaluation.

Pour compléter le PCRC, le Programme de chaires d'excellence en recherche du Canada attire et maintient un corps professoral de recherche de haut niveau dans le domaine des sciences et de la technologie.

- Le budget de 2022 propose de verser 38,3 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, et 12,7 millions par la suite aux conseils subventionnaires fédéraux afin d'ajouter de nouvelles chaires d'excellence en recherche du Canada recrutées à l'échelle internationale dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Ce financement soutiendra l'ajout de 12 à 25 nouvelles chaires d'excellence en recherche du Canada, ce qui renforcera l'avantage concurrentiel du Canada en tant que destination de choix pour les chercheurs de calibre mondial.

Accroître la présence du Canada dans l'espace

Le budget de 2019 a annoncé un investissement de 1,9 milliard de dollars sur 24 ans pour construire et exploiter le système Canadarm3 pour la station spatiale lunaire Gateway dirigée par la NASA.

Canadarm3 est un système robotique intelligent qui utilisera des logiciels de pointe et l'intelligence artificielle pour effectuer des tâches sur la station spatiale Lunar Gateway pendant qu'elle orbite autour de la Lune.

Une vaste gamme d'entreprises canadiennes joueront aussi un rôle dans la chaîne d'approvisionnement du système Canadarm3, ce qui créera et permettra de maintenir environ 630 emplois de haute qualité pour les Canadiens au cours d'une période de 12 ans, amorcée en 2019-2020.

En décembre 2020, le Canada et les États-Unis ont signé un traité qui garantissait l'utilisation de la station lunaire Gateway par le Canada à des fins scientifiques et d'innovation, ainsi que des vols d'astronautes canadiens jusqu'à la Lune. Cela comprendra la participation d'astronautes canadiens à Artemis II, la première mission habitée dans les environs de la Lune depuis 1972, ce qui ferait du Canada le deuxième pays seulement à envoyer un humain dans l'espace profond.

- Le budget de 2022 annonce que le gouvernement entend présenter des modifications législatives et de nouvelles lois nécessaires pour permettre au Canada de participer à la station spatiale lunaire Gateway, y compris la ratification du traité Canada-États-Unis sur la station spatiale lunaire Gateway et la construction du Canadarm3.

Maximiser le potentiel du Conseil national de recherches du Canada

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) offre un réseau d'installations de recherche et d'installations techniques à l'échelle du Canada à l'appui de collaboration entre les entreprises, le gouvernement et les universités.

Le budget de 2022 annonce que le gouvernement explorera de nouvelles façons de mieux intégrer les chercheurs universitaires et les partenaires commerciaux de premier plan, et de moderniser le CNRC afin de mieux inventer, remettre en question, innover et prospérer.

Des renseignements supplémentaires seront fournis en même temps que des précisions sur la création de la nouvelle agence d'innovation et d'investissement.

Accorder un financement aux chercheurs des communautés noires

Une communauté de recherche diversifiée et inclusive mène à de meilleures recherches et à de meilleures données scientifiques. Les programmes de bourses d'études et de perfectionnement des conseils subventionnaires fédéraux, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada, offrent aux étudiants-chercheurs le soutien dont ils ont besoin pour poursuivre des recherches et des activités scientifiques, et pour obtenir de bons emplois. Cependant, les chercheurs des communautés noires sont moins nombreux à recevoir ces subventions et ces bourses d'études et de perfectionnement. Afin d'aider à accroître les possibilités offertes aux chercheurs canadiens des communautés noires :

- Le budget de 2022 propose de fournir 40,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 9,7 millions de dollars par la suite, aux conseils subventionnaires fédéraux afin d'appuyer l'octroi de bourses d'études et de perfectionnement ciblées à des chercheurs étudiants des communautés noires prometteurs.

Financer la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique

En tant que plaque tournante des sciences et de la technologie dans le Nord canadien, la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique est conçue pour être une installation scientifique de calibre mondial dans l'Arctique éloigné qui renforce le leadership du Canada sur les questions touchant l'Arctique.

- Le budget de 2022 propose de verser 14,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, avec un amortissement restant de 8,4 millions de dollars et 2,5 millions de dollars par la suite, pour appuyer l'achèvement et l'exploitation de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique.

2.4 Stimuler l'investissement et la croissance des petites entreprises

Les petites et moyennes entreprises du Canada sont au cœur de l'économie et des communautés canadiennes. Elles caractérisent les rues principales et les quartiers dans les villes et les villages, tant en milieu urbain que rural. Il est avantageux pour le Canada de les aider à innover et à croître, maintenant et pour les décennies à venir.

Le budget de 2022 vise à éliminer les obstacles à la croissance des petites entreprises. Cela comprend la réduction des frais de carte de paiement pour les commerçants.

Le budget de 2022 aidera également les entreprises canadiennes à profiter au maximum des occasions commerciales mondiales tout en protégeant mieux ces entreprises contre la concurrence déloyale.

Réduire les frais de transaction liés aux cartes de crédit

Les frais de transaction par carte de paiement peuvent augmenter le coût d'exploitation des petites entreprises canadiennes. Comme il a été annoncé dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire le coût des frais liés aux cartes de crédit d'une manière que cela profite aux petites entreprises et qui protège les points de récompense existants pour les consommateurs. À cette fin, le gouvernement poursuivra les consultations en cours avec des intervenants afin de trouver des solutions pour réduire le coût des frais pour les commerçants.

Renforcer les systèmes canadiens de recours commerciaux et de recettes

Un système de recours commerciaux solide et accessible protège les travailleurs et les entreprises du Canada, tandis que des systèmes de recettes efficaces assurent une mise en application effective des flux d'échanges commerciaux.

- Le budget de 2022 annonce que le gouvernement entend apporter des modifications à la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* et à la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* afin de renforcer le système canadien de recours commerciaux en veillant à assujettir les marchandises faisant l'objet de commerce déloyal à des droits antidumping ou compensateurs et à améliorer la participation des travailleurs.
- Le budget de 2022 propose de fournir 4,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 1,1 million de dollars par la suite, à l'Agence des services frontaliers du Canada pour créer une unité de consultation sur les recours commerciaux qui aidera les entreprises, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises.
- Le gouvernement propose également d'apporter des modifications à la *Loi sur les douanes* afin de mettre en œuvre les paiements électroniques et de clarifier la responsabilité des importateurs pour ce qui est des droits et des taxes.

Fiducies collectives des employés

Les fiducies collectives des employés encouragent la propriété collective des entreprises par les employés et facilitent la transition des entreprises privées vers les employés. Le budget de 2021 annonçait que le gouvernement collaborerait avec les intervenants pour examiner les obstacles à la création de telles fiducies au Canada.

Ces consultations ont révélé que le principal obstacle à la création de fiducies collectives des employés au Canada était l'absence d'un mécanisme de fiducie précis en vertu des lois fiscales actuelles, adapté aux exigences de ces structures.

- Le budget de 2022 propose de créer la fiducie collective des employés, un nouveau type de fiducie exclusif, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, pour appuyer la propriété des employés.

Le gouvernement continuera de collaborer avec des intervenants afin de parachever l'élaboration de règles pour la fiducie collective des employés et d'évaluer les obstacles qui subsistent à la création de ces fiducies.

Mobiliser le secteur du cannabis

Le secteur du cannabis légal étant un secteur de l'économie canadienne relativement nouveau, il est important que le gouvernement fédéral et tous les intervenants comprennent clairement les défis auxquels il fait face et les possibilités qui s'offrent à lui.

- Le budget de 2022 propose de lancer une nouvelle table stratégique sur le cannabis qui maintiendra un dialogue continu avec les entreprises et les intervenants du secteur du cannabis. Ce dialogue sera dirigé par le ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique, et donnera au gouvernement l'occasion d'entendre les dirigeants de l'industrie et de trouver des moyens de travailler ensemble pour faire croître le secteur du cannabis légal au Canada.

Cet engagement s'ajoute aux changements proposés au cadre des droits d'accise sur le cannabis, qui sont détaillés dans les tableaux de renseignements supplémentaires sur les mesures fiscales.

2.5 Soutenir la relance et la croissance dans les secteurs touchés

Les changements dans le commerce mondial, ou d'autres perturbations, peuvent avoir des conséquences importantes pour les entreprises canadiennes, et pour les familles canadiennes qui en dépendent. C'est particulièrement le cas pour les secteurs qui dépendent de conditions prévisibles en ce qui concerne le marché et les frontières, comme l'agriculture et le tourisme.

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour réduire au minimum les répercussions de ces défis sur les entreprises et les industries lorsqu'ils surviennent, et pour les aider à se rétablir et à croître par la suite.

Le budget de 2022 prend des mesures nécessaires pour soutenir la résilience de ces secteurs importants et investir dans leur succès à long terme.

Les prochaines étapes en vue du projet de train à grande fréquence

Le train à grande fréquence pourrait permettre d'offrir un transport écologique, plus rapide, plus régulier et plus fiable entre Toronto et Québec, le corridor de transport le plus achalandé au Canada. Le gouvernement fédéral a recours à l'expertise de calibre mondial des entreprises du secteur privé pour la planification et la conception de ce projet potentiel.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 396,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à Transports Canada et à Infrastructure Canada pour les étapes de planification et de conception à l'appui du train à grande fréquence entre Toronto et Québec.

Investir dans les gares ferroviaires et les centres d'entretien de VIA Rail

En 2019, 4,8 millions de passagers ont emprunté les trains de VIA Rail dans le corridor Windsor-Québec. La demande de services ferroviaires voyageurs a été fortement touchée par la pandémie de COVID-19, mais l'achalandage dans les trains de VIA est maintenant en hausse, et nous nous attendons à ce qu'il continue d'augmenter à mesure que le pays sort de la pandémie. Toutefois, bon nombre des centres d'entretien et des gares de VIA Rail datent de plusieurs décennies et ont besoin d'investissements importants pour assurer la qualité du service ferroviaire que les Canadiens méritent.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 42,8 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, avec 169,4 millions en amortissement restant, à VIA Rail Canada pour construire, entretenir et moderniser des gares et des centres d'entretien dans le corridor Windsor-Québec.

Soutenir l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard

La détection de la galle verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) a perturbé les ventes de pommes de terre aux États-Unis et menacé les moyens de subsistance des habitants de l'Île, qui comptent sur le fait de pouvoir exporter leurs pommes de terre de calibre mondial. Le gouvernement fédéral réalise des progrès en vue de pouvoir offrir de nouveau les pommes de terre de l'Î.-P.-É. sur le marché américain. À mesure que ce travail se poursuit, le gouvernement continuera d'appuyer l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments poursuivra ses efforts pour prévenir la propagation de la galle verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard.

- Le budget de 2022 propose d'accorder un total de 16 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2022-2023 à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique par l'intermédiaire du Fonds pour l'emploi et la croissance afin d'appuyer les investissements à long terme et d'aider à stabiliser le secteur de la pomme de terre et la chaîne d'approvisionnement de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Le budget de 2022 propose aussi de fournir un financement de 12 millions de dollars de sur deux ans, à compter de 2022-2023, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin qu'elle accélère l'enquête sur la détection la plus récente de galle verruqueuse de la pomme de terre pour prévenir sa propagation et permettre la reprise du commerce avec les États-Unis dès que possible.

Accorder une indemnisation complète et équitable aux secteurs soumis à la gestion de l'offre

Grâce aux importants accords commerciaux négociés par le gouvernement fédéral depuis 2015, le Canada a maintenant des accords commerciaux avec les deux tiers des économies mondiales et est le seul pays à avoir libre accès aux marchés de l'ensemble des pays membres du G7 et de l'Union européenne. Le libre-échange crée de bons emplois pour les Canadiens et aidera l'économie et les entreprises du pays à continuer de croître pendant des décennies.

Dans le cadre de ces accords, y compris le nouvel Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Canada a offert à ses partenaires commerciaux un accès accru aux marchés des produits laitiers, de la volaille et des œufs.

Depuis 2016, le gouvernement fédéral a fourni 2,7 milliards de dollars pour indemniser les agriculteurs à la suite de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste. Les transformateurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs ont également reçu 392,5 millions en indemnisation.

En collaboration avec des représentants du secteur, le gouvernement annoncera une indemnisation complète et équitable pour le secteur soumis à la gestion de l'offre dans le contexte du nouvel ALENA dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022.

Appuyer le secteur du tourisme du Canada

En 2019, après cinq années de croissance consécutives, le secteur du tourisme pré-pandémique a généré 105 milliards de dollars en dépenses au Canada. Il demeure une source d'emploi et un facteur économique important, surtout pour les jeunes et les Canadiens en zones rurales.

Les mesures de santé publique et la fermeture des frontières imposées dès le début de la pandémie ont frappé de plein fouet les travailleurs et les entreprises de l'industrie du tourisme.

À ce jour, le secteur du tourisme et de l'accueil a reçu un montant estimé à 23 milliards de dollars en soutien dans le cadre des programmes d'urgence du gouvernement fédéral.

Le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil, offert jusqu'en mai 2022, a été lancé en vue de fournir un appui par l'intermédiaire de subventions salariales et de subventions pour le loyer aux organismes des secteurs du tourisme et de l'accueil. Le Programme de soutien en cas de confinement local permet aussi de s'assurer que les organisations ont l'appui nécessaire pour les aider à surmonter les répercussions des nouveaux confinements et des restrictions de capacité.

Le taux de vaccination élevé au Canada et la levée des restrictions de voyage procurent un immense soulagement au secteur, ce qui lui permet de remonter peu à peu la pente. Afin de continuer de soutenir le secteur du tourisme, le ministre du Tourisme travaillera de concert avec l'industrie touristique,

ses homologues provinciaux et territoriaux et des exploitants touristiques autochtones en vue d'élaborer une nouvelle stratégie fédérale pour la croissance du tourisme après la pandémie, qui déterminera la voie à suivre sur les plans de la croissance, de l'investissement et de la stabilité.

Dans le cadre de ces efforts et pour s'assurer que les entreprises autochtones participent à la relance, le budget de 2022 propose deux mesures importantes :

- Le budget de 2022 propose d'accorder 20 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à l'appui d'un nouveau fonds pour les entreprises touristiques autochtones qui aidera l'industrie touristique autochtone à se remettre de la pandémie et à se positionner pour une croissance durable à long terme.
- Le budget de 2022 propose également de verser 4,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à l'Association touristique autochtone du Canada afin d'appuyer ses activités pendant qu'elle continue d'aider l'industrie touristique autochtone à se reconstruire et à se remettre de la pandémie.

Ces mesures s'appuient sur d'autres mesures de soutien continu offertes au secteur, y compris un soutien de 1 milliard de dollars fourni par l'intermédiaire de programmes annoncés dans le budget de 2021, comme le Fonds d'aide au tourisme et l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements. Selon les estimations, 750 millions de ces fonds devraient être utilisés pour soutenir le secteur en 2022-2023. Destination Canada devrait aussi dépenser plus de 48 millions pour des campagnes de marketing aux États-Unis afin d'attirer davantage de visiteurs et d'accroître l'activité économique.

Appuyer des communautés rurales dynamiques

Les communautés rurales du Canada sont un moteur de croissance économique et accueillent un vaste éventail de secteurs, par exemple l'agriculture, l'exploitation minière et le tourisme. Pour soutenir cette croissance, le gouvernement fédéral a annoncé une gamme importante de programmes et d'initiatives qui viennent en aide aux Canadiens qui vivent et travaillent dans les communautés rurales, notamment :

- un financement de 2,75 milliards de dollars pour le Fonds pour la large bande universelle en vue d'améliorer l'accès à Internet haute vitesse dans les régions rurales et éloignées;
- un financement de 2 milliards de dollars pour le Fonds d'aide et de relance régionale, lequel a aidé les entreprises locales durant la pandémie par l'entremise des agences de développement régional;
- un financement de 2,7 milliards de dollars, depuis 2016, pour indemniser les agriculteurs dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste;
- un financement de 1 milliard de dollars pour revitaliser l'industrie du tourisme;
- un montant de 392,5 millions de dollars en indemnisation pour les transformateurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs;
- un financement de 101 millions de dollars pour aider le secteur vinicole du Canada à s'adapter aux défis actuels et émergents;
- un financement de 100 millions de dollars provenant des produits de la tarification de la pollution retournés directement aux agriculteurs dans les provinces assujetties au système fédéral.

Le budget de 2022 annonce aussi d'autres mesures pour aider les Canadiens vivant dans des communautés rurales, notamment :

- un financement de 26,2 millions de dollars pour accroître le montant de remise des prêts d'études des médecins et du personnel infirmier qui travaillent dans les communautés rurales et éloignées;
- un financement de 3,8 milliards de dollars sur huit ans pour lancer la première stratégie sur les minéraux critiques du Canada, qui créera des emplois dans les communautés rurales d'un bout à l'autre du pays;
- un financement de 346,1 millions de dollars pour former 1 000 pompiers et leur fournir du nouveau matériel, et de 169,9 millions pour créer un nouveau système de satellite de surveillance des incendies de forêt;
- un financement de 4 milliards de dollars sur cinq ans pour un nouveau fonds pour accélérer la construction de logements en vue d'aider les municipalités, y compris les petites communautés et les communautés rurales, à construire 100 000 nouveaux logements;
- un financement de 29,3 millions de dollars pour créer un modèle de l'employeur de confiance et réduire les formalités administratives afin d'améliorer l'accès au Programme des travailleurs étrangers temporaires, et de 48,2 millions pour créer un nouveau programme des travailleurs étrangers temporaires simplifié pour les employeurs dans le domaine agricole et de la transformation du poisson;
- un financement de 55 millions de dollars pour améliorer et entretenir le Sentier transcanadien;
- un financement de 470 millions de dollars pour aider les agriculteurs à réduire les émissions grâce à l'élargissement du Fonds d'action à la ferme pour le climat;
- tripler la taille du Programme des technologies propres en agriculture au moyen d'un supplément de 329 millions de dollars.

Chapitre 2

Une économie forte, en croissance et résiliente en millions de dollars

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
2.1. Diriger la croissance économique et l'innovation	0	11	364	410	435	440	1 660
Lancer un fonds de croissance du Canada de classe mondiale	0	10	300	400	400	400	1 510
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier actuel</i>	0	-10	-300	-400	-400	-400	-1 510
Créer une agence canadienne d'innovation et d'investissement	0	1	199	250	275	275	1000
Réduction de l'impôt pour les petites entreprises canadiennes en croissance	0	10	165	160	160	165	660
2.2. Soutenir la croissance économique et des chaînes d'approvisionnement stables	0	187	644	734	737	726	3 029
Stratégie canadienne sur les minéraux critiques – Investissement dans les infrastructures	0	0	214	214	214	214	857
Crédit d'impôt pour l'exploration des minéraux critiques	0	65	45	110	90	90	400
Stratégie canadienne sur les minéraux critiques – Données intégrées	0	8	15	18	18	18	77
Stratégie canadienne sur les minéraux critiques – Fonds stratégique pour l'innovation	0	0	0	17	44	101	162
Stratégie canadienne sur les minéraux critiques – Recherche, développement et déploiement de technologies	0	20	20	35	35	35	144
Stratégie canadienne sur les minéraux critiques – Centre d'excellence sur les minéraux critiques	0	0	0	4	4	4	11
Stratégie canadienne sur les minéraux critiques – Appuyer les processus réglementaires dans le Nord	0	5	5	5	5	5	25
Stratégie canadienne sur les minéraux critiques – Leadership mondial en matière de minéraux critiques	0	8	13	13	13	13	62
Améliorer les infrastructures des chaînes d'approvisionnement	0	63	161	138	134	109	603
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-2	-4	-4	-4	-4	-19

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Renforcer l'industrie des semi-conducteurs du Canada	0	3	3	18	18	0	40
Assurer la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes axées sur la santé	0	10	10	5	5	0	30
Appuyer les grappes d'innovation du Canada	0	8	162	162	163	142	637
2.3. Investir dans la propriété intellectuelle et la recherche	0	45	56	77	83	89	350
Bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial	0	9	13	20	25	30	97
Protéger la recherche canadienne des menaces étrangères	0	29	31	32	33	34	160
Embaucher davantage de chercheurs éminents	0	0	0	13	13	13	38
Accorder un financement aux chercheurs des communautés noires	0	4	8	9	10	10	41
Financer la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	0	3	3	2	3	3	14
2.4. Stimuler l'investissement et la croissance des petites entreprises	0	0	0	0	0	0	1
Renforcer les systèmes canadiens de recours commerciaux et de recettes – Unité de consultation sur les recours commerciaux	0	1	1	1	1	1	5
Renforcer les systèmes canadiens de recours commerciaux et de recettes – Clarifier la responsabilité pour les montants dus sur les importations	0	0	-1	-1	-1	-1	-4
2.5. Soutenir la relance et la croissance dans les secteurs touchés	0	95	348	10	14	14	482
Les prochaines étapes en vue du projet de train à grande fréquence	0	74	323	0	0	0	397
Investir dans les gares ferroviaires et les centres d'entretien de VIA Rail	0	0	4	10	14	14	43
Soutenir l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard	0	10	10	0	0	0	20
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-1	0	0	0	-2
Appuyer le secteur du tourisme du Canada	0	13	12	0	0	0	25

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	<i>Total</i>
Chapitre 2 – Incidence budgétaire	0	339	1 412	1 232	1 270	1 270	5 522
Faire avancer les investissements dans les infrastructures canadiennes – Rajustement du profil de financement du Programme d’infrastructure Investir dans le Canada	-127	-201	-761	-1 226	-1 956	-2 072	-6 342

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 3

Un air pur et une économie vigoureuse

3.1 Réduire la pollution pour lutter contre les changements climatiques.....	103
Réduire les émissions sur la route.....	103
Agriculture durable pour lutter contre les changements climatiques.....	106
Élargir le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature.....	106
Nouveau crédit d'impôt pour les investissements dans les technologies propres	107
Retourner les produits issus de la redevance sur les combustibles aux petites et moyennes entreprises	107
Élargir le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et soutenir l'énergie propre au Yukon.....	108
Soutenir les investissements des entreprises dans les thermopompes à air.....	109
Renforcer les capacités pour appuyer l'approvisionnement écologique...	109
Gestion de l'énergie industrielle.....	109
3.2 Bâtir un secteur énergétique propre et résilient	110
Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.....	110
Électricité propre.....	112
Petits réacteurs modulaires	113
Éliminer progressivement les actions accréditatives pour les activités pétrolières, gazières et du charbon.....	114
3.3 Protéger nos terres, nos lacs et nos océans.....	114
Renouveler et étendre le Plan de protection des océans	115
Protéger les eaux douces	116
Prendre plus de mesures pour éliminer les déchets de plastique.....	117
Combattre et gérer les incendies de forêt.....	118
Étendre le réseau de sentiers du Canada.....	119
Fonds de la nature pour la protection des forêts anciennes de la Colombie-Britannique.....	119

3.4 Bâtir une économie carboneutre au Canada	120
Accroître les retombées de la Banque de l'infrastructure du Canada	121
Stratégie d'affectation de capital carboneutre.....	122
Divulgations sur le climat pour les institutions sous réglementation fédérale.....	122
Appuyer le bureau de Montréal du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité	123

Chapitre 3

Un air pur et une économie vigoureuse

Les changements climatiques sont bien réels et la voie à suivre est claire. Pour protéger la planète, et bâtir une économie vigoureuse, le Canada doit en faire plus pour lutter contre les changements climatiques.

La crise climatique est plus urgente que jamais. La fréquence des orages, des vagues de chaleur, des incendies de forêt et des pluies torrentielles au Canada a déjà augmenté. Ces répercussions et les conséquences sur l'économie et la santé qui en découlent continueront de s'accroître si nous n'agissons pas rapidement.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a investi plus de 100 milliards de dollars pour prendre les devants dans la lutte aux changements climatiques et la protection de l'environnement. Le gouvernement fédéral a fait figure de chef de file mondial en instaurant un prix sur la pollution et, le 29 mars 2022, il a dévoilé le Plan de réduction des émissions, qui définit un plan ambitieux et réalisable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, ce qui met le Canada en bonne voie d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Or le gouvernement doit en faire plus et c'est bel et bien son intention.

Les investissements intelligents d'aujourd'hui seront bénéfiques pour les travailleurs canadiens, pour l'économie canadienne et pour la planète. La plus grande mobilisation de capitaux mondiaux depuis la Révolution industrielle étant déjà en cours, le Canada a la possibilité de devenir un chef de file dans l'énergie propre de l'avenir.

Les alliés du Canada ont été clairs : ils axent leurs efforts à court terme sur l'élimination de leur dépendance au pétrole et au gaz naturel russes, pendant qu'ils opèrent une transition vers les énergies renouvelables et l'hydrogène propre aussi rapidement que possible. Le Canada travaille avec ses partenaires en Europe et dans le monde entier pour les aider à atteindre cet objectif.

Le budget de 2022 aidera le Canada à continuer de jouer un rôle de chef de file dans les efforts mondiaux pour lutter contre les changements climatiques, protéger la nature et établir une économie propre qui créera les emplois bien rémunérés pour la classe moyenne d'aujourd'hui et de demain.

Principales mesures en cours

Par des investissements importants réalisés depuis 2015, le gouvernement fédéral a annoncé un éventail d'initiatives et de programmes importants qui appuieront les efforts du Canada visant à lutter contre les changements climatiques et à protéger l'environnement, notamment :

- ✓ Instaurer un prix sur la pollution de classe mondiale qui permet aux Canadiens de recevoir encore plus d'argent;
- ✓ Procéder à l'émission inaugurale des obligations vertes du Canada de 5 milliards de dollars pour aider à financer des investissements dans des infrastructures vertes et d'autres projets écologiques qui permettront de lutter contre les changements climatiques;
- ✓ Investir 8 milliards de dollars dans l'accélérateur net zéro pour soutenir des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre;
- ✓ Verser 4,4 milliards de dollars pour aider les propriétaires à réduire leur facture d'énergie grâce aux rénovations domiciliaires écoénergétiques dans le cadre du programme canadien de prêts pour des maisons plus vertes et écoénergétiques;
- ✓ Verser 2,3 milliards de dollars pour la protection de la nature et de la faune;
- ✓ Verser 976,8 millions de dollars pour aider à protéger 25 % des aires marines et côtières du Canada d'ici 2025;
- ✓ Planter 2 milliards d'arbres d'ici 2031, dont 30 millions ont déjà été plantés;
- ✓ Verser 647,1 millions de dollars pour préserver les populations de saumon sauvage du Pacifique;
- ✓ Verser 3,4 milliards de dollars au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes pour rendre les communautés plus résilientes aux catastrophes naturelles causées par les changements climatiques;
- ✓ Verser 476,7 millions de dollars pour renouveler le Plan de gestion des produits chimiques;
- ✓ Verser 319 millions de dollars pour stimuler le développement des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone;
- ✓ Verser 385 millions de dollars dans le cadre du Programme Solutions agricoles pour le climat;
- ✓ Verser 165 millions de dollars dans le cadre du Programme des technologies propres en agriculture;
- ✓ Travailler avec les provinces et les territoires en vue d'atteindre l'objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030, dont l'élimination de certains plastiques à usage unique;
- ✓ Réduire de moitié les taux d'imposition des sociétés qui fabriquent des technologies à zéro émission.

3.1 Réduire la pollution pour lutter contre les changements climatiques

Le Canada prend des mesures importantes pour réduire ses émissions de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Le budget de 2022 instaure de nouvelles mesures qui faciliteront et rendront plus abordable pour les Canadiens et les entreprises canadiennes l'adoption de technologies propres. Les mesures ci-dessous s'appuient sur d'importants investissements annoncés au chapitre 1 pour écologiser le parc de logements et appuyer les nouvelles constructions carboneutres dans les communautés partout au Canada. Les mesures annoncées au chapitre 2 aideront également à positionner le Canada comme chef de file dans le secteur des minéraux critiques qui alimenteront les technologies propres nécessaires à un avenir carboneutre.

Réduire les émissions sur la route

Le transport routier représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada.

- Pour accélérer la fabrication et l'adoption de voitures à énergie plus propres, le gouvernement fédéral mettra en place une obligation relative aux ventes selon laquelle les véhicules zéro émission (VZE) devront représenter au moins 20 % des ventes de tous les véhicules légers neufs au Canada d'ici 2026, au moins 60 % des ventes d'ici 2030 et 100 % des ventes d'ici 2035.
- Pour réduire les émissions des véhicules moyens et lourds (VML), le gouvernement fédéral a comme objectif que les VZE représentent 35 % des ventes totales de VML d'ici 2030.
- De plus, le gouvernement fédéral élaborera un règlement sur les VZE moyens et lourds qui exigera que les VZE représentent 100 % des ventes de VML d'ici 2040 pour une sous-catégorie de véhicules selon la faisabilité, ainsi que des exigences réglementaires relatives aux ventes provisoires d'ici 2030 pour les différentes catégories de véhicules qui varieraient selon la faisabilité, et examinera la possibilité d'établir des cibles provisoires pour le milieu des années 2020.

Rendre l'adoption des véhicules zéro émission plus abordable

Pour aider à rendre l'adoption de VZE plus abordable pour les Canadiens, le gouvernement fédéral a offert des incitatifs d'un maximum de 5 000 \$ à l'achat de véhicules admissibles depuis 2019. Ce programme a aidé les Canadiens à acheter ou à louer plus de 136 000 véhicules neufs, mais un soutien supplémentaire est nécessaire pour aider les Canadiens à devenir conducteurs d'un véhicule zéro émission.

- Le budget de 2022 propose de verser 1,7 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, avec 0,8 million de dollars en amortissement restant, à Transports Canada en vue de prolonger le programme Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE) jusqu'en mars 2025. L'admissibilité au programme sera également élargie pour appuyer l'achat d'un plus grand nombre de modèles de véhicules, notamment les fourgonnettes, les camions et les véhicules utilitaires sport (VUS), ce qui aidera à rendre les VZE plus abordables. Transports Canada annoncera d'autres détails dans les semaines à venir.

Établir un réseau national de bornes de recharge pour véhicules électriques

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a contribué à la construction de près de 1 500 bornes de recharge partout au pays. À mesure qu'un nombre croissant de Canadiens adoptent des véhicules zéro émission, le gouvernement doit bâtir l'infrastructure de recharge à laquelle les conducteurs peuvent se fier, quelle que soit leur destination.

- Le budget de 2022 annonce que la Banque de l'infrastructure du Canada investira 500 millions de dollars dans l'infrastructure de recharge et de ravitaillement des VZE urbaine et commerciale à grande échelle. Le financement proviendra des ressources existantes de la Banque de l'infrastructure du Canada dans le cadre de son secteur d'investissement prioritaire de l'infrastructure verte.
- Le budget de 2022 propose de verser 400 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada afin de financer le déploiement de l'infrastructure de recharge des VZE dans les communautés suburbaines et éloignées dans le cadre du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ).

- Le budget de 2022 propose de verser 2,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada pour renouveler le programme relatif au parc de véhicules dans le cadre de l'écologisation des opérations du gouvernement, qui poursuivra les évaluations de l'état de préparation des immeubles fédéraux nécessaires pour faciliter la transition du parc automobile fédéral aux VZE.

Aider les entreprises à passer aux véhicules zéro émission moyens et lourds

Des entreprises de partout au Canada veulent moderniser leur parc de véhicules pour participer aux efforts de lutte aux changements climatiques. Cependant, ces mises à niveau peuvent s'avérer coûteuses, et les entreprises doivent avoir la certitude que les VZE peuvent transporter leurs marchandises de façon fiable vers les marchés.

- Le budget de 2022 propose de verser 547,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, à Transports Canada pour qu'il lance un nouveau programme d'incitation à l'achat de VZE moyens et lourds.
- Le budget de 2022 propose de verser 33,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, avec 42,1 millions de dollars en amortissement restant, à Transports Canada pour qu'il collabore avec les provinces et les territoires à l'élaboration et à l'harmonisation des règlements et procède à des essais de sécurité pour les grands routiers zéro émission.
- Pour aider à décarboniser les véhicules déjà sur les routes, le budget de 2022 propose de verser 199,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 0,4 million de dollars par la suite, à Ressources naturelles Canada pour élargir le Programme d'évaluation écoénergétique des flottes de transport des marchandises, qui sera renommé le Programme de flottes de transport des marchandises écoénergétiques. Ce financement appuiera l'évaluation et la modernisation d'un plus grand nombre de véhicules et une diversité accrue des flottes et des types de véhicules.

En effectuant ces investissements, le gouvernement fait un pas important vers la réduction de la pollution sur les routes et est en voie de respecter l'engagement qu'il a pris d'ajouter 50 000 nouvelles bornes de recharge pour VZE et stations d'hydrogène partout au Canada.

Agriculture durable pour lutter contre les changements climatiques

L'agriculture joue un rôle essentiel dans l'économie du Canada, et les agriculteurs aident à nourrir le monde entier. En cette période d'incertitude géopolitique et d'augmentation des coûts, il sera vital de veiller à ce que la production agricole du Canada continue de croître.

Cependant, l'agriculture représente également environ 10 % des émissions de gaz à effet de serre au pays. Les agriculteurs de tout le pays subissent les effets des changements climatiques, comme les inondations et les sécheresses, et sont déjà à l'avant-garde de l'adoption de pratiques respectueuses du climat, comme la technologie agricole de précision et la culture à faible labour. Ces technologies peuvent contribuer à réduire les émissions et à faire économiser du temps et de l'argent aux agriculteurs.

- ▶ Le budget de 2022 propose de verser 329,4 millions de dollars de plus sur six ans, à compter de 2022-2023, avec 0,6 million de dollars en amortissement restant, pour tripler la taille du Programme des technologies propres en agriculture.
- ▶ Le budget de 2022 propose de verser 469,5 millions de dollars sur six ans, dont 0,5 million de dollars en amortissement restant, à compter de 2022-2023, à Agriculture et Agroalimentaire Canada afin d'élargir le Fonds d'action à la ferme pour le climat du programme Solutions agricoles pour le climat.
- ▶ Le budget de 2022 propose un financement de 150 millions de dollars pour un programme de paysages agricoles résilients afin d'appuyer la séquestration du carbone et l'adaptation et d'aborder d'autres avantages environnementaux connexes, qui devront faire l'objet de discussions avec les provinces et les territoires.
- ▶ Le budget de 2022 propose de verser 100 millions de dollars sur six ans, à compter de 2022-2023, aux conseils subventionnaires fédéraux pour appuyer la recherche postsecondaire dans le développement de technologies et de variétés de cultures qui permettront l'agriculture carboneutre.

Élargir le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature

Investir dans la protection de la nature est l'une des actions pour le climat les plus abordables que les gouvernements puissent entreprendre.

Le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature fournit 631 millions de dollars de 2021-2022 à 2031-2032 pour appuyer des projets qui entraînent un meilleur captage et stockage de carbone grâce à la conservation, à la restauration et à la gestion améliorée de milieux humides, de prairies et de tourbières.

- Afin d'accroître le potentiel de réduction des émissions et de séquestration du carbone dans l'environnement naturel, le budget de 2022 propose d'accorder 780 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Environnement et Changement climatique Canada afin d'élargir le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature.

Nouveau crédit d'impôt pour les investissements dans les technologies propres

L'expansion des technologies propres devra s'accélérer si l'économie canadienne doit atteindre la carboneutralité. Aider les entreprises canadiennes à adopter des technologies propres créera des emplois, maintiendra la compétitivité des entreprises canadiennes et permettra en même temps de réduire les émissions du Canada.

- Le budget de 2022 annonce que le ministère des Finances Canada collaborera avec des experts pour établir un crédit d'impôt à l'investissement pouvant atteindre 30 %, axé sur les technologies à zéro émission, les solutions d'entreposage par batteries et l'hydrogène propre. Les détails de la conception du crédit d'impôt à l'investissement seront présentés dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022.

Retourner les produits issus de la redevance sur les combustibles aux petites et moyennes entreprises

Depuis 2019, la pollution a un coût partout au Canada, et la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux ont été en mesure de concevoir et de mettre en œuvre leurs propres systèmes de tarification de la pollution conformes au modèle fédéral normalisé. Dans les provinces qui ont décidé de ne pas mettre en œuvre un système qui respecte le modèle fédéral, plus précisément l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario, un filet de sécurité fédéral s'applique.

Dans ces provinces, tous les produits issus directement de la tarification de la pollution sont retournés aux ménages, aux petites entreprises, aux groupes autochtones et aux agriculteurs.

Dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2021, le gouvernement a annoncé son intention de retourner une partie des produits de la tarification de la pollution aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de nouveaux programmes fédéraux dans les administrations assujetties à un filet de sécurité. À compter de 2022-2023, ces entreprises recevront environ 1,5 milliard de dollars en produits issus de la redevance sur les combustibles perçus entre 2020-2021 et 2022-2023. Ce nouveau programme servira également à retourner le solde des produits de 2019-2020 issus de la redevance sur les combustibles, qui s'élève à environ 120 millions, qui n'ont pas encore été retournés par l'entremise du Fonds d'incitation à l'action pour le climat.

- Le budget de 2022 propose de verser jusqu'à 30 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à Environnement et Changement climatique Canada pour administrer des paiements directs à l'appui des petites et moyennes entreprises à forte intensité d'émissions exposées aux échanges commerciaux dans ces administrations.

Élargir le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et soutenir l'énergie propre au Yukon

Une collaboration accrue en matière d'action climatique entre tous les ordres de gouvernement est importante pour aider à établir une économie propre et à créer de bons emplois. Dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, le gouvernement fédéral a collaboré avec les provinces et les territoires pour financer des projets qui réduisent les émissions d'un océan à l'autre.

Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone fournit actuellement 2 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour les aider à réduire les émissions, à bâtir des communautés résilientes et à créer de bons emplois pour les Canadiens. Le Fonds a soutenu l'installation de technologies de réduction des émissions comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire et le chauffage électrique dans les immeubles. Depuis 2017, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone a appuyé environ 132 projets dans l'ensemble du Canada.

- Le budget de 2022 propose de verser 2,2 milliards de dollars sur sept ans à Environnement et Changement climatique Canada, à compter de 2022-2023, pour élargir et prolonger le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.
- Le budget de 2022 annonce un financement de 32,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, provenant du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone élargi, pour appuyer le projet d'agrandissement d'Atlin Hydro en Colombie-Britannique, qui fournira de l'électricité propre au Yukon et aidera à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement fédéral a déjà engagé 83,9 millions de dollars dans ce projet.

Soutenir les investissements des entreprises dans les thermopompes à air

Les immeubles représentent 12 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada, lesquelles proviennent principalement du chauffage des locaux et de l'eau. Les thermopompes à air sont une solution de chauffage de recharge écoénergétique à zéro émission qui peut aider à appuyer les objectifs climatiques du Canada si elle est adoptée à grande échelle.

- Le budget de 2022 propose d'élargir les déductions fiscales accélérées pour les investissements des entreprises dans l'équipement d'énergie propre afin d'inclure les thermopompes à air.
- Afin d'appuyer la création d'emplois et la croissance de la fabrication de technologies propres au Canada, le gouvernement propose d'étendre la réduction de 50 % du taux d'imposition général des sociétés et du taux d'imposition des petites entreprises à l'intention des fabricants de technologies à zéro émission pour viser également les fabricants de thermopompes à air.

Ces mesures devraient réduire les recettes du gouvernement fédéral de 53 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023.

Renforcer les capacités pour appuyer l'approvisionnement écologique

Le gouvernement fédéral a des besoins qui représentent des achats de plus de 20 milliards de dollars chaque année. Il peut donc utiliser son important pouvoir d'achat pour accélérer la transition vers une économie carboneutre nette en achetant des biens et des services ayant une incidence environnementale réduite et en adoptant de nouvelles technologies propres.

- Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral annonce que Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) élaborera de nouveaux outils, lignes directrices et cibles pour appuyer l'adoption de l'approvisionnement écologique dans l'ensemble du gouvernement fédéral. De plus amples détails seront annoncés par SPAC au cours des prochains mois.

Gestion de l'énergie industrielle

Aider les secteurs industriels à adopter des technologies propres jouera un rôle important dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et l'atteinte de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 du Canada.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 194 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada afin d'élargir le programme de gestion de l'énergie industrielle. Cela appuiera la certification ISO 50001, les gestionnaires de l'énergie, la formation fondée sur la cohorte, les audits et les mises à niveau axées sur l'efficacité énergétique pour les projets clés de petite à moyenne envergure qui comblent un écart dans l'ensemble fédéral de programmes industriels.

3.2 Bâtir un secteur énergétique propre et résilient

Depuis 2015, le Canada a entrepris une transformation verte ambitieuse de son secteur énergétique, un secteur important de l'économie qui représente directement 7,6 % du PIB et 257 000 emplois pour les Canadiens.

Le Canada a déjà mis en place un système de tarification du carbone et s'est engagé à éliminer progressivement la production d'électricité par les centrales au charbon d'ici 2030. En plus de ces mesures, le gouvernement fédéral s'est récemment engagé à mettre en place un système électrique à zéro émission nette d'ici 2035 et à imposer un plafond aux émissions du secteur pétrolier et gazier.

Le budget de 2022 propose de nouvelles mesures visant à accroître les investissements dans l'énergie propre, à soutenir des projets d'électricité propre, à encourager la décarbonisation du secteur de l'énergie et à mobiliser de nouveaux capitaux pour établir des centres d'hydrogène.

Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) sont un ensemble de technologies qui captent les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) issues de la combustion de carburants, de procédés industriels ou directement dans l'air pour ensuite stocker le CO₂, généralement profondément sous terre, ou l'utiliser dans d'autres procédés industriels comme la minéralisation permanente dans le béton.

Les technologies de CUSC sont un outil important pour réduire les émissions dans les secteurs à fortes émissions où les autres voies qui mènent à la réduction des émissions peuvent être limitées ou non disponibles. Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone ont contribué à la réduction des émissions dans des secteurs comme le pétrole et le gaz, la production de substances chimiques et la production d'électricité.

Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral a proposé un crédit d'impôt à l'investissement pour le CUSC dans l'intention de préserver la place du Canada à titre de chef de file du CUSC et d'appuyer les innovateurs et les ingénieurs canadiens qui font progresser ces technologies. En permettant de réduire l'empreinte carbone des producteurs d'énergie traditionnels du Canada, le crédit vise à garantir que ces producteurs constituent une source stable d'énergie plus propre tant au pays qu'à l'étranger.

Le crédit d'impôt à l'investissement pour le CUSC est un aspect essentiel du vaste plan du gouvernement qui consiste à travailler avec l'industrie en vue d'atteindre l'objectif de la décarbonisation, notamment grâce à des initiatives comme le fonds pour la croissance du Canada, dont il est question au chapitre 2, et l'accélérateur net zéro.

Le gouvernement a consulté le public, les intervenants et les provinces sur la conception du crédit d'impôt à l'investissement pour le CUSC, et s'est basé sur les commentaires reçus pour guider la forme définitive du crédit.

► Le budget de 2022 propose un crédit d'impôt à l'investissement remboursable à l'intention des entreprises qui font des dépenses admissibles en CUSC, à compter de 2022. Le crédit d'impôt à l'investissement pourrait être accordé à l'égard des projets de CUSC dans la mesure où ils permettent de stocker en permanence le CO₂ capté par une utilisation admissible. Les utilisations du CO₂ admissibles comprennent le stockage dans des formations géologiques réservées et le stockage du CO₂ dans du béton, mais ne comprennent pas la récupération assistée du pétrole.

► De 2022 à 2030, les taux du crédit à l'investissement seraient les suivants :

- 60 % pour l'investissement dans du matériel servant à capter le CO₂ dans le cadre de projets d'extraction directe dans l'air;
- 50 % pour l'investissement dans du matériel servant à capter le CO₂ dans le cadre des autres projets de CUSC;
- 37,5 % pour l'investissement dans du matériel servant au transport, au stockage et à l'utilisation.

► En vue d'inciter l'industrie à abaisser rapidement ses émissions, ces taux seront réduits de 50 % pour la période allant de 2031 à 2040.

Le crédit d'impôt remboursable proposé devrait coûter 2,6 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et son coût annuel devrait s'élever à environ 1,5 milliard de dollars en 2026-2027. À l'avenir, le gouvernement s'attend à ce que le coût de la mesure demeure environ 1,5 milliard de dollars par année, jusqu'en 2030.

Le gouvernement entamera des discussions avec les provinces concernées, dans l'espoir qu'elles renforceront davantage les incitatifs financiers en vue d'accélérer l'adoption des technologies de CUSC par l'industrie.

Le gouvernement lancera aussi un examen des taux du crédit à l'investissement avant 2030 pour veiller à ce que la réduction proposée du niveau de soutien fiscal pour la période allant de 2031 à 2040 cadre avec les objectifs environnementaux du gouvernement.

D'autres utilisations du CO₂ pourraient devenir admissibles dans l'avenir, si la permanence du stockage peut être démontrée et que l'utilisation du produit fabriqué ne donne pas lieu à des émissions de CO₂ supplémentaires.

Électricité propre

Le Canada possède l'un des réseaux d'électricité les plus propres au monde, mais l'énergie propre qu'il produit ne parvient pas à toutes les régions du pays. Afin de disposer d'ici 2035 d'un système d'électricité carboneutre auquel s'est engagé le gouvernement, environ 15 milliards de dollars ont été mis à disposition depuis 2016 pour appuyer les investissements dans la production et le transport d'électricité propre, et le budget de 2022 annonce de nouveaux investissements pour soutenir l'expansion de l'électricité propre au Canada.

- Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 250 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada pour appuyer les activités préalables au développement de projets d'électricité propre d'importance nationale, comme les projets interprovinciaux de transport d'électricité et les petits réacteurs modulaires. Le gouvernement fédéral fait déjà progresser des travaux semblables sur les projets de la Boucle de l'Atlantique et du Lien des Prairies. Des projets comme la Boucle Atlantique seront essentiels alors que le pays se dirige vers un système d'électricité à zéro émission nette et appuiera en parallèle le développement économique par des investissements dans de nouvelles infrastructures et la sécurité et la fiabilité accrues de l'approvisionnement en énergie propre.
- Le budget de 2022 propose de verser 600 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada pour le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification pour appuyer d'autres projets d'électricité renouvelable et de modernisation du réseau.
- Le budget de 2022 propose de verser 2,4 millions de dollars en 2022-2023 à Ressources naturelles Canada pour établir un conseil pancanadien du réseau, qui prodiguerait des conseils externes à l'appui de la planification nationale et régionale de l'électricité.
- Le budget de 2022 prévoit fournir 25 millions de dollars, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada pour établir des initiatives stratégiques régionales afin de travailler avec les provinces, les territoires et les intervenants pertinents pour élaborer des plans énergétiques carboneutres.

Petits réacteurs modulaires

Les petits réacteurs modulaires offrent une voie prometteuse pour soutenir la transition du Canada vers l'énergie à faibles émissions de carbone, et ils sont moins complexes, plus faciles à exploiter et plus rentables que la technologie nucléaire actuelle. Par exemple, un petit réacteur modulaire de 300 mégawatts pourrait produire assez d'énergie propre pour alimenter environ 300 000 logements. L'industrie nucléaire canadienne, qui emploie environ 76 000 Canadiens qui travaillent fort dans toute la chaîne d'approvisionnement, est bien placée pour tirer parti de plus de 60 ans d'innovation scientifique et technologique en vue de devenir un chef de file dans le développement et le déploiement de la technologie des petits réacteurs modulaires.

Le soutien au développement de cette technologie peut permettre au Canada de devenir un chef de file en matière d'énergie propre, appuyer la décarbonisation des réseaux électriques provinciaux à des endroits comme le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan, faciliter l'abandon de l'électricité produite par le diesel dans les communautés éloignées et aider à décarboniser les industries à fortes émissions.

- ▶ Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 120,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 0,5 million de dollars par la suite, comme suit :
 - Financement de 69,9 millions de dollars pour permettre à Ressources naturelles Canada d'entreprendre des recherches en vue de réduire au minimum les déchets générés par ces réacteurs, de soutenir la création d'une chaîne d'approvisionnement en carburant, de renforcer les accords de coopération nucléaire internationaux et d'améliorer les politiques et les pratiques de sûreté et de sécurité nationales.
 - Financement de 50,7 millions de dollars, et de 0,5 million de dollars par la suite, pour permettre à la Commission canadienne de sûreté nucléaire de renforcer la capacité de réglementer les petits réacteurs modulaires et de travailler avec des partenaires internationaux à l'harmonisation de la réglementation mondiale.

Éliminer progressivement les actions accréditives pour les activités pétrolières, gazières et du charbon

Le gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer progressivement ou à rationaliser les subventions inefficaces aux combustibles fossiles et a récemment accéléré l'échéancier précédent pour le faire en 2023 au lieu de 2025.

➤ Le budget de 2022 propose d'éliminer le régime d'actions accréditives pour les activités du secteur des combustibles fossiles. Ainsi, il ne sera plus permis de renoncer aux dépenses d'exploration et d'aménagement du pétrole, du gaz et du charbon au profit des détenteurs d'actions accréditives pour les conventions d'émission d'actions accréditives conclues après le 31 mars 2023.

Cette mesure devrait faire augmenter les recettes fédérales de 9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023.

3.3 Protéger nos terres, nos lacs et nos océans

La nature du Canada est au cœur de l'identité nationale. Cependant, le Canada se réchauffe deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale et trois fois plus rapidement dans le Nord. Les répercussions de ce réchauffement sur l'environnement naturel seront importantes. Les communautés du Nord, côtières, autochtones et éloignées sont beaucoup plus vulnérables aux changements climatiques, et les incendies, sécheresses et inondations survenus récemment en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba sont des exemples d'enjeux coûteux et dévastateurs de plus en plus nombreux associés aux changements climatiques.

Depuis 2015, le Canada est passé de moins de 1 % de ses océans protégés à près de 14 %. Le gouvernement fédéral s'est engagé à protéger 25 % des terres, des océans et des eaux douces d'ici 2025, tout en s'efforçant d'accroître ce taux à 30 % d'ici 2030.

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral propose d'entreprendre de vastes efforts pour mieux protéger l'environnement naturel et aider à atténuer les coûts financiers et écologiques associés à la perte de biodiversité et aux changements climatiques.

Les mesures d'adaptation du budget de 2022 s'ajouteront aux importants investissements de plus de 100 milliards de dollars faits dans l'environnement et la lutte aux changements climatiques depuis 2015, et appuieront une stratégie d'adaptation nationale qui sera publiée plus tard au cours de l'année.

Renouveler et étendre le Plan de protection des océans

En 2016, le gouvernement a annoncé le Plan de protection des océans pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada et en assurer une utilisation commerciale sécuritaire et responsable. Dans le cadre du Plan, le gouvernement a amélioré la surveillance du trafic maritime partout au Canada et a rétabli la santé de plus de 60 habitats aquatiques au pays. Aujourd'hui, le trafic maritime continue d'augmenter pour appuyer l'économie croissante du Canada, et le gouvernement fédéral prend d'autres mesures pour renforcer la sécurité maritime, protéger les écosystèmes marins et former des partenariats plus forts avec les communautés autochtones et côtières.

- Le budget de 2022 propose de fournir un montant supplémentaire de 2,0 milliards de dollars sur neuf ans, à compter de 2022-2023, avec 78,7 millions de dollars en amortissement restant et 136,4 millions de dollars par année par la suite pour renouveler et étendre le Plan de protection des océans. Ces sommes s'ajoutent au financement permanent annoncé en 2016 et entraîneront une augmentation générale du financement fédéral affecté à la protection des océans au cours des cinq prochaines années.
- Le budget de 2022 annonce également l'intention du gouvernement de proposer des modifications à la *Loi sur la marine marchande du Canada* et à d'autres lois, notamment en vue de permettre la gestion proactive des urgences maritimes et couvrir d'autres types de pollution.

Ces mesures aideront les communautés autochtones, l'industrie, les investisseurs et tous les Canadiens à avoir confiance dans la sécurité maritime et permettront aux activités maritimes de se poursuivre de manière sécuritaire et durable.

Protéger les eaux douces

Le Canada possède 20 % des réserves d'eau douce mondiales. Protéger ces eaux douces revêt une importance cruciale pour les Canadiens, l'environnement et l'économie. En 2019, le gouvernement s'est engagé à mettre sur pied une agence canadienne de l'eau pour travailler avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones et d'autres intervenants afin de trouver les meilleures façons de veiller à la sécurité, à la propreté et à la bonne gestion des eaux du Canada.

- Le budget de 2022 propose de fournir 43,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 8,7 millions de dollars par la suite à Environnement et Changement climatique Canada pour la création d'une nouvelle agence canadienne de l'eau, laquelle sera sur pied en 2022. L'administration centrale de la nouvelle agence sera située à l'extérieur de la région de la capitale nationale.
- Le budget de 2022 propose de fournir 19,6 millions de dollars en 2022-2023 à Environnement et Changement climatique Canada pour maintenir le Plan d'action sur l'eau douce. L'avenir de cette initiative sera communiqué à une date ultérieure. Ce financement soutiendra les efforts de nettoyage dans les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent, le lac Winnipeg, le lac des Bois, la fleuve Fraser, le fleuve Saint-Jean, le fleuve Mackenzie et le lac Simcoe.
- Le budget de 2022 propose de fournir 25,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Environnement et Changement climatique Canada pour soutenir la Région des lacs expérimentaux.
- Le budget de 2022 propose de fournir 44,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 9,0 millions de dollars par la suite à Pêches et Océans Canada pour appuyer la Commission des pêcheries des Grands Lacs. Ce financement aidera à coordonner les activités de contrôle de la lamproie marine envahissante du Canada et des États-Unis, à gérer les pêches et à réaliser des travaux de recherche scientifique dans les Grands Lacs.

Prendre plus de mesures pour éliminer les déchets de plastique

Personne ne veut voir des déchets traîner sur la plage où jouent ses enfants ou sur son sentier de randonnée. Le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures importantes et travaille avec tous les ordres de gouvernement, l'industrie et d'autres intervenants pour prendre des mesures concernant les déchets de plastique et leur pollution et progresser vers un objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030. Comme prochaine étape importante en vue d'atteindre cet objectif, le gouvernement a notamment l'intention de mettre en place des règlements qui interdisent certains plastiques à usage unique en 2022.

Dans le cadre de sa présidence du G7 en 2018, le Canada a préconisé l'élaboration de la Charte sur les plastiques dans les océans et a subséquemment collaboré avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour établir une stratégie pancanadienne visant l'atteinte de l'objectif zéro déchet de plastique.

- ▶ Le budget de 2022 propose de fournir 183,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Environnement et Changement climatique Canada, à Pêches et Océans Canada, à Santé Canada, à Transports Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, à Statistique Canada et au Conseil national de recherches du Canada. Cet investissement permettra de réduire les déchets de plastique et d'accroître la circularité du plastique en élaborant et en mettant en œuvre des mesures réglementaires et en menant des recherches scientifiques pour éclairer l'élaboration des politiques. Ce financement aidera également à mieux comprendre les effets des microplastiques sur la santé humaine, à surveiller les contaminants de plastique dans le Nord, à éclairer la gestion des déchets de plastique des navires et à surveiller la pollution des réseaux d'approvisionnement en eau par les matières plastiques.
- ▶ Le budget de 2022 propose également de fournir 10 millions de dollars en 2022-2023 à Pêches et Océans Canada en vue de renouveler le Fonds pour les engins fantômes pour un an afin de maintenir le soutien accordé aux projets qui récupèrent les engins fantômes, éliminent les déchets de plastique associés aux pêches, mettent à l'essai de nouvelles technologies de pêche et appuient les efforts internationaux visant à retirer les engins fantômes des océans.

Combattre et gérer les incendies de forêt

L'été dernier, les Canadiens ont de nouveau vu les répercussions dévastatrices et tragiques des incendies de forêt en Colombie-Britannique. Des communautés comme Lytton ont vu leurs maisons et leurs entreprises être détruites par les incendies. Partout au pays, des gens ont passé des jours dans une brume de fumée. Le Canada subit des incendies de forêt plus fréquents et extrêmes, et cette tendance se poursuivra sous l'effet des changements climatiques. Le risque d'incendie de forêt est particulièrement grave pour les communautés éloignées et autochtones, et les incendies s'accompagnent d'importants coûts pour l'économie et l'environnement.

- Le budget de 2022 propose des mesures supplémentaires pour contrer la menace croissante des incendies de forêt au Canada, y compris en offrant du soutien pour aider les provinces, les territoires et les communautés autochtones à atténuer et à surveiller les incendies de forêt, et à intervenir en cas d'incendie, de la manière suivante :
- Financement de 269 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour Ressources naturelles Canada à titre de soutien exceptionnel ponctuel en vue d'aider les provinces et les territoires à faire l'acquisition d'équipements de lutte contre les incendies comme des véhicules et des aéronefs;
 - Financement de 39,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour Services aux Autochtones Canada en vue d'aider les communautés des Premières Nations à acheter de l'équipement de lutte contre les incendies;
 - Financement de 37,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 0,6 million de dollars par la suite pour Ressources naturelles Canada en vue de former 1 000 nouveaux pompiers et d'intégrer les connaissances traditionnelles autochtones à la gestion des incendies;
 - Financement de 169,9 millions de dollars sur 11 ans, à compter de 2022-2023, avec 6,9 millions de dollars en amortissement restant, pour l'Agence spatiale canadienne, Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada en vue de mettre en œuvre un nouveau système de satellite de surveillance des incendies de forêt et d'assurer son fonctionnement.

Étendre le réseau de sentiers du Canada

Le Sentier transcanadien est une initiative nationale lancée en 1992 dans le but d'établir un réseau de sentiers récréatifs qui s'étendrait sur l'ensemble du Canada. Faisant 27 000 kilomètres, le Sentier transcanadien est maintenant le réseau de sentiers le plus long au monde et connecte les Canadiens à la nature d'un océan à l'autre.

- Afin d'entretenir et d'améliorer le réseau de sentiers du Canada, le budget de 2022 propose de fournir 55 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à l'Agence Parcs Canada pour le Sentier transcanadien.
- Afin d'améliorer l'accès et de promouvoir les activités touristiques et récréatives autour du parc urbain national de la Rouge, le budget de 2022 propose d'accorder 2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à l'Agence Parcs Canada pour contribuer à la construction de nouveaux sentiers à l'extérieur du parc urbain et à la connexion des sentiers à l'intérieur de celui-ci.

Fonds de la nature pour la protection des forêts anciennes de la Colombie-Britannique

Les forêts anciennes emblématiques de la Colombie-Britannique sont profondément ancrées dans la culture des communautés autochtones et sont importantes pour tous les Britanno-Colombiens. Ces forêts sont aussi des habitats essentiels pour des dizaines d'espèces en péril et d'oiseaux migrateurs, et un important moyen naturel de stocker le carbone.

- Pour conserver et protéger ces forêts, le budget de 2022 propose de fournir 55,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada en vue de mettre sur pied un fonds de la nature pour la protection des forêts anciennes avec la province de la Colombie-Britannique, des organismes non gouvernementaux et les communautés autochtones et locales. Ce financement sera accordé à condition que le gouvernement de la Colombie-Britannique investisse une somme équivalente.

3.4 Bâtir une économie carboneutre au Canada

Les gouvernements du monde entier ne seront pas en mesure de financer la transition vers une économie à zéro émission nette et de lutter seuls contre les changements climatiques. Heureusement, la transition vers la carboneutralité représente une occasion importante pour les entreprises et les investisseurs qui cherchent à investir dans l'économie de l'avenir, et des milliards de dollars en capital privé ont déjà été amassés pour des investissements dans des infrastructures et des technologies vertes partout dans le monde.

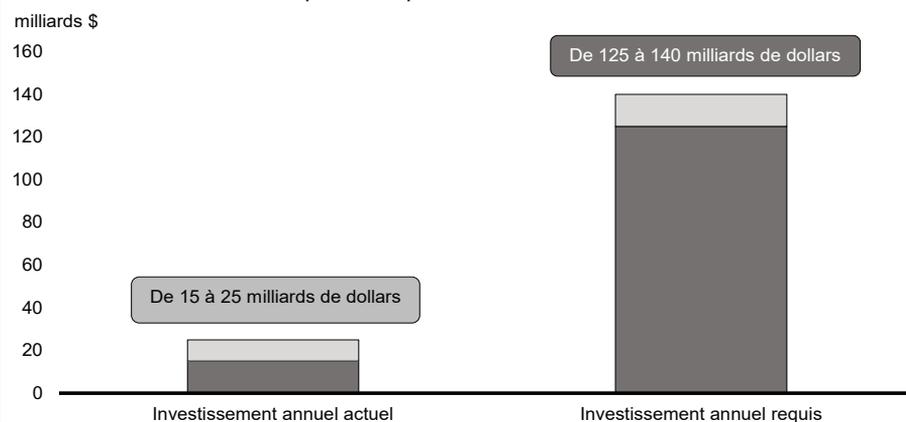
Le budget de 2022 prend un certain nombre de grandes mesures pour mobiliser les capitaux privés importants qui permettront de bâtir une économie plus propre, de lutter contre les changements climatiques et de créer de nouveaux emplois bien rémunérés pour les Canadiens de la classe moyenne.

Un élément clé de l'économie à zéro émission nette du Canada est le fonds de croissance du Canada, un important fonds d'investissement gouvernemental de 15 milliards de dollars qui accélérera l'investissement de capitaux privés dans des projets de décarbonisation et de technologies propres, jouera un rôle clé dans l'atteinte des objectifs climatiques du Canada et renforcera la résilience et la capacité économique du Canada. Veuillez consulter le chapitre 2 pour de plus amples renseignements sur le fonds de croissance du Canada.

Graphique 3.1

Investissement annuel pour atteindre l'objectif de zéro émission nette au Canada d'ici 2050

(Total des investissements privés et publics)



Sources : Global Financial Markets Association et Boston Consulting Group, *Climate Finance Markets and the Real Economy* (2020); Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2018)

Accroître les retombées de la Banque de l'infrastructure du Canada

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a été créée en 2017 pour attirer des capitaux privés dans de grands projets d'infrastructure et aider à construire plus d'infrastructures nécessaires partout au pays.

En 2020, la BIC a annoncé son Plan de croissance triennal de 10 milliards de dollars, qui comprenait un objectif visant à aider le Canada à atteindre ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Depuis, la BIC a cerné des possibilités de collaborer avec les investisseurs institutionnels et du secteur privé afin d'en faire encore plus pour aider le Canada à atteindre un avenir zéro émission nette.

► Afin d'accroître les retombées de la BIC, le budget de 2022 annonce un rôle élargi pour la BIC qui lui permettra d'investir dans des projets d'infrastructure dirigés par le secteur privé qui accéléreront la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. La BIC pourra ainsi investir dans les petits réacteurs modulaires, la production de combustibles propres, la production, le transport et la distribution d'hydrogène, ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Ces nouveaux domaines relèvent des secteurs actuels de la BIC visant l'énergie propre et les infrastructures vertes. La BIC continuera d'investir dans ses secteurs d'investissement du transport en commun, de la large bande, ainsi que des investissements dans le transport.

Comme le souligne la section 3,1, la BIC investira également 500 millions de dollars dans l'infrastructure de recharge et de ravitaillement des véhicules zéro émission (VZE) afin d'aider à accélérer l'adoption des VZE et à réduire les émissions des véhicules de transport au Canada.

En investissant dans des projets d'infrastructure dirigés par le secteur privé, la BIC viendra compléter le fonds de croissance du Canada en vue de réduire les émissions, de lutter contre les changements climatiques et de bâtir une économie à zéro émission nette au Canada.

Stratégie d'affectation de capital carboneutre

L'année précédente, le gouvernement a créé le Conseil d'action en matière de finance durable, qui rassemble 25 des plus grandes institutions financières et caisses de retraite du Canada, lesquelles représentent ensemble des actifs de plus de 10 billions de dollars. Bien que l'investissement public puisse fournir une partie du capital requis pour appuyer la transition vers la carboneutralité, le pouvoir financier massif du secteur privé, au Canada comme dans le monde entier, jouera un rôle essentiel dans le passage à une économie mondiale à faibles émissions de carbone.

- Le budget de 2022 annonce que le Conseil d'action en matière de finance durable élaborera des stratégies pour harmoniser les capitaux du secteur privé avec la transition vers la carboneutralité et rendra compte de ces stratégies, avec l'appui de l'Institut climatique du Canada et en consultation avec le Groupe consultatif pour la carboneutralité.

Divulgations sur le climat pour les institutions sous réglementation fédérale

Le gouvernement fédéral s'est engagé à se tourner vers la divulgation obligatoire des risques financiers relatifs aux changements climatiques pour un large spectre de l'économie canadienne selon le cadre international du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) consultera les institutions financières sous réglementation fédérale sur les lignes directrices en matière de divulgations sur le climat en 2022, et exigera que les institutions financières publient des divulgations sur le climat, conformément au cadre du GIFCC, au moyen d'une approche progressive à compter de 2024.

Le BSIF s'attendra également à ce que les institutions financières recueillent et évaluent des renseignements sur les risques relatifs aux changements climatiques et les émissions auprès de leurs clients.

Comme les banques et les assureurs sous réglementation fédérale jouent un rôle de premier plan dans le façonnement de l'économie canadienne, les directives du BSIF auront une incidence importante sur la façon dont les entreprises canadiennes gèrent les risques et les expositions liés aux changements climatiques et en font rapport.

Séparément, le gouvernement ira de l'avant avec les exigences de divulgation des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris les risques relatifs aux changements climatiques, pour les régimes de pension sous réglementation fédérale.

Appuyer le bureau de Montréal du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité

Le gouvernement fédéral a accueilli le choix de la International Financial Reporting Standards (IFRS), qui a sélectionné Montréal pour héberger l'un des deux bureaux centraux du nouveau Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB). L'ISSB élaborera des normes de durabilité mondiales pour accroître la qualité et la comparabilité des rapports d'entreprise internationaux sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le gouvernement s'est engagé à appuyer le démarrage du bureau de Montréal et à positionner le Canada comme un chef de file de la production de rapports sur la durabilité.

- ▶ Le budget de 2022 propose de fournir 8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Développement économique Canada pour les régions du Québec en vue d'appuyer le démarrage du bureau de Montréal de l'ISSB. Cet investissement s'ajoute à l'important financement de l'industrie et du secteur public partout au Canada qui a aidé à amener l'ISSB au Canada.

Tableau 3.1

Financement proposé pour la lutte aux changements climatiques dans le cadre du budget de 2022 qui était déjà annoncé dans le Plan de réduction des émissions pour 2030

Numéro de section	Titre de la mesure	Montant du financement	Renvoi au Plan
1.1	Stratégie du Canada nationale pour des bâtiments carboneutres	150 M\$	p. 41
	Initiative d'accélérateur de rénovations majeures	200 M\$	p. 43
	Programme pilote pour des quartiers plus verts	33,2 M\$	p. 42
	Construction plus écologique dans le logement et les bâtiments	183,2 M\$	p. 43
	Logements abordables plus écologiques (programme canadien de prêt pour des maisons plus vertes)	458,5 M\$	p. 42
3.1	Programme Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE)	1,7 G\$	p. 70
	Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro	400 M\$	p. 70
	Programme relatif au parc de véhicules dans le cadre de l'écologisation des opérations du gouvernement	2,2 M\$	p. 70
	Programme d'incitation à l'achat de VZE moyens et lourds	547,5 M\$	p. 70
	Règlements, et essais de sécurité pour les grands routiers zéro émission	33,8 M\$	p. 70
	Programme d'évaluation écoénergétique des flottes de transport des marchandises	199,6 M\$	p. 70
	Programme des technologies propres en agriculture	329,4 M\$	p. 75
	Fonds d'action à la ferme pour le climat	469,5 M\$	p. 75
	Programme de paysages agricoles résilients	150 M\$	p. 75
	Conseils subventionnaires fédéraux	100 M\$	p. 76
	Fonds des solutions climatiques axées sur la nature	780 M\$	p. 85
	Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	2,2 G\$	p. 36
	Programme de gestion de l'énergie industrielle	194 M\$	p. 54
3.2	Travaux d'avant-projet au développement de projets d'électricité propre	250 M\$	p. 48
	Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification	600 M\$	p. 48
	Conseil pancanadien du réseau électrique	2,4 M\$	p. 48
	Initiatives stratégiques régionales	25 M\$	p. 49
7.3	Programme de leadership climatique autochtone	29,6 M\$	p. 115
Total		9,1 G\$	

Nota – Les durées relativement aux entrées de la colonne « Montant du financement » diffèrent d'une à l'autre et ne tiennent pas compte de l'amortissement résiduel. Prière de consulter le budget pour obtenir des renseignements complets sur le financement. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 3

Un air pur et une économie vigoureuse en millions de dollars

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	<i>Total</i>
3.1. Réduire la pollution pour lutter contre les changements climatiques	0	827	1 530	2 022	1 485	946	6 810
Réduire les émissions sur la route - Rendre l'adoption des véhicules zéro émission plus abordable ¹	0	422	549	723	4	2	1 699
Réduire les émissions sur la route – Investir dans l'infrastructure de recharge des VZE dans les communautés suburbaines et éloignées ¹	0	80	80	80	80	80	400
Réduire les émissions sur la route – Programme relatif au parc de véhicules dans le cadre de l'écologisation des opérations du gouvernement ¹	0	0	0	0	0	0	2
Réduire les émissions sur la route – Incitatifs à l'achat de VZE moyens et lourds ¹	0	11	97	149	290	0	548
Réduire les émissions sur la route – Règlements et essais de sécurité pour les grands routiers zéro émission ¹	0	4	8	8	7	6	34
Réduire les émissions sur la route – Programme d'évaluation écoénergétique des flottes de transport des marchandises ¹	0	23	45	53	49	29	200
Agriculture durable pour lutter contre les changements climatiques ¹	0	66	168	235	229	189	887
Élargir le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature ¹	0	156	156	156	156	156	780
Retourner les produits issus de la redevance sur les combustibles aux petites et moyennes entreprises	0	15	15	0	0	0	30

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Élargir le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone ¹	0	18	360	560	607	440	1 985
Soutenir les investissements des entreprises dans les thermopompes à air	0	9	15	10	10	9	53
Gestion de l'énergie industrielle ¹	0	24	36	47	51	35	194
3.2. Bâtir un secteur énergétique propre et résilient	0	133	226	493	956	1 581	3 389
Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone	0	35	70	285	755	1 455	2 600
Électricité propre ¹	0	88	133	181	175	100	677
Petits réacteurs modulaires	0	10	24	29	29	29	121
Éliminer progressivement les actions accréditives pour les activités pétrolières, gazières et charbonnières	0	0	-1	-2	-3	-3	-9
3.3. Protéger nos terres, nos lacs et nos océans	0	324	475	511	477	462	2 248
Renouveler et étendre le Plan de protection des océans	0	237	314	344	354	342	1 590
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-34	-30	-30	-30	-30	-153
Protéger les eaux douces	0	42	23	23	23	23	133
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-4	0	0	0	0	-4
Prendre plus de mesures pour éliminer les déchets de plastique	0	39	37	36	42	43	197

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-1	-1	0	0	-4
Combattre et gérer les incendies de forêt	0	30	101	102	77	72	383
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-1	-1	-1	-1	-6
Étendre le réseau de sentiers du Canada	0	10	11	11	12	13	57
Fonds de la nature pour la protection des forêts anciennes de la Colombie-Britannique	0	6	22	27	0	0	55
3.4. Bâtir une économie carboneutre au Canada	-3	0	0	3	0	0	0
Appuyer le bureau de Montréal du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité	0	3	3	3	0	0	8
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-3	-3	-3	0	0	0	-8
Chapitre 3 – Incidence budgétaire nette	-3	1 284	2 231	3 030	2 918	2 988	12 448

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Selon l'annonce faite dans le cadre du Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte, publié le 29 mars 2022.

Chapitre 4

Créer de bons emplois pour la classe moyenne

4.1 Mettre en œuvre le système de garde d'enfants.....	132
Soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	132
4.2 L'immigration pour l'économie du Canada.....	137
Plan d'immigration ambitieux du Canada	137
Accueillir efficacement les visiteurs, les étudiants et les travailleurs au Canada.....	138
Assurer l'intégrité du système de l'octroi de l'asile du Canada.....	139
Offrir une aide juridique aux demandeurs d'asile.....	140
Améliorer les services de soutien pour les immigrants et les visiteurs au Canada.....	140
Améliorer le programme de citoyenneté.....	140
4.3 Une main-d'œuvre pour l'économie du XXI ^e siècle.....	141
Moderniser les ententes de transfert relatives au marché du travail.....	142
Amener les travailleurs à la table des décisions	142
Doublé le financement accordé au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical	143
Emplois durables	144
4.4 Établir des liens entre les travailleurs et les bons emplois	144
Déduction pour la mobilité des gens de métier.....	145
Appuyer la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le secteur de la santé	145
Stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap.....	146
Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires.....	146
Terminer l'examen de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>	147
4.5 Vers un meilleur régime d'assurance-emploi	148
Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers	148

Chapitre 4

Créer de bons emplois pour la classe moyenne

Face à une pandémie qui a chamboulé la vie de tous les Canadiens, les travailleurs au Canada ont fait preuve d'une résilience remarquable. Qu'il s'agisse de s'adapter au travail à distance, de restructurer des entreprises entières pour fabriquer de l'équipement de protection individuel ou de se rendre à son emploi de première ligne en plein milieu d'un confinement, la détermination et l'ingéniosité de la main-d'œuvre du Canada ont gardé l'économie en mouvement durant la période sans précédent et difficile des deux dernières années.

Au début de la pandémie, le gouvernement fédéral a mis en œuvre d'importantes mesures de soutien économique pour permettre aux travailleurs et aux entreprises de joindre les deux bouts.

Ces investissements ont fonctionné. L'économie du Canada a récupéré 112 % des emplois perdus au début de la pandémie. En février 2022, le taux de chômage se situait à 5,5 %, ce qui est inférieur au taux d'avant la pandémie. La création d'emplois est remarquablement forte, et même les secteurs les plus durement touchés commencent à reprendre leurs activités.

En raison d'un taux de chômage plus bas que presque jamais auparavant, certaines entreprises éprouvent toujours des difficultés à trouver des travailleurs. C'est un problème qui touche le Canada et le monde entier. Une économie forte et prospère nécessite une main-d'œuvre diversifiée et talentueuse en constante croissance. Pourtant, beaucoup trop de Canadiens, notamment des femmes ayant de jeunes enfants, de nouveaux diplômés, de nouveaux arrivants, des Canadiens des communautés noires, des Canadiens racisés, des Autochtones et des personnes en situation de handicap, font face à des obstacles pour trouver un emploi valorisant et bien rémunéré.

Dans le budget de 2022, le gouvernement met en place d'importantes mesures qui aideront à résoudre ces problèmes et à répondre aux besoins des travailleurs, des entreprises et de l'économie canadienne afin que celle-ci continue de se renforcer dans les prochaines années.

Principales mesures en cours

Le gouvernement fédéral a réalisé des investissements sans précédent pour aider les travailleurs à réussir et s'assurer que les entreprises canadiennes ont accès à une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée. Ces investissements comprennent :

- ✓ Un financement de 30 milliards de dollars sur cinq ans pour bâtir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- ✓ Bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin d'appuyer environ 1 million de Canadiens supplémentaires, ce qui pourrait signifier 1 000 \$ de plus par année pour un travailleur à temps plein touchant le salaire minimum;
- ✓ Verser plus de 3 milliards de dollars sur trois ans pour appuyer près de 500 000 nouvelles possibilités d'emploi et de formation, y compris en aidant les travailleurs à mi-carrière se réorienter vers des emplois en demande et en aidant les jeunes Canadiens à acquérir une expérience de travail pertinente;
- ✓ Rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible en doublant le montant des bourses d'études canadiennes jusqu'en juillet 2023, ce qui signifie jusqu'à 6 000 \$ par année en aide non remboursable pour les étudiants à temps plein dans le besoin, et en renonçant aux intérêts sur les prêts canadiens aux étudiants jusqu'en mars 2023;
- ✓ Proposer un salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure et prescrire dans la loi 10 jours de congé de maladie payé afin d'améliorer les conditions de travail de près d'un million de Canadiens qui travaillent dans le secteur privé sous réglementation fédérale;
- ✓ Augmenter la durée des prestations de maladie de l'assurance-emploi de 15 à 26 semaines dès l'été 2022.

4.1 Mettre en œuvre le système de garde d'enfants

Soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral a réalisé un investissement historique et transformateur de 30 milliards de dollars sur cinq ans. En combinaison avec les investissements précédents annoncés depuis 2015, 9,2 milliards de dollars en permanence seront investis dans la garde d'enfants, y compris l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, à compter de 2025-2026.

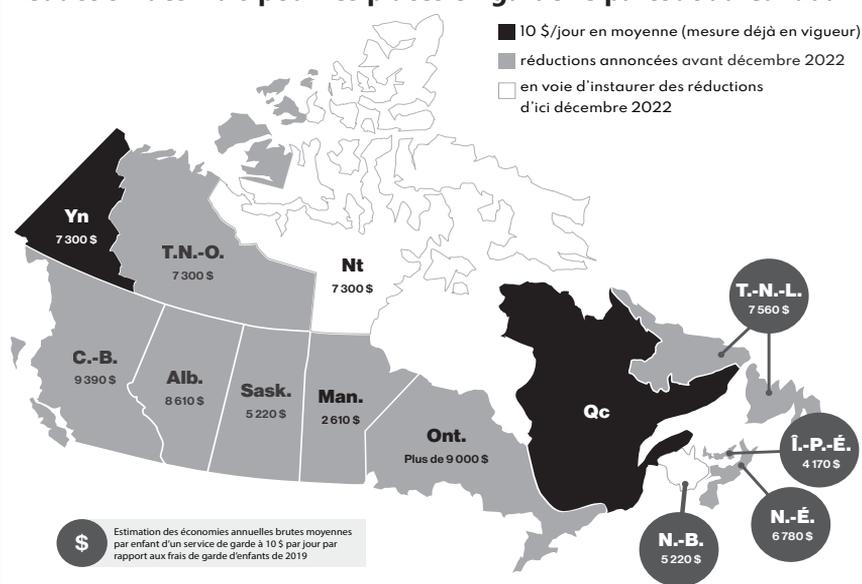
Un système de garde d'enfants n'est pas juste une politique sociale, c'est aussi une politique économique. Un système de garde d'enfants abordable et de haute qualité fera croître l'économie, permettra à plus de femmes d'intégrer la population active et aidera à offrir à chaque enfant canadien le meilleur départ possible dans la vie.

Dans moins d'un an, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec les 13 provinces et territoires. Ainsi, d'ici la fin de 2022, les frais de garde d'enfants auront diminué en moyenne de 50 % pour les familles canadiennes. D'ici 2025-2026, les frais de garde d'enfants seront de 10 \$ par jour en moyenne, pour toutes les places en garderie réglementées partout au Canada. La plupart des provinces et des territoires mettent également en œuvre plus rapidement que prévu des initiatives visant à favoriser l'accès à des places en garderie abordables et de grande qualité (figure 4.1).

L'Alberta, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest ont déjà réduit de moitié les frais de garde d'enfants. En Ontario, les frais diminueront initialement de 25 %, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022. Le Yukon a déjà fixé un objectif de 10 \$ par jour pour les places en garderie en date du 1^{er} avril 2021, soit cinq ans avant l'échéance prévue. L'Île-du-Prince-Édouard vise à offrir des places à 10 \$ par jour d'ici la fin de 2024.

Figure 4.1

Réduction des frais pour les places en garderie partout au Canada



Nota : Estimations d'Emploi et Développement social Canada. Les économies estimatives sont calculées par rapport aux niveaux de 2019, fondées sur les frais déboursés par les parents, et ne comprennent pas les montants qui seraient récupérés au moyen des crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux ou de la déduction fédérale pour frais de garde dans la déclaration de revenus, ni les changements apportés aux prestations provinciales ou territoriales ou aux prestations fédérales en raison de la réduction des frais de garde d'enfants. Les économies réelles pour les familles varieront en fonction de facteurs tels que les frais réels payés avant les réductions. Les estimations pour l'Ontario sont fondées sur la modélisation d'une moyenne de 10 \$ par jour de frais déboursés par les parents actuellement utilisée par la province de l'Ontario.

Pendant que le gouvernement fédéral travaillait avec les provinces et les territoires à la finalisation et à la mise en œuvre des ententes, de nombreuses personnes ont signalé que le financement des infrastructures posait des défis pour les fournisseurs publics et à but non lucratif lorsque les coûts de l'immobilier étaient trop élevés ou le prix des matériaux de construction était trop cher.

► En réponse aux demandes des provinces et des territoires et afin d'appuyer la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le budget de 2022 propose de verser 625 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, à Emploi et Développement social Canada, en vue d'établir un fonds de développement pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Ce financement permettra aux provinces et aux territoires d'investir davantage dans les services de garde d'enfants, par exemple en construisant de nouvelles installations.

Comme l'indique le budget de 2021, le Québec a été un pionnier de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants au Canada, et ce nouveau financement s'inscrira dans le cadre d'une entente asymétrique avec la province de Québec qui permettra à cette dernière d'améliorer davantage son système de garde d'enfants

Investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour rendre la vie plus abordable

Ententes pancanadiennes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Province/ territoire et date de l'annonce de l'entente	Montant de l'investisse- ment fédéral (allocation de 5 ans, M\$) ¹	Économies estimées par enfant pour une réduction de 50 % des frais moyens (brut, annuel) ²	Économies moyennes estimées par enfant dans une place en garderie à 10 \$ par jour (brut, annuel) ²	Nombre de places en garderie qui seront créées	Nombre estimatif d'emplois d'éducateurs de la petite enfance qui seront créés ³
C.-B. 8 juillet 2021	3 212 \$	6 000 \$ (d'ici la fin de 2022)	9 390 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	40 000 ⁴	De 8 000 à 10 000
N.-É. 13 juillet 2021	605 \$	4 690 \$ (d'ici la fin de 2022)	6 780 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	9 500	De 1 900 à 2 375
Yn 23 juillet 2021	42 \$	Le Yukon s'est engagé à des frais moyens de 10 \$ par jour avant le budget de 2021	7 300 \$ (atteint)	110	De 22 à 28
Î.-P.-É. 27 juillet 2021	118 \$	3 390 \$ (d'ici la fin de 2022)	4 170 \$ (d'ici la fin de 2024)	452	De 90 à 113
T.-N.-L. 28 juillet 2021	306 \$	5 090 \$ (d'ici la fin de 2022)	7 560 \$ (dès janvier 2023)	5 895	De 1 179 à 1 474
Qc⁵ 5 août 2021	5 964 \$	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	37 000	De 7 400 à 9 250
Man. 9 août 2021	1 201 \$	2 610 \$ (d'ici la fin de 2022)	2 610 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2022-2023)	23 000	De 4 600 à 5 750
Sask. 13 août 2021	1 099 \$	3 910 \$ (rétroactivement au mois de juillet 2021)	5 220 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	28 000	De 5 600 à 7 000
Alb. 15 novembre 2021	3 797 \$	5 610 \$ (janvier 2022)	8 610 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	42 500	De 8 500 à 10 625
N.-B. 13 décembre 2021	492 \$	3 910 \$ (d'ici la fin de 2022)	5 220 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	3 400	De 680 à 850
T.-N.-O. 15 décembre 2021	51 \$	4 950 \$ (d'ici la fin de 2022)	7 300 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	300	De 60 à 75
Nt 24 janvier 2022	66 \$	4 950 \$ (d'ici la fin de 2022)	7 300 \$ (d'ici la fin mars 2024)	238	De 48 à 60
Ont. 28 mars 2022	10 235 \$	6 000 \$ (d'ici la fin de 2022)	Plus de 9 000 \$ ⁶ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	86 000 ⁷	De 14 000 à 15 000 ⁶

-
- ¹ Les allocations nationales au titre des ententes pancanadiennes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont calculées en fonction de la population projetée d'enfants de 0 à 12 ans et comprennent un financement de base de deux millions de dollars par province ou territoire par année.
 - ² Estimations d'Emploi et Développement social Canada; elles sont présentées à titre d'exemple seulement. Les économies sont estimées par rapport aux niveaux de 2019, sauf si la province ou le territoire a fourni des données à jour. Les estimations sont fondées sur les frais déboursés par les parents, et ne comprennent pas les montants qui seraient récupérés au moyen des crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux ou de la déduction fédérale pour frais de garde dans la déclaration de revenus, ni les changements apportés aux prestations provinciales ou territoriales ou aux prestations fédérales en raison de la réduction des frais de garde d'enfants. Les économies réelles pour les familles varient en fonction de facteurs tels que les frais réels payés avant les réductions.
 - ³ Estimations d'Emploi et Développement social Canada. La fourchette du nombre estimatif d'emplois d'éducateurs de la petite enfance créés est fondée sur la fourchette moyenne nationale d'éducateurs de la petite enfance qui devraient être requis par nouvelle place en garderie. Les estimations provinciales et territoriales peuvent différer en raison de variations réglementaires.
 - ⁴ La Colombie-Britannique s'est engagée à créer 30 000 nouvelles places d'ici cinq ans, et 40 000 nouvelles places d'ici sept ans.
 - ⁵ Le gouvernement du Canada a conclu une entente asymétrique avec la province de Québec qui permettra de futures améliorations du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la province, dans le cadre duquel les parents profitant de places subventionnées à contribution réduite paient déjà des frais uniques de moins de 10 \$ par jour.
 - ⁶ Données fondées sur la modélisation d'une moyenne de 10 \$ par jour de frais déboursés par les parents actuellement utilisée par l'Ontario.
 - ⁷ L'Ontario s'est engagé à créer 86 000 nouvelles places par rapport aux niveaux de 2019 d'ici la fin de 2026, ce qui correspond à environ 71 000 nouvelles places par rapport aux niveaux actuels.
-

4.2 L'immigration pour l'économie du Canada

L'immigration est cruciale pour l'économie, les communautés et l'identité nationale du Canada en tant que pays diversifié et accueillant pour tous. En effet, le multiculturalisme est l'une des grandes réussites du Canada et un exemple pour le monde.

Tout au long de la pandémie, beaucoup de nouveaux arrivants ont été aux premières lignes, en travaillant dans des secteurs clés comme les soins de santé, les transports, les services et la fabrication. Sans eux, l'économie du Canada n'aurait pas surmonté les défis des deux dernières années.

Dans les décennies à venir, l'économie du Canada continuera de compter sur les talents des gens de partout dans le monde, comme c'était le cas dans les décennies passées. La croissance économique future du pays sera soutenue par l'immigration. Ainsi, le Canada demeurera un chef de file lorsqu'il s'agit d'accueillir de nouveaux arrivants fuyant la violence et la persécution.

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral propose des investissements afin de renforcer sa capacité de répondre aux demandes en immigration de l'économie en croissance, de créer des possibilités pour tous les nouveaux arrivants et de maintenir le système d'immigration de calibre mondial du Canada.

Plan d'immigration ambitieux du Canada

Le Canada a accueilli plus de 405 000 nouveaux résidents permanents en 2021, plus qu'en toute autre année dans l'histoire canadienne.

Pour répondre aux demandes de l'économie croissante, le Plan des niveaux d'immigration 2022-2024 du gouvernement fédéral, déposé en février 2022, fixe un objectif annuel encore plus élevé de 451 000 résidents permanents d'ici 2024, dont la majorité sera des travailleurs qualifiés qui contribueront à remédier aux pénuries persistantes de main-d'œuvre.

Cet objectif plus élevé, jumelé aux investissements annoncés dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 du gouvernement pour résoudre les retards et les arriérés dans le traitement des demandes et aux nouveaux investissements proposés dans le présent budget, aidera à permettre au système d'immigration de mieux répondre aux besoins économiques et aux engagements humanitaires du Canada.

Le Plan des niveaux d'immigration aide à réunir les membres des familles avec leurs proches et fait en sorte que le Canada puisse continuer d'être le pays d'adoption des travailleurs talentueux qui sont déjà au pays, en accordant un statut permanent aux résidents temporaires, y compris les travailleurs essentiels et les étudiants étrangers.

Le Plan des niveaux d'immigration comprend également des engagements humanitaires mondiaux fermes, y compris un plan visant à réinstaller au moins 40 000 réfugiés afghans au cours des prochaines années. Le 30 mars 2022, le Canada a marqué un jalon important en accueillant le 10 000^e réfugié afghan depuis août 2021. De plus, le gouvernement a introduit de nouveaux volets d'immigration pour les Ukrainiens, décrits au chapitre 5.

- Le gouvernement a engagé 2,1 milliards de dollars sur cinq ans et 317,6 millions de dollars par la suite en nouveau financement afin de soutenir le traitement des demandes et la réinstallation des nouveaux résidents permanents au Canada dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration, y compris l'engagement renforcé du gouvernement auprès des réfugiés afghans.

Comme l'avait annoncé le budget de 2021, le gouvernement a également l'intention de modifier la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin d'améliorer la capacité du Canada à sélectionner des demandeurs qui répondent à ses besoins économiques et à ses besoins en main-d'œuvre divers et en évolution. Ces personnes seront choisies dans le bassin croissant de candidats qui souhaitent devenir résidents permanents dans le cadre du système d'Entrée express.

Accueillir efficacement les visiteurs, les étudiants et les travailleurs au Canada

Chaque année, le Canada accueille des millions de touristes, d'étudiants étrangers et de travailleurs étrangers temporaires. Ensemble, ils injectent des milliards de dollars dans l'économie du pays, apportent de nouvelles idées et un certain dynamisme aux écoles et aux entreprises, créent des liens commerciaux et sociaux durables, et permettent de pourvoir des postes vacants dans la population active.

À mesure que le monde se rétablit de la pandémie et que les restrictions de voyage sont levées, le Canada peut s'attendre à un nombre croissant de demandes de résidence temporaire, de visas de visiteurs et de permis d'études.

- Le budget de 2022 propose de verser 385,7 millions de dollars sur cinq ans, et 86,5 millions de dollars par la suite à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada et au Service canadien du renseignement de sécurité, afin de faciliter l'entrée efficace et rapide d'un nombre croissant de visiteurs, de travailleurs et d'étudiants.

Assurer l'intégrité du système de l'octroi de l'asile du Canada

Le Canada est une destination accueillante pour ceux qui cherchent un refuge et accepte chaque année des dizaines de milliers de personnes fuyant la violence et la persécution.

Partout dans le monde, le nombre de personnes et de familles déplacées ne cesse d'augmenter tragiquement. Au cours des prochains mois et des prochaines années, beaucoup chercheront à venir au Canada.

Le système d'octroi de l'asile du Canada, qui comprend les agents des services frontaliers, les agents d'immigration et les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui traitent les demandes d'asile, enquêtent sur celles-ci et les tranchent, a récemment bénéficié d'une augmentation du financement temporaire. À mesure que la situation liée à la COVID-19 au Canada continue de s'améliorer et que les restrictions frontalières s'assouplissent, le gouvernement fédéral est déterminé à faire en sorte que le système d'octroi de l'asile du Canada dispose des ressources à long terme dont il a besoin.

- Le budget de 2022 propose de fournir à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada, à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et au Service canadien du renseignement de sécurité 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, et 331,2 millions de dollars par la suite, pour soutenir la stabilité et l'intégrité à long terme du système d'octroi de l'asile du Canada.
- Le gouvernement propose également d'apporter des modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de permettre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada d'exiger la présentation des demandes d'asile par voie électronique. Actuellement, il est possible de présenter des demandes en format papier ou électronique; par conséquent, il est difficile d'effectuer le suivi de tous les renseignements concernant un dossier ce qui, au bout du compte, entraîne des retards de traitement. Cette réforme permettra de moderniser et de rationaliser le processus de demande d'asile et de réduire les délais d'attente pour les demandeurs.

Offrir une aide juridique aux demandeurs d'asile

Chaque année, des milliers de personnes craignant la persécution cherchent refuge au Canada. Après leur arrivée, les demandeurs d'asile ont droit à une audience équitable pour déterminer leur statut juridique.

En ce qui concerne ceux qui n'ont pas les moyens d'obtenir un soutien juridique, l'aide juridique à l'immigration et au statut de réfugié peut fournir aux demandeurs d'asile admissibles des renseignements, des conseils et une représentation juridiques. Ces services, fournis en partenariat avec les provinces, rendent le système d'octroi de l'asile plus efficient et aident les demandeurs d'asile à obtenir des résultats équitables.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 43,5 millions de dollars en 2022-2023 pour maintenir le soutien fédéral aux services d'aide juridique à l'immigration et aux réfugiés.

Améliorer les services de soutien pour les immigrants et les visiteurs au Canada

Au fur et à mesure que la demande mondiale de visite, d'études et de travail au Canada augmente, en plus du nombre croissant de résidents permanents qui déménagent au Canada, la capacité du gouvernement de fournir en temps utile des services accessibles et adaptés doit également se renforcer.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 187,3 millions de dollars sur cinq ans, et 37,2 millions par la suite à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, afin de renforcer sa capacité de répondre à un volume croissant de demandes de renseignements et d'investir dans la technologie et les outils requis pour mieux soutenir les gens qui utilisent ses services.

Améliorer le programme de citoyenneté

Le fait de devenir citoyen permet aux nouveaux Canadiens de participer à part entière à la société canadienne, notamment en ayant la possibilité de voter, de se porter candidat à une charge publique, et de voyager avec un passeport canadien.

Afin de moderniser le processus d'obtention de la citoyenneté canadienne, le gouvernement fédéral a récemment lancé de nouveaux services en ligne, lesquelles comprennent la possibilité de présenter des demandes par voie électronique. Cependant, les dispositions législatives actuelles limitent la capacité du gouvernement de moderniser le processus de demande de citoyenneté au moyen du numérique, ce qui signifie que le traitement prend plus de temps et que les outils en ligne sont limités.

- Afin d'améliorer davantage l'expérience des demandeurs et de permettre au Programme de citoyenneté de répondre à un volume plus élevé de demandes, le gouvernement a l'intention d'apporter des modifications législatives à la *Loi sur la citoyenneté* afin de permettre le traitement automatisé et assisté par ordinateur, ainsi que la collecte et l'utilisation sécuritaires de renseignements biométriques.

La *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 prévoyait également un financement en 2022-2023 pour le traitement des demandes de citoyenneté, dans le cadre d'un investissement de 85 millions de dollars visant à réduire les délais de traitement et les arriérés de demandes liés à la pandémie.

4.3 Une main-d'œuvre pour l'économie du XXI^e siècle

En raison de l'évolution structurelle de l'économie mondiale, y compris le recours accru à l'automatisation et la transition mondiale vers des industries et des technologies à faibles émissions, certains travailleurs dans les secteurs de l'ensemble du Canada devront acquérir de nouvelles compétences et ajuster leur façon de travailler.

[Traduction] « Au cours de la prochaine décennie, 3,1 millions d'emplois canadiens changeront d'une façon ou d'une autre en raison de la transition climatique »

– Recherche économique RBC (2022).

La transition vers une nouvelle carrière peut être difficile et stressante : les travailleurs doivent payer leurs factures et prendre soin de leur famille, et sont enracinés dans leurs communautés. Alors que l'économie évolue, le plan pour l'emploi et les compétences du Canada doit être adapté aux besoins de ces travailleurs et les aider à répondre aux besoins des entreprises et des secteurs en croissance.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a réalisé d'importants investissements pour établir des liens entre les travailleurs et des emplois — y compris les travailleurs à mi-carrière, les jeunes et les travailleurs sous-représentés — et près de 500 000 opportunités de perfectionnement des compétences et occasions d'emploi en demande dans le budget de 2021.

Le budget de 2022 propose de tirer parti des investissements antérieurs pour collaborer avec les partenaires provinciaux et territoriaux en vue d'améliorer la façon dont le perfectionnement des compétences est offert et de lancer une collaboration intensive avec les groupes syndicaux sur la façon dont le Canada peut mieux aider les travailleurs qualifiés à s'y retrouver dans une économie en évolution et appuyer la formation des apprentis dirigée par les syndicats pour les personnes sous-représentées dans les métiers.

Moderniser les ententes de transfert relatives au marché du travail

Chaque année, le gouvernement fédéral offre plus de 3 milliards de dollars en financement aux provinces et aux territoires pour offrir de la formation et du soutien à l'emploi dans le cadre des ententes de transfert relatives au marché du travail. Chaque année, ces investissements aident plus d'un million de Canadiens à se préparer à leur prochain emploi grâce à des programmes allant de la formation axée sur les compétences et des subventions salariales à l'orientation professionnelle et à l'aide à la recherche d'emploi.

Le gouvernement fédéral prend des mesures afin de renouveler ce partenariat avec les provinces et les territoires et de mieux répondre aux besoins des travailleurs, des entreprises et de l'économie.

- Le budget de 2022 propose de modifier la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* pour qu'un plus grand nombre de travailleurs soient admissibles au soutien avant d'être au chômage, et que les employeurs puissent recevoir une aide directe pour recycler leurs employés.

Au cours de l'année à venir, le gouvernement entend également intensifier le travail qu'il mène avec les provinces et les territoires afin de moderniser ces ententes, en fonction de l'évolution des besoins et des défis du marché du travail canadien actuel et futur. Il s'agira notamment de travailler ensemble pour soutenir les travailleurs à mi-carrière en transition vers de nouveaux secteurs et d'aider les économies locales à s'adapter et à prospérer.

Amener les travailleurs à la table des décisions

Le succès économique à long terme du Canada dépend du jumelage des travailleurs qualifiés et des employeurs dans les secteurs en croissance. Certains travailleurs auraient besoin d'un simple changement pour avoir les compétences requises, par exemple apprendre une nouvelle méthode. D'autres travailleurs pourraient devoir suivre une formation plus approfondie en vue d'amorcer une carrière dans un nouveau domaine, comme les métiers spécialisés ou les technologies propres.

L'avenir du travail devrait être dirigé par les travailleurs, et les syndicats doivent être au premier plan de la planification pour les emplois de demain.

- Le budget de 2022 propose de verser 2,5 millions de dollars en 2022-2023 à Emploi et Développement social Canada pour qu'il lance une nouvelle table consultative, dirigée par les syndicats, qui réunit les syndicats et les associations industrielles. Au cours de la prochaine année, la table conseillera le gouvernement sur les investissements prioritaires pour aider les travailleurs à s'y retrouver dans le marché du travail en évolution, en se concentrant particulièrement sur les travailleurs qualifiés à mi-carrière dans les secteurs à risque et occupant des emplois à risque. De plus amples détails seront annoncés au cours des prochaines semaines.

Les résultats serviront à orienter les mesures et les investissements futurs pour aider les travailleurs à se tourner vers les emplois et les secteurs qui ont besoin d'eux.

Doubler le financement accordé au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical

Les métiers spécialisés, essentiels à l'avenir de l'économie canadienne, offrent aux travailleurs des carrières gratifiantes dans des domaines qui vont de la charpenterie à l'électricité en passant par la chaudronnerie. Le gouvernement fédéral veut offrir à plus de femmes, de nouveaux arrivants, de personnes en situation de handicap, d'Autochtones et de Canadiens racisés l'occasion d'avoir des emplois de bonne qualité dans des métiers spécialisés bien rémunérés, et les syndicats jouent un rôle essentiel dans la formation des travailleurs des métiers spécialisés.

Depuis 2017, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical appuie la formation des apprentis en milieu syndical dans les métiers désignés Sceau rouge, y compris par des investissements dans la formation, l'équipement et le matériel, et soutient des approches novatrices visant à éliminer les obstacles auxquels les apprentis font face.

- ▶ Le budget de 2022 propose d'accorder 84,2 millions de dollars sur quatre ans pour doubler le financement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical. Chaque année, le nouveau financement aiderait 3 500 apprentis issus de groupes sous-représentés à entreprendre et à réussir une carrière dans les métiers spécialisés grâce au mentorat, à des services d'orientation professionnelle et au jumelage emploi-travailleur.

Emplois durables

Les travailleurs seront toujours au cœur du plan du gouvernement visant à bâtir une économie forte et un avenir prometteur pour les Canadiens. Alors que le monde se dirige vers un avenir carboneutre, il est primordial de veiller à ce que chacun ait une chance réelle et équitable de réussir et à ce qu'aucune région ne soit laissée pour compte. Le gouvernement fédéral a déjà réalisé d'importants progrès en vue d'assurer une transition équitable pour les travailleurs grâce à des emplois durables, et a entrepris des consultations publiques sur des mesures législatives qui appuieront les travailleurs et les communautés dans la transition vers un avenir sobre en carbone. Ces travaux se poursuivent.

En mars dernier, dans le cadre du *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*, le gouvernement s'est engagé à promouvoir la formation axée sur les compétences, notamment par l'intermédiaire d'un nouveau fonds de l'avenir pour l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador. Parallèlement à l'engagement du gouvernement à l'égard d'un nouveau centre de formation pour les emplois propres, cette initiative aidera les travailleurs à disposer des outils pour réussir. Le gouvernement fédéral continuera également à travailler avec ses partenaires, y compris les syndicats, pour concevoir des programmes qui tiennent compte des obstacles actuels et des groupes sous-représentés, afin que les règles du jeu soient équitables pour tous.

La réussite du Canada à long terme repose sur les travailleurs, et tous – les ingénieurs, les scientifiques, les agriculteurs, les travailleurs de la construction, les gens de métiers, les travailleurs dans le domaine des ressources, les travailleurs du secteur de l'énergie et les chercheurs, entre autres – auront un rôle à jouer dans l'économie de demain.

4.4 Établir des liens entre les travailleurs et les bons emplois

Comme le chômage est plus bas que jamais alors que le Canada se remet de la pandémie, les employeurs de partout au pays, et particulièrement en milieu rural, ont du mal à trouver les travailleurs dont ils ont besoin.

Le budget de 2022 propose d'accroître la main-d'œuvre en éliminant les obstacles auxquels font face les mères, les Canadiens des communautés noires et racisés, les nouveaux arrivants, les personnes en situation de handicap, les jeunes Canadiens et les autres personnes qui sont sous-représentées dans la main-d'œuvre du Canada. Pour ce faire, il faudra améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance des titres de compétence étrangers et créer des possibilités pour les personnes en situation de handicap.

Le gouvernement a également l'intention de collaborer avec des experts sur le rôle qu'un crédit d'impôt pour prolongation de carrière pourrait jouer afin de stimuler la participation à la population active des aînés qui veulent continuer à travailler plus tard dans leur vie.

Déduction pour la mobilité des gens de métier

Le Canada grandit, de sorte que plus de maisons, de routes et de projets d'infrastructure importants doivent être construits. Les travailleurs des métiers spécialisés sont essentiels à la réussite du Canada, et il est essentiel qu'ils soient en mesure de se rendre à leur chantier, peu importe où il se trouve.

Les travailleurs du secteur de la construction se déplacent fréquemment pour occuper des emplois temporaires, souvent dans les communautés rurales et éloignées, mais leurs dépenses connexes ne sont pas toujours admissibles à des allègements fiscaux à l'heure actuelle.

Améliorer la mobilité de la main-d'œuvre pour travailleurs de la construction peut aider à combler les pénuries de main-d'œuvre et à s'assurer que les projets importants, comme le logement, peuvent être achevés partout au pays.

- Le budget de 2022 propose d'instaurer une déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre, qui permettrait de reconnaître sur le plan fiscal jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année en frais de déplacement et de réinstallation temporaire admissibles pour les gens de métier et les apprentis admissibles. Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition 2022 et les suivantes.

Appuyer la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le secteur de la santé

La pandémie n'a fait qu'aggraver la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé. Les professionnels de la santé formés à l'étranger peuvent aider à combler ces lacunes et à s'assurer que les Canadiens reçoivent les soins de santé de qualité qu'ils méritent.

Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers aide les nouveaux arrivants qualifiés à obtenir des emplois gratifiants et bien rémunérés en finançant les provinces, les territoires et les organismes afin d'améliorer le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers et en fournissant un soutien direct aux nouveaux arrivants qualifiés. Ce soutien comprend du mentorat, des placements et de l'aide financière pour les examens et les cours.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 115 millions de dollars sur cinq ans et 30 millions de dollars par la suite afin d'élargir le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'aider jusqu'à 11 000 professionnels de la santé formés à l'étranger par année à obtenir la reconnaissance de leurs titres de compétences et à trouver du travail dans leur domaine. Il appuiera également des projets — notamment pour assurer des examens nationaux normalisés, un accès plus facile à l'information, des délais abrégés et moins de formalités administratives — qui réduiront les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers pour les professionnels de la santé.

Stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap devraient être entièrement incluses dans la relance économique du Canada. Toutefois, bien qu'elles soient prêtes et disposées à travailler, les personnes en situation de handicap ont des taux d'emploi beaucoup plus faibles que les Canadiens sans handicap (59 % contre 80 % selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017). Le gouvernement fédéral maintient fermement l'engagement qu'il a pris envers une relance inclusive, et il ne peut pas laisser pour compte les personnes en situation de handicap.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 272,6 millions de dollars sur cinq ans à Emploi et Développement social Canada pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap par l'intermédiaire du Fonds d'intégration. Cela aidera à pallier les pénuries de main-d'œuvre grâce à la participation accrue des personnes en situation de handicap sur le marché du travail et rendra les lieux de travail plus inclusifs et plus accessibles. De ce financement, 20 millions seront attribués au programme Prêts, disponibles et capables pour aider les personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme ou ayant des déficiences intellectuelles à trouver un emploi.

Cette mesure constituera également un élément important du Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du gouvernement, qui visera à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et à tirer parti du financement de plus de 1,1 milliard de dollars que le gouvernement fédéral a engagé depuis 2015 pour faire progresser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires permet aux étrangers de travailler au Canada à titre temporaire afin d'occuper des emplois pour lesquels les Canadiens ne sont pas disponibles ou qu'ils ne sont pas disposés à prendre. Les travailleurs qui viennent au Canada par l'intermédiaire de ce programme contribuent à la main-d'œuvre dans un éventail de secteurs, notamment l'agriculture et la transformation du poisson et d'autres aliments.

Étant donné que les employeurs de l'ensemble du pays éprouvent des difficultés à trouver des travailleurs, le programme fait face à une demande accrue. Cependant, d'autres mesures doivent être prises pour veiller à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie de ceux qui viennent travailler au Canada, dont l'importance a été renforcée par l'expérience inacceptable qu'ont vécue certains travailleurs étrangers temporaires au cours de la pandémie.

Le budget de 2022 propose un certain nombre de mesures afin d'accroître la protection des travailleurs, de réduire les fardeaux administratifs des employeurs de confiance pour qui les répondants retournent travailler et de veiller à ce que les employeurs puissent rapidement recruter des travailleurs en vue de combler les lacunes dans le marché du travail à court terme. Ces mesures sont les suivantes :

- Un financement de 29,3 millions de dollars sur trois ans pour mettre en place un modèle d'employeur de confiance qui réduit les formalités administratives des employeurs pour qui les répondants retournent travailler et qui respectent les normes les plus élevées en matière de conditions de travail, de protection et de rémunération dans les domaines à forte demande. D'autres détails sur ce programme seront annoncés au cours de l'année à venir.
- Un financement de 48,2 millions de dollars sur trois ans, dont 2,8 millions de dollars en amortissement restant, en vue de mettre en œuvre un nouveau programme de main-d'œuvre étrangère pour l'agriculture et la transformation du poisson, adapté aux besoins particuliers de ces employeurs et travailleurs. La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées examinera régulièrement l'impact de ce programme sur les marchés du travail locaux afin de maximiser l'emploi des Canadiens et des résidents permanents et de s'assurer que le programme n'a pas d'incidence négative sur leurs salaires.
- Un financement de 64,6 millions de dollars sur trois ans pour accroître la capacité de traiter les demandes des employeurs dans le respect des normes de service établies.
- Un financement de 14,6 millions de dollars en 2022-2023, et 3 millions de dollars en amortissements restant, pour améliorer la qualité des inspections des employeurs et tenir ces derniers responsables du traitement des travailleurs.

Terminer l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*

En vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le gouvernement favorise et améliore l'égalité et la diversité dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, des progrès continus ont été réalisés pour remédier aux inégalités, mais certains travailleurs font encore face à des obstacles à l'emploi et à la promotion, et de nombreux milieux de travail fédéraux ne représentent pas la diversité complète de la population canadienne. C'est pourquoi, le 14 juillet 2021, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé d'examiner la Loi et de donner des conseils sur la façon de moderniser le cadre fédéral d'équité en matière d'emploi.

- Le budget de 2022 propose de fournir 1,9 million de dollars en 2022-2023 afin de terminer l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* au cours des prochains mois. Un rapport final sera publié à la fin de l'automne 2022.

4.5 Vers un meilleur régime d'assurance-emploi

Au cours des deux dernières années, le gagne-pain de millions de Canadiens a été touché par les confinements, la maladie ou le besoin de prendre soin de proches. Au début de la pandémie, le gouvernement a réagi en instaurant un soutien au revenu d'urgence qui a permis aux travailleurs et à leurs familles de continuer à joindre les deux bouts, même quand la pandémie les empêchait de travailler.

Alors que l'économie du Canada continue de se remettre de la pandémie et que les programmes d'urgence prennent fin, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap consulte les Canadiens sur ce qui doit être fait pour bâtir un régime d'assurance-emploi qui réponde mieux aux besoins actuels et futurs des travailleurs et des employeurs. Les mesures comprennent des règles plus simples et plus équitables pour les travailleurs, de nouvelles façons de soutenir les travailleurs expérimentés qui font la transition vers une nouvelle carrière et une couverture pour les travailleurs autonomes et les travailleurs à forfait.

Le gouvernement publiera son plan à long terme pour l'avenir de l'assurance-emploi après la fin des consultations.

Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers

Dans certaines régions du pays, les industries saisonnières, y compris la pêche et le tourisme au Canada atlantique et en Colombie-Britannique, sont le moteur des économies locales. Le régime d'assurance-emploi est essentiel pour s'assurer que les travailleurs sur lesquels ces industries comptent bénéficient du soutien dont ils ont besoin entre les saisons de travail.

En 2018, en vue de combler les écarts dans le soutien de l'assurance-emploi d'une saison à l'autre, le gouvernement a lancé un projet pilote dans 13 régions du pays afin de fournir jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations, pour un maximum de 45 semaines, aux travailleurs saisonniers admissibles. Le soutien temporaire a été prolongé dans le budget de 2021 afin d'assurer un soutien continu pendant la pandémie.

- ▶ Le budget de 2022 propose de prolonger ces règles jusqu'en octobre 2023, pendant que le gouvernement explore une solution à long terme qui cible le mieux les besoins des travailleurs saisonniers. Le coût de cette mesure est estimé à 110,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023.
- ▶ Dans le cadre de cette prolongation, le gouvernement propose de maintenir une modification législative apportée récemment afin de s'assurer que le calendrier des prestations liées à la COVID-19 n'a aucune incidence sur l'admissibilité future en vertu des règles du programme.

Chapitre 4

Créer de bons emplois pour la classe moyenne en millions de dollars

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
4.1. Mettre en œuvre le système de garde d'enfants	0	0	75	150	200	200	625
Soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	0	0	75	150	200	200	625
4.2. L'immigration pour l'économie du Canada	0	564	913	921	782	813	3 993
Plan d'immigration ambitieux du Canada ¹	0	398	484	473	345	357	2 058
Accueillir efficacement les visiteurs, les étudiants et les travailleurs au Canada	0	75	86	86	86	86	421
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	<i>0</i>	<i>-35</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-35</i>
Assurer l'intégrité du système de l'octroi de l'asile du Canada	0	57	312	305	312	332	1 318
Offrir une aide juridique aux demandeurs d'asile	0	44	0	0	0	0	44
Améliorer les services de soutien pour les immigrants et les visiteurs au Canada	0	25	31	56	37	37	187
4.3. Une main-d'œuvre pour l'économie du XXI^e siècle	0	12	25	25	25	0	87
Amener les travailleurs à la table où se prennent les décisions	0	3	0	0	0	0	3
Doubler le financement accordé au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical	0	9	25	25	25	0	84
4.4. Établir des liens entre les travailleurs et les bons emplois	25	194	245	256	212	217	1 149
Déduction pour mobilité des gens de métier	25	110	110	115	115	120	595
Frais administratifs	0	1	1	1	1	1	6
Appuyer la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le secteur de la santé	0	5	20	30	30	30	115

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap	0	39	65	65	65	65	299
<i>Moins : Report de fonds à un autre exercice</i>	0	-26	0	0	0	0	-26
Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires	0	63	49	45	1	1	159
Terminer l'examen de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>	0	2	0	0	0	0	2
4.5. Vers un meilleur régime d'assurance-emploi	0	3	56	51	0	0	110
Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers	0	3	56	51	0	0	110
Investissements supplémentaires – Créer de bons emplois pour la classe moyenne	0	8	0	0	0	0	8
Intégrité des prestations liées à la COVID-19	0	8	0	0	0	0	8
<p>Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la Prestation canadienne d'urgence</i> et la <i>Loi sur la prestation canadienne d'urgence pour les étudiants</i> afin de donner à l'Agence du revenu du Canada le pouvoir d'établir et de recouvrer des dettes, sur une base hebdomadaire, en raison du chevauchement des semaines de paiements dans les situations où un travailleur a eu accès à plus d'une prestation à la fois. Le financement proposé permettrait de soutenir l'administration liée à cette mesure.</p>							
Chapitre 4 – Incidence budgétaire nette	25	781	1 314	1 403	1 219	1 230	5 972
<p><i>Nota</i> – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. ¹ Le Plan des niveaux d'immigration 2022–2024 a été annoncé le 14 février 2022.</p>							

Chapitre 5

Le leadership du Canada dans le monde

5.1 Renforcer la défense nationale.....	157
Examiner la politique de défense du Canada.....	158
Renforcer les priorités en matière de défense	158
Appuyer le changement de culture dans les Forces armées canadiennes...	160
Accroître la cybersécurité du Canada.....	161
5.2 Soutenir l'Ukraine	162
Renforcer la lutte de l'Ukraine pour la liberté	162
Tenir la Russie responsable.....	163
Soutenir les Ukrainiens tout au long de la crise.....	164
Un refuge pour les Ukrainiens.....	164
5.3 Défendre la démocratie, la transparence et la primauté du droit.....	165
Renforcer le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	166
Mettre en œuvre un registre public de la propriété effective	167
Lutter contre la mésinformation et la désinformation.....	168
5.4 Fournir une aide internationale.....	168
Mener la lutte mondiale contre la COVID-19.....	170
Renforcer la sécurité sanitaire mondiale	170

Chapitre 5

Le leadership du Canada dans le monde

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada défend fermement l'ordre international fondé sur des règles. Le Canada l'a défendu parce qu'un monde fondé sur des règles est dans l'intérêt national du pays.

Aujourd'hui, toutefois, cet ordre fait face à une menace existentielle. L'invasion barbare de l'Ukraine par la Russie constitue non seulement une attaque contre le peuple de l'Ukraine et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, mais aussi une attaque contre la démocratie et la période de prospérité sans précédent que les démocraties mondiales ont travaillé sans relâche à bâtir au cours des 75 dernières années.

En même temps, des enjeux allant de la COVID-19 aux changements climatiques et les régimes autoritaires de plus en plus belliqueux exigent l'attention du Canada et de ses alliés. L'augmentation de la désinformation et de la désinformation menace directement la stabilité des démocraties, même les plus anciennes.

Le budget de 2022 reconnaît ces enjeux et propose de nouvelles mesures pour y répondre. Il investit dans les capacités de défense du Canada et dans les alliances qui assureront une réponse mondiale vigoureuse et coordonnée face aux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

Il s'engage à renforcer la démocratie mondiale, à lutter contre le financement illicite et à lutter contre les forces de la désinformation et de la désinformation qui menacent les institutions publiques du monde entier. Parallèlement, le Canada continuera de fournir une aide internationale essentielle à ceux qui en ont le plus besoin.

Les événements survenus au cours des derniers mois nous ont rappelé que la communauté internationale est plus forte lorsqu'elle agit de concert pour défendre les valeurs communes. En partenariat avec des démocraties aux vues similaires partout dans le monde, le Canada continuera de lutter contre les menaces mondiales qui ne reconnaissent aucune frontière.

Principales mesures en cours

Au cours de la dernière année, y compris dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement fédéral a annoncé un éventail d'initiatives et de programmes importants qui renforcent le leadership du Canada dans le monde, notamment :

- ✓ Un financement de plus de 2,7 milliards de dollars depuis le début de la pandémie de COVID-19 pour aider les pays à revenu faible ou moyen, notamment en fournissant un accès aux vaccins, aux traitements et aux tests de dépistage;
- ✓ Un financement de 5,3 milliards de dollars sur cinq ans afin de doubler le financement international du Canada destiné à aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques;
- ✓ Un financement de 180 millions de dollars au Forum Génération Égalité pour appuyer la participation économique et l'enseignement supérieur des femmes dans le monde entier;
- ✓ Un financement de 847 millions de dollars sur cinq ans pour maintenir l'état de préparation avancé des Forces armées canadiennes dans le cadre de l'initiative pour la disponibilité opérationnelle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et pour accroître les contributions du Canada au budget commun et aux activités militaires de l'OTAN;
- ✓ Un financement de 252 millions de dollars sur cinq ans, dont 160 millions de dollars en amortissement restant, afin de jeter les bases de la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) et de soutenir les capacités de défense continentales et arctiques existantes;
- ✓ Un financement de 1,5 milliard de dollars sur trois ans à l'Association internationale de développement pour aider à répondre aux besoins de financement des pays les plus pauvres du monde alors qu'ils se remettent de la pandémie;
- ✓ Un financement de 3,7 milliards de dollars, soit 20 % des droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international nouvellement attribués, pour appuyer la réduction de la pauvreté, la durabilité, la croissance et la résilience dans les pays à faible revenu et vulnérables en vue d'aider ceux qui en ont le plus besoin.

5.1 Renforcer la défense nationale

La défense nationale est une responsabilité fondamentale du gouvernement fédéral. En plus de protéger le Canada contre les menaces internationales et de défendre la souveraineté du pays, les Forces armées canadiennes jouent un rôle important pour rendre le monde plus sûr.

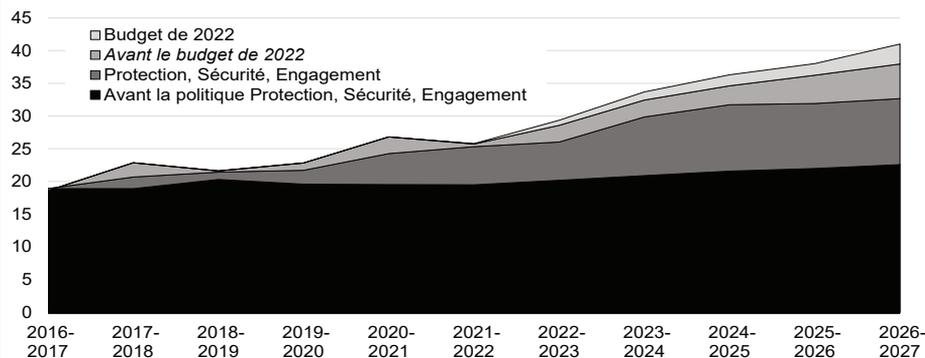
Les investissements réalisés dans le cadre de la politique de défense du Canada de 2017, *Protection, Sécurité, Engagement*, ont résolument inversé la tendance de dépenses de défense à la traîne qui remontait à trois décennies. Les dépenses du Canada en matière de défense devraient doubler entre 2016-2017 et 2026-2027. Alors que la mise en œuvre de ce plan se poursuit, le Canada doit réagir à l'évolution des circonstances pour s'assurer que les femmes et les hommes des Forces armées canadiennes sont préparés pour remplir les missions qui leur sont confiées.

Afin de renforcer immédiatement la défense nationale du Canada, les annonces faites dans le budget de 2022 prévoient un total de plus de 8 milliards de dollars en nouveau financement sur cinq ans, en plus des augmentations prévues dans le cadre de *Protection, Sécurité, Engagement*. Ce financement renforcera les contributions du Canada à ses alliances de base, stimulera les capacités des Forces armées canadiennes, continuera d'appuyer le changement de culture et un milieu de travail sain et sécuritaire dans les Forces armées canadiennes, et raffermira la cybersécurité du Canada.

Graphique 5.1

Financement du ministère de la Défense nationale

en milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse



Sources : *Protection, Sécurité, Engagement*; Comptes publics du Canada; ministère de la Défense nationale
Les données de 2016-2017 à 2020-2021 représentent des dépenses réelles. Les données de 2021-2022 et des années subséquentes représentent des dépenses estimatives.

Examiner la politique de défense du Canada

La politique de défense, *Protection, Sécurité, Engagement*, a établi une orientation claire sur les priorités en matière de défense du Canada sur une période de 20 ans. Reposant sur le contexte international de l'époque, elle prévoyait des investissements importants afin de renforcer les capacités des Forces armées canadiennes à exécuter des opérations militaires, allant de l'aide humanitaire et des secours aux sinistrés, au maintien de la paix et au combat.

Toutefois, en raison des événements récents, le gouvernement doit réévaluer le rôle, les priorités et les besoins du Canada dans un monde en évolution.

► Le budget de 2022 annonce un examen de la politique de défense pour permettre au Canada de mettre à jour sa politique de défense actuelle, *Protection, Sécurité, Engagement*, à l'appui de ses priorités internationales plus larges et de l'environnement mondial qui a changé. L'examen portera principalement sur la taille et les capacités des Forces armées canadiennes, leurs rôles et responsabilités, et visera à s'assurer qu'elles disposent des ressources nécessaires pour assurer la sécurité des Canadiens et contribuer aux opérations partout dans le monde.

Renforcer les priorités en matière de défense

En plus d'un examen de la politique de défense, dans le but d'assurer une intervention mondiale vigoureuse et coordonnée aux défis actuels auxquels fait face le monde d'aujourd'hui, le Canada prévoit des investissements immédiats dans les priorités en matière de défense, dont la défense continentale, les alliances et la sécurité collective, ainsi que les capacités des Forces armées canadiennes.

Investir dans la modernisation du NORAD

Le Canada est déterminé à assurer la défense du continent nord-américain, surtout dans le Grand Nord. Le partenariat entre le Canada et les États-Unis sous le NORAD est essentiel à cet effort.

Dans le budget de 2021, le gouvernement a promis 252,2 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les capacités de défense continentale et arctique existantes et jeter les bases de l'avenir pour le NORAD. En août 2021, le Canada et les États-Unis ont établi les priorités de modernisation du NORAD dans une déclaration commune.

Le gouvernement étudie actuellement des options pour respecter cet engagement grâce à des investissements importants dans les domaines suivants :

- la surveillance et le renseignement de pointe dans tous les domaines;
- la modernisation du commandement, du contrôle et des communications;
- le renforcement des capacités de dissuasion et de lutte contre les menaces;
- l'accroissement de la recherche, du développement et de l'innovation.

Contribuer à l'OTAN

En plus de veiller à la sécurité du pays en Amérique du Nord, le Canada continue d'appuyer fermement ses alliés de l'OTAN, notamment par des opérations d'assurance et de dissuasion en Europe centrale et en Europe de l'Est.

En renouvelant sa participation pluriannuelle à l'opération REASSURANCE, le Canada souligne son engagement à l'égard de cette mission. Il augmentera également sa contribution de 460 membres des Forces armées canadiennes, jusqu'à un maximum d'environ 1 260 membres. En outre, 3 400 autres membres des Forces armées canadiennes sont à la disposition de la Force d'intervention de l'OTAN, si nécessaire.

Le budget de 2021 a annoncé auparavant 847,1 millions de dollars sur cinq ans pour augmenter les contributions du Canada à l'OTAN. Toutefois, le Canada reconnaît qu'il faut en faire plus. Quand le Canada épaulé ses alliés, il partage également avec eux le fardeau de la défense de la démocratie contre l'autoritarisme.

Le Canada est déterminé à faire en sorte que l'OTAN demeure prête, forte et unie.

Accroître les capacités des Forces armées canadiennes

L'examen de la politique de défense du Canada comprendra une évaluation du matériel et des technologies dont les Forces armées canadiennes ont besoin pour remplir leurs missions dans un monde qui a fondamentalement changé en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Toutefois, le gouvernement se rend compte qu'il faut immédiatement investir davantage pour renforcer la capacité des Forces armées canadiennes.

- Le budget de 2022 propose de verser 6,1 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, avec 1,3 milliard de dollars en amortissement restant, et 1,4 milliard de dollars par année suivante, au ministère de la Défense nationale afin de respecter les priorités en matière de défense, y compris la défense continentale et les engagements pris envers les alliés du Canada, et d'investir dans l'équipement et la technologie pour accroître immédiatement les capacités des Forces armées canadiennes.

Appuyer le changement de culture dans les Forces armées canadiennes

Ceux qui servent le Canada en portant l'unifolié sur l'épaule sont exposés à assez de risques pour leur sécurité. Leur lieu de travail ne devrait pas en faire partie.

Le 13 décembre 2021, la ministre de la Défense nationale, le chef d'état-major de la Défense et le sous-ministre de la Défense nationale ont présenté des excuses officielles publiques à tous les vétérans et membres actuels et anciens de l'équipe de la Défense qui ont vécu d'agressions sexuelles, du harcèlement sexuel et de la discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle.

Ensemble, le gouvernement et les Forces armées canadiennes travaillent à créer une culture qui assure que chaque membre sert dans un environnement où il se sent protégé, respecté et en sécurité.

- ▶ Le budget de 2022 propose de verser 100,5 millions de dollars sur six ans, à compter de 2021-2022, avec un amortissement restant de 1,7 million de dollars, et 16,8 millions de dollars par la suite pour renforcer le leadership dans les Forces armées canadiennes, moderniser le système de justice militaire, mettre en vigueur la Déclaration des droits des victimes, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur la défense nationale*, entreprendre des activités de mobilisation et de consultation sur le changement de culture, et améliorer les services de justice réparatrice, y compris le règlement des différends et les services d'encadrement. De ce montant, un financement de 3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, sera tiré des ressources existantes.
- ▶ Le budget de 2022 propose également de verser 144,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 31,6 millions de dollars par la suite afin d'élargir les programmes de services de santé et de conditionnement physique des Forces armées canadiennes pour mieux répondre aux besoins des femmes et des militaires de diverses identités de genre.

Ces fonds s'ajoutent au financement de 236,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 33,5 millions de dollars par la suite accordé dans le budget de 2021 au ministère de la Défense nationale et à Anciens Combattants Canada pour soutenir les efforts déployés en vue d'éliminer les inconduites sexuelles et la violence fondée sur le genre dans l'armée et d'aider les survivants.

Accroître la cybersécurité du Canada

Le budget de 2018 a annoncé un plan d'action pour la mise en œuvre de la première Stratégie nationale de cybersécurité du Canada. Cette stratégie vise maintenant à protéger les Canadiens contre les cybermenaces en évolution qui pèsent sur la population et les entreprises canadiennes, ainsi que sur les infrastructures essentielles du pays. Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) s'emploie à protéger le Canada contre les cybermenaces, y compris celles qui viennent d'acteurs étrangers. Toutefois, à mesure que les Canadiens deviennent de plus en plus dépendants des systèmes numériques, les conséquences potentielles des cyberincidents continuent d'augmenter, et le Canada doit être prêt.

- ▶ Le budget de 2022 propose de fournir 875,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 238,2 millions de dollars par année suivante pour des mesures supplémentaires visant à gérer l'évolution rapide des cybermenaces. Ces mesures comprennent les suivantes :
 - Un financement de 263,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 96,5 millions de dollars par année suivante afin de renforcer la capacité du CST à lancer des cyberopérations pour prévenir et contrer les cyberattaques;
 - Un financement de 180,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 40,6 millions de dollars par année suivante pour améliorer la capacité du CST à prévenir les cyberattaques contre les infrastructures essentielles et à y réagir;
 - Un financement de 178,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 39,5 millions de dollars par année suivante afin d'élargir la protection de la cybersécurité pour les petits ministères, les organismes et les sociétés d'État;
 - Un financement de 252,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 61,7 millions de dollars par année suivante pour permettre au CST de rendre les systèmes gouvernementaux essentiels plus résilients aux cyberincidents.

Des universitaires canadiens comptent parmi les chercheurs éminents dans les technologies émergentes et perturbatrices importantes, notamment l'informatique quantique et l'intelligence artificielle. Cette expertise peut être mise à profit pour s'assurer que la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement garde une longueur d'avance sur ses adversaires.

- ▶ Le budget de 2022 propose de fournir 17,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 5,5 millions de dollars par année suivante jusqu'en 2031-2032 pour que le CST établisse un programme unique de chaires de recherche en vue de financer des universitaires pour qu'ils mènent des recherches sur des technologies de pointe pertinentes aux activités du CST. Les chercheurs qui recevront les subventions répartiront leur temps entre la recherche publiée examinée par les pairs et la recherche classifiée au CST.

5.2 Soutenir l'Ukraine

Le Canada condamne avec la plus grande fermeté l'invasion cruelle et illégale de l'Ukraine par la Russie. Les Canadiens se tiennent debout au côtés des courageux Ukrainiens qui se battent pour défendre leur vie, leur souveraineté, leur démocratie et celle du Canada.

Le Canada est un partenaire fiable et de longue date de l'Ukraine. En 1991, le Canada est devenu le premier pays occidental à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine. Depuis, les relations entre les deux pays ont été renforcées par des liens interpersonnels profonds enracinés dans la communauté ukraino-canadienne et par un attachement commun à la démocratie et à l'importance de l'ordre international fondé sur des règles.

Face à l'invasion par la Russie, le Canada a continué d'envoyer de l'aide létale et non létale à l'appui de la défense héroïque de l'Ukraine. En plus des nouvelles mesures proposées dans le budget de 2022, le Canada a annoncé des contributions directes de plus de 1,2 milliard de dollars à l'appui de l'Ukraine et de sa population en 2022. Le Canada a également offert un soutien sous forme de prêt pouvant atteindre 1,6 milliard de dollars pour le gouvernement ukrainien. Ce soutien a aidé à répondre à la crise humanitaire et à faire en sorte que le gouvernement ukrainien puisse continuer à fournir des services essentiels.

Le Canada examine également des possibilités d'accroître sa capacité diplomatique en Europe de l'Est, pour être prêt à aider alors que les répercussions de ce conflit se font sentir dans toute la région.

Renforcer la lutte de l'Ukraine pour la liberté

Le 26 janvier 2022, le Canada a annoncé l'expansion de l'opération UNIFIER, la mission des Forces armées canadiennes visant à fournir un entraînement et un soutien militaires aux forces ukrainiennes. Depuis 2015, le Canada a formé près de 33 000 militaires et agents de sécurité ukrainiens.

Le gouvernement fédéral a également annoncé une aide militaire de plus de 90 millions de dollars et fournit du matériel militaire, létal et non létal, pour soutenir l'Ukraine dans les efforts qu'elle déploie en vue de défendre sa souveraineté. En partenariat avec ses alliés, le Canada partage également le renseignement et apporte un soutien pour améliorer la cybersécurité de l'Ukraine.

- ▶ Le budget de 2022 propose de verser 500 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023 pour fournir une aide militaire supplémentaire à l'Ukraine.

Tenir la Russie responsable

En réponse à l'invasion illégale de la Russie, le Canada et ses alliés ont rapidement imposé les sanctions les plus sévères jamais infligées à une économie importante. En menaçant à la fois l'indépendance de l'Ukraine et l'ordre international fondé sur des règles, le président Poutine et ceux qui l'appuient ont été sanctionnés personnellement, les principales institutions financières de la Russie et les fonds souverains ont été écartés de l'économie mondiale, et les avoirs de la Banque centrale de Russie ont été bloqués.

Depuis l'invasion de la Crimée par la Russie en 2014, le Canada a imposé des sanctions contre plus de 1 000 personnes et entités pour les empêcher d'accéder à l'économie canadienne. En partenariat avec ses alliés, le Canada a formé le Groupe de travail sur les élites, les mandataires et les oligarques russes (REPO) et a engagé des ressources fédérales pour travailler avec ses partenaires, tant étrangers que nationaux, afin de cibler les biens et les gains mal acquis des élites russes et de ceux qui agissent en leur nom. Ce travail comprend l'utilisation de ressources pour recenser, geler et saisir des actifs afin de s'assurer que les individus et les entités sanctionnés ne sont plus en mesure d'accéder à leurs ressources et à leurs richesses à l'étranger.

- ▶ Le budget de 2022 annonce l'intention du gouvernement de préciser la capacité du ministre des Affaires étrangères de causer la confiscation et l'aliénation des biens détenus par des personnes et des entités sanctionnées pour appuyer la participation du Canada au groupe de travail REPO.

Le 2 mars 2022, le Canada est devenu le premier pays à révoquer le statut de partenaire commercial au titre de la nation la plus favorisée de la Russie et du Bélarus, un catalyseur de l'invasion par la Russie, en vertu du *Tarif des douanes*. Cette mesure a effectivement permis d'imposer un droit de douane de 35 % sur pratiquement toutes les marchandises en provenance de ces deux pays, les plaçant dans une catégorie auparavant occupée uniquement par la Corée du Nord. Depuis lors, plusieurs pays ont suivi l'exemple du Canada et mis en œuvre leurs propres mesures. Le Canada a également interdit l'entrée de navires appartenant à des Russes dans les ports canadiens et les eaux internationales et interdit l'entrée d'aéronefs appartenant à des Russes dans l'espace aérien canadien, et a été le premier à annoncer l'interdiction des importations de produits pétroliers russes.

De plus, le Canada saisit toutes les occasions pour isoler la Russie des institutions multilatérales, y compris par l'entremise d'institutions financières internationales, et appuie les efforts de ces organisations pour suspendre les opérations et la programmation en Russie et au Bélarus.

Soutenir les Ukrainiens tout au long de la crise

À ce jour, en 2022, le Canada a engagé 145 millions de dollars dans l'aide humanitaire et 35 millions de dollars dans l'aide au développement afin de fournir un soutien direct aux Ukrainiens touchés par l'invasion illégale de la Russie. Ce montant comprend une somme de 30 millions de dollars équivalente aux dons effectués par des particuliers canadiens. Toutefois, le Canada sait qu'il faut en faire davantage pour aider l'Ukraine à continuer de fournir des services essentiels à sa population.

Le Canada a déjà offert un total de 620 millions de dollars en prêts cette année pour appuyer la stabilité financière, la résilience économique et les réformes de la gouvernance de l'Ukraine.

Le Canada fournit un soutien supplémentaire par l'intermédiaire de ses participations dans des institutions financières internationales clés, dont le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Depuis le début de l'invasion, ces trois institutions se sont engagées ensemble à fournir plus de 5,6 milliards de dollars pour soutenir les Ukrainiens.

► Le budget de 2022 annonce que le Canada offrira au gouvernement ukrainien jusqu'à 1 milliard de dollars en nouvelles ressources de prêt par l'entremise d'un nouveau compte administré pour l'Ukraine au Fonds monétaire international (FMI) afin que le gouvernement puisse continuer à fonctionner. Le Canada a collaboré avec le gouvernement de l'Ukraine, le FMI et d'autres pays membres en vue de mettre au point cette facilité et invite les alliés et les partenaires à y participer.

Un refuge pour les Ukrainiens

Le 3 mars 2022, le Canada a annoncé deux nouveaux volets d'immigration pour les Ukrainiens fuyant l'invasion de la Russie.

- L'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine a été lancée le 17 mars 2022. Avec cette autorisation, les Ukrainiens et les membres de leur famille immédiate de quelque nationalité que ce soit peuvent rester au Canada à titre de résidents temporaires pour une période maximale de trois ans. Le gouvernement a aussi annoncé récemment que des mesures de soutien supplémentaires, par exemple de la formation linguistique et des services d'intégration, seront offertes pour aider les Ukrainiens à s'installer dans leurs nouvelles communautés.
- Le gouvernement fédéral a également entrepris l'élaboration d'un volet de résidence permanente spéciale pour les membres ukrainiens de la famille immédiate et élargie des citoyens canadiens et des résidents permanents. Ce volet aidera les Ukrainiens qui souhaitent se réunir avec leur famille et commencer une nouvelle vie au Canada.

Tous les Ukrainiens qui viennent au Canada dans le cadre de ces mesures pourront demander un permis de travail ouvert, ce qui permettra aux employeurs d'embaucher plus rapidement des ressortissants ukrainiens à la recherche d'un emploi. Le gouvernement délivrera également des permis de travail ouverts aux visiteurs, aux travailleurs et aux étudiants ukrainiens qui sont actuellement au Canada et qui ne peuvent pas rentrer chez eux en toute sécurité.

Le gouvernement a fourni un nouveau financement de 111 millions de dollars sur cinq ans, dont 6 millions de dollars dans les années à venir, pour mettre en œuvre ces nouvelles mesures d'immigration. Ce financement aidera à établir de nouvelles voies d'immigration, à accélérer le traitement des demandes et à fournir un soutien aux Ukrainiens une fois arrivés au Canada.

5.3 Défendre la démocratie, la transparence et la primauté du droit

L'ordre international fondé sur des règles repose sur un engagement partagé en faveur de la démocratie et de la primauté du droit. Cependant, ces valeurs sont contestées par des forces hostiles, y compris des acteurs étatiques comme la Russie, des organisations criminelles et les pourvoyeurs délibérés de désinformation qui menacent les institutions publiques.

Lors du Sommet pour la démocratie en décembre 2021, le Canada a annoncé qu'il poursuivrait un programme ambitieux visant à mieux soutenir la bonne gouvernance dans le monde et à offrir un soutien rapide et souple aux démocraties fragiles ou émergentes.

Alors que cet important travail se poursuit, le Canada demeure résolu à repousser les forces qui remettent en question l'ordre international fondé sur des règles. Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral propose de renforcer davantage les institutions démocratiques et la primauté du droit, tant au Canada qu'à l'étranger, notamment par voie législative.

Renforcer le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes menacent la sécurité des Canadiens, l'intégrité et la stabilité du secteur financier et l'économie canadienne dans son ensemble. Il est essentiel de veiller à ce que le Canada soit capable de détecter ces menaces par l'intermédiaire d'un régime complet de LRPC/FAT, ainsi que d'être en mesure de mettre la main sur les auteurs et de les poursuivre en justice, afin de protéger les Canadiens et de préserver la primauté du droit dans un monde financier de plus en plus complexe.

Il faudra prendre un certain nombre de mesures pour respecter cet engagement. Tout d'abord, le gouvernement fédéral s'emploie à mettre en vigueur de nouveaux règlements qui étendent les obligations du régime de LRPC/FAT aux fournisseurs de services de paiement et aux plateformes de sociofinancement. On s'assurera ainsi que ces entreprises sont tenues de surveiller et de signaler tous les cas d'activité suspecte pouvant entraîner une tentative de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes.

Le gouvernement fédéral est également en train d'élaborer des modifications législatives afin, notamment, de renforcer la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, le *Code criminel* et d'autres lois pour accroître la capacité des autorités de détecter les crimes financiers, de dissuader les auteurs de ces crimes, d'enquêter sur ceux-ci et d'intenter des poursuites, et de veiller à ce que le gouvernement soit en mesure de gérer les menaces actuelles et émergentes qui dépassent la portée du régime de LRPC/FAT actuel.

De plus, le gouvernement procédera à un examen exhaustif du régime de LRPC/FAT, et des propositions législatives supplémentaires seront présentées au cours des prochains mois en vue de combler les lacunes cernées, notamment faire en sorte que le gouvernement a les outils nécessaires pour préserver l'intégrité financière et la sécurité économique, au besoin.

► Le budget de 2022 propose de verser 89,9 millions de dollars sur cinq ans et 8,8 millions de dollars par la suite pour appuyer le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Ce financement représente une hausse du financement de 24 % dans le budget de CANAFE et une augmentation de 13 % en nouveaux membres du personnel. Cette capacité renforcée lui permettra de mettre en œuvre de nouvelles exigences en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes pour les plateformes de sociofinancement et les fournisseurs de services de paiement, de soutenir la surveillance des institutions financières fédérales, de continuer à acquérir une expertise en matière de monnaie virtuelle, de moderniser ses fonctions de conformité et de mettre à jour ses systèmes de gestion financière, de ressources humaines, de renseignement et de reprise après sinistre.

- Afin de renforcer la capacité du Canada de réagir rapidement à des cas complexes et en évolution rapide de crimes financiers, le budget de 2022 annonce que le gouvernement entend établir une nouvelle agence canadienne des crimes financiers, qui deviendra le principal organisme d'application de la loi du Canada dans ce domaine. Le budget de 2022 propose de fournir 2 millions de dollars à Sécurité publique Canada en 2022-2023 pour entreprendre les premiers travaux visant à élaborer et à concevoir la nouvelle agence. D'autres détails seront annoncés dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022.

Mettre en œuvre un registre public de la propriété effective

Des sociétés fictives canadiennes anonymes peuvent être utilisées pour dissimuler la propriété réelle des actifs, y compris les entreprises et les biens dispendieux. Cela les rend également vulnérables à une utilisation abusive pour des activités illégales, y compris le recyclage des produits de la criminalité, la corruption et l'évasion fiscale. Ces sociétés anonymes peuvent également servir à éviter les sanctions, ainsi que le traçage et le gel des actifs financiers. Pour remédier à cette situation, les autorités doivent avoir accès à des renseignements opportuns et exacts sur la véritable propriété de ces entités.

- À cette fin, le gouvernement devance de deux ans l'engagement qu'il a pris de modifier la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin de mettre en œuvre un registre public et consultable de propriété effective, qui sera maintenant accessible avant la fin de 2023. Le registre couvrira les sociétés régies en vertu de la loi susmentionnée et pourra être élargi pour permettre l'accès aux données sur la propriété effective détenues par les provinces et les territoires qui acceptent de participer à un registre national. Des propositions législatives suivront dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget*.

Dans le cadre des efforts continus qu'il déploie en vue d'améliorer la transparence de la propriété effective, le gouvernement entend travailler avec des partenaires provinciaux et territoriaux afin de promouvoir une approche nationale à l'égard d'un registre de la propriété effective des biens immobiliers, à l'instar d'autres pays comme le Royaume-Uni.

Afin de s'assurer que les données sur les sociétés fournies au registre sont exactes et opportunes, le gouvernement examinera également les approches qui appuient la validation et la vérification de l'information contenue dans le registre.

Le gouvernement consultera les gouvernements provinciaux et territoriaux dès que possible afin de promouvoir une approche nationale favorisant la transparence en matière de propriété effective.

Lutter contre la mésinformation et la désinformation

Au Canada et partout dans le monde, la mésinformation peut rapidement se propager et éroder la confiance que les gens ont dans les institutions publiques.

Les menaces étrangères à la démocratie, y compris la désinformation parrainée par l'État (la mésinformation qui vise délibérément à tromper les personnes), ont continué de croître au milieu de tensions géopolitiques croissantes, d'une pandémie et de l'évolution rapide de la technologie.

Lors du sommet du G7 à Charlevoix (Québec), le Canada a dirigé la mise en place du Mécanisme de réponse rapide du G7, dans le cadre d'un effort coordonné avec ses alliés en vue de lutter contre la menace de la désinformation et de protéger les démocraties du G7 contre les menaces étrangères. Depuis, le programme a joué un rôle clé pour détecter et déterminer les ingérences étrangères et la désinformation parrainée par l'État contre les démocraties et aussi pour surveiller les élections fédérales au Canada.

- Le budget de 2022 propose de verser 13,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 2,8 millions de dollars par année suivante à Affaires mondiales Canada pour renouveler et élargir le Mécanisme de réponse rapide du G7.

En outre, le gouvernement poursuivra son travail de lutte contre la mésinformation, qui comprend l'appui à la recherche dans les institutions publiques, des activités de cybersécurité continues pour protéger les Canadiens contre la désinformation et l'élargissement de ses efforts à de nouveaux domaines importants.

- Le budget de 2022 propose de verser 10 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 2 millions de dollars par la suite au Bureau du Conseil privé afin qu'il coordonne, élabore et mette en œuvre des mesures pangouvernementales visant à lutter contre la désinformation et à protéger la démocratie.

5.4 Fournir une aide internationale

Aujourd'hui, plus que jamais, il est essentiel que le Canada travaille à bâtir un monde plus sécuritaire, plus stable et plus prospère pour tous. Le Canada a un rôle important à jouer dans la promotion et le renforcement de la démocratie et des droits de la personne. Le Canada doit également veiller, au moyen de sa Politique d'aide internationale féministe, à apporter sa contribution pour améliorer la vie des femmes, des filles et des populations vulnérables partout dans le monde.

Les défis importants auxquels la communauté internationale doit faire face exigent des réponses vigoureuses et unifiées de la part des principales démocraties du monde. C'est pourquoi le Canada a continué de maintenir des niveaux élevés d'aide internationale, les dépenses de l'enveloppe de l'aide internationale ayant atteint un total record de plus de 7,6 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse en 2020-2021.

Le Canada a réalisé des investissements importants afin d'appuyer la réponse mondiale à la COVID-19, a doublé son engagement afin d'aider les pays à revenu faible ou moyen à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, et a fourni un soutien financier par l'intermédiaire de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pour aider les pays vulnérables à gérer les nouvelles crises.

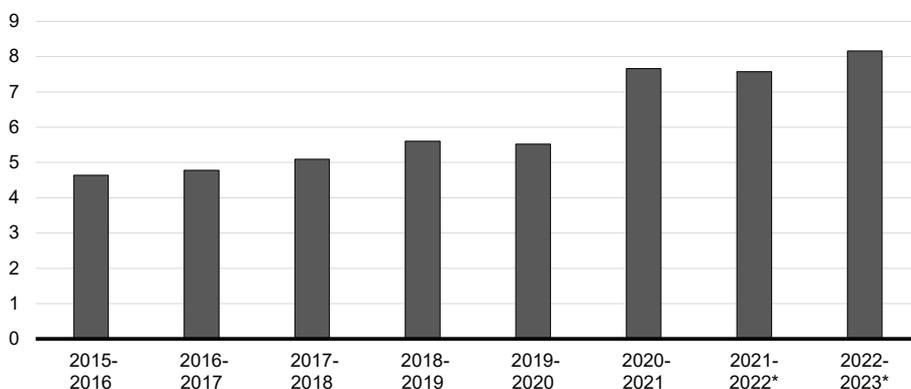
Dans le cadre du budget de 2022, le Canada continuera d'améliorer ses efforts d'aide, en s'employant plus particulièrement à mettre un terme à la pandémie de COVID-19 et à renforcer la sécurité sanitaire mondiale.

Le graphique 5.2 montre une croissance à venir. Le gouvernement s'engage à accroître le financement de l'aide internationale jusqu'en 2030.

Graphique 5.2

Enveloppe de l'aide internationale du Canada : dépenses réelles et dépenses projetées

en milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse



Sources : Rapports statistiques sur l'aide internationale, de 2015-2016 à 2020-2021; suivi de l'enveloppe de l'aide internationale pour 2021-2022 et 2022-2023

*Les données de 2021-2022 et de 2022-2023 sont des prévisions. Les données de 2022-2023 tiennent compte de la décision annoncée dans le budget de 2022 de fournir une somme supplémentaire de 732 millions de dollars au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19. Les données de 2022-2023 ne tiennent pas compte des éléments qui arrivent à échéance et qui n'ont pas encore été renouvelés.

Mener la lutte mondiale contre la COVID-19

Comme nous l'avons vu au cours des deux dernières années, la COVID-19 ne connaît aucune frontière. Depuis février 2020, le Canada a engagé plus de 2,7 milliards de dollars en aide internationale pour lutter contre la pandémie, y compris une contribution de plus de 1,3 milliard au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT-A), un effort mondial visant à améliorer l'accès équitable aux vaccins et aux traitements contre la COVID-19, ainsi qu'aux tests de dépistage de la maladie. Le Canada est ainsi l'un des six seuls pays à atteindre ou à dépasser l'objectif de contribution volontaire évalué de façon indépendante pour le cycle de financement 2020-2021 de l'Accélérateur ACT-A.

- ▶ Le budget de 2022 propose de fournir 732 millions de dollars en 2022-2023 à Affaires mondiales Canada afin d'appuyer davantage les efforts du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et de veiller à ce que le Canada continue d'apporter une juste contribution aux efforts déployés dans le monde en vue d'améliorer l'accès aux vaccins, aux traitements et aux autres outils de lutte contre la COVID-19. Ce financement portera la contribution totale du Canada à l'Accélérateur ACT à plus de 2 milliards depuis le début de la pandémie.

Renforcer la sécurité sanitaire mondiale

Le Canada contribue depuis longtemps à la sécurité sanitaire mondiale, un défi commun qui exige une collaboration solide et constante entre les pays du monde entier.

- ▶ Le budget de 2022 propose de fournir 296 millions de dollars de plus sur quatre ans, à compter de 2023-2024, et 74 millions de dollars par la suite à Affaires mondiales Canada afin d'appuyer les efforts visant à répondre aux priorités en matière de sécurité sanitaire mondiale, comme la prévention et l'intervention en cas de maladies infectieuses.

En 2019, le gouvernement s'est engagé à faire passer le financement annuel mondial en santé de 1,1 milliard de dollars à 1,4 milliard de dollars d'ici 2023-2024. Grâce à ce soutien supplémentaire, le Canada excédera cet engagement et affectera près de 1,5 milliard de dollars à la santé mondiale en 2023-2024.

Chapitre 5

Le leadership du Canada dans le monde en millions de dollars

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	Total
5.1. Renforcer la défense nationale	0	224	1 204	1 718	1 906	2 183	7 235
Renforcer les priorités en matière de défense	0	100	1 025	1 475	1 625	1 875	6 100
Appuyer le changement de culture dans les Forces armées canadiennes	1	38	49	52	53	53	245
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-2	-1	0	0	0	0	-3
<i>Moins : Report de fonds à un autre exercice</i>	1	-1	0	0	0	0	0
Accroître la cybersécurité du Canada – Gérer les cybermenaces	0	88	128	187	223	249	875
Accroître la cybersécurité du Canada – Recherche de pointe pour la communauté de la sécurité et du renseignement	0	1	1	4	6	6	18
5.2. Soutenir l'Ukraine	0	689	137	110	2	2	940
Expansion de l'opération UNIFIER ¹	0	116	112	109	0	0	338
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-5	-2	-2	0	0	-9
Renforcer la lutte de l'Ukraine pour la liberté	0	500	0	0	0	0	500
Aide humanitaire en Ukraine ²	45	75	0	0	0	0	120
<i>Moins : Fonds provenant des ressources actuelles du Compte de crise de l'enveloppe de l'aide internationale et d'autres ressources</i>	-45	-75	0	0	0	0	-120
Un refuge pour les Ukrainiens ³	0	78	27	3	2	2	111

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
5.3. Défendre la démocratie	0	28	37	23	14	14	115
Renforcer le Régime canadien de LRPC/FAT	0	23	33	18	9	9	92
Lutter contre la mésinformation et la désinformation – Mécanisme de réponse rapide du G7	0	2	3	3	3	3	13
Lutter contre la mésinformation et la désinformation – Bureau du Conseil privé	0	2	2	2	2	2	10
5.4. Fournir une aide internationale	0	732	74	74	74	74	1 028
La lutte mondiale contre la COVID-19	0	732	0	0	0	0	732
Renforcer la sécurité sanitaire mondiale	0	0	74	74	74	74	296
Investissements supplémentaires – Le leadership du Canada dans le monde	37	43	39	2	0	0	120
Renouveler l'opération ARTEMIS	41	48	43	2	0	0	134
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-4	-5	-5	0	0	0	-14
Le mandat de l'opération ARTEMIS, la contribution militaire du Canada aux opérations de lutte contre le terrorisme et de sécurité maritime au Moyen-Orient, a été renouvelé pour trois ans à compter du 1 ^{er} août 2021.							
Chapitre 5 – Incidence budgétaire nette	37	1 716	1 491	1 927	1 996	2 272	9 438

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Selon l'annonce faite le 26 janvier 2022.

² Annonce de 100 millions de dollars le 1^{er} mars 2022 et de 20 millions de dollars le 11 mars 2022.

³ Selon l'annonce faite le 3 mars 2022.

⁴ Selon l'annonce faite le 9 mars 2022.

Chapitre 6

Soins de santé publique solides

6.1 Un système de soins de santé plus solide	177
Soins dentaires pour les Canadiens.....	178
Réduire les retards dans les chirurgies et les procédures médicales	178
Accroître la remise de prêt d'études pour les médecins et le personnel infirmier dans les communautés rurales et éloignées	178
Recherche sur les répercussions à long terme de la COVID-19	179
Améliorer la recherche sur la démence et la santé du cerveau au Canada .	179
Appuyer le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement	180
Le Transfert canadien en matière de santé.....	180
6.2 Appuyer la santé mentale et le bien-être	182
Appuyer le bien-être des Canadiens grâce au Portail Espace Mieux-être Canada.....	184
Lutter contre la crise des opioïdes.....	184
Améliorer le soutien en matière de santé mentale pour les fonctionnaires fédéraux des communautés noires	185
6.3 Investir dans la santé publique.....	185
Renforcer la capacité du Canada à détecter les incidents de santé publique et les urgences et à intervenir	185
Maintenir la réserve nationale stratégique d'urgence.....	186
Mettre à l'essai un fonds d'équité en matière de produits d'hygiène féminine pour les personnes dans le besoin	186
Aider les Canadiens et Canadiennes qui souhaitent devenir parents.....	187
Taxation des produits de vapotage	187

Chapitre 6

Soins de santé publique solides

Pendant plus de deux ans, la pandémie de COVID-19 a bouleversé la vie des Canadiens et des Canadiennes ainsi que l'économie et le système des soins de santé du pays. Il s'agit du plus grand défi de santé publique que le Canada ait eu à surmonter en plus d'un siècle, mais les investissements fédéraux historiques dans les soins de santé – et le travail dévoué des travailleurs de la santé dans l'ensemble du pays – ont aidé le pays à surmonter les pires moments de la pandémie.

Un effort national visant à faire vacciner les Canadiens et les Canadiennes a permis au Canada de devenir un des pays ayant le plus haut taux de vaccination au monde : plus de 85 % des membres de la population admissibles ont reçu au moins deux doses. Le Canada affiche le deuxième taux de mortalité parmi les taux les plus faibles du G7, ce qui signifie que la réponse collective du pays à la pandémie a sauvé des milliers de vies.

Si le gouvernement demeure vigilant, s'il protège les plus vulnérables et s'engage à se préparer à l'éventualité d'une nouvelle éclosion ou d'un nouveau variant, il peut faire en sorte que le Canada vit avec la COVID-19 de façon sécuritaire.

Le gouvernement doit, maintenant plus que jamais, renforcer son système de soins santé et s'assurer qu'il offre les soins que les Canadiens méritent. Il doit augmenter le nombre de médecins et de membres du personnel infirmier. Il doit offrir un meilleur accès aux soins de santé mentale. Il doit s'appuyer sur les succès de l'augmentation des soins virtuels pour que les Canadiens puissent consulter facilement un professionnel de la santé quel que soit leur lieu de résidence. Le gouvernement doit aussi s'assurer de disposer de données fiables et comparables sur la santé.

Parallèlement à la collaboration continue du gouvernement fédéral avec les provinces et les territoires relativement aux investissements dans les soins de santé, le budget de 2022 prend des mesures immédiates pour réduire les retards dans les chirurgies et les procédures médicales, améliorer l'accès des Canadiens aux soins de santé mentale dont ils ont besoin et continuer de renforcer le système de soins de santé.

Soutien fédéral aux soins de santé pendant la pandémie

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement fédéral a investi plus de 69 milliards de dollars (et affectera d'autres fonds au cours des prochaines années) pour diriger une réponse fédérale, provinciale et territoriale coordonnée afin de lutter contre la COVID-19 et de protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Ces fonds comprennent ce qui suit :

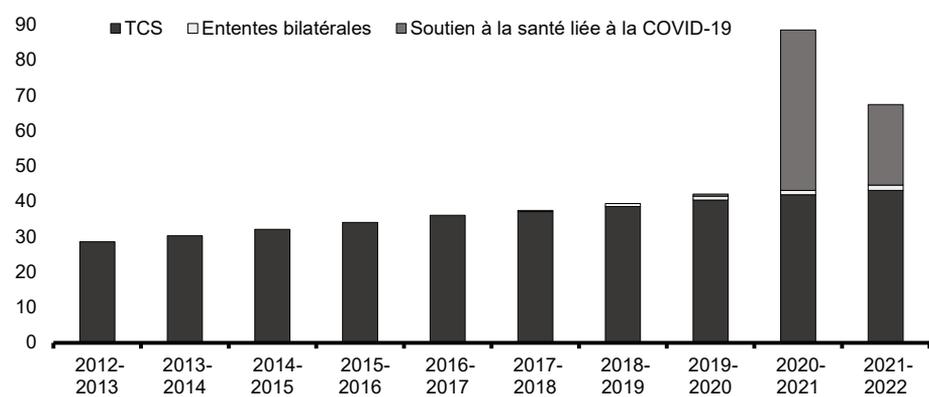
- ✓ un financement de plus de 17,6 milliards de dollars pour appuyer l'approvisionnement, le déploiement et l'administration des vaccins;
- ✓ un financement de plus de 10 milliards de dollars pour les tests de dépistage, la recherche des contacts et la gestion des données et pour aider les provinces et les territoires à se procurer des tests de dépistage rapide pour les Canadiens;
- ✓ un financement de plus de 12,8 milliards de dollars pour l'approvisionnement d'équipement de protection individuelle et d'équipement médical pour les secteurs de la santé et des services essentiels;
- ✓ un supplément de 6,5 milliards de dollars au Transfert canadien en matière de santé pour aider les provinces et les territoires à répondre à la pandémie, ce qui comprend un montant de 2 milliards de dollars proposé en mars 2022 pour continuer à alléger les pressions immédiates, notamment les retards dans les chirurgies et les procédures médicales;
- ✓ un financement de jusqu'à 4 milliards de dollars dans le cadre de l'*Énoncé économique de l'automne de 2020* et du budget de 2021 pour aider les provinces et les territoires à assurer la sécurité des aînés qui vivent dans des établissements de soins de longue durée;
- ✓ un financement de 2 milliards de dollars dans le cadre du budget de 2021 et un montant supplémentaire proposé de 100 millions dans le cadre de la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 pour le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire en vue d'améliorer la ventilation dans les écoles, d'acheter de l'équipement de protection individuelle et d'assurer la sécurité des enfants, des enseignants et du personnel des écoles;
- ✓ un financement de 2 milliards de dollars dans le cadre de la *Mise à jour économique et budgétaire de 2021* pour appuyer l'approvisionnement de produits thérapeutiques liés à la COVID-19, ainsi que la logistique et les coûts opérationnels connexes;
- ✓ un financement de 1,2 milliard de dollars aux provinces et aux territoires dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire pour renforcer la capacité en soins de santé, appuyer les personnes qui éprouvent des problèmes de santé mentale et de consommation de substances, et fournir plus de 600 millions de dollars pour soutenir des soins de santé mentale novateurs pour les Canadiens;
- ✓ un financement de 35 millions de dollars sur quatre ans à l'Île-du-Prince-Édouard pour faire progresser la mise en œuvre du régime universel d'assurance-médicaments à l'échelle nationale.

Graphique 6.1

Investissements fédéraux dans le soutien à la santé

En milliards de dollars

100



Nota – Les ententes bilatérales comprennent les ententes de 2017 sur les soins à domicile et en milieu communautaire et les services de santé mentale et de toxicomanie. Le soutien à la santé liée à la COVID-19 comprend les mesures énumérées au tableau A1.13.

Source : Ministère des Finances Canada

6.1 Un système de soins de santé plus solide

Les Canadiens sont fiers de leur système de soins de santé financé par l'État, et à juste titre; ce système a sauvé des milliers de vies au cours des deux dernières années. Toutefois, la pandémie a également imposé une pression énorme sur le système de soins de santé et aggravé des problèmes de longue date comme la pénurie de travailleurs de la santé et le manque d'accès aux soins primaires dans les communautés partout au Canada.

Le gouvernement fédéral propose d'importantes mesures pour renforcer les systèmes de soins de santé du Canada, réduire les retards liés à la pandémie et accroître le nombre de médecins et de membres du personnel infirmier dans les communautés qui en ont le plus besoin.

Pour s'assurer qu'aucun Canadien n'a à choisir entre acheter des médicaments sur ordonnance dont il a besoin et nourrir sa famille, le gouvernement fédéral poursuivra également ses travaux continus visant la mise sur pied d'un régime national universel d'assurance-médicaments. Pour ce faire, il déposera un projet de loi connexe et veillera à ce qu'il soit adopté d'ici la fin de 2023. Il chargera ensuite l'Agence canadienne des médicaments d'élaborer un forum national des médicaments essentiels et un plan d'achat en gros.

Soins dentaires pour les Canadiens

La consultation d'un dentiste est importante pour la santé, mais peut coûter cher. Un tiers des Canadiens n'ont pas d'assurance dentaire et, en 2018, plus d'un Canadien sur cinq a déclaré qu'il a évité d'obtenir des soins dentaires en raison du coût.

► Le budget de 2022 propose d'accorder un financement de 5,3 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 1,7 milliard de dollars par la suite, à Santé Canada pour offrir des soins dentaires aux Canadiens. Le régime couvrira d'abord les personnes de moins de 12 ans en 2022 et sera ensuite élargi aux moins de 18 ans, aux aînés et aux personnes en situation de handicap en 2023. La mise en œuvre complète du régime est prévue pour 2025. Le programme sera limité aux familles ayant un revenu annuel inférieur à 90 000 \$, et toute personne ayant un revenu annuel inférieur à 70 000 \$ n'aura pas à payer de quote-part.

Réduire les retards dans les chirurgies et les procédures médicales

Comme les hôpitaux ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour répondre aux hausses soudaines de cas de COVID-19, Santé Canada estime que près de 700 000 procédures médicales ont été annulées ou retardées.

Le 25 mars 2022, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'accorder aux provinces et aux territoires un financement supplémentaire de 2 milliards de dollars au moyen d'un supplément au Transfert canadien en matière de santé pour combler ces retards. Ce financement s'ajoutera au soutien de 4 milliards de dollars versés en 2020-2021, à mesure que les provinces et les territoires travaillent à éliminer les retards dans les chirurgies et les procédures médicales, et à fournir aux Canadiens les soins de santé qu'ils méritent.

Accroître la remise de prêt d'études pour les médecins et le personnel infirmier dans les communautés rurales et éloignées

En raison notamment de la pénurie de médecins et de personnel infirmier, beaucoup trop de communautés rurales, comme celles en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador, n'ont toujours pas les soins de santé primaires dont elles ont besoin.

Une des solutions retenues par le gouvernement fédéral pour remédier à cette pénurie est une remise de prêt d'études aux médecins et au personnel infirmier qui travaillent dans des communautés rurales ou éloignées mal desservies, dont le Nord. En 2019-2020, près de 5 500 médecins et membres du personnel infirmier ont profité du programme de remise de prêt d'études.

- Afin d'aider à attirer davantage de travailleurs de la santé dans les communautés qui en ont le plus besoin, le budget de 2022 propose d'accorder un financement de 26,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, et de 7 millions de dollars par la suite, afin d'augmenter de 50 % le montant maximal de remise des prêts d'études canadiens. Cette mesure se traduira par une remise de prêt d'études pouvant atteindre 30 000 \$ pour le personnel infirmier et 60 000 \$ pour les médecins travaillant dans des communautés rurales ou éloignées mal desservies.
- De plus, le gouvernement fédéral élargira la liste actuelle des professionnels admissibles dans le cadre du programme, dont les détails seront annoncés au cours de la prochaine année. Le gouvernement entreprend également une étude afin de s'assurer que la définition de communautés rurales, dans le cadre du programme, n'exclut pas certaines communautés dans le besoin.

Recherche sur les répercussions à long terme de la COVID-19

La COVID-19 est une maladie qui est encore nouvelle. Les scientifiques et les chercheurs ont dû parcourir un long chemin pour arriver à comprendre comment traiter et prévenir la maladie. Toutefois, il faut encore chercher à mieux comprendre ses répercussions à long terme sur de nombreux Canadiens et le système de soins de santé.

- Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 20 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, qui sera versé aux Instituts de recherche en santé du Canada pour appuyer d'autres recherches sur les répercussions à long terme des infections à la COVID-19 chez les Canadiens, ainsi que sur les répercussions plus générales de la COVID-19 sur les systèmes de santé et de soins de santé.

Améliorer la recherche sur la démence et la santé du cerveau au Canada

Environ un aîné canadien sur quatre âgé de plus de 85 ans reçoit un diagnostic de démence. Les effets de cette maladie sur les personnes vivant avec une démence et ceux qui s'occupent d'elles peuvent être dévastateurs.

- Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 20 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, aux Instituts de recherche en santé du Canada afin qu'ils puissent déployer des efforts pour accroître les connaissances sur la démence et la santé du cerveau, améliorer le traitement et les résultats chez les personnes vivant avec une démence, ainsi qu'évaluer et traiter les répercussions sur la santé mentale des aidants naturels et les différents modèles de soins.

Appuyer le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement

Le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement, établi en 2015 par Baycrest Health Sciences, aide à stimuler des solutions innovatrices dans le secteur du vieillissement et de la santé du cerveau, notamment pour lutter contre la démence. Le Centre est issu d'une collaboration unique de partenaires des soins de santé, des sciences, de l'industrie, du secteur sans but lucratif et du gouvernement; son but est de contribuer à améliorer la qualité de vie de la population mondiale vieillissante, en permettant aux personnes âgées de tous horizons, et de diverses capacités, de vieillir en toute tranquillité dans le cadre de leur choix tout en maintenant leur bien-être cognitif, émotionnel et physique.

- Le budget de 2022 propose de fournir 30 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, à l'Agence de la santé publique du Canada pour aider le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement à stimuler des innovations dans le secteur du vieillissement et de la santé du cerveau.

Le Transfert canadien en matière de santé

Les deux dernières années ont mis en évidence la nécessité de renforcer le système de soins de santé et de veiller à ce que les importants transferts fédéraux en matière de santé aux provinces et aux territoires se traduisent par de meilleurs résultats en matière de soins de santé, ce que les Canadiens méritent.

Le gouvernement fédéral a assumé, en moyenne, 33 % des dépenses en matière de santé des provinces et des territoires par l'intermédiaire de transferts en espèces et de points d'impôt.

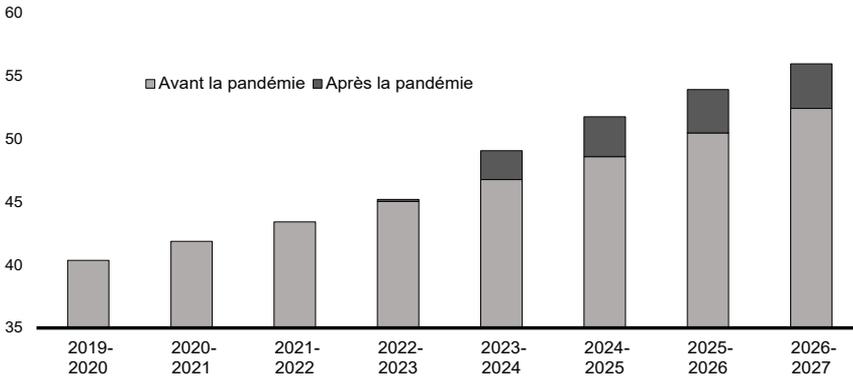
Le Transfert canadien en matière de santé, qui fournit des transferts en espèces aux provinces et aux territoires pour appuyer les soins de santé, augmente en fonction de la croissance économique, avec une hausse garantie d'au moins 3 % par année.

En 2022-2023, le Transfert canadien en matière de santé fournira aux provinces et aux territoires un soutien de 45,2 milliards de dollars, soit une hausse de 4,8 % par rapport au montant de base de 2021-2022. Grâce à la forte relance économique du Canada, selon les projections, le Transfert canadien en matière de santé devrait fournir aux provinces et aux territoires 12 milliards de dollars de plus que ce qui avait été prévu avant la pandémie, financement qui sera échelonné sur les cinq prochaines années.

Graphique 6.2

Prévision du Transfert canadien en matière de santé avant la pandémie par rapport à celle après la pandémie

En milliards de dollars



Nota – La prévision avant la pandémie représente la prévision du TCS tirée de la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2019. Deux années supplémentaires ont été extrapolées en fonction de la prévision du produit intérieur brut utilisé dans la *Mise à jour*.

Source : Calculs du ministère des Finances Canada (prévision de décembre 2019 et prévision de mars 2022)

Au cours de la pandémie, environ huit dollars sur dix investis dans la réponse du Canada à la COVID-19 proviennent du gouvernement fédéral. Des dizaines de milliards de dollars de dépenses fédérales ont contribué à assurer la sécurité des Canadiens, mais ils ont également eu une incidence positive importante sur les finances publiques des provinces et des territoires.

Le gouvernement fédéral souhaite s'assurer que tout financement fédéral supplémentaire permettra d'améliorer le système de soins de santé du Canada. Même si le Canada dépense une plus grande partie de son produit intérieur brut (PIB) en soins de santé par rapport à la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), soit 10,8 % par rapport à 8,8 %, le Fonds du Commonwealth classe le Canada derrière les pays pairs, comme la Suisse, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Australie, tant en ce qui concerne l'accès aux soins que les résultats en soins de santé.

Toute discussion entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires portera sur la production de meilleurs résultats en matière de soins de santé pour les Canadiens. Dans le but de renforcer les soins de santé publics, le gouvernement fédéral continuera de mettre l'accent sur la promotion des priorités des Canadiens, comme un meilleur accès aux soins de santé primaires et de santé mentale, les soins en établissement de longue durée, à domicile et en milieu communautaire, les soins dentaires et l'utilisation efficace de données et de systèmes numériques de haute qualité. Pour ce qui est de ce dernier point, le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et les territoires pour faire en sorte que le système de soins de santé repose sur des données sur la santé qui appuieront l'amélioration du système de soins de santé et l'accès des Canadiens à leurs dossiers de santé personnels.

6.2 Appuyer la santé mentale et le bien-être

La santé mentale est comme la santé physique, les défis peuvent toucher n'importe qui à tout moment. Au cours d'une année donnée, un Canadien sur cinq est aux prises avec un quelconque type de problème ou de maladie de santé mentale. Ces défis sont particulièrement plus importants chez les jeunes, les Autochtones, les Canadiens des communautés noires et racisés et les membres de la communauté LGBTQ2.

Les deux dernières années ont eu des répercussions importantes sur la santé mentale des Canadiens, la moitié de la population canadienne ayant signalé une détérioration de la santé mentale pendant la pandémie.

Afin de s'assurer que tout le monde peut recevoir les soins dont il a besoin, le gouvernement fédéral investira pour déterminer et élargir la portée des interventions efficaces en santé mentale.

Le gouvernement prévoit également collaborer avec les provinces et les territoires pour orienter l'élaboration d'un nouveau Transfert canadien en matière de santé mentale qui appuiera l'élargissement et la prestation de services de santé mentale accessibles et de haute qualité dans l'ensemble du Canada.

Ces investissements continueront de s'appuyer sur les bases qui ont été jetées dans le budget de 2021 afin d'élargir la prestation de services de santé mentale de haute qualité et de les rendre plus accessibles aux Canadiens partout au pays.

Investissements du budget de 2021 dans la santé mentale

Le budget de 2021 a prévu un financement important pour les soins de santé mentale, notamment :

- un financement de 100 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour appuyer la santé mentale des Canadiens les plus touchés par la COVID-19;
- un financement de 140 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour couvrir les coûts de soins de santé mentale des anciens combattants qui souffrent d'un état de stress post-traumatique, d'un trouble dépressif ou d'un trouble anxieux pendant le traitement de leur demande de prestations d'invalidité;
- un financement de 62 millions de dollars en 2021-2022 pour le portail Espace Mieux-être Canada;
- un financement de 45 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour élaborer des normes nationales en soins de santé mentale;
- un financement de 598 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour appuyer des stratégies fondées sur les distinctions en matière de santé mentale et de mieux-être et qui sont élaborées conjointement avec des partenaires autochtones;
- un financement de 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour aider les personnes victimes d'un état de stress post-traumatique attribuable à la pandémie.

Appuyer le bien-être des Canadiens grâce au Portail Espace Mieux-être Canada

Le gouvernement fédéral a lancé le portail Espace Mieux-être Canada en avril 2020 en réponse à l'augmentation sans précédent des niveaux de stress, d'anxiété et de dépression associés à la pandémie. Depuis, plus de deux millions de personnes partout au Canada ont pu avoir accès à de l'aide et à des renseignements gratuits par l'intermédiaire du portail. Les enfants et les jeunes représentent près de 50 % des utilisateurs, et 42 % des utilisateurs de SMS se sont identifiés comme membres de la communauté LGBTQ2.

- Le budget de 2022 propose de fournir à Santé Canada un financement de 140 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour le portail Espace Mieux-être Canada, afin que ce portail puisse continuer à offrir à la population canadienne des outils et des services en matière de santé mentale et de mieux-être.

Le portail Espace Mieux-être Canada est un complément à l'application Mieux-être, une application gratuite lancée en janvier 2022 qui aide les Canadiens à avoir accès à des séances gratuites et confidentielles avec des travailleurs sociaux, des psychologues et d'autres professionnels, ainsi qu'à d'autres services en matière de santé mentale et de prévention de consommation de substance à partir de leur téléphone.

Lutter contre la crise des opioïdes

Une hausse des surdoses et des décès liés aux opioïdes depuis le début de la pandémie a bouleversé des communautés d'un bout à l'autre du pays. En 2021, de nombreuses administrations ont malheureusement signalé un nombre record de décès liés aux opioïdes.

- Le budget de 2022 propose de fournir à Santé Canada un financement de 100 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, pour le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances, afin de soutenir la réduction des méfaits, les traitements et la prévention au niveau communautaire.

Ce financement s'ajoute aux 116 millions de dollars prévus dans le budget de 2021 et aux 66 millions de dollars annoncés dans *l'Énoncé économique de l'automne* de 2020 pour le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances. Le gouvernement continue de travailler étroitement avec ses partenaires en vue d'assurer la prise de mesures compatissantes fondées sur des données probantes. Depuis 2017, le gouvernement a consacré plus de 700 millions de dollars à la gestion de la crise de surdoses d'opioïdes.

Améliorer le soutien en matière de santé mentale pour les fonctionnaires fédéraux des communautés noires

Les Canadiens des communautés noires font face à des défis distincts en matière de santé mentale qui peuvent avoir pour origine le racisme structurel et les inégalités en ce qui trait à l'accès aux soins de santé mentale. Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2020 a indiqué que les fonctionnaires fédéraux des communautés noires se sentent moins inclus en milieu de travail, ce qui constitue un élément clé d'un milieu de travail sain et sécuritaire. Le gouvernement est résolu à appuyer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif pour les fonctionnaires des communautés noires de l'ensemble du gouvernement fédéral.

- Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 3,7 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour mettre sur pied une mobilisation, une conception et une mise en œuvre d'un Fonds de santé mentale pour les fonctionnaires fédéraux des communautés noires qui seront prises en charge par des Canadiens des communautés noires.

6.3 Investir dans la santé publique

Au Canada et partout dans le monde, la pandémie a mis en évidence le rôle essentiel d'un système de santé publique solide. Au cours des prochaines années, il sera important de s'assurer que le système de santé publique du Canada est prêt à répondre à toute crise à laquelle il pourrait faire face.

Investir dans la santé publique se traduira par un Canada plus sûr, en meilleure santé et mieux préparé. Le budget de 2022 comprend des investissements qui permettront de faire le point sur les leçons importantes tirées au cours des deux dernières années et d'assurer la protection de la santé et du bien-être de nos communautés.

Renforcer la capacité du Canada à détecter les incidents de santé publique et les urgences et à intervenir

La pandémie de COVID-19 a révélé l'importance d'anticiper les risques liés à la santé publique qui menacent la santé et la sécurité des Canadiens et d'être en mesure d'y répondre. Même si l'Agence de la santé publique du Canada a mené de bonnes interventions tout au long de la pandémie, il est essentiel de prendre des mesures immédiates pour améliorer les capacités de surveillance du gouvernement afin qu'il soit davantage en mesure de détecter les incidents de santé publique et les urgences et d'y répondre à l'avenir.

- Pour que le Canada soit mieux préparé à détecter et à affronter les menaces à la santé publique, le budget de 2022 propose de fournir 436,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, dont 15,5 millions de dollars en amortissement restant, à l'Agence de la santé publique du Canada pour renforcer les capacités de surveillance et d'évaluation des risques clés au sein de l'Agence. Cela comprendra le suivi en temps réel de l'évolution des virus, la surveillance des répercussions à long terme de la COVID-19 ainsi que l'élargissement de la capacité d'évaluation des risques et des réseaux de recherche pour les nouvelles souches de la grippe, les infections respiratoires émergentes et l'innocuité et l'efficacité des vaccins.

Maintenir la réserve nationale stratégique d'urgence

La Réserve nationale stratégique d'urgence, gérée par l'Agence de la santé publique du Canada, contient des fournitures essentielles que les provinces et les territoires peuvent demander en cas d'éclosion de maladies infectieuses, de catastrophe naturelle ou de tout autre événement d'importance en matière de santé publique. Au cours des deux dernières années, la réserve a joué un rôle important dans la réponse du Canada à la COVID-19.

- Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 50 millions de dollars en 2022-2023 à l'Agence de la santé publique du Canada afin d'appuyer les activités de la Réserve nationale stratégique d'urgence. Le financement servira à maintenir et à diversifier les principaux fonds d'approvisionnement en fournitures médicales, y compris l'équipement de protection individuelle, afin qu'on s'assure que le Canada reste en mesure de répondre rapidement aux incidents de santé publique et à d'autres urgences.

Mettre à l'essai un fonds d'équité en matière de produits d'hygiène féminine pour les personnes dans le besoin

L'accès aux produits d'hygiène féminine est une nécessité de base, mais de récents obstacles font en sorte qu'il est difficile pour certaines femmes, filles, personnes transgenres et personnes non binaires au Canada de participer pleinement aux activités scolaires et professionnelles ainsi que dans la société. Le gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer les obstacles au caractère abordable des produits d'hygiène féminine et à lutter contre la stigmatisation à laquelle doivent faire face certains membres de la population canadienne en ce qui concerne l'accès à ces produits.

- Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 25 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à Femmes et Égalité des genres Canada afin d'établir un projet pilote national pour la mise sur pied d'un fonds d'équité en matière de produits d'hygiène féminine qui aidera à mettre les produits d'hygiène féminine à la disposition des membres de la population canadienne qui sont dans le besoin.

Aider les Canadiens et Canadiennes qui souhaitent devenir parents

Partout au Canada, il y a des personnes qui font face à des difficultés dans leur parcours pour devenir parents. Qu'ils soient aux prises avec des problèmes de fertilité, qu'ils fassent partie d'un couple de même sexe ou qu'ils veuillent simplement pouvoir être père ou mère selon leurs propres conditions, certains Canadiens ont recours à la maternité de substitution et à des procédures coûteuses pour fonder la famille de leur rêve. Toutefois, à l'heure actuelle, le crédit d'impôt pour frais médicaux n'est pas offert à ceux qui doivent payer les frais médicaux d'autres personnes afin de devenir parent.

- Le budget de 2022 propose de permettre que les frais médicaux liés à une mère porteuse ou à un donneur de sperme, d'ovules ou d'embryons qui sont engagés au Canada pendant 2022 et les années d'imposition suivantes soient reconnus aux fins du crédit d'impôt. Ces frais comprendraient les coûts qui ont été remboursés à une mère porteuse pour les frais associés à la fécondation in vitro.
- Le budget de 2022 propose également de reconnaître les frais payés aux cliniques de fertilité et aux banques de donneurs au Canada afin d'obtenir du sperme et des ovules de donneurs comme des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux pour 2022 et les années d'imposition suivantes.

Taxation des produits de vapotage

Les taux de vapotage chez les jeunes au Canada demeurent élevés, et le gouvernement fédéral reconnaît les risques potentiels que présentent les produits de vapotage pour ces jeunes.

- Le budget de 2022 propose de mettre en œuvre les droits d'accise sur les produits de vapotage qui ont déjà été annoncés, à compter du 1^{er} octobre 2022. Le taux de droit d'accise fédéral proposé serait de 1 \$ par 2 ml, ou une fraction de celui-ci, pour les contenants de moins de 10 ml de liquide de vapotage. En ce qui concerne les contenants de plus de 10 ml, le taux fédéral applicable serait de 5 \$ pour les 10 premiers ml et de 1 \$ pour chaque 10 ml supplémentaire, ou une fraction de celui-ci.

Le gouvernement fédéral invite également ses homologues provinciaux et territoriaux à prendre part à un cadre coordonné de la taxation des produits de vapotage, en vertu duquel un droit supplémentaire correspondant au taux fédéral proposé serait appliqué. Le total des recettes qui en découlent serait divisé en deux parts égales (50/50) entre les gouvernements fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le fardeau fiscal global des produits de vapotage sera examiné régulièrement pour assurer la réalisation des objectifs importants en matière de santé publique.

Chapitre 6

Soins de santé publique solides en millions de dollars

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	Total
6.1. Un système de soins de santé plus solide	2 000	313	624	1 227	1 517	1 715	7 396
Soins dentaires pour les Canadiens	0	300	600	1 200	1 500	1 700	5 300
Réduire les retards dans les chirurgies et les procédures médicales ¹	2 000	0	0	0	0	0	2 000
Accroître la remise de prêt d'études pour les médecins et le personnel infirmier dans les communautés rurales et éloignées	0	0	6	6	7	7	26
Recherche sur les répercussions à long terme de la COVID-19	0	1	5	5	5	4	20
Améliorer la recherche sur la démence et la santé du cerveau au Canada	0	1	3	5	5	5	20
Appuyer le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement	0	10	10	10	0	0	30
6.2. Appuyer la santé mentale et le bien-être	0	104	104	34	1	0	244
Appuyer le bien-être des Canadiens grâce au Portail Espace Mieux-être Canada	0	70	70	0	0	0	140
Lutter contre la crise des opioïdes	0	33	33	33	0	0	100
Améliorer le soutien en matière de santé mentale pour les fonctionnaires fédéraux noirs	0	1	1	1	1	0	4
6.3. Investir dans la santé publique	-646	80	62	43	-124	-129	-714
Renforcer la capacité du Canada à détecter les incidents de santé publique et les urgences et à intervenir	0	78	173	173	6	6	436
Maintenir la réserve nationale stratégique d'urgence	0	50	0	0	0	0	50
<i>Moins : Report de fonds à un autre exercice</i>	<i>-650</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-650</i>

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Mettre à l'essai un fonds d'équité en matière de produits d'hygiène féminine pour les personnes dans le besoin	0	6	19	0	0	0	25
Aide aux Canadiens et Canadiennes qui souhaitent devenir parents	4	15	15	15	15	15	79
Taxation des produits de vapotage	0	-69	-145	-145	-145	-150	-654
Investissements supplémentaires – Soins de santé publique solides	-50	208	13	0	0	0	171
Financement pour la poursuite des activités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments liées à la COVID-19	0	20	0	0	0	0	20
Financement proposé pour que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) maintienne des services d'inspection fiables pendant la pandémie de COVID-19 en cours, en assurant un accès continu à des aliments salubres pour les Canadiens et un accès aux marchés internationaux pour les produits agricoles canadiens.							
Aider Santé Canada à terminer la lutte contre la COVID-19	0	50	0	0	0	0	50
<i>Moins : Report de fonds à un autre exercice</i>	<i>-50</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-50</i>
Financement proposé pour aider la réponse continue de Santé Canada à la pandémie de COVID-19. Grâce à ce financement, les scientifiques et les représentants de Santé Canada pourront continuer d'offrir aux Canadiens et au système de soins de santé un accès rapide aux vaccins, aux traitements, aux tests, ainsi qu'à d'autres produits et renseignements nécessaires pour identifier le virus, le traiter et empêcher sa propagation.							
Rendre les centres de Service Canada sûrs et sécuritaires	0	30	0	0	0	0	30
Financement proposé pour Emploi et Développement social Canada afin d'assurer la continuité des services en personne dans les centres de Service Canada pendant la pandémie de COVID-19 tout en prenant les précautions nécessaires en matière de santé publique. Ceci est particulièrement important pour les groupes vulnérables de la population qui comptent davantage sur les services en personne, comme les jeunes, les nouveaux arrivants, les membres des communautés racisées et les personnes qui n'ont pas un accès fiable à Internet.							
Prévenir la propagation de la COVID-19 dans les établissements correctionnels	0	65	13	0	0	0	77
Financement proposé pour le Service correctionnel du Canada afin qu'il maintienne ses mesures visant à limiter la propagation de la COVID-19 dans les établissements correctionnels fédéraux et à protéger les détenus et les membres du personnel.							

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	<i>Total</i>
Maintenir l'application ArriveCAN	0	25	0	0	0	0	25
Financement proposé pour l'Agence des services frontaliers du Canada afin de soutenir le maintien de l'application ArriveCAN.							
Appui continu à la preuve vaccinale canadienne	0	18	0	0	0	0	18
Financement proposé à l'Agence de la santé publique du Canada pour qu'elle continue de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et ses partenaires internationaux, en vue de s'assurer que la preuve canadienne de vaccination demeure valide, sûre et accessible aux Canadiens.							
Chapitre 6 – Incidence budgétaire nette	1 304	705	804	1 304	1 394	1 586	7 097

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Selon l'annonce faite le 25 mars 2022.

Chapitre 7

Continuer à avancer sur le chemin de la réconciliation

7.1	Lutter contre la discrimination et les préjudices passés subis par les enfants et les familles autochtones	196
	Soutenir les enfants des Premières Nations par l'application du principe de Jordan	197
	Mettre en œuvre la législation sur la protection des enfants autochtones	198
	Faire face à l'héritage honteux des pensionnats indiens	199
7.2	Appuyer des communautés fortes et en santé.....	200
	Améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones.....	200
	Santé mentale et mieux-être fondés sur les distinctions	201
	Enseignement primaire et secondaire des Premières Nations	201
	Améliorer l'approvisionnement en eau potable et les infrastructures des communautés des Premières Nations	202
	Investir dans le logement abordable pour les communautés autochtones	204
7.3	Faire progresser l'autodétermination et la prospérité	205
	Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	205
	Modifications législatives pour soutenir l'autodétermination	206
	Leadership climatique autochtone	206
	Établir des partenariats avec les Autochtones dans le cadre de projets de ressources naturelles	207
	Participation économique des Autochtones au projet du réseau Trans Mountain	208
	Appuyer le développement économique des entreprises et des communautés autochtones	208
	Faire progresser la compétence fiscale des gouvernements autochtones ..	209

Chapitre 7

Continuer à avancer sur le chemin de la réconciliation

Le gouvernement fédéral est déterminé à renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones en s'appuyant sur la reconnaissance des droits, le respect, la vérité, la coopération et les partenariats.

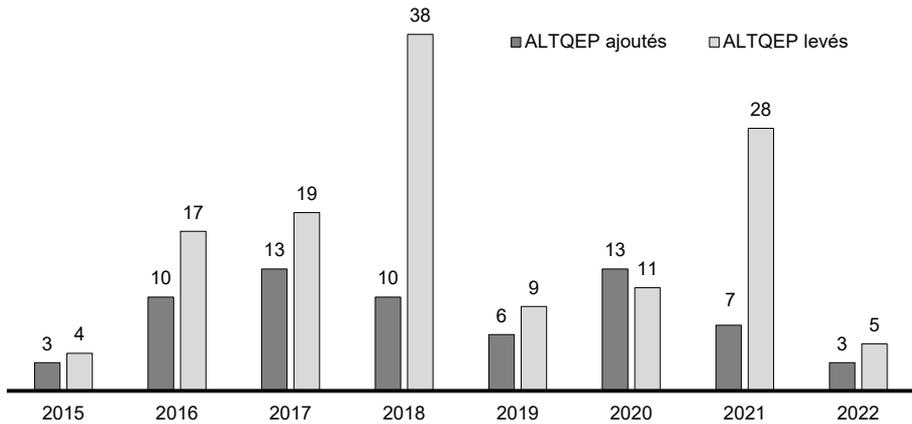
Depuis 2015, le gouvernement fédéral s'oriente sur le principe selon lequel les nations autochtones sont autonomes et autogérées et qu'elles aspirent à juste titre à avoir des communautés fortes et en santé. Des investissements historiques ont été réalisés à l'appui des priorités des Autochtones et de leur cheminement vers l'autodétermination. Ces investissements permettent de réaliser des progrès en vue de s'attaquer aux inégalités qui existent entre les Autochtones et les personnes non autochtones au Canada. Toutefois, il reste du travail à faire. Le gouvernement fédéral continuera d'être là pour travailler aux côtés des Autochtones afin de remédier aux injustices historiques.

Le gouvernement poursuit sa collaboration avec les peuples autochtones pour améliorer l'infrastructure du logement, appuyer l'éducation et la garde des enfants, prendre des mesures relativement à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées et répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.

Grâce au nouveau financement de 5,3 milliards de dollars annoncé depuis 2015, 131 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable sur les réserves ont été levés, en date du 21 mars 2022, et 212 avis à court terme sur la qualité de l'eau potable ont eux aussi été levés avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme. Le gouvernement fédéral reste déterminé à s'assurer que toutes les communautés des Premières Nations ont accès à une eau potable salubre.

Graphique 7.1

En date du 21 mars 2022, 131 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable ont été levés depuis 2015.



Source : Services aux Autochtones Canada

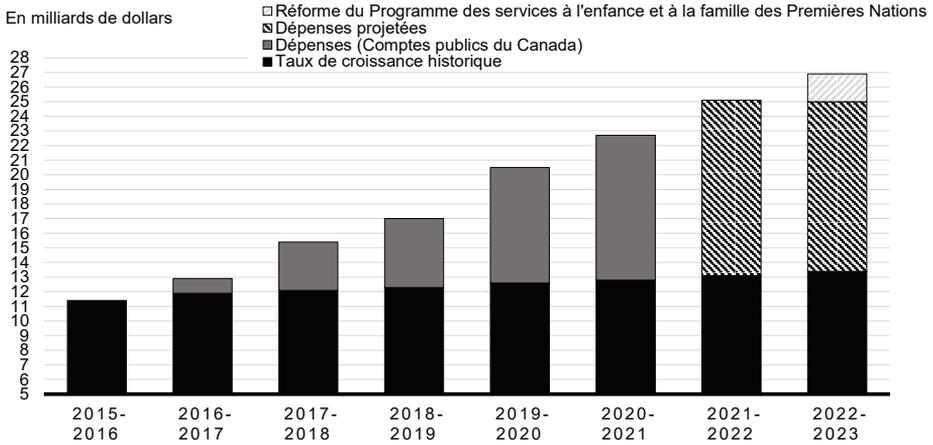
Le gouvernement a également co-élaboré une loi clé qui confirme les droits des Autochtones en matière de langues autochtones et de protection de l'enfance. *La Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), qui est entrée en vigueur en juin 2021, fournit un cadre en vue de maintenir la protection des droits des peuples autochtones dès maintenant et dans le futur. Dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021, le gouvernement a prévu 40 milliards de dollars pour compenser les préjudices passés qui ont été infligés par l'intermédiaire des services à l'enfance et à la famille et appuyer les réformes à long terme des programmes en vue de s'assurer qu'aucun enfant ne soit plus jamais victime de discrimination.

S'appuyant sur cette base, le budget de 2022 propose d'investir 11 milliards de dollars supplémentaires sur six ans pour continuer de soutenir les enfants et les familles autochtones, et aider les communautés autochtones à poursuivre leur croissance et à façonner leur avenir.

Graphique 7.2

Soutien pour les Autochtones (réels et projetés)

Investissements destinés aux Autochtones, de 2015-2016 à 2022-2023



Ce montant ne comprend pas l'indemnisation proposée de 20 milliards de dollars visant à compenser les dommages causés dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et aux personnes touchées par des retards ou des refus de services nécessaires pour les enfants (selon l'annonce faite dans la *Mise à jour économique et budgétaire de 2021*).

Le financement de 20 milliards de dollars annoncé précédemment en réponse aux ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne et pour appuyer les réformes à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations s'échelonnent sur cinq ans, de 2022-2023 à 2026-2027.

Sources : Comptes publics du Canada; ministère des Finances Canada

Principales mesures en cours

Le budget de 2021 a fourni de nouveaux investissements de 18 milliards de dollars pour soutenir les Autochtones et les communautés autochtones, y compris un éventail de mesures qui procurent d'importants avantages en 2022-2023 :

- ✓ Financement de 6 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer des projets d'infrastructure dans les communautés autochtones, notamment le lancement du Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones de 4,3 milliards de dollars;
- ✓ Financement de 1,04 milliard de dollars provenant des 4,3 milliards de dollars du Fonds d'infrastructure dans les communautés autochtones pour soutenir les réseaux d'aqueducs et d'eaux usées sur les réserves;
- ✓ Financement de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans afin de maintenir et de transformer les services de soins de santé essentiels pour les Premières Nations et pour les Inuits, notamment du soutien financier pour s'assurer que les communautés des Premières Nations ont un accès fiable à de l'eau salubre;
- ✓ Financement de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour mettre fin à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées;

- ✓ Financement de 1 milliard de dollars sur cinq ans pour aider à garder les familles unies et à réduire le nombre d'enfants pris en charge;
- ✓ Financement de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans pour renforcer l'approche fondée sur les distinctions en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, y compris les services de garde avant et après l'école dans les réserves;
- ✓ Financement de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans afin d'investir dans l'avenir des enfants des Premières Nations en renforçant l'enseignement primaire et secondaire;
- ✓ Financement de 2,7 milliards de dollars sur dix ans pour que le financement des programmes et des services essentiels qui reposent sur les subventions décennales réponde aux besoins des Premières Nations.

7.1 Lutter contre la discrimination et les préjudices passés subis par les enfants et les familles autochtones

Les enfants autochtones sont les futurs leaders à la fois de leurs communautés et du Canada. Or, des générations d'enfants ont été privées de la possibilité de grandir entourées de leurs proches, dans leur langue et leur culture, que ce soit à cause de la tragédie des pensionnats ou des services de protection de l'enfance. Le Canada reconnaît les souffrances qui ont été infligées et a mis en place le processus d'indemnisation des survivants de cet héritage honteux, à commencer par la Convention de règlement relative aux pensionnats autochtones et des règlements semblables pour les survivants de la rafle des années 1960 et des pensionnats autochtones fédéraux.

Le Canada continue également de travailler avec ses partenaires pour finaliser les règlements qui honoreront les accords de principe historiques de 40 milliards de dollars annoncés le 4 janvier 2022. Ces accords, dans leur version définitive, fourniront une indemnisation aux enfants des Premières Nations dans les réserves et au Yukon qui ont été retirés de leur foyer ainsi qu'aux personnes affectées par la définition restreinte du principe de Jordan utilisée par le gouvernement, notamment les parents et les aidants naturels. De plus, ils permettront de réaliser la réforme à long terme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et une approche renouvelée au principe de Jordan afin d'éliminer la discrimination, de sorte que cette situation ne se répétera jamais.

Le budget de 2022 poursuit ce travail, pour faire face à cet héritage de préjudices qu'ont subis les enfants et les familles autochtones, en affectant des investissements supplémentaires de plus de 4,7 milliards de dollars afin d'aider les communautés à composer avec leur passé et à bâtir un avenir où les enfants autochtones pourront s'épanouir.

Soutenir les enfants des Premières Nations par l'application du principe de Jordan

Le gouvernement fédéral est déterminé à éliminer les obstacles systémiques qui empêchent les enfants des Premières Nations d'accéder à des services et au soutien dont ils ont besoin pour prospérer. Le principe de Jordan, qui aide à veiller à ce que les enfants des Premières Nations puissent accéder aux services de santé, aux services sociaux et aux services d'enseignement dont ils ont besoin en temps opportun, est un aspect essentiel de ce travail. Depuis 2016, le gouvernement s'est engagé à verser près de 2,4 milliards de dollars pour répondre aux besoins des enfants des Premières Nations par l'application du principe de Jordan.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 4 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2021-2022, afin que les enfants des Premières Nations continuent de recevoir l'aide dont ils ont besoin par l'application du principe de Jordan. Ce financement appuiera également des réformes à long terme qui visent à améliorer la mise en œuvre du principe de Jordan.

Rendre hommage à Jordan River Anderson

Le principe de Jordan est nommé en mémoire de Jordan River Anderson, un jeune garçon de la nation crie de Norway House au Manitoba. Il est né en 1999 avec plusieurs handicaps et est demeuré à l'hôpital après sa naissance.

Lorsqu'il avait 2 ans, ses médecins ont décidé que Jordan pouvait être placé dans une maison spéciale répondant à ses besoins médicaux. Toutefois, les différents ordres de gouvernement au Canada financent différents services pour les enfants des Premières Nations. Les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas pu s'entendre sur celui qui devait payer les soins à domicile de Jordan. À cause de ce différend, Jordan est resté à l'hôpital jusqu'à son décès à l'âge de 5 ans.

En sa mémoire, la Chambre des communes a adopté une motion appuyant le principe de Jordan en 2007. Le principe de Jordan était un engagement envers les enfants des Premières Nations afin qu'ils puissent recevoir, en temps opportun, les services et les mesures de soutien dont ils ont besoin. La question du financement serait réglée plus tard.

Le gouvernement travaille à conclure un accord final avec les représentants des Premières Nations sur la façon de soutenir les enfants des Premières Nations pour les générations à venir.

Il s'agit là du legs de Jordan River Anderson.

Mettre en œuvre la législation sur la protection des enfants autochtones

Le gouvernement est résolu à s'attaquer à la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones pris en charge. *La Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2020, constitue une étape importante vers la réduction notable des disparités dans le système de services à l'enfance et à la famille. En 2021, la Première Nation de Cowessess de la Saskatchewan a été la première communauté à signer un accord de coordination, lui permettant de ramener sous son autorité les services à l'enfance et le droit de prendre des décisions dans l'intérêt supérieur des enfants et des familles de sa communauté.

D'autres communautés autochtones, en grand nombre, font les démarches nécessaires pour arriver au même résultat. Il faut des investissements pour mettre en place des solutions dirigées par les Autochtones afin de réduire le nombre d'enfants pris en charge et de protéger les liens qu'entretiennent les enfants et les jeunes autochtones avec leur famille, leur communauté et leur culture. Le budget de 2022 propose du financement important pour appuyer la mise en œuvre de la Loi et affirmer la compétence des Autochtones en matière de services à l'enfance et à la famille.

- ▶ Le budget de 2022 accorde 340,8 millions de dollars sur dix ans, à compter de 2021-2022, pour appuyer l'exercice de compétence des nations indépendantes de Wabaseemoong.
- ▶ Le budget de 2022 propose également de verser 87,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, afin de s'assurer que les communautés autochtones puissent continuer de collaborer avec le gouvernement fédéral et avec les provinces et territoires en vue d'appuyer la mise en œuvre des lois sur la protection des enfants autochtones.

Faire face à l'héritage honteux des pensionnats indiens

La découverte de multiples lieux de sépulture collectifs dans d'anciens pensionnats au cours de la dernière année, qui a ébranlé le pays, nous rappelle l'héritage honteux des pensionnats et du colonialisme.

Les annonces relatives à ces sites d'inhumation collective ont ravivé des souvenirs douloureux et fait ressurgir des traumatismes réprimés dans les communautés autochtones. Les survivants et leurs familles ont éprouvé un besoin accru de soutien émotionnel et culturel. Le gouvernement fédéral sera toujours là pour continuer à assurer le soutien aux communautés dans leur processus de gestion et de guérison du traumatisme intergénérationnel et des répercussions continues des pensionnats. Il faudra du temps pour faire face aux séquelles laissées par les pensionnats, et le Canada entreprendra ce travail en partenariat avec les peuples et les communautés autochtones.

- Le budget de 2022 propose de verser 209,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, afin d'accroître le soutien offert aux communautés pour les aider à documenter, à localiser et à commémorer les lieux de sépulture dans les anciens pensionnats, d'appuyer les opérations du Centre national de vérité et de réconciliation, et la construction d'un nouvel immeuble pour le Centre et d'assurer la divulgation complète des documents fédéraux relatifs aux pensionnats.
- Le budget de 2022 propose également de verser 10,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, au ministère de la Justice Canada afin d'appuyer la nomination d'un interlocuteur spécial qui travaillera en collaboration avec les peuples autochtones et formulera des recommandations de changements à apporter en vue de renforcer les lois et les pratiques fédérales pour protéger et préserver les lieux de sépulture non marqués.
- Le budget de 2022 propose également de verser 5,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Sécurité publique Canada pour que la Gendarmerie royale du Canada puisse appuyer les interventions dirigées par la communauté à la suite de découvertes de lieux de sépulture non marqués.
- Le budget de 2022 propose également de fournir 25 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Bibliothèque et Archives Canada pour appuyer la numérisation de millions de documents relatifs au régime fédéral d'externat autochtone, ce qui offrira aux survivants et à tous les Canadiens un accès véritable à ces documents.
- Le budget de 2022 propose également de fournir 25 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Parcs Canada pour appuyer la commémoration des sites des anciens pensionnats autochtones.

7.2 Appuyer des communautés fortes et en santé

Le budget de 2021 annonçait des investissements historiques pour soutenir les communautés autochtones. Toutefois, il faudra maintenir une attention et des efforts soutenus afin de respecter les engagements pris par le gouvernement de combler les écarts entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada et de bâtir des communautés autochtones solides et résilientes.

Soutenu par des investissements antérieurs, le budget de 2022 vise à renforcer les fondements nécessaires à la santé des communautés, notamment le logement et l'eau potable. Il vise également à régler les problèmes de santé et de bien-être mental persistants en assurant un accès continu à des services adaptés à la culture qui répondent aux besoins particuliers des peuples et des communautés autochtones. De plus, les investissements proposés renforceront le contrôle des Premières Nations sur l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves.

Améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones

À mesure que le Canada sort de la pandémie, le gouvernement continuera d'offrir la prestation de soins de santé de haute qualité, sans discrimination et adaptés à la réalité des peuples autochtones. Il s'agit d'une tâche immense, mais des travaux sont déjà en cours avec les partenaires autochtones, les provinces et les territoires pour élaborer conjointement des lois sur la santé des Autochtones fondées sur les distinctions et pour s'assurer que les services de santé répondent aux besoins distincts de tous les peuples autochtones, peu importe où ils vivent.

- ▶ Le budget de 2022 propose d'investir 268 millions de dollars en 2022-2023 afin de continuer à fournir des soins de haute qualité dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations dans les réserves.
- ▶ Les communautés autochtones continuent à faire face à des défis uniques liés à la COVID-19. Le budget de 2022 propose d'accorder 190,5 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023 à Services aux Autochtones Canada pour le Fonds de soutien aux communautés autochtones en vue d'aider les communautés et les organismes autochtones à continuer d'atténuer les répercussions de la COVID-19.

Santé mentale et mieux-être fondés sur les distinctions

Pour s'attaquer aux traumatismes uniques et profondément enracinés des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, notamment le traumatisme intergénérationnel, la discrimination et le racisme flagrants et systémiques ainsi que les inégalités sociales et économiques, il faut une approche de santé mentale et de bien-être fondée sur les distinctions qui est élaborée et mise en œuvre par les peuples autochtones.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 227,6 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour maintenir des services adaptés à la culture, qui tiennent compte des traumatismes et qui sont dirigés par des Autochtones en vue d'améliorer le mieux-être mental, et pour appuyer les efforts entrepris dans le budget de 2021 et qui visent à élaborer conjointement des stratégies de santé mentale et de mieux-être fondées sur les distinctions.

Enseignement primaire et secondaire des Premières Nations

L'enseignement est essentiel pour assurer un bon départ dans la vie. En 2019, le gouvernement fédéral a mis en œuvre une nouvelle approche stratégique et de financement élaborée conjointement pour veiller à ce que les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves reçoivent un enseignement de grande qualité qui répond à leurs besoins uniques. Depuis lors, plus de 3,8 milliards de dollars ont été investis dans les systèmes d'éducation des Premières Nations.

- Le budget de 2022 propose d'investir 310,6 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans pour favoriser de meilleurs résultats scolaires grâce à une entente régionale en matière d'éducation avec le Conseil en Éducation des Premières Nations, qui regroupe 22 communautés membres au Québec.

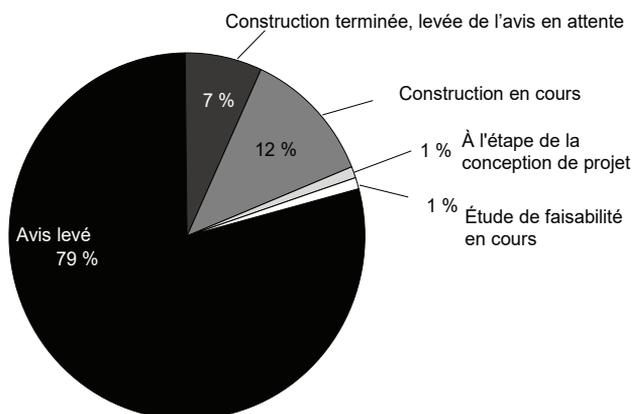
Améliorer l'approvisionnement en eau potable et les infrastructures des communautés des Premières Nations

Collaborer avec les communautés des Premières Nations en vue d'appuyer l'accès durable à l'eau potable s'inscrit au cœur de l'engagement pris par le gouvernement fédéral envers les peuples autochtones. Depuis 2015, le gouvernement a investi 5,3 milliards de dollars en vue de construire et de réparer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et d'appuyer la gestion et l'entretien efficaces des systèmes d'eau.

Grâce aux investissements consentis depuis 2015, les Premières Nations ont pu lever, en date de mars 2022, 131 avis à long terme concernant la qualité de l'eau dans les systèmes publics des réserves, et des initiatives sont en cours afin de lever les 34 avis qui restent. En outre, 212 avis à court terme sur la qualité de l'eau potable ont été levés avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme.

Graphique 7.3

Progrès réalisé concernant la levée d'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable



Source : Services aux Autochtones Canada

Afin d'accélérer les travaux visant à faire lever tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable et de continuer à s'attaquer aux problèmes de déficits infrastructurels critiques dans les communautés des Premières Nations sur les réserves :

- Le budget de 2022 propose de fournir à Services aux Autochtones Canada 398 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer l'infrastructure communautaire dans les réserves, dont au moins 247 millions de dollars seront investis pour traiter les problèmes d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.
- Le budget de 2022 propose de fournir à Services aux Autochtones Canada 173,2 millions de dollars sur dix ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer le transfert à l'Autorité de gestion des eaux des Premières Nations de l'Atlantique des services d'eau et d'eaux usées fournis à 17 communautés. En transférant la prestation des services aux communautés, cette initiative des Premières Nations, la première du genre, aidera à tracer la voie de l'autodétermination tout en renforçant la gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves.

Pour assurer des infrastructures durables d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, il faut adopter un régime réglementaire moderne et efficace. À cette fin, le gouvernement est résolu à abroger la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, qui est en vigueur depuis 2013 et qui ne répond pas aux besoins des Premières Nations. Le gouvernement fédéral collaborera avec les Premières Nations à l'élaboration de lois de remplacement. Le gouvernement a également l'intention de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'exclure de l'impôt le revenu tiré de la Fiducie pour de l'eau potable salubre établie au titre de l'entente de règlement des recours collectifs relatifs à l'eau potable.

En 2018, la bande du lac Lubicon et les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont signé un règlement afin de résoudre la revendication de longue date de la Première Nation, qui comprenait une entente visant à appuyer une nouvelle infrastructure.

- Le budget de 2022 propose de fournir 162,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, afin de permettre l'achèvement de l'infrastructure relativement à la convention de règlement de la bande du lac Lubicon.

Investir dans le logement abordable pour les communautés autochtones

L'accès à un logement sûr et abordable est essentiel en vue d'améliorer les résultats de santé et sociaux et d'assurer un avenir meilleur pour les communautés et les enfants autochtones. C'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral a engagé plus de 2,7 milliards de dollars pour soutenir le logement dans les communautés autochtones depuis 2015.

► Faisant fond sur ces investissements, le budget de 2022 propose de verser 4 milliards de dollars supplémentaires sur sept ans, à compter de 2022-2023, à Services aux Autochtones Canada et à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin d'accélérer les travaux visant à combler les lacunes en matière de logement dans les communautés autochtones comme suit :

- Un financement de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir le logement des Premières Nations dans les réserves;
- Un financement de 565 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le logement dans les communautés des Premières Nations autonomes et titulaires de droits issus de traités modernes;
- Un financement de 845 millions de dollars sur sept ans pour soutenir le logement dans les communautés inuites;
- Un financement de 190 millions de dollars sur sept ans pour soutenir le logement dans les communautés métisses.

Le gouvernement sait également que les peuples autochtones, où qu'ils vivent, font face à des obstacles à l'accès à un logement abordable qui leur sont propres.

► Le budget de 2022 propose d'investir 300 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin d'élaborer conjointement et de mettre sur pied une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique.

En plus de ces nouveaux investissements, le gouvernement fédéral affectera 2 milliards de dollars des 20 milliards de dollars prévus pour la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations afin de répondre aux besoins en matière de logement des enfants des Premières Nations une fois qu'une entente de règlement définitive aura été conclue.

Ces mesures se traduiront par un financement combiné de 6,3 milliards de dollars sur sept ans pour l'amélioration et des logements et l'augmentation de l'offre de logements pour les Autochtones au Canada.

7.3 Faire progresser l'autodétermination et la prospérité

À titre de gardiennes des terres et des ressources et de titulaires de droits à leur égard, les communautés autochtones, fortes de leur population jeune, dynamique et croissante, jouent un rôle vital à la fois dans une relance économique commune et dans l'atteinte des objectifs environnementaux à long terme. Cette voie vers une prospérité commune doit toutefois être fondée sur la reconnaissance du droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination.

C'est pourquoi le budget de 2022 investit pour assurer la mise en œuvre intégrale de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et prend des mesures en vue de faire progresser le leadership climatique autochtone. Le budget de 2022 propose également des investissements pour aider les communautés autochtones à saisir les occasions économiques, y compris dans des secteurs clés comme le tourisme et les ressources naturelles.

Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

L'entrée en vigueur de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a marqué une étape historique dans le cheminement collectif du Canada vers la réconciliation, une étape ancrée dans la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Le gouvernement fédéral demeure déterminé à assurer la mise en œuvre complète et efficace de la Loi en collaborant avec les peuples autochtones.

- ▶ À cette fin, le budget de 2022 propose de verser 65,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 11 millions de dollars par la suite au ministère de la Justice Canada et à Ressources naturelles Canada afin d'accélérer les travaux visant à satisfaire aux exigences législatives, y compris l'élaboration conjointe d'un plan d'action avec les partenaires autochtones.
- ▶ À l'appui de ces efforts, le budget de 2022 propose également de verser 9,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, au ministère de la Défense nationale pour lui permettre d'harmoniser ses opérations et ses activités de mobilisation avec les peuples autochtones et la Loi.

Modifications législatives pour soutenir l'autodétermination

Pour bâtir des nations autochtones fortes, il faut des gouvernements autochtones solides et des institutions dirigées par des Autochtones. C'est pourquoi le budget de 2022 souligne l'engagement du gouvernement fédéral à apporter des modifications législatives qui permettront d'aller au-delà des systèmes coloniaux pour promouvoir l'autodétermination des Autochtones.

- Le budget de 2022 annonce l'intention du gouvernement de remplacer la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* – qui habilite les Premières Nations à exercer leur droit en choisissant de s'exclure des dispositions de la *Loi sur les Indiens* et de les remplacer par leurs propres lois – par la *Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations*. Grâce à cette loi concise et simplifiée, qui donnera force de loi à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations axé sur la relation de nation à nation, on pourra continuer à promouvoir le Régime de gestion des terres des Premières Nations.
- Le budget de 2022 annonce également l'intention du gouvernement de promulguer la loi sur l'entente sur la gouvernance de la Nation anishinabek, qui entraînerait la création du gouvernement de la Nation anishinabek et des gouvernements communautaires pour les Premières Nations participantes. Il s'agirait du premier accord de base sur l'autonomie gouvernementale en Ontario.

Leadership climatique autochtone

Les changements climatiques ont exacerbé les vulnérabilités existantes pour les peuples autochtones, notamment les inondations, les incendies de forêt, le dégel du pergélisol et les menaces relatives aux sources alimentaires locales. Puisque les peuples autochtones et leurs ancêtres sont depuis longtemps les gardiens et les gestionnaires des terres et des eaux qui composent l'écosystème du Canada, les Autochtones sont des intervenants essentiels dans les conversations sur la lutte contre les changements climatiques à tous les niveaux de la société canadienne. C'est pourquoi le leadership climatique autochtone, dans le cadre de solides relations de nation à nation, Inuits-Couronne et de gouvernement à gouvernement, est la pierre angulaire du plan climatique renforcé du Canada pour 2020.

- Conformément à ce qui a été annoncé dans le *Plan de réduction des émissions pour 2030*, le budget de 2022 propose de verser 29,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour appuyer l'élaboration conjointe d'un programme de leadership climatique autochtone afin de soutenir des actions autodéterminées contre les changements climatiques pour répondre aux priorités climatiques des peuples autochtones. Le financement appuiera également la mise en œuvre progressive de stratégies climatiques fondées sur les distinctions.

Établir des partenariats avec les Autochtones dans le cadre de projets de ressources naturelles

De nombreux projets de ressources naturelles sont situés à l'intérieur ou à proximité de communautés autochtones, y compris les projets de mise en valeur de minéraux critiques qui seront nécessaires pour permettre au Canada d'établir une économie carboneutre d'ici 2050. Le fait d'investir dans ces partenariats dès le début de l'élaboration des projets de ressources donne aux Autochtones des occasions de participation concrètes et assure aux investisseurs une plus grande certitude.

- Le budget de 2022 propose de verser 131,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, comme suit :
 - Financement de 103,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, accordé à Ressources naturelles Canada pour élaborer un cadre national de partage des avantages et l'expansion à la fois du Bureau des partenariats avec les Autochtones et du programme Partenariats pour les ressources naturelles autochtones. Au moins 25 millions de dollars de ce financement devraient être consacrés à la mobilisation précoce et au renforcement des capacités des communautés autochtones afin de soutenir leur participation à la stratégie des minéraux critiques. Ces investissements seront pour les communautés autochtones l'occasion de tirer parti de tous les types de projets de ressources naturelles, y compris les minéraux critiques;
 - Financement de 27,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, accordé à Ressources naturelles Canada pour les comités consultatifs et de surveillance autochtones de la canalisation 3 du projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain, qui permettra aux communautés autochtones de définir des priorités communes et de prodiguer des avis judicieux sur ces projets.

Participation économique des Autochtones au projet du réseau Trans Mountain

Une fois terminé, le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain fera partie intégrante de l'infrastructure énergétique à long terme du Canada. Au cours de la durée de vie du pipeline, Trans Mountain Corporation générera des milliards de dollars en liquidités. Le gouvernement fédéral est d'avis que les communautés autochtones situées le long du corridor du projet et des voies de navigation devraient avoir la possibilité de participer aux occasions économiques créées par ce projet. La participation économique des Autochtones au projet de Trans Mountain peut constituer une source importante de financement continu pour le développement économique de ces communautés et un nouveau pas vers l'élaboration d'un modèle de rechange pour les partenariats autochtones dans le développement des ressources naturelles au Canada.

Le gouvernement fédéral a amorcé un dialogue avec les communautés autochtones concernant le corridor et la voie de navigation maritime du projet et annoncera, plus tard au cours de l'année, la prochaine étape en vue d'assurer leur participation au projet Trans Mountain.

Appuyer le développement économique des entreprises et des communautés autochtones

Afin de faire progresser la réconciliation, il faut s'engager en faveur de l'autodétermination économique des Autochtones. Comme il y a plus de 50 000 entreprises appartenant à des Autochtones au Canada, dont nombre d'entre elles réinvestissent leurs bénéfices dans leurs communautés, les projets de développement économique et les entreprises communautaires autochtones fournissent des sources de revenus durables à l'appui d'un avenir meilleur et plus prospère pour les générations à venir. En plus de l'aide apportée à l'industrie touristique autochtone décrite au chapitre 2, les investissements dans les communautés autochtones décrits ci-après aideront ces dernières à contribuer à la relance économique du Canada.

- ▶ Le budget de 2022 propose d'accorder 150 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, au Programme des services relatifs aux terres et au développement économique de Services autochtones Canada et au Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques, afin de favoriser des possibilités économiques prêtes à démarrer dans les communautés autochtones.
- ▶ Pour compléter ce qui précède, le budget de 2022 propose également de verser 15 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à l'Agence canadienne de développement économique du Nord pour soutenir le développement économique autochtone dans le Nord.

- Afin de veiller à ce que toutes les communautés soient en bonne position pour profiter de ces investissements, le budget de 2022 propose également de verser à Services Autochtones Canada un montant de 35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, afin d'augmenter les mesures de soutien en matière de capacité économique, notamment des possibilités de formation spécialisée offertes par des organismes dirigés par des Autochtones.

Nous savons également que les effets cumulatifs des multiples vagues de COVID-19 ont eu une incidence importante sur les entreprises autochtones. En effet, plus de 75 % des entreprises sondées par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone ont indiqué des baisses de revenus comme conséquence directe de la pandémie.

- Afin de soutenir davantage les petites et moyennes entreprises autochtones, le budget de 2022 propose de radier jusqu'à 50 % des prêts consentis dans le cadre de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones liée à la COVID-19 aux entreprises qui avaient besoin d'aide durant la pandémie. Cette mesure permettra aux entreprises détenues par des Autochtones d'être en bonne position pour réussir à long terme.

Faire progresser la compétence fiscale des gouvernements autochtones

Depuis 1998, le gouvernement fédéral a conclu 61 accords de compétence fiscale avec les gouvernements autochtones, lesquels ont généré des revenus importants qui appuient les priorités communautaires et font progresser l'autodétermination.

Le gouvernement confirme son engagement à négocier des accords avec les gouvernements autochtones intéressés qui permettent la mise en œuvre d'une taxe sur les produits et services des Premières Nations à l'intérieur de leurs réserves ou de leurs terres visées par règlement. Le gouvernement confirme également son engagement à travailler avec les gouvernements autochtones autonomes intéressés afin de leur permettre de mettre en œuvre un impôt sur le revenu des particuliers à l'intérieur de leurs terres visées par règlement.

Comme il s'est engagé à le faire dans le budget de 2021, le gouvernement travaillera avec les groupes et les organisations autochtones afin d'élaborer un cadre pour une éventuelle taxe de vente sur le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac (CACT), en tant qu'option supplémentaire par laquelle les gouvernements autochtones peuvent exercer leur compétence fiscale.

Le gouvernement fédéral cherche en permanence à faciliter les arrangements fiscaux entre les provinces ou territoires intéressés et les gouvernements autochtones.

Chapitre 7

Continuer à avancer sur le chemin de la réconciliation en millions de dollars

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
7.1. Lutter contre la discrimination et les préjudices passés subis par les enfants et les familles autochtones	200	953	898	897	811	813	4 573
Soutenir les enfants des Premières Nations par l'application du principe de Jordan ¹	153	773	773	773	773	773	4 017
Mettre en œuvre la législation sur la protection des enfants autochtones	47	48	58	65	30	32	280
Faire face à l'héritage honteux des pensionnats autochtones	0	133	68	59	8	8	275
7.2. Appuyer des communautés fortes et en santé	0	1 471	956	916	1 029	1 149	5 521
Améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones	0	459	0	0	0	0	459
Santé mentale et mieux-être fondés sur les distinctions	0	114	114	0	0	0	228
Enseignement primaire et secondaire des Premières Nations	0	50	57	61	68	76	311
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-5</i>	<i>-10</i>	<i>-15</i>	<i>-20</i>	<i>-50</i>
Améliorer l'approvisionnement en eau potable et les infrastructures des communautés des Premières Nations	0	196	350	52	18	22	639
Investir dans le logement abordable pour les communautés autochtones	0	652	441	813	959	1 071	3 936

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
7.3. Faire progresser l'autodétermination et la prospérité	0	99	123	115	91	75	503
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	0	4	22	20	15	15	75
Leadership climatique autochtone ²	0	2	10	18	0	0	30
Établir des partenariats avec les Autochtones dans le cadre de projets de ressources naturelles	0	36	36	20	20	20	131
Appuyer le développement économique des entreprises et des communautés autochtones	0	57	57	57	57	40	267
Investissements supplémentaires – Continuer à avancer sur le chemin de la réconciliation	0	1	1	0	0	0	2
Première Nation des Dénés Yellowknives (mine Giant)	0	1	1	0	0	0	2
Financement accordé à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour appuyer la mise en œuvre d'une entente de protocole de processus de collaboration se rapportant aux répercussions historiques de l'exploitation de la mine Giant de la Première Nation des Dénés Yellowknives.							
Chapitre 7 – Incidence budgétaire nette	200	2 524	1 979	1 927	1 932	2 037	10 599

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Financement pour 2021-2022 annoncé dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), 2021-2022.

² Annoncé dans le *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*, publié le 29 mars 2022.

Chapitre 8

Des communautés sûres et inclusives

8.1 Un Canada diversifié et inclusif.....	216
Un plan d'action fédéral LGBTQ2	216
Lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la haine	217
Appuyer les communautés noires au Canada	218
Financement fédéral pour la chaire Jean Augustine en matière d'éducation, de communauté et de diaspora	218
Les archives des musulmans et musulmanes au Canada	219
Construire le Jewish Community Centre of Greater Vancouver	219
Assurer une indemnisation équitable pour les médias d'information dans l'écosystème des nouvelles numériques	220
Appuyer le journalisme local et diversifié	220
Créer un système sportif plus sûr.....	221
Appuyer Olympiques spéciaux Canada	221
Soutenir les aînés	222
Doublé le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire	223
Politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles	224
Soutien aux travailleurs ayant fait une fausse couche ou ayant vécu l'accouchement d'un mort-né	225
8.2 Garder les Canadiens en sécurité	225
Élaborer un programme de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut ..	226
Collaborer avec les provinces et les territoires pour faire progresser le plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre ..	226
Se préparer aux situations d'urgence	227
Soutenir le rétablissement et achever la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic	227
Renforcer les capacités des cours supérieures	228
Améliorer l'aide juridique pour les personnes qui en ont le plus besoin ..	228

8.3 Soutenir les artistes et les organismes de bienfaisance dans les communautés	229
Soutenir les secteurs des arts de la scène et du patrimoine du Canada ...	229
Appuyer un secteur de la formation artistique plus inclusif	230
Des partenariats plus solides dans le secteur de la bienfaisance	231
Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés	232

Chapitre 8

Des communautés sûres et inclusives

Aujourd'hui plus que jamais, le gouvernement doit défendre les valeurs et les idéaux canadiens, ainsi que la diversité et le multiculturalisme. Il doit s'assurer de bâtir une société véritablement inclusive. Il doit promouvoir les récits et les contes canadiens, notamment par l'intermédiaire du secteur des arts et de la culture du Canada et des personnes talentueuses qui y travaillent.

Il faut continuer de lutter contre la discrimination systémique et le racisme qui est encore une réalité vécue pour un trop grand nombre de Canadiens. Il faut continuer à prendre des mesures pour rendre les communautés du Canada plus sécuritaires pour tous.

Le budget de 2022 comprend des mesures importantes pour apporter les changements nécessaires et positifs et continuer à promouvoir les valeurs qui ont fait du Canada le pays diversifié et prospère qu'il est aujourd'hui.

Principales mesures en cours

Le budget de 2022 s'appuie sur les récentes mesures que le gouvernement fédéral a prises pour garantir à tous les Canadiens des occasions de prospérer, pour protéger nos communautés et pour appuyer la relance de notre secteur des arts et de la culture. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- ✓ Financement de 601,3 millions de dollars sur cinq ans afin de faire progresser la mise en place d'un nouveau plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre;
- ✓ Financement de plus de 920 millions de dollars pour protéger les Canadiens contre la violence armée et interdire les armes à feu de style arme d'assaut;
- ✓ Financement de 200 millions de dollars pour établir le Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs, qui créera une source de financement durable à l'appui des communautés noires;
- ✓ Financement pouvant atteindre 265 millions de dollars sur quatre ans afin de créer le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, un partenariat entre le gouvernement, les organisations commerciales dirigées par des Canadiens des communautés noires et les institutions financières;
- ✓ Financement de 141,1 millions de dollars pour rendre les programmes d'invalidité fédéraux, les garderies, les communautés et les lieux de travail plus accessibles;
- ✓ Financement de 500 millions de dollars pour la relance des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport et pour appuyer les festivals communautaires et autres événements culturels en personne;
- ✓ Financement de 15 millions de dollars sur trois ans pour mettre sur pied le nouveau Fonds de projets LGBTQ2;

- ✓ Financement de 172 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la capacité du gouvernement fédéral à recueillir des données désagrégées, en particulier sur les diverses populations, afin d'accroître l'équité, la justice et l'inclusion dans ses processus décisionnels.
- ✓ Financement de 408,3 millions de dollars afin de promouvoir les langues officielles et appuyer la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, tel que présenté le 1er mars 2022 par le gouvernement fédéral, en vue d'atteindre une égalité réelle entre les langues officielles du Canada et qui inclut des bonifications vouées à répondre aux défis des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

8.1 Un Canada diversifié et inclusif

Depuis des générations, de nouveaux arrivants de partout dans le monde ont contribué à bâtir le pays dynamique et prospère que nous connaissons aujourd'hui.

Au Canada, la diversité est un fait, mais l'inclusion est un choix, et il reste du travail à accomplir pour faire du Canada un pays vraiment égalitaire pour tous. Les deux dernières années nous ont particulièrement rappelé les obstacles systémiques et les vulnérabilités auxquels font face les Canadiens racisés et des communautés noires, les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les femmes, les aînés et les Canadiens LGBTQ2.

Le budget de 2022 prévoit de nouvelles mesures pour promouvoir un Canada plus équitable et inclusif, et pour bâtir des communautés où tous sentent qu'ils peuvent réussir.

Un plan d'action fédéral LGBTQ2

Bien que le Canada ait fait d'importants progrès depuis la légalisation du mariage homosexuel en 2005, de nombreuses communautés canadiennes LGBTQ2 font toujours face à une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre, ce qui continue d'entraîner des inégalités sanitaires, sociales et économiques.

- Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 100 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, afin d'appuyer la mise en œuvre du prochain Plan d'action fédéral LGBTQ2, qui appuiera un Canada plus juste et plus équitable pour les Canadiens LGBTQ2.

Lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la haine

Le racisme n'a pas sa place au Canada. Notre société et notre économie sont renforcées chaque jour par la remarquable diversité culturelle, linguistique et ethnique du Canada. Même si, en tant que pays, le Canada a réalisé de réels progrès, le racisme continue d'être un problème quotidien pour de nombreux Canadiens, comme en témoigne la forte augmentation du racisme anti-asiatique, du racisme envers les Canadiens des communautés noires et des actes de haine antisémites, ainsi que les multiples attaques islamophobes horribles survenues au cours des dernières années.

En 2019, le gouvernement fédéral a lancé la Stratégie de lutte contre le racisme pour financer d'importants projets communautaires, promouvoir la compréhension à l'échelle du Canada et réduire l'incidence du racisme et de la discrimination.

- ▶ Le gouvernement reconnaît que la lutte du Canada contre le racisme est loin d'être terminée. C'est pourquoi le budget de 2022 propose d'accorder 85 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, au ministère du Patrimoine canadien afin d'appuyer les travaux en cours en vue de lancer une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme et un plan d'action national de lutte contre la haine. Ce financement appuiera des projets communautaires qui permettent aux Canadiens racisés et des communautés noires, de même qu'aux minorités religieuses, d'avoir accès à des ressources favorisant leur pleine participation à l'économie canadienne, tout en sensibilisant la population aux questions liées au racisme et à la haine au Canada.
- ▶ Afin de lutter contre la discrimination fondée sur la religion, la rhétorique haineuse et le racisme au pays et à l'étranger, le budget de 2022 propose de verser 11,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 2,4 millions de dollars par la suite, au ministère du Patrimoine canadien et à Affaires mondiales Canada, comme suit :
 - 5,6 millions de dollars sur cinq ans, et 1,2 million par la suite, pour appuyer l'envoyé spécial du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme;
 - 5,6 millions de dollars sur cinq ans, et 1,2 million de dollars par la suite, pour appuyer le nouveau représentant spécial chargé de la lutte contre l'islamophobie.

Pour préserver la mémoire des personnes assassinées pendant l'Holocauste et lutter contre les distorsions historiques et le négationnisme :

- ▶ Le budget de 2022 propose de verser 20 millions de dollars en 2022-2023 au ministère du Patrimoine canadien pour appuyer la construction du nouveau Musée de l'Holocauste à Montréal. De plus, un financement de 2,5 millions a été approuvé pour le Sarah and Chaim Neuberger Holocaust Education Centre par l'intermédiaire du Fonds du Canada pour les espaces culturels et du Programme d'aide aux musées.

Ce financement s'appuie sur d'importants investissements réalisés depuis 2015 pour lutter contre le racisme au Canada, notamment pour des initiatives soutenues dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le racisme et des investissements annoncés dans le budget de 2021 pour appuyer la Fondation canadienne des relations raciales et les communautés courant le risque de subir des crimes haineux. Des investissements antérieurs ont également amélioré le soutien communautaire aux jeunes Canadiens des communautés noires et élargi la recherche pour élaborer des programmes et des soins de santé mentale plus axés sur la culture. Le gouvernement demeure déterminé à travailler avec les communautés confessionnelles et culturelles locales pour faire avancer d'importants projets.

Appuyer les communautés noires au Canada

Les données continuent de démontrer que les Canadiens des communautés noires sont plus susceptibles d'avoir un emploi précaire et que le taux de prévalence des ménages à faible revenu est injustement plus élevé parmi ce groupe en raison du racisme envers les Canadiens des communautés noires, qui entraîne des répercussions néfastes sur le bien-être socioéconomique de nombreux Canadiens des communautés noires. Le gouvernement fédéral est résolu à combler les inégalités systémiques subies par les communautés noires du Canada.

- ▶ Le budget de 2022 propose de verser 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à Emploi et Développement social Canada pour l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada, afin de continuer à renforcer les moyens d'action des organismes communautaires dirigés par des Canadiens des communautés noires et au service des Canadiens des communautés noires et le travail qu'ils font pour favoriser l'inclusion.
- ▶ La ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social explorera d'autres options pour continuer à soutenir le renforcement des capacités au sein des organismes communautaires dirigés par des Noirs et au service des Canadiens des communautés noires à long terme.

Financement fédéral pour la chaire Jean Augustine en matière d'éducation, de communauté et de diaspora

En 1993, l'honorable Jean Augustine a écrit l'histoire en étant la première Canadienne noire à être élue à la Chambre des communes. Elle est plus tard devenue la première Canadienne noire à être nommée au Cabinet fédéral. M^{me} Augustine a également eu une carrière remarquable en tant qu'activiste et éducatrice en justice sociale. La chaire Jean Augustine en matière d'éducation, de communauté et de diaspora, hébergée à l'Université York, est axée sur la lutte contre les barrières systémiques et les inégalités raciales dans le système d'éducation canadien afin d'améliorer les résultats en matière d'éducation pour les étudiants des communautés noires.

- ▶ Le budget de 2022 propose de verser 1,5 million de dollars en 2022-2023 au ministère du Patrimoine canadien pour une contribution fédérale à une fondation qui appuierait les activités continues de la chaire Jean Augustine en matière d'éducation, de communauté et de diaspora.

Les archives des musulmans et musulmanes au Canada

Depuis trop longtemps, les communautés musulmanes au Canada voient leurs représentations, leurs histoires et leurs identités façonnées publiquement par des sources médiatiques majoritairement non musulmanes. Ces représentations portent souvent le fardeau de récits de terrorisme, de guerre, de violence, d'islamophobie et d'extrémisme.

La Muslims in Canada Archive, une initiative collaborative de l'Institut des études islamiques de l'Université de Toronto, offre la possibilité de réinterpréter ces récits et de permettre à la communauté musulmane forte et diversifiée du Canada de raconter ses histoires dans ses propres mots.

- ▶ Le budget de 2022 propose de fournir 4 millions de dollars en 2022-2023 au ministère du Patrimoine canadien afin d'appuyer la Muslims in Canada Archive. Ce financement aidera cette dernière à poursuivre son travail avec les organismes nationaux d'archivage et les organismes communautaires musulmans pour acquérir, organiser, préserver et rendre accessibles les documents de personnes et d'organismes musulmans au Canada et qui portent sur eux.

Construire le Jewish Community Centre of Greater Vancouver

Depuis des générations, le Jewish Community Centre of Greater Vancouver offre du leadership en matière d'activités culturelles, récréatives, éducationnelles et sociales à des familles de tous les horizons. Aujourd'hui, les installations existantes sont vieillissantes et les services du centre sont surutilisés.

Un important projet de réaménagement est prévu en vue de moderniser le centre communautaire qui desservira diverses communautés grâce à de nouvelles installations où seront offertes des activités artistiques, culturelles et récréatives, ainsi que des activités destinées aux aînés. Le projet contribuera également de façon importante à s'attaquer aux difficultés liées au coût de la vie à Vancouver grâce à la création de centaines de nouveaux logements locatifs abordables et de places en garderie. Le gouvernement entend annoncer du financement pour le Jewish Community Centre of Greater Vancouver dans le futur.

Assurer une indemnisation équitable pour les médias d'information dans l'écosystème des nouvelles numériques

L'exactitude, la diversité et la pertinence de l'information contribuent à la prospérité et au fonctionnement de la démocratie au Canada. Parallèlement au changement des habitudes des lecteurs, qui se procurent de plus en plus leur information en ligne, il est important que les médias d'information demeurent indépendants et fiables. Pour veiller à ce que ce soit le cas, les entreprises de médias d'information doivent pouvoir recevoir une indemnisation équitable lorsque leur contenu est publié en ligne.

- Le budget de 2022 propose de fournir 8,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour établir un nouveau régime législatif et réglementaire afin d'exiger que les plateformes numériques qui génèrent des revenus provenant de la publication de contenu d'information partagent une partie de ces revenus avec les médias d'information canadiens.

Appuyer le journalisme local et diversifié

La diversité des médias et des reportages au Canada devrait refléter la diversité des Canadiens. Comme les technologies numériques ont fondamentalement redéfini les assises économiques du secteur des médias d'information, réduisant ainsi l'accès et la diversité des points de vue, il est important, maintenant plus que jamais, que les Canadiens aient accès à de l'information fiable provenant de leurs propres communautés et touchant celles-ci.

- Afin d'appuyer la présentation de reportages diversifiés et locaux dans les médias d'information, le budget de 2022 propose de fournir 15 millions de dollars, en 2023-2024, à Patrimoine canadien, comme suit :
 - Financement de 10 millions de dollars en 2023-2024 pour l'Initiative de journalisme local afin de continuer à appuyer la production de contenu journalistique local pour les communautés mal desservies à l'échelle du Canada.
 - Financement de 5 millions de dollars en 2023-2024 pour établir un nouveau fonds pour les récits changeants afin d'éliminer les obstacles systémiques dans les secteurs des médias et de la culture et d'aider les organisations, les journalistes et les créateurs racisés et issus de minorités religieuses à mieux faire connaître leurs expériences et leurs perspectives.

- Le budget de 2022 propose également de fournir à Patrimoine canadien 40 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, pour le Fonds du Canada pour les périodiques afin d'appuyer la disponibilité du contenu journalistique et d'aider ses publications à s'adapter à l'évolution constante de la technologie et des habitudes de consommation relativement aux médias chez les Canadiens.

Créer un système sportif plus sûr

Les athlètes canadiens de haut niveau doivent se sentir en sécurité dans un environnement exempt d'abus, de harcèlement et de discrimination. Cependant, de nombreux athlètes canadiens ont présenté des preuves attestant que les milieux dans lesquels ils pratiquent leurs sports de compétition ne sont pas sécuritaires.

- Le budget de 2022 propose de fournir 16 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, au ministère du Patrimoine canadien pour appuyer les mesures visant à créer un système sportif plus sûr. Des fonds seront notamment prévus pour le Centre de règlement des différends sportifs du Canada pour la mise en œuvre du nouveau mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire, ainsi que pour veiller à ce que les politiques et les pratiques nationales en matière de sport réduisent le risque de harcèlement, d'abus et de discrimination, et créent un système sportif plus sûr et plus inclusif.

Appuyer Olympiques spéciaux Canada

Les Olympiques spéciaux sont un mouvement mondial qui offre des programmes et des possibilités de participer à des compétitions permettant d'enrichir, par l'intermédiaire du sport, la vie de millions de personnes ayant une déficience intellectuelle partout dans le monde, y compris dans les communautés à l'échelle du Canada.

- Le budget de 2022 propose de fournir 1,8 million de dollars en financement continu, à compter de 2022-2023, comme prolongement du financement de 16 millions de dollars accordé à Olympiques spéciaux Canada dans le budget de 2018. Ces fonds appuieront plus de 45 000 enfants, jeunes et adultes grâce à l'extraordinaire réseau de l'organisme, qui compte 21 000 bénévoles.

Soutenir les aînés

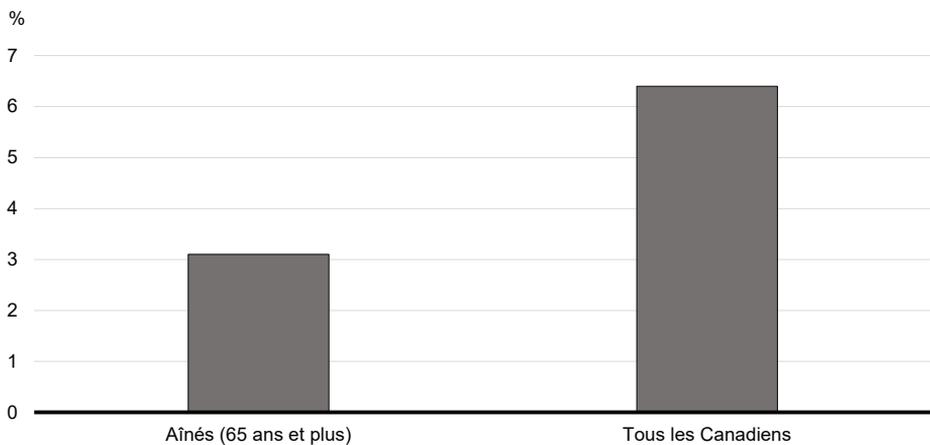
Le Canada doit beaucoup à ses aînés, et le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan en leur offrant le soutien au revenu dont ils ont tant besoin.

Le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV), qui comprend la pension de la SV, le Supplément de revenu garanti (SRG) et les allocations, est le plus important programme fédéral non lié à la pandémie au Canada. Il devrait fournir aux aînés un soutien de 68,2 milliards de dollars en 2022-2023, et ce montant devrait atteindre 87,2 milliards de dollars en 2026-2027. En date de février 2022, le nombre de bénéficiaires de la SV s'élevait à près de 6,9 millions, y compris 2,2 millions de bénéficiaires du SRG et environ 72 000 bénéficiaires de l'Allocation.

De plus, les aînés n'ont pas à s'inquiéter, puisque les prestations de la SV et du SRG sont indexées tous les trimestres à l'indice des prix à la consommation, ce qui signifie que leurs prestations seront ajustées en fonction de l'inflation; le niveau et l'indexation de ces prestations montrent que la proportion d'aînés vivant dans la pauvreté n'est que la moitié de celle de l'ensemble de la population.

Graphique 8.1

Pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté



Sources : Statistique Canada; Enquête canadienne sur le revenu (2020); Mesure fondée sur un panier de consommation

Depuis 2016, le gouvernement fédéral a pris d'importantes mesures pour soutenir davantage les aînés, notamment les suivantes :

- ✓ L'augmentation de 10 % de la prestation maximale du SRG pour les aînés seuls;
- ✓ L'annulation de la hausse annoncée de l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG à 67 ans pour qu'il soit rétabli 65 ans;

- ✓ À compter de juillet, l'augmentation de 10 % de la pension de la SV pour les aînés de 75 ans ou plus, ce qui se traduira par des prestations supplémentaires de plus de 766 \$ aux pensionnés touchant la prestation intégrale la première année.

De nombreux aînés préfèrent demeurer dans leur propre maison aussi longtemps que possible. Le gouvernement fédéral offre un soutien important pour qu'ils puissent le faire, notamment en fournissant depuis 2017 un fonds de 6 milliards de dollars sur 10 ans aux provinces et aux territoires pour la prestation de services de soins à domicile.

Les aînés veulent également rester actifs et engagés dans leur communauté à mesure qu'ils vieillissent, et le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, qui a soutenu plus de 33 500 projets dans des centaines de communautés partout au Canada depuis 2004, les aide à le faire.

Alors que le gouvernement évalue toute autre augmentation du SRG, le budget de 2022 prévoit de miser sur les importants programmes ci-dessus et de continuer d'appuyer la qualité de vie de nos aînés pendant qu'ils vieillissent.

- ▶ Le budget de 2022 propose la création d'un groupe d'experts chargé d'étudier l'idée d'une allocation pour les aînés souhaitant vieillir à la maison. Le groupe d'experts fera rapport au ministre des Aînés et au ministre de la Santé. De plus amples détails seront communiqués au cours des mois à venir.
- ▶ Le budget de 2022 propose un financement de 20 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour le programme élargi Nouveaux Horizons pour les aînés afin d'appuyer plus de projets qui améliorent la qualité de vie des aînés et de les aider à continuer de participer pleinement à leur communauté.

Doubler le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

Les aînés et les personnes en situation de handicap méritent d'avoir la possibilité de vivre et de vieillir chez eux, mais les rénovations et les modifications visant à rendre une maison plus sécuritaire et accessible peuvent s'avérer coûteuses. Le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire fournit un soutien pour compenser certains de ces coûts. Toutefois, la hausse du coût des rénovations domiciliaires fait en sorte que beaucoup d'aînés et de personnes en situation de handicap estiment ne pas avoir les moyens de payer les modifications qui leur permettraient de continuer à vivre chez eux en toute sécurité.

- ▶ Le budget de 2022 propose de doubler le plafond des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire à 20 000 \$ pour l'année d'imposition 2022 et les suivantes. Ainsi, un crédit d'impôt pouvant atteindre 3 000 \$ est offert pour des rénovations ou des modifications importantes pour l'accessibilité, ce qui représente une augmentation par rapport au crédit d'impôt précédent, dont la limite était fixée à 1 500 \$.

Cette mesure visant à doubler la limite annuelle du crédit aidera à rendre plus abordables les modifications et rénovations plus importantes, notamment :

- L'achat et l'installation de rampes d'accès pour fauteuil roulant, de baignoires avec porte et de douches accessibles aux fauteuils roulants;
- L'élargissement des portes et couloirs pour permettre le passage d'un fauteuil roulant ou d'une marchette;
- La construction d'une chambre ou d'une salle de bain afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée;
- L'installation de revêtement de sol antidérapant pour prévenir les chutes.

Politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles

Il est essentiel de veiller à ce que les enfants les plus vulnérables aient accès aux aliments sains et nutritifs dont ils ont besoin pour grandir et apprendre. Cependant, près de deux millions d'enfants au Canada risquent de se rendre à l'école le ventre vide.

- ▶ Au cours de la prochaine année, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social collaboreront avec les provinces, les territoires, les municipalités, les partenaires autochtones et les intervenants afin d'élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et d'examiner la façon dont un plus grand nombre d'enfants canadiens peuvent recevoir des aliments nutritifs à l'école.

Soutien aux travailleurs ayant fait une fausse couche ou ayant vécu l'accouchement d'un mort-né

Une fausse couche ou l'accouchement d'un mort-né est un événement profondément tragique dans la vie d'une personne et peut causer des traumatismes physiques et psychologiques.

En 2021, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour aider les employés sous réglementation fédérale qui vivent une fausse couche en instaurant de nouvelles dispositions sur les congés de deuil en vertu du *Code canadien du travail*. Ces dispositions prévoient jusqu'à huit semaines de congé non payé pour les employés qui ont perdu un enfant ou qui ont accouché d'un mort-né. Les trois premiers jours seront payés pour les employés qui ont occupé un emploi pendant trois mois continus.

- Le gouvernement compte présenter des modifications législatives au *Code canadien du travail* au cours de la prochaine année, lesquelles prévoiraient du soutien supplémentaire pour les employés sous réglementation fédérale qui ont fait une fausse couche ou qui ont vécu l'accouchement d'un mort-né.

8.2 Garder les Canadiens en sécurité

Les Canadiens devraient toujours se sentir en sécurité dans leur maison et dans leur communauté, mais la violence armée peut menacer leur sécurité dans un trop grand nombre de villages et de villes partout au pays.

Le budget de 2022 réaffirme l'engagement du gouvernement fédéral à lutter contre la violence armée au Canada en veillant à ce que les armes à feu de style arme d'assaut ne se retrouvent plus dans nos communautés. Il annonce également de nouveaux fonds pour mieux préparer le Canada à faire face aux situations d'urgence, pour mettre fin à la violence fondée sur le genre en partenariat avec les provinces et les territoires et pour s'assurer que nos tribunaux sont en mesure d'offrir en temps opportun l'accès à la justice que les Canadiens méritent.

Élaborer un programme de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut

La violence armée continue de constituer une menace très réelle dans les communautés partout au Canada, surtout pour les femmes et les filles.

Depuis 2016, le gouvernement fédéral a investi plus de 920 millions de dollars pour lutter contre la violence liée aux armes à feu et mettre ces armes hors de portée des gangs et des criminels. Ces investissements soutiennent les travaux en collaboration avec les provinces et les territoires en vue de concrétiser des initiatives de prévention et d'interventions en matière de violence liée aux armes à feu et aux gangs, de renforcer la capacité en matière d'application de la loi et de poursuites et de sévir contre la contrebande d'armes à feu à la frontière. Le 1^{er} mai 2020, le gouvernement a annoncé l'interdiction de plus de 1 500 modèles et variantes d'armes à feu de style arme d'assaut. Le gouvernement mettra en œuvre un programme de rachat obligatoire pour s'assurer que ces armes sont retirées de façon sécuritaire de nos communautés, et pour de bon.

Collaborer avec les provinces et les territoires pour faire progresser le plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre

Le gouvernement est déterminé à travailler avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les intervenants et ses partenaires autochtones pour prévenir et lutter contre la violence fondée sur le genre au Canada. En s'appuyant sur les investissements réalisés à ce jour, notamment un financement de plus de 600 millions de dollars sur cinq ans fourni dans le budget de 2021, le gouvernement collaborera maintenant avec les provinces et les territoires afin d'assurer une réponse nationale coordonnée pour mettre fin à la violence fondée sur le genre partout au Canada.

➤ Le budget de 2022 propose de fournir 539,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Femmes et Égalité des genres Canada pour permettre aux provinces et aux territoires de compléter et de renforcer les services et le soutien offerts au sein de leurs administrations afin de prévenir la violence fondée sur le genre et de soutenir les survivantes.

Cet investissement aidera les provinces et les territoires à mettre en œuvre le futur plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre. De plus amples détails sur ce plan seront fournis au cours des prochains mois.

Se préparer aux situations d'urgence

Les événements récents, comme la pandémie de COVID-19, de même que les inondations et les incendies de forêt dévastateurs en Colombie-Britannique, nous ont rappelé qu'il est important que le Canada soit prêt à intervenir en cas d'urgence lorsque des vies et des communautés sont menacées.

- Le budget de 2022 propose de verser 24,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, avec 0,3 million de dollars en amortissement restant, et 5,4 millions de dollars par la suite, au Bureau du Conseil privé pour mettre sur pied un secrétariat chargé d'appuyer le ministre de la Protection civile et d'améliorer la coordination fédérale des interventions d'urgence.

Soutenir le rétablissement et achever la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

En juillet 2013, le déraillement d'un train qui transportait du pétrole brut a causé 47 décès à Lac-Mégantic, au Québec. En février 2014, pour aider la communauté à se remettre de cette tragédie, le gouvernement fédéral s'est engagé à assumer une part des coûts avec le gouvernement du Québec en appui aux efforts d'intervention, de rétablissement et de décontamination; à ce jour, le gouvernement fédéral a fourni 120 millions de dollars pour soutenir ces travaux d'une importance cruciale.

En 2018, les gouvernements du Canada et du Québec se sont également engagés à construire une voie de contournement pour que le trafic ferroviaire puisse contourner la ville. Depuis lors, des progrès importants ont été réalisés pour faire avancer le projet. Le gouvernement fédéral reste déterminé à achever la voie de contournement en partenariat avec le gouvernement du Québec; pour que le projet se réalise, les deux parties doivent fournir leur juste part de financement.

- Le budget de 2022 propose de fournir 13,2 millions de dollars en 2022-2023 à Sécurité publique Canada pour le paiement fédéral final par l'intermédiaire du programme de contribution de Lac-Mégantic.
- Le budget de 2022 propose également de fournir à Transports Canada 237,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour achever la construction de la voie de contournement de Lac-Mégantic. Le gouvernement fédéral continuera de faire progresser certains éléments du projet en attendant la conclusion d'une entente de partage des coûts avec le gouvernement du Québec.

Ces investissements aideront la communauté à se reconstruire et à se remettre de cet incident tragique.

Renforcer les capacités des cours supérieures

Les retards dans les cours supérieures peuvent entraver l'accès des Canadiens à la justice et empêcher le règlement rapide des litiges. Pour réduire et prévenir ces retards, le gouvernement s'est engagé à créer de nouveaux postes de juge et à renforcer les capacités des cours supérieures.

- Le budget de 2022 propose de modifier la *Loi sur les juges*, la *Loi sur les Cours fédérales* et la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* afin d'ajouter 24 nouveaux postes dans les cours supérieures, y compris de nouveaux postes de juge en chef adjoint pour la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan et pour la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick. Cette mesure offrira plus de possibilités de nommer des candidats diversifiés pouvant mieux représenter les communautés qu'ils servent.
- Le budget de 2022 propose aussi de fournir 83,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 17,8 millions par la suite pour ces 24 postes supplémentaires dans les cours supérieures.

Améliorer l'aide juridique pour les personnes qui en ont le plus besoin

Tous les Canadiens devraient avoir accès à un système de justice équitable. Le gouvernement fédéral aide à financer les services d'aide juridique, en partenariat avec les provinces et les territoires, afin d'appuyer l'accès à la justice pour les Canadiens qui n'ont pas les moyens de se payer les services d'un avocat. Au Canada, les Autochtones, les Canadiens racisés et des communautés noires et les personnes ayant des problèmes de santé mentale sont surreprésentés parmi les personnes qui comparaissent devant un tribunal criminel. Pour que personne ne soit désavantagé devant les tribunaux et que chaque Canadien ait droit à une audience équitable, il faut plus de soutien.

- Le budget de 2022 propose de verser 60 millions de dollars en 2023-2024 pour accroître la contribution fédérale aux services d'aide juridique en matière criminelle.

8.3 Soutenir les artistes et les organismes de bienfaisance dans les communautés

Des communautés dynamiques et en pleine croissance contribuent à faire du Canada le meilleur endroit au monde pour vivre, travailler et élever une famille.

Ces deux dernières années nous ont rappelé que nous sommes en meilleure posture lorsque nous veillons les uns sur les autres. Le budget de 2022 permettra aux organismes de bienfaisance canadiens d'accomplir plus facilement leur travail important et de faire en sorte que les Canadiens et les personnes du monde entier puissent profiter de leur générosité.

À mesure que le pays traverse la pandémie et que les Canadiens se remettent sur pied, le secteur des arts de la scène canadien continue de ressentir les répercussions des fermetures et des limites de capacité des deux dernières années. Le budget de 2022 continuera d'appuyer la relance du secteur des arts de la scène qui rassemble les Canadiens.

Soutenir les secteurs des arts de la scène et du patrimoine du Canada

Les fermetures et les restrictions liées à la capacité imposées pendant la pandémie de COVID-19 ont dévasté les arts de la scène au Canada, y compris notre secteur du théâtre de calibre mondial. Aujourd'hui, le nombre de productions et les niveaux d'emplois dans le secteur des arts de la scène demeurent nettement inférieurs aux niveaux d'avant la pandémie.

Le budget de 2021 prévoyait 500 millions de dollars sur deux ans pour appuyer la réouverture et la relance du secteur des arts, de la culture, du patrimoine et du sport au Canada. Ce financement comprenait des fonds pour aider les festivals canadiens, les théâtres extérieurs et les musées locaux qui offrent des expériences et des événements en personne à attirer des visiteurs dans nos communautés et à encourager le retour sécuritaire des publics en personne.

Le gouvernement fédéral a été là pour soutenir les artistes, ainsi que les organismes et les travailleurs des arts de la scène, tout au long de la pandémie. Les investissements essentiels figurant dans le budget de 2021, y compris un montant de 250 millions de dollars à verser en 2022-2023, continueront de soutenir les arts de la scène au Canada et les Canadiens talentueux qui œuvrent dans nos secteurs des arts, de la culture et du patrimoine.

En outre, la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 a accordé 62,3 millions de dollars en 2022-2023 pour créer un programme temporaire visant à soutenir directement les artistes de la scène et les travailleurs en coulisses qui ont été touchés financièrement par les restrictions de santé publique et les fermetures. Le financement devrait être versé à ces travailleurs d'ici l'été 2022.

- Pour compléter les initiatives précédentes, le budget de 2022 propose d'accorder 12,1 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, au Centre national des Arts pour soutenir la création, la coproduction, la promotion et la tournée de productions avec des troupes d'art d'interprétation canadiennes commerciales et à but non lucratif.
- Afin d'indemniser les organismes canadiens des arts, de la culture et du patrimoine pour les pertes de recettes attribuables aux restrictions de santé publique et aux limites de capacité, le budget de 2022 propose de verser 50 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023 au ministère du Patrimoine canadien, au Conseil des Arts du Canada et à Téléfilm Canada.

Appuyer un secteur de la formation artistique plus inclusif

Alors que le secteur des arts se remet de la pandémie de COVID-19, sa vitalité et sa réussite dépendront en grande partie de la prochaine génération d'artistes canadiens. Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts aide à bâtir cette prochaine génération de créateurs et de dirigeants culturels canadiens en appuyant la formation d'artistes qui présentent un grand potentiel.

Bien que du soutien à l'équité et à l'inclusion soit prévu dans l'administration du Fonds, un soutien additionnel pour les organismes de formation artistique autochtones et racisés accroîtra la participation, la promotion et la représentation des communautés historiquement mal desservies.

- Afin de continuer à appuyer la relance du secteur des arts après la pandémie de COVID-19 et pour s'attaquer aux inégalités historiques dans les niveaux de financement des organismes de formation artistique autochtones et racisés, le budget de 2022 propose de fournir 22,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 5 millions par la suite, à Patrimoine canadien pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts.

Des partenariats plus solides dans le secteur de la bienfaisance

Les organismes de bienfaisance canadiens accomplissent un vaste éventail de travaux importants, y compris des activités de développement international et de secours à l'étranger d'importance vitale partout dans le monde, ainsi qu'un soutien direct aux Canadiens ici au pays. Les règles fiscales devraient appuyer leur travail et réduire au minimum leur fardeau administratif, tout en continuant d'assurer la reddition de comptes quant à la façon dont sont utilisées les ressources de bienfaisance.

Tant le secteur des organismes de bienfaisance que les parlementaires ont présenté un certain nombre de propositions pour atteindre ces objectifs tout en permettant aux organismes de bienfaisance de bénéficier d'une souplesse accrue pour appuyer les groupes sans but lucratif qui n'ont peut-être pas la capacité d'accéder au statut d'organisme de bienfaisance. Le gouvernement appuie ces efforts.

- Afin de donner une souplesse suffisante aux organismes de bienfaisance pour qu'ils mènent à bien leur travail, le budget de 2022 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre à un organisme de bienfaisance de fournir ses ressources à des organismes qui ne sont pas des donataires reconnus, à condition que l'organisme de bienfaisance satisfasse à certaines exigences assurant la reddition de comptes. On vise ainsi à mettre en place l'esprit du projet de loi S-216 (*Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance*), qui est actuellement à l'étude au Parlement.

Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés

Chaque année, les organismes de bienfaisance sont tenus de dépenser un montant minimum en fonction de la valeur de leurs actifs d'investissement. C'est ce que l'on appelle le « contingent des versements », qui garantit que les dons de bienfaisance sont investis dans nos communautés.

➤ À la suite de consultations menées en 2021 auprès du secteur des organismes de bienfaisance, le budget de 2022 propose d'établir un nouveau taux de contingent des versements progressif pour les organismes de bienfaisance. Le taux du contingent des versements passera de 3,5 % à 5 % pour les actifs d'investissement de plus de 1 million de dollars.

Ce nouveau taux, plus élevé, renforcera le soutien au secteur des organismes de bienfaisance tout en étant fixé à un niveau durable, assurant ainsi la disponibilité continue du financement à long terme.

Ces modifications entreront en vigueur pour l'exercice d'un organisme de bienfaisance commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après et seront réexaminées au bout de cinq ans.

L'Agence du revenu du Canada améliorera également la collecte de renseignements auprès des organismes de bienfaisance, notamment en vérifiant si ces organismes respectent leur contingent des versements, ainsi que l'information sur les placements et les fonds des organismes de bienfaisance orientés par les donateurs.

Chapitre 8

Des communautés sûres et inclusives en millions de dollars

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	Total
8.1. Un Canada diversifié et inclusif	3	126	145	92	61	31	458
Un plan d'action fédéral LGBTQ2	0	18	26	30	14	12	100
Lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la haine – lancement de la nouvelle stratégie de lutte contre le racisme et plan d'action national de lutte contre la haine	0	4	27	27	27	0	85
Lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la haine – Envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme et le nouveau représentant spécial chargé de la lutte contre l'islamophobie	0	2	2	2	2	2	11
Lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la haine – Musée de l'Holocauste de Montréal	0	20	0	0	0	0	20
Soutenir les communautés noires du Canada	0	25	25	0	0	0	50
Financement fédéral pour la chaire Jean Augustine en matière d'éducation, de communauté et de diaspora	0	2	0	0	0	0	2
Appuyer la Muslims in Canada Archive	0	4	0	0	0	0	4
Assurer une indemnisation équitable pour les médias d'information dans l'écosystème des nouvelles numériques	0	4	4	4	4	4	20
<i>Moins : Recettes prévues</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-4</i>	<i>-4</i>	<i>-4</i>	<i>-11</i>
Appuyer le journalisme local et diversifié	0	15	27	13	0	0	55
Créer un système sportif plus sûr	0	6	6	4	0	0	16

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Appuyer Olympiques spéciaux Canada	0	2	2	2	2	2	9
Soutenir les aînés	0	10	10	0	0	0	20
Doubler le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire	3	15	15	15	15	15	78
8.2. Garder les Canadiens en sécurité	0	44	255	235	220	204	958
Collaborer avec les provinces et les territoires pour faire progresser le plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre	0	2	78	153	153	153	539
Se préparer aux situations d'urgence	0	4	5	5	5	5	25
Soutenir le rétablissement et achever la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic	0	21	96	61	44	28	250
Renforcer les capacités des cours supérieures	0	17	16	17	17	17	84
Améliorer l'aide juridique pour les personnes qui en ont le plus besoin	0	0	60	0	0	0	60
8.3. Soutenir les artistes et les organismes de bienfaisance dans les communautés	0	64	25	40	50	70	250
Soutenir les secteurs des arts de la scène et du patrimoine du Canada	0	54	8	0	0	0	62
Appuyer un secteur de la formation artistique plus inclusif	0	3	4	5	5	5	22
Des partenariats plus solides dans le secteur de la bienfaisance	0	7	13	35	45	65	165

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	<i>Total</i>
Investissements supplémentaires – Des communautés sûres et inclusives	0	8	8	12	12	12	54
Financement pour l'accès à la lecture et aux œuvres publiées pour les Canadiens ayant une déficience en lecture	0	2	3	7	7	7	25
Financement proposé pour Emploi et Développement social Canada pour appuyer la production et la distribution de documents en format adapté par le Centre d'accès équitable aux bibliothèques et le Réseau national de services équitables de bibliothèque; mener des recherches pour mieux comprendre les lacunes en matière de matériel de lecture accessible; et lancer un nouveau programme d'accès équitable à la lecture pour stimuler la production de matériel de lecture en format accessible grâce à des partenariats novateurs. Ces mesures aideront à promouvoir l'inclusion économique et sociale des personnes ayant une déficience en lecture et à créer un Canada sans obstacle.							
Programme de contributions pour les analyses biologiques	0	6	5	6	6	6	29
Financement proposé pour Sécurité publique Canada afin d'améliorer le Programme de contribution aux analyses biologiques, qui appuie les laboratoires judiciaires provinciaux de l'Ontario et du Québec.							
Chapitre 8 – Incidence budgétaire nette	3	243	434	380	343	318	1 720

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 9

Équité fiscale et gouvernement efficace

9.1 Un régime fiscal équitable	240
Exiger que les institutions financières aident à payer les coûts de la relance.....	241
Prévenir le recours à des sociétés étrangères pour éviter l'impôt canadien	242
Nouvelles étapes en vue d'un impôt minimum pour les personnes à revenu élevé.....	242
Limiter l'évitement fiscal abusif par les institutions financières	243
Éliminer l'échappatoire de la double déduction	244
Élargir les règles fiscales anti-évitement	244
Renforcer la règle générale anti-évitement	245
Réforme fiscale internationale.....	245
Normes comptables internationales pour les contrats d'assurance.....	247
Renforcer l'Agence du revenu du Canada	247
Éliminer les droits d'accise sur la bière à faible teneur en alcool	248
Suivi du projet de loi C-208.....	249
9.2 Gouvernement efficace	249
Réduire les dépenses prévues dans le contexte d'une relance plus forte.	249
Examen des politiques stratégiques	250
Conseil des experts en économie	250
Améliorer l'équité du système de traitement des plaintes dans le secteur bancaire pour les Canadiens	252
Accélérer le gouvernement numérique	252
Gouvernance des régimes de retraite du secteur public	253
Examen de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>	253

Chapitre 9

Équité fiscale et gouvernement efficace

Une économie qui profite à tous est une économie où tout le monde joue selon les mêmes règles. Depuis 2015, le gouvernement fédéral s'assure que les personnes et les entreprises les plus riches paient leur juste part, que la planification fiscale astucieuse ne permet à personne d'éviter de payer les impôts dus et que les mesures fiscales qui profitent de manière disproportionnée aux plus riches au détriment du reste de la population sont éliminées.

En même temps, les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que l'argent des contribuables soit utilisé de manière judicieuse par un gouvernement fédéral efficace et responsable.

Le budget de 2022 propose des mesures supplémentaires qui rendront le régime fiscal plus équitable et de nouvelles mesures pour garantir que le gouvernement fédéral offre les programmes et les services efficaces que les Canadiens méritent.

Principales activités en cours

Voici des mesures importantes que le gouvernement fédéral a annoncées depuis 2015 pour promouvoir l'équité et l'intégrité du régime fiscal :

- ✓ Augmenter l'impôt prélevé auprès des 1 % des Canadiens les plus fortunés et réduire l'impôt payé par 20 millions de familles canadiennes à revenu faible ou moyen;
- ✓ Instaurer de nouvelles taxes sur les biens de luxe, comme les yachts et les jets privés;
- ✓ Instaurer une taxe sur les logements vacants ou sous-utilisés appartenant à des non-Canadiens qui sont non-résidents;
- ✓ Réformer le traitement fiscal des options sur actions afin qu'il ne profite pas de manière disproportionnée aux très riches;
- ✓ Limiter les déductions d'intérêts excessives pour s'assurer que les grandes entreprises paient leur juste part;
- ✓ Limiter la capacité des grandes institutions financières à utiliser des opérations financières complexes pour créer des déductions fiscales artificielles;
- ✓ Mettre en œuvre toutes les normes minimales du Projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour lutter contre l'évitement fiscal international;
- ✓ S'assurer que la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) s'applique de manière équitable et efficace à l'économie numérique en croissance.

Le gouvernement fédéral a également pris des mesures pour renforcer les efforts déployés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin de faire échouer les stratagèmes d'évitement fiscal. Les investissements annoncés dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020* et le budget de 2021 comprennent les suivantes :

- ✓ Renforcer la capacité de l'ARC à lutter contre les crimes fiscaux, comme le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes, en mettant à niveau ses outils et en favorisant la coopération internationale;
- ✓ Accroître la capacité d'audit à l'étranger de l'ARC afin de cibler les personnes qui évitent de payer des impôts en dissimulant leurs revenus et leurs biens à l'étranger;
- ✓ Moderniser les systèmes d'évaluation des risques relatifs à la TPS/TVH afin d'examiner les demandes de remboursement à risque élevé avant le paiement;
- ✓ Améliorer la capacité de l'ARC à recouvrer les impôts et les taxes impayés.
- ✓ Fournir des ressources juridiques pour appuyer les audits et assurer une défense contre les appels portés devant les tribunaux par des contribuables riches et motivés à dépenser des sommes importantes pour les litiges.

Ces efforts, qui ont commencé en 2021-2022, devraient appuyer le recouvrement de revenus totalisant 2,3 milliards de dollars et la perception de 5 milliards de dollars d'impôts et de taxes évalués mais qui demeurent impayés sur une période de cinq ans.

9.1 Un régime fiscal équitable

Les programmes et les services du Canada – des soins de santé aux infrastructures, en passant par la défense nationale – reposent sur une assiette fiscale nationale solide fondée sur le principe voulant que ceux qui vivent et font des affaires au Canada doivent payer leur juste part.

La réponse du gouvernement à la COVID-19 a aidé notre économie à surmonter la pandémie mieux que la plupart des autres économies mondiales. Le Canada a connu la relance des emplois la plus rapide du G7, et a récupéré 112 % des emplois perdus au début de la pandémie. Un soutien fiscal était nécessaire et en a valu la peine. Toutefois, le coût de ce soutien était également considérable.

Conformément à l'engagement pris précédemment, le gouvernement exige que les plus grands groupes de banques et d'assureurs-vie aident à payer une partie des coûts de la réponse à la pandémie dont elles ont profité.

Le budget de 2022 prend également des mesures pour éliminer les échappatoires fiscales, pour collaborer avec nos partenaires internationaux et pour renforcer l'observation fiscale de manière à empêcher les entreprises et les Canadiens fortunés de mettre leur argent à l'abri à l'étranger.

Exiger que les institutions financières aident à payer les coûts de la relance

La pandémie de COVID-19 a été le plus grand défi en matière de santé publique depuis une génération. Elle a mis en danger les vies et les moyens de subsistance des Canadiens, et représentait une menace existentielle pour l'économie canadienne.

Pour protéger les Canadiens et maintenir l'économie du pays à flot pendant les pires moments de la pandémie, le gouvernement fédéral a accordé un soutien financier sans précédent. D'importants investissements dans le système de soins de santé et une campagne de vaccination de classe mondiale ont sauvé des milliers de vies canadiennes. Des programmes comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) ont aidé des millions de Canadiens à joindre les deux bouts et ont permis à des dizaines de milliers de petites entreprises canadiennes à demeurer ouvertes.

Bien que le soutien du gouvernement fédéral ait été efficace, son prix a été élevé : plus de 350 milliards de dollars au total pour la santé et la sécurité et les mesures de soutien direct.

Pendant que de nombreux secteurs continuent de se rétablir, les grandes institutions financières du Canada ont engrangé d'importants profits pendant la pandémie et ont récupéré plus rapidement que d'autres parties de notre économie, en partie grâce aux mesures fédérales d'aide aux personnes et aux entreprises durant la pandémie, qui ont contribué à réduire les risques dans les bilans financiers de certaines des plus grandes institutions financières du Canada. Le gouvernement fédéral propose donc deux mesures pour s'assurer que ces grandes institutions financières contribuent à la relance générale du Canada.

- Le budget de 2022 propose d'introduire un dividende temporaire pour la relance du Canada, au titre duquel les groupes de banques et d'assureurs-vie (conformément à la partie VI de la *Loi de l'impôt sur le revenu*) paieront un impôt ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars pour l'année d'imposition 2021. Le dividende pour la relance du Canada sera payé en versements égaux sur une période de cinq ans.
- Le budget de 2022 propose également d'augmenter de façon permanente le taux d'imposition du revenu des entreprises de 1,5 point de pourcentage sur le revenu imposable des groupes de banques et d'assureurs-vie (conformément à la partie VI de la *Loi de l'impôt sur le revenu*) au-dessus du seuil de 100 millions de dollars, de sorte que le taux général d'imposition fédéral du revenu des sociétés au-dessus de ce seuil augmentera de 15 % à 16,5 %.

Ensemble, ces mesures devraient générer 6,1 milliards de dollars sur cinq ans, alors que l'impôt permanent de 1,5 % pour les groupes de banques et d'assureurs-vie devrait générer 445 millions de dollars par la suite.

Prévenir le recours à des sociétés étrangères pour éviter l'impôt canadien

À l'heure actuelle, certaines personnes manipulent le statut de sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) de leurs sociétés en vue d'éviter de payer l'impôt supplémentaire remboursable sur le revenu des sociétés qu'ils paieraient par ailleurs sur le revenu de placement gagné dans leurs sociétés. Cela peut se faire de différentes façons, notamment en déplaçant les activités d'une société dans une juridiction à faible taux d'imposition, en utilisant une société écran ou en transférant des portefeuilles passifs à une société étrangère.

- Le budget de 2022 propose des modifications ciblées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de s'assurer que, pour les années d'imposition se terminant le 7 avril 2022 ou après cette date, le revenu de placement gagné et distribué par les sociétés privées qui sont, essentiellement, des SPCC est assujéti à la même imposition que le revenu de placement gagné et distribué par les SPCC.

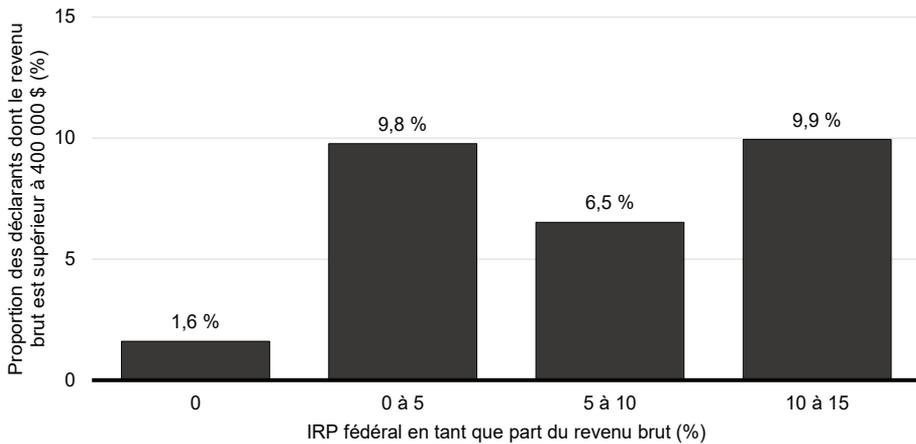
Cette mesure augmenterait les revenus fédéraux de 4,2 milliards dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023.

Nouvelles étapes en vue d'un impôt minimum pour les personnes à revenu élevé

Le gouvernement fédéral a pris d'importantes mesures pour accroître l'équité du régime fiscal, notamment en augmentant l'impôt prélevé auprès des 1 % des Canadiens les plus riches. Toutefois, certains Canadiens à revenu élevé continuent de payer relativement peu d'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) en proportion de leur revenu : 28 % des déclarants dont le revenu brut est supérieur à 400 000 \$ sont imposés à un taux d'IRP fédéral moyen de 15 % ou moins, ce qui est inférieur au taux payé par certains Canadiens de la classe moyenne. Ces Canadiens utilisent un grand nombre de déductions et de crédits d'impôt et trouvent habituellement des moyens de faire imposer des montants importants de leur revenu à des taux inférieurs.

Graphique 9.1

Proportion des contribuables dont le revenu brut est supérieur à 400 000 \$ qui paient moins de 15 % d'impôt fédéral, 2019



Sources : Calculs du ministère des Finances Canada à l'aide du fichier de l'univers T1 de 2019. Le graphique exclut 72 % des déclarants ayant un revenu brut supérieur à 400 000 \$ dont les taux d'IRP fédéral effectifs sont supérieurs à 15 %. Le revenu brut comprend la totalité des gains en capital et utilise la valeur en espèces du revenu de dividende. Le 99,5^e centile du revenu brut en 2019 s'élevait à environ 400 000 \$.

L'impôt minimum de remplacement (IMR), qui est en place depuis 1986, contribue à ce que les Canadiens les plus riches ne profitent pas du régime fiscal pour réduire leur facture d'impôt fédéral.

Toutefois, l'IMR n'a pas été nettement actualisé depuis son instauration, et des milliers de Canadiens bien nantis paient encore peu d'impôt sur le revenu des particuliers chaque année, voire aucun impôt. Cette situation est injuste et le gouvernement fédéral est déterminé à la corriger.

- Le budget de 2022 annonce l'engagement du gouvernement à examiner un nouveau régime fiscal minimal, qui contribuera à ce que tous les Canadiens fortunés paient leur juste part d'impôt. Le gouvernement publiera des renseignements sur une approche proposée dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022.

Limiter l'évitement fiscal abusif par les institutions financières

Le gouvernement s'attend à ce que les institutions financières fédérales démontrent un comportement exemplaire.

- Le budget de 2022 propose d'examiner des changements qui pourraient être apportés au processus d'approbation des transactions financières afin de limiter la capacité des institutions financières fédérales d'utiliser des structures corporatives dans des paradis fiscaux afin de se livrer à de l'évitement fiscal abusif.

Éliminer l'échappatoire de la double déduction

Certaines institutions financières canadiennes utilisent des dispositions de couverture et de ventes à découvert dans le cadre de stratégies de planification fiscale abusive. En d'autres termes, deux parties différentes d'une institution adoptent des positions différentes par rapport à une action canadienne donnant droit à un dividende – une partie adopte une position vendeur ou parie que le cours de l'action baissera; l'autre adopte une position acheteur ou parie que le cours de l'action augmentera – pour profiter d'un traitement spécial dont bénéficient ces actions canadiennes.

- Le budget de 2022 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* en vue de refuser la déduction pour un dividende reçu dans les cas où le contribuable a participé à de telles opérations.

Cette mesure augmentera les revenus fédéraux de 635 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 150 millions de dollars par la suite.

Élargir les règles fiscales anti-évitement

Le détachement du coupon d'intérêt constitue un moyen qui permet à certains contribuables d'éviter de payer l'impôt sur les paiements d'intérêts transfrontaliers. En raison des différences entre les diverses conventions fiscales du Canada, les intérêts reçus par les résidents canadiens sont souvent imposés à des taux différents en fonction de l'endroit où réside le bénéficiaire. Les arrangements de détachement du coupon d'intérêt profitent de ces différences et permettent à certains de payer moins d'impôt.

- Afin d'améliorer l'équité du régime fiscal international du Canada, le budget de 2022 propose de créer une règle anti-évitement particulière dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de garantir que le montant d'impôt approprié est payé lorsqu'un arrangement de détachement du coupon d'intérêt est utilisé.

Cette mesure augmentera les revenus fédéraux de 640 millions de dollars au cours des six prochaines années et de 150 millions de dollars par la suite.

Renforcer la règle générale anti-évitement

La règle générale anti-évitement (RGAE) vise à prévenir les opérations abusives d'évitement fiscal, sans gêner les opérations commerciales et familiales légitimes. Si un évitement fiscal abusif est établi, la RGAE s'applique en vue de refuser l'avantage fiscal qui a été créé injustement.

- Le budget de 2022 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* en vue de prévoir l'application de la RGAE aux opérations qui touchent les attributs fiscaux qui n'ont pas encore été utilisés pour réduire les impôts.
- Le gouvernement entend publier dans un proche avenir un document de consultation plus général sur la modernisation de la RGAE, qui comportera une période de consultation menée tout au long de l'été 2022, et les propositions législatives seront déposées à la fin de 2022.

Réforme fiscale internationale

Le Canada appuie fermement les efforts déployés à l'échelle internationale pour mettre fin à la course au moins-disant fiscal, faire en sorte que toutes les sociétés paient leur juste part et assurer des règles du jeu équitables pour la population et les sociétés canadiennes.

Le Canada est l'un des 137 membres du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices du G20 et de l'OCDE qui ont adopté un plan à deux piliers pour la réforme fiscale internationale convenue en octobre 2021.

Pilier 1 (répartition des droits d'imposition)

Le pilier 1 du plan fera en sorte que les sociétés mondiales les plus importantes et les plus rentables, y compris les grandes sociétés numériques, paient leur juste part d'impôt dans les territoires où se trouvent leurs utilisateurs et leurs clients.

Cette mise à jour des règles fiscales internationales attendue depuis longtemps vise à tenir compte du fonctionnement des entreprises dans l'économie numérisée et mondialisée d'aujourd'hui. Le gouvernement fédéral travaille activement avec ses partenaires internationaux à l'élaboration de la convention multilatérale et des règles types nécessaires à l'établissement du nouveau cadre fiscal du pilier 1 et à l'entrée en vigueur des nouvelles règles.

Le gouvernement est encouragé par les progrès réalisés et continuera d'aller de l'avant et de se préparer à mettre en œuvre les dispositions législatives une fois les modalités convenues de façon multilatérale. Afin de protéger les intérêts des Canadiens en toute circonstance, le gouvernement est prêt à aller de l'avant avec des dispositions législatives visant une taxe sur les services numériques, pour s'assurer que les sociétés de tous les secteurs, y compris les sociétés numériques, paient leur juste part d'impôt sur l'argent qu'elles gagnent en faisant des affaires au Canada. Le Canada espère sincèrement que la mise en œuvre en temps voulu du nouveau système international rendra cette loi inutile.

Pilier 2 (impôt minimal global)

Le pilier 2 fera en sorte que les grandes entreprises multinationales soient assujetties à un taux d'imposition effectif minimal de 15 % sur leurs bénéfices dans chaque pays où elles exercent leurs activités. Cette mesure permettra de mettre fin à la course au moins-disant fiscal des sociétés.

Le cadre du pilier 2 est maintenant mis au point en grande partie et les pays prennent des mesures en vue de leur propre mise en œuvre nationale. Les membres de l'Union européenne examinent une directive provisoire qui exigerait que les États membres mettent en œuvre le pilier 2 dans leur propre pays en 2023. Le Royaume-Uni a également annoncé son intention de mettre en œuvre le pilier 2 en 2023. Des propositions législatives américaines récentes harmoniseraient l'impôt minimal des États-Unis aux exigences du pilier 2, ce qui favoriserait l'uniformisation des règles.

- ▶ À la lumière de ce qui précède, le budget de 2022 propose de mettre en œuvre le pilier 2 au Canada, ainsi qu'un impôt minimal complémentaire national. La règle de taxation primaire et l'impôt minimal complémentaire national seraient en vigueur en 2023, et la règle de taxation secondaire ne serait pas en vigueur avant 2024.
- ▶ Le budget de 2022 lance également une consultation publique sur la mise en œuvre du pilier 2 et de l'impôt minimal complémentaire au Canada. Les détails figurent dans les renseignements supplémentaires sur les mesures fiscales.

Normes comptables internationales pour les contrats d'assurance

Le 1er janvier 2023, l'IFRS 17, une nouvelle norme comptable internationale pour les contrats d'assurance, modifiera considérablement la présentation de l'information financière pour les assureurs canadiens. Des modifications doivent être apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour tenir compte des répercussions de la nouvelle norme comptable internationale, et sont conformes aux propositions pour la mise en œuvre ayant fait l'objet de consultations l'an dernier. Ces modifications feront en sorte que les revenus sont comptabilisés au moment où les activités économiques clés ont lieu, comme c'est généralement le cas selon les règles actuelles.

- Le budget de 2022 propose des modifications législatives pour confirmer l'appui à l'utilisation de la norme de comptabilité de l'IFRS 17 aux fins d'impôt sur le revenu à l'exception d'une nouvelle réserve, à savoir la marge de service contractuelle, sauf certaines modifications. Sans cette exception, les bénéfices contenus dans la nouvelle réserve seraient différés aux fins d'impôt sur le revenu.

Il est estimé que cette mesure augmentera les revenus fédéraux de 2,35 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Des règles d'assouplissement transitoires et les modifications afférentes pour protéger l'assiette fiscale minimale sont également proposées.

Renforcer l'Agence du revenu du Canada

Les Canadiens comprennent qu'il est important que tous paient leur juste part. Le gouvernement a investi dans le renforcement de la capacité de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à cibler un éventail complet de travaux de conformité, y compris l'audit initial, la détection de stratagèmes de planification abusive et les poursuites au criminel relatives à l'évasion fiscale.

- En s'appuyant sur des investissements récents, le budget de 2022 propose de fournir un financement de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à l'ARC pour élargir les audits des grandes entités et des non-résidents qui participent à une planification fiscale abusive; accroître le nombre d'enquêtes et de poursuites criminelles visant des personnes qui participent à l'évasion fiscale; et élargir ses activités de sensibilisation axée sur l'éducation.

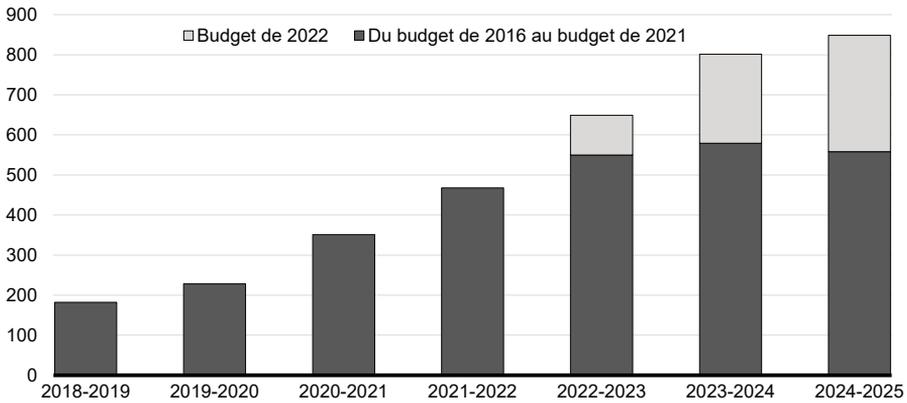
Ces mesures devraient permettre de recouvrer des revenus de 3,4 milliards sur cinq ans, en plus de profiter aux provinces et aux territoires dont les revenus fiscaux augmenteront également en raison de ces initiatives.

Cet investissement s'appuie sur les ressources antérieures de 2,2 milliards de dollars accordées à l'ARC depuis le budget de 2016 qui ont permis de générer cinq dollars pour chaque dollar investi jusqu'en 2020-2021.

Graphique 9.2

Investissements supplémentaires dans les activités de conformité de l'ARC par budget et par exercice

Investissement (en millions de dollars)



Source : Ministère des Finances Canada

Éliminer les droits d'accise sur la bière à faible teneur en alcool

À l'heure actuelle, la bière à faible teneur en alcool, à savoir la bière qui ne contient pas plus de 0,5 % d'alcool par volume, est assujettie aux droits d'accise, tandis que les vins et les spiritueux à faible teneur en alcool ne le sont pas.

- Le budget de 2022 propose d'éliminer les droits d'accise sur la bière à faible teneur en alcool, à compter du 1^{er} juillet 2022. Cette élimination permettra d'harmoniser le traitement fiscal de la bière à faible teneur en alcool avec le traitement des vins et des spiritueux ayant la même teneur en alcool et de rendre les pratiques du Canada compatibles avec celle des autres pays du G7.

Suivi du projet de loi C-208

La *Loi de l'impôt sur le revenu* comporte une règle pour empêcher les gens de convertir des dividendes en gains en capital imposés à un taux inférieur en utilisant certaines opérations avec apparentés, une pratique appelée « dépouillement de surplus ». Le projet de loi C-208 émanant d'un député, lequel a reçu la sanction royale le 29 juin 2021, a introduit une exception à cette règle afin de faciliter les transferts intergénérationnels d'entreprises. Toutefois, l'exception pourrait permettre involontairement le dépouillement de surplus sans exiger la réalisation d'un réel transfert intergénérationnel d'entreprise.

- Le budget de 2022 annonce un processus de consultation pour permettre aux intervenants de donner leur avis sur la façon dont les règles existantes peuvent être renforcées pour protéger l'intégrité du régime fiscal tout en continuant à permettre les transferts intergénérationnels d'entreprises légitimes. Le gouvernement s'est engagé à présenter les mesures législatives requises pour régler ce problème, lesquelles pourraient être incluses dans un projet de loi déposé à l'automne, après le processus de consultation.

9.2 Gouvernement efficace

Tout comme la plupart des organisations d'un bout à l'autre du Canada et partout dans le monde, la pandémie de COVID-19 a obligé le gouvernement à s'adapter et à modifier son fonctionnement.

Le budget de 2022 propose des mesures qui amélioreront le fonctionnement de l'administration publique afin qu'elle puisse continuer de servir les Canadiens de manière efficace et efficiente.

Réduire les dépenses prévues dans le contexte d'une relance plus forte

Pour appuyer la population et les entreprises canadiennes pendant la pandémie de COVID, il était nécessaire de mettre en place des mesures de soutien et des programmes extraordinaires et temporaires. Le gouvernement reste déterminé à lever les mesures spéciales liées à la pandémie et à normaliser le niveau global des dépenses de programmes. À cet égard, le gouvernement lancera un processus de réexamen des plans de dépenses annoncés précédemment afin de s'assurer que les programmes gouvernementaux sont adaptés aux circonstances changeantes, y compris une relance économique plus forte que prévu.

- Dans ce contexte, le budget de 2022 annonce l'intention du gouvernement d'examiner les plans de dépenses annoncés précédemment dans la perspective de réduire le rythme et l'envergure des dépenses qui n'ont pas encore eu lieu jusqu'à un maximum de 3 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années.

On fera le point sur les progrès de cette initiative dans la mise à jour économique et budgétaire de 2022.

Examen des politiques stratégiques

Le gouvernement demeure axé sur la gestion prudente et responsable des finances publiques. Il faut donc procéder à un examen continu afin de s'assurer que l'argent des contribuables canadiens est utilisé de manière efficace et que les programmes publics donnent les résultats attendus.

- Afin d'appuyer ces efforts, le budget de 2022 annonce le lancement d'un examen exhaustif des politiques stratégiques. Dirigé par la présidente du Conseil du Trésor, l'examen comprendra les deux volets suivants :
- Le volet 1 évaluera l'efficacité des programmes en ce qui concerne l'atteinte des objectifs prioritaires du gouvernement, qui consistent à renforcer la croissance économique, à assurer l'inclusion et à lutter contre les changements climatiques.
 - Le volet 2 permettra de déterminer les possibilités d'économiser et de réaffecter les ressources de façon à adapter les activités et les programmes gouvernementaux à la nouvelle réalité post-pandémique. D'autres domaines d'intérêt pourraient inclure les biens immobiliers, les déplacements et l'amélioration de la prestation des services numériques, en partie en fonction des principales leçons tirées des mesures d'adaptation prises par le gouvernement pendant la pandémie, comme le recours accru à des modalités de travail en mode virtuel ou à distance.

Ces efforts viseraient des économies de 6 milliards de dollars sur cinq ans et de 3 milliards de dollars par année d'ici 2026-2027. Le budget de 2023 présentera une mise à jour sur l'avancement de cet examen.

Conseil des experts en économie

Il est essentiel de renforcer les perspectives de croissance économique à long terme du Canada pour améliorer continuellement le niveau de vie et la qualité de vie de tous les Canadiens. Dans le but de renforcer son accès à de l'expertise et de fournir des options stratégiques pour tirer parti de nouvelles occasions et faire face à des défis économiques de plus en plus complexes, le gouvernement compte former un conseil permanent des experts en économie.

Le gouvernement annoncera d'autres détails sur la formation de ce conseil au cours des prochains mois.

Aborder la numérisation de l'argent

Un système financier sécuritaire et sécurisé est l'une des pierres angulaires de notre économie. Cependant, la numérisation de l'argent, des actifs et des services financiers, qui transforme les systèmes financiers et crée des difficultés pour les institutions démocratiques partout dans le monde, pose un certain nombre de défis qui doivent être abordés.

Au cours des derniers mois, par exemple, il y a eu un certain nombre d'exemples de haute visibilité, dans le monde et ici au Canada, où des actifs numériques et des cryptomonnaies ont été utilisés pour contourner les sanctions mondiales et financer des activités illégales.

Le budget de 2022 comprend des mesures qui aideront à maintenir l'intégrité du système financier, à favoriser une concurrence juste et à protéger les finances des Canadiens ainsi que la sécurité nationale du Canada.

- ▶ Le budget de 2022 annonce l'intention du gouvernement de lancer un examen législatif du secteur financier axé sur la numérisation de l'argent et le maintien de la stabilité et de la sécurité du secteur financier. La première étape visera les monnaies numériques, y compris les cryptomonnaies et les cryptomonnaies stables.
- ▶ Le budget de 2022 propose également de verser un financement de 17,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, au ministère des Finances pour diriger l'examen.

L'examen se penchera, entre autres facteurs, sur : la façon d'adapter le cadre réglementaire du secteur financier et la trousse d'outils pour gérer les nouveaux risques liés à la numérisation; la façon de maintenir la sécurité et la stabilité du système financier à la lumière de ces modèles d'affaires et de ces capacités technologiques en évolution; et le besoin potentiel d'une monnaie numérique de la banque centrale au Canada.

D'un autre côté, le gouvernement investit dans le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) et élaborera des propositions législatives pour renforcer la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, le *Code criminel* et d'autres lois pour enquêter sur des crimes financiers, gérer les nouvelles menaces, comme celles que pose la numérisation de l'argent, et s'assurer que le gouvernement dispose des outils nécessaires pour préserver l'intégrité financière et la sécurité économique au Canada.

Améliorer l'équité du système de traitement des plaintes dans le secteur bancaire pour les Canadiens

Les Canadiens méritent un processus équitable et impartial pour traiter les plaintes non réglées concernant leurs banques. Les banques ne devraient pas être en mesure de choisir l'organisme de traitement des plaintes auquel elles participent, et le système ne devrait pas avoir un mode de fonctionnement à but lucratif. Afin de renforcer le processus de traitement externe des plaintes du Canada et d'améliorer la confiance des consommateurs dans le système :

- Le budget de 2022 annonce l'intention du gouvernement d'instaurer des mesures législatives ciblées en vue de renforcer le système de traitement des plaintes externes et de mettre en œuvre un seul organisme externe de traitement des plaintes, à but non lucratif, pour régler les plaintes des consommateurs concernant les banques.

Accélérer le gouvernement numérique

Le gouvernement fédéral est déterminé à accélérer et à élargir l'offre de services numériques aux Canadiens et à améliorer la convivialité, l'accessibilité, la sécurité, l'uniformité et la fiabilité des services publics.

- Le budget de 2022 confirme l'intention du gouvernement de présenter des modifications législatives de la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin de permettre au Service numérique canadien d'offrir ses services de plateforme numérique de manière plus générale, y compris à d'autres administrations au Canada, et de clarifier ses responsabilités aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information* en ce qui a trait aux services qu'il offre.

Gouvernance des régimes de retraite du secteur public

Le gouvernement fédéral s'est engagé à améliorer continuellement la gouvernance et la transparence de ses régimes de retraite, ainsi que la reddition de comptes à leur égard.

- Le budget de 2022 annonce l'intention du gouvernement d'accroître le nombre de membres de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public de 11 à 13, avec ces nouvelles places destinées à des représentants des agents négociateurs de la fonction publique fédérale. Le gouvernement consultera tous les agents négociateurs fédéraux pour déterminer un processus approprié pour la sélection de ces nouveaux membres.

Examen de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*

Le gouvernement s'engage à continuer de prendre des mesures pour améliorer la protection et le soutien offerts aux fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles :

- Le budget de 2022 propose de verser au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada un montant de 2,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, afin d'entamer un processus d'examen de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*.

Chapitre 9

Équité fiscale et gouvernement efficace

Millions de dollars

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
9.1. Un régime fiscal équitable	0	-1 931	-3 220	-3 537	-3 643	-3 780	-16 111
Exiger que les institutions financières aident à payer les coûts de la relance – dividende pour la relance du Canada	0	-810	-810	-810	-810	-810	-4 050
Exiger que les institutions financières aident à payer les coûts de la relance – taxe supplémentaire aux banques et aux assureurs-vie	0	-290	-460	-430	-430	-445	-2 055
Prévenir le recours à des sociétés étrangères pour éviter l'impôt canadien	0	-735	-965	-885	-825	-825	-4 235
Éliminer l'échappatoire de la double déduction	0	-65	-135	-140	-145	-150	-635
Élargir les règles fiscales anti-évitement	0	-80	-125	-140	-145	-150	-640
Normes comptables internationales pour les contrats d'assurance	0	0	-575	-630	-565	-580	-2 350
Renforcer l'Agence du revenu du Canada	0	99	222	291	304	320	1 235
<i>Moins : Revenus projetés</i>	<i>0</i>	<i>-51</i>	<i>-374</i>	<i>-794</i>	<i>-1 029</i>	<i>-1 142</i>	<i>-3 390</i>
Éliminer les droits d'accise sur la bière à faible teneur en alcool	0	1	2	2	2	2	9
9.2. Gouvernement efficace	0	4	-746	-1 746	-2 746	-3 746	-8 980
Réduire les dépenses prévues dans le contexte d'une relance plus forte	0	0	-750	-750	-750	-750	-3 000
Examen des politiques stratégiques	0	0	0	-1 000	-2 000	-3 000	-6 000
Aborder la numérisation de l'argent	0	3	4	4	3	3	18
Examen de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	0	1	1	1	0	0	2
Mesures additionnelles – Équité fiscale et gouvernement efficace	0	-15	-65	-65	-89	-101	-335
Financement lié à la mise en œuvre de l'Accord sur le pétrole et le gaz extracôtiers dans l'Arctique de l'Ouest	0	26	1	1	0	0	28
<p>Paiement ponctuel proposé de 25,8 millions au gouvernement du Yukon et au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour respecter l'engagement que le Canada a pris en vertu de l'Accord de 1993, et de 2,5 millions pour appuyer la participation de la Inuvialuit Regional Corporation à la mise en œuvre du nouvel Accord sur le pétrole et le gaz extracôtiers dans l'Arctique de l'Ouest.</p>							

Ajustement des prix du loyer d'Emploi et Développement social Canada	0	3	3	3	3	3	17
<i>Moins : Fonds du compte du RPC</i>	0	-1	-1	-1	-1	-1	-4
Financement proposé pour Emploi et Développement social Canada afin de couvrir les augmentations de loyer liées à son réseau national de centres de service et de bureaux.							
Exigences de déclaration pour les REER et les FERR	0	0	0	0	-20	-30	-50
Coûts administratifs	0	1	2	2	3	5	13
Les activités d'évaluation améliorée des risques de l'Agence du revenu du Canada liées aux REER et aux FERR devraient générer des revenus d'audit supplémentaires.							
Règlement de l'OMC sur l'exonération complète du vin canadien	0	-55	-80	-80	-85	-90	-390
Abrogation de l'exonération du droit d'accise sur les vins entièrement canadiens en vigueur à compter du 30 juin 2022.							
Remboursement de la TPS/TVH pour des soins de santé	0	3	3	3	3	4	16
Cette mesure propose de modifier les règles d'admissibilité de la TPS/TVH pour le remboursement élargi aux hôpitaux de façon à ce que pour être admissible à ce remboursement, un organisme de bienfaisance ou un organisme à but non lucratif doit offrir des services de soins de santé avec la participation active, ou sur recommandation, soit d'un médecin ou d'un membre du personnel infirmier praticien, sans égard à leur emplacement géographique. De façon générale, cette mesure s'appliquerait aux périodes de demande de remboursement se terminant après le jour du dépôt du budget relativement à de l'impôt payé ou payable après cette date.							
Accroître la capacité du Bureau du Conseil privé	0	7	7	7	7	7	35
Financement pour soutenir le Bureau du Conseil privé, y compris pour une analyse approfondie des principales priorités du gouvernement, et pour soutenir la transparence du gouvernement par la production en temps opportun de documents pour des demandes d'accès à l'information.							
Appuyer le Sénat moderne	0	0	1	1	1	1	3
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	0	-1	-1	-1	-1	-3
Le budget de 2022 propose de modifier la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et d'autres lois pour soutenir un Sénat plus indépendant, non partisan, transparent et responsable. Depuis que le gouvernement fédéral a établi le Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat, en 2016, 60 sénateurs ont été nommés au Sénat et trois groupes non partisans ont été formés. Les modifications proposées fourniraient des allocations aux sénateurs qui occupent des postes de leadership dans des parties ou des groupes au-delà du gouvernement et de l'opposition et autoriseraient leur participation à certains comités sénatoriaux.							
Chapitre 9 – Incidence budgétaire nette	0	-1 942	-4 031	-5 347	-6 479	-7 627	-25 426

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Annexe 1

Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

1.1 Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Cette approche contribue à l'objectivité et à la transparence des données et confère un élément d'indépendance aux prévisions économiques et budgétaires du gouvernement. Les prévisions économiques présentées dans cette section sont fondées sur une enquête réalisée au début du mois de février 2022. La moyenne de l'enquête a été rajustée en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le quatrième trimestre de 2021 et des révisions historiques publiées le 1^{er} mars 2022.

Des économistes de 13 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de février :

- BMO Marchés des capitaux,
- Caisse de dépôt et placement du Québec,
- Marchés mondiaux CIBC,
- Le Conference Board du Canada,
- Desjardins,
- IHS Markit,
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.,
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne,
- Banque Nationale Marchés financiers,
- Banque Royale du Canada,
- Banque Scotia,
- Groupe Financier Banque TD,
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique).

Les commentaires macroéconomiques figurant dans l'enquête de février 2022 fournissent une base raisonnable pour la planification budgétaire.

Les perspectives sont cependant assombries par un certain nombre d'incertitudes importantes, y compris les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Tout au long du mois de mars, le Ministère a suivi de près l'évolution des points de vue et des prévisions externes. Ces renseignements ont servi à élaborer deux scénarios économiques de rechange qui illustrent les effets de l'incertitude inhabituellement élevée entourant l'invasion de l'Ukraine par la Russie et ses contrecoups (voir les détails à l'annexe 1).

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le produit intérieur brut (PIB) réel, qui a fermement rebondi de 4,6 % en 2021, progresse au rythme encore vigoureux de 3,9 % en 2022. La croissance pour 2022 a été revue à la baisse par rapport au taux de 4,2 % prévu dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 (*Mise à jour* de 2021), ce qui indique une croissance attendue plus lente au premier trimestre de cette année, attribuable aux nouvelles restrictions imposées dans la plupart des provinces en raison de la propagation rapide du variant Omicron. Les perspectives de croissance du PIB réel ont été revues à la hausse pour 2023, passant de 2,8 % dans la *Mise à jour* de 2021 à 3,1 %. Dans l'ensemble, à l'issue des révisions, le niveau du PIB réel en 2023 reste à peu près le même que le niveau prévu dans la *Mise à jour* de 2021. La croissance du PIB réel devrait alors ralentir à près de 2 % en moyenne par année au cours des années restantes de la période de projection, sous l'effet d'un retour aux taux de croissance tendanciels à long terme.

Cette prévision du PIB réel est de façon générale conforme aux estimations récentes du Fonds monétaire international, qui en janvier 2022 a prévu que le Canada afficherait cette année la deuxième croissance en importance de tous les pays du G7, et la croissance la plus rapide l'an prochain. En effet, les économistes du secteur privé prévoient que le Canada connaîtra une croissance du PIB plus rapide que celle des États-Unis tant en 2022 qu'en 2023.

Les perspectives du taux de chômage se sont nettement améliorées par rapport à la *Mise à jour* de 2021; le taux devrait se situer en moyenne à 5,8 % en 2022 et baisser encore à 5,5 % en 2023, puis demeurer à ce niveau historiquement bas au cours des années restantes de la période de projection.

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que les récentes pressions sur les prix se poursuivent pendant un certain temps. Conformément aux tendances mondiales, les perspectives d'inflation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) ont été nettement relevées, passant de 3,1 % dans la *Mise à jour* de 2021 à 3,9 % en 2022. L'inflation de l'IPC devrait ensuite se normaliser graduellement à environ 2 % pendant le reste de la période de projection, ce qui cadre avec le taux d'inflation moyen au Canada au cours des 30 dernières années.

Compte tenu de la vigueur récente des prix des produits de base, les perspectives concernant les prix du pétrole brut West Texas Intermediate ont été revues à la hausse jusqu'à 80 dollars américains le baril pour 2022 et à 74 dollars américains le baril pour 2023, soit environ de 6 dollars américains à 7 dollars américains le baril de plus en moyenne que dans la *Mise à jour* de 2021. À l'avenir, les prix du pétrole brut devraient demeurer supérieurs à ceux indiqués dans la *Mise à jour* de 2021 d'environ 3 dollars américains le baril en moyenne par année.

Bien que les économistes du secteur privé prévoient que la moyenne pour 2022 sera inférieure aux prix affichés au cours des dernières semaines, les niveaux de prix actuels s'inscrivent dans un contexte de forte volatilité et d'incertitude. Les autres scénarios économiques possibles élaborés par le Ministère illustrent la façon dont une hausse soutenue des prix des produits de base pourrait avoir une incidence sur l'ensemble des perspectives économiques et budgétaires.

En raison de cette vigueur de l'inflation nationale et des prix du pétrole brut, les perspectives d'inflation du PIB (la mesure la plus large de l'inflation des prix à l'échelle de l'économie) ont été revues nettement à la hausse, à 3,7 % en 2022, contre 2,4 % dans la Mise à jour de 2021. Pour les années suivantes, les perspectives d'inflation du PIB devraient s'aligner largement sur les perspectives indiquées dans la Mise à jour de 2021.

Sous l'effet de ces nouveaux facteurs, le niveau actuellement prévu du PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale) devrait dépasser les projections indiquées dans la Mise à jour de 2021 d'environ 41 milliards de dollars par année au cours de la période de 2021 à 2026.

Les perspectives des taux d'intérêt à court et à long terme ont été révisées à la hausse dans l'enquête de février 2022, d'environ 30 et 10 points de base, respectivement, pour la période de 2021 à 2026 par rapport à la Mise à jour de 2021.

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021- 2026
Croissance du PIB réel¹							
<i>Mise à jour économique et budgétaire</i> de 2021	4,5	4,2	2,8	2,0	1,8	1,8	2,8
Budget de 2022	4,6	3,9	3,1	2,0	1,9	1,8	2,9
Inflation du PIB¹							
<i>Mise à jour économique et budgétaire</i> de 2021	8,0	2,4	1,5	1,9	1,9	1,9	2,9
Budget de 2022	8,2	3,7	1,7	1,8	1,9	1,9	3,2
Croissance du PIB nominal¹							
<i>Mise à jour économique et budgétaire</i> de 2021	12,8	6,7	4,3	3,9	3,7	3,8	5,9
Budget de 2022	13,1	7,7	4,8	3,9	3,8	3,7	6,2
PIB nominal (G\$)¹							
<i>Mise à jour économique et budgétaire</i> de 2021	2 488	2 656	2 771	2 879	2 987	3 100	
Budget de 2022	2 496	2 689	2 819	2 929	3 040	3 153	
Écart entre la Mise à jour de 2021 et le budget de 2022	8	33	48	50	53	53	41
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
<i>Mise à jour économique et budgétaire</i> de 2021	0,1	0,5	1,2	1,6	1,9	2,0	1,2
Budget de 2022	0,1	0,8	1,7	2,0	2,1	2,1	1,5
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans							
<i>Mise à jour économique et budgétaire</i> de 2021	1,4	1,9	2,3	2,5	2,7	2,9	2,3
Budget de 2022	1,4	2,0	2,4	2,6	2,8	3,0	2,4
Taux de change (cents US/\$CAN)							
<i>Mise à jour économique et budgétaire</i> de 2021	80,0	80,6	80,7	80,4	80,4	80,6	80,5
Budget de 2022	79,8	79,9	80,2	80,5	80,4	80,1	80,2
Taux de chômage							
<i>Mise à jour économique et budgétaire</i> de 2021	7,6	6,1	5,7	5,7	5,6	5,7	6,1
Budget de 2022	7,4	5,8	5,5	5,5	5,5	5,5	5,8

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021-2026
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
<i>Mise à jour économique et budgétaire de 2021</i>	3,3	3,1	2,3	2,1	2,1	2,0	2,5
Budget de 2022	3,3	3,9	2,4	2,2	2,1	2,0	2,6
Croissance du PIB réel des États-Unis							
<i>Mise à jour économique et budgétaire de 2021</i>	5,6	3,9	2,6	1,9	1,8	1,8	2,9
Budget de 2022	5,7	3,8	2,6	2,0	1,8	1,9	3,0
Prix du pétrole brut West Texas Intermediaire (\$US/baril)							
<i>Mise à jour économique et budgétaire de 2021</i>	68	73	68	66	65	63	67
Budget de 2022	68	80	74	70	68	66	71

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les données ont été redressées pour tenir compte des révisions historiques du Système de comptabilité nationale du Canada.

Sources : Statistique Canada; pour la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021, enquête de novembre 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, dont les résultats ont été rajustés en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2021, publiés le 30 novembre 2021; pour le budget de 2022, enquête de février 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, dont les résultats ont été rajustés en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le quatrième trimestre de 2021 publiés le 1^{er} mars 2022.

1.2 Projections budgétaires

Les perspectives financières présentées dans le présent budget sont fondées sur les projections économiques présentées ci-dessus. Les tableaux qui suivent présentent des changements dans les perspectives financières depuis le dépôt de la Mise à jour de 2021, notamment l'incidence des mesures stratégiques prises par le gouvernement depuis la Mise à jour de 2021 et des mesures prévues dans le présent budget, les résultats financiers à ce jour et l'amélioration des perspectives économiques.

Évolution des perspectives budgétaires depuis la Mise à jour de 2021

Tableau A1.2

Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques
en milliards de dollars

	Projections					
	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Solde budgétaire – Mise à jour de 2021	-144,5	-58,4	-43,9	-29,1	-22,7	-13,1
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la Mise à jour de 2021	36,1	14,3	11,7	7,5	8,5	7,4
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques	-108,5	-44,1	-32,3	-21,6	-14,2	-5,8
Mesures stratégiques depuis la Mise à jour de 2021	-3,1	-1,3	-0,6	0,6	0,4	0,3
Mesures du budget de 2022 (par chapitre)						
1. Rendre le logement plus abordable	-0,7	-2,0	-2,2	-2,1	-2,2	-1,0
2. Une économie forte, en croissance et résiliente	0,0	-0,3	-1,4	-1,2	-1,3	-1,3
<i>Rajustement du profil de financement des investissements dans les infrastructures</i>	0,1	0,2	0,8	1,2	2,0	2,1
3. Un air pur et une économie vigoureuse	0,0	-1,3	-2,2	-3,0	-2,9	-3,0
4. Créer de bons emplois pour la classe moyenne	0,0	-0,8	-1,3	-1,4	-1,2	-1,2
5. Le leadership du Canada dans le monde	0,0	-1,7	-1,5	-1,9	-2,0	-2,3
6. Soins de santé publique solides	-1,3	-0,7	-0,8	-1,3	-1,4	-1,6
7. Continuer à avancer sur le chemin de la réconciliation	-0,2	-2,5	-2,0	-1,9	-1,9	-2,0
8. Des communautés sûres et inclusives	0,0	-0,2	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3
9.1 Équité fiscale	0,0	2,0	3,3	3,6	3,7	3,9
9.2 Gouvernement efficace	0,0	0,0	0,7	1,7	2,7	3,7
Total – Mesures du budget de 2022	-2,2	-7,4	-7,1	-6,7	-4,8	-3,0
Solde budgétaire	-113,8	-52,8	-39,9	-27,8	-18,6	-8,4
Solde budgétaire (% du PIB)	-4,6	-2,0	-1,4	-0,9	-0,6	-0,3
Dettes fédérales (% du PIB)	46,5	45,1	44,5	43,8	42,8	41,5

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la Mise à jour de 2021

Tableau A1.3

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la Mise à jour de 2021

en milliards de dollars

	Projections					
	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Évolution de la situation économique et budgétaire, par composante¹						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	19,1	12,0	8,9	6,9	7,9	8,1
(1.2) Taxes et droits d'accise	1,6	1,9	2,0	2,0	2,2	2,7
(1.3) Produits du régime de tarification de la pollution	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
(1.4) Autres revenus ²	3,1	1,3	1,9	3,2	3,3	1,9
(1) Total – Revenus budgétaires	24,0	15,4	12,9	12,2	13,4	12,7
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	3,9	1,2	-0,9	-1,4	-1,6	-1,7
(2.2) Principaux transferts aux autres administrations	0,4	-0,4	-0,5	-1,0	-1,2	-1,2
(2.3) Retour des produits du régime de tarification de la pollution	0,0	-0,3	-0,1	0,0	-0,1	0,0
(2.4) Charges de programmes directes	8,2	0,4	2,2	-0,7	-0,5	-0,3
(2) Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	12,5	0,9	0,6	-3,2	-3,3	-3,2
(3) Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	0,0	-1,1	-0,2	0,0	-0,3	-0,2
(4) Frais de la dette publique	-0,4	-1,0	-1,6	-1,5	-1,2	-1,9
(5) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	36,1	14,3	11,7	7,5	8,5	7,4

¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

² Comprend les cotisations d'assurance-emploi, la taxe sur les services numériques et la taxe sur les logements sous-utilisés dans ce tableau aux fins de présentation seulement.

Les perspectives concernant les recettes budgétaires se sont améliorées par rapport à la Mise à jour de 2021, ce qui représente des révisions à la hausse importantes des projections économiques, et des résultats financiers mensuels cumulatifs plus élevés que prévu.

- Compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité des entreprises et du marché du travail, les revenus tirés de l'impôt sur le revenu devraient augmenter d'environ 10,5 milliards de dollars par année en moyenne au cours de la période de projection.
- Les perspectives concernant les revenus tirés des taxes d'accise et des droits à l'importation ont été revues à la hausse en raison des résultats mensuels solides et de meilleures perspectives de consommation taxable.
- Les produits du régime fédéral de tarification de la pollution qui proviennent des provinces et des territoires visés par le filet de sécurité fédéral devraient être supérieurs, principalement en raison d'une légère amélioration des projections de croissance économique. On continuera de remettre l'intégralité des produits directs aux provinces ou aux territoires où ils sont générés.
- Les autres revenus projetés, comme ceux tirés de la vente de biens et de services, des prêts et des investissements, des intérêts et des pénalités, et des bénéfices nets des sociétés d'État, ont été révisés à la hausse pour la période de projection. En 2021-2022, l'amélioration tient en grande partie à l'augmentation des bénéfices des sociétés d'État entreprises en raison de l'amélioration des perspectives économiques et de la diminution des provisions prévues pour pertes, comparativement à ce que prévoyaient leurs plans d'entreprise. Au cours du reste de la période de projection, une hausse des taux d'intérêt projetés fait également augmenter les revenus des sociétés d'État entreprises, ainsi que les revenus d'intérêts et de pénalités.

Les charges de programmes, en particulier les principaux transferts aux particuliers et les charges de programmes directes, devraient être nettement inférieures en 2021-2022 par rapport à la Mise à jour de 2021, ce qui est principalement attribuable à l'amélioration des projections économiques et à la diminution des dépenses ministérielles prévues, laquelle s'explique en partie par la réduction des charges de programmes liées à la COVID-19.

- Au cours du reste de la période de projection, les perspectives concernant les principaux transferts aux particuliers ont été révisées à la hausse pour tenir compte de l'incidence de la hausse prévue de l'inflation de l'IPC, à laquelle les taux de l'Allocation canadienne pour enfants et des prestations aux personnes âgées sont indexés.

- Par rapport à la Mise à jour de 2021, les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement devraient être plus faibles en 2021-2022, ce qui est principalement attribuable au fait que les paiements au titre des demandes de stabilisation fiscale des provinces pour 2020-2021 devraient maintenant être reçus en 2022-2023. Au cours des années ultérieures de la période de projection, les charges ont été révisées à la hausse en raison des perspectives économiques plus solides, puisque les paiements au titre du Transfert canadien pour la santé et de la péréquation sont indexés à la croissance du PIB nominal.
- Les charges de programmes directes ont été rajustées à la baisse de 2021-2022 à 2023-2024, par rapport aux prévisions de la Mise à jour de 2021, principalement en raison de la réévaluation des mesures de soutien de santé publique liées à la pandémie et des dépenses ministérielles moindres. Cet effet est en partie contrebalancé par une augmentation de la prévision concernant les programmes de subvention salariale et de subvention pour le loyer en 2021-2022, attribuable à la dégradation des conditions économiques dans les industries durement touchées (p. ex. la baisse des ventes dans les industries de services et le commerce de détail) par rapport aux attentes précédentes. Pour toutes les autres années de la période de projection, les charges de programmes directes sont légèrement plus élevées que dans la Mise à jour de 2021, ce qui s'explique par les plans de dépenses révisés des ministères.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent des changements dans l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés accumulés au cours des exercices précédents, devraient être légèrement plus élevées au cours de la période de projection par rapport à la Mise à jour de 2021, ce qui s'explique par les hypothèses démographiques et économiques actualisées ayant servi à estimer ces montants.

Les frais de la dette publique ont augmenté en 2021-2022 par rapport à la Mise à jour de 2021 en raison de l'incidence de la hausse de l'inflation sur les obligations à rendement réel. Les frais de la dette publique sont plus élevés pour le reste de la période de projection en raison des prévisions à la hausse concernant les taux d'intérêt à court et à long terme, conformément aux prévisions des économistes du secteur privé. Cela dit, tel qu'indiqué plus en détail dans l'aperçu, les frais de la dette publique en pourcentage du PIB demeurent inférieurs à la moyenne des deux dernières décennies pour la durée de la période de prévision, et ce, malgré les importants emprunts extraordinaires effectués en raison de la COVID-19.

État sommaire des opérations

Tableau A1.4

État sommaire des opérations

en milliards de dollars

	2020– 2021	Projections					
		2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Revenus budgétaires	316,4	394,4	408,4	429,5	450,8	475,1	496,0
Charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	608,5	473,0	425,4	430,4	439,2	453,1	463,3
Frais de la dette publique	20,4	24,9	26,9	32,9	37,0	39,8	42,9
Total des charges, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	628,9	497,9	452,3	463,3	476,2	492,9	506,1
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-312,4	-103,5	-43,9	-33,8	-25,5	-17,8	-10,2
Pertes actuarielles nettes	-15,3	-10,3	-8,9	-6,1	-2,4	-0,8	1,8
Solde budgétaire	-327,7	-113,8	-52,8	-39,9	-27,8	-18,6	-8,4
Situation financière							
Total des passifs	1 652,2	1 803,8	1 819,5	1 854,8	1 907,6	1 949,2	1 976,1
Actifs financiers ¹	502,4	541,3	504,3	496,5	518,0	537,4	553,0
Dette nette	1 149,8	1 262,5	1 315,1	1 358,2	1 389,6	1 411,8	1 423,1
Actifs non financiers	101,1	101,7	101,5	104,7	108,2	111,8	114,7
Dette fédérale	1 048,7	1 160,8	1 213,7	1 253,6	1 281,4	1 300,0	1 308,4
% du PIB							
Revenus budgétaires	14,3	15,8	15,2	15,2	15,4	15,6	15,7
Charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	27,6	18,9	15,8	15,3	15,0	14,9	14,7
Frais de la dette publique	0,9	1,0	1,0	1,2	1,3	1,3	1,4
Solde budgétaire	-14,9	-4,6	-2,0	-1,4	-0,9	-0,6	-0,3
Dette fédérale	47,5	46,5	45,1	44,5	43,8	42,8	41,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹Le niveau projeté des actifs financiers pour 2021-22 tient compte d'une estimation des autres éléments du résultat global.

Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A1.5

Perspectives concernant les revenus
en milliards de dollars

	Projections						
	2020– 2021	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Revenus d'impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	174,8	189,4	197,3	205,7	214,7	225,5	236,1
Impôt sur le revenu des sociétés	54,1	72,8	68,4	69,9	72,5	76,8	79,5
Impôt sur le revenu des non-résidents	8,1	10,3	10,9	11,5	12,0	12,4	13,0
Total	237,0	272,5	276,6	287,1	299,2	314,7	328,6
Revenus tirés des taxes et des droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	32,4	44,0	47,8	49,5	51,2	52,8	54,7
Droits de douane à l'importation	4,3	5,1	5,5	5,9	6,2	6,5	6,9
Autres taxes et droits d'accise	10,3	11,1	12,0	12,5	12,6	12,7	12,8
Total	47,0	60,2	65,3	67,9	69,9	72,0	74,4
Autres revenus fiscaux	0,0	0,0	0,2	0,9	0,9	1,0	1,0
Total – Revenus fiscaux	283,9	332,7	342,1	355,9	370,0	387,8	404,1
Produits du régime de tarification de la pollution	4,4	6,7	8,2	10,2	12,3	14,2	16,2
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	22,4	23,8	25,8	28,0	30,4	32,2	33,3
Autres revenus							
Sociétés d'État entreprises	-10,5	12,3	10,1	9,5	9,9	11,2	12,4
Autres programmes	14,1	17,8	20,4	23,5	25,4	26,6	26,5
Revenu net des opérations de change	2,2	1,2	1,7	2,4	2,8	3,1	3,5
Total	5,7	31,2	32,3	35,4	38,1	40,9	42,3
Total – Revenus budgétaires	316,4	394,4	408,4	429,5	450,8	475,1	496,0
% du PIB							
Total – Revenus fiscaux	12,9	13,3	12,7	12,6	12,6	12,8	12,8
Produits du régime de tarification de la pollution	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Autres revenus	0,3	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
Total – Revenus budgétaires	14,3	15,8	15,2	15,2	15,4	15,6	15,7

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau A1.5 ci-dessus donne un aperçu des recettes budgétaires prévues par composante principale.

Revenus d'impôt sur le revenu

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, qui constituent la plus grande composante des revenus budgétaires et qui s'établissaient à 55,2 % en 2020-2021, devraient augmenter pour atteindre 189,4 milliards de dollars en 2021-2022 (hausse 8,4 %) ce qui est principalement attribuable à la reprise robuste du revenu des ménages (y compris le revenu du travail et l'emploi). Pour le reste des prévisions, la croissance des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers s'établit à 4,5 % en moyenne, conformément à la croissance projetée du PIB nominal.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient augmenter de 34,6 %, pour atteindre 72,8 milliards de dollars en 2021-2022, sous l'effet de gains généralisés dans les secteurs industriels. En outre, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient baisser de 6,1 %, en 2022-2023, avant d'augmenter à un taux moyen annuel de 3,9 %. Ce résultat illustre les perspectives concernant les bénéfices des entreprises, qui baissent en 2022-2023 en raison d'une stabilisation projetée des prix des produits de base et de l'absence de facteurs ponctuels influant sur la croissance en 2021-2022, comme la réduction de provisions pour pertes liées à la pandémie dans le secteur financier.

Dans l'ensemble, en raison de la hausse des prix des produits de base et d'une relance économique globale plus rapide que ce qui avait été anticipé à l'origine, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés de 2021-2022 devraient être 45 % plus élevées que leur niveau d'avant la pandémie, en 2019-2020.

L'impôt payé par les non-résidents sur leurs revenus de source canadienne, notamment sous forme de dividendes et d'intérêts, devrait atteindre 10,3 milliards de dollars (27 %) en 2021-2022, en raison d'une solide croissance des bénéfices des sociétés et des revenus de placements. Au cours du reste de la période de projection, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devrait atteindre en moyenne 4,8 %, ce qui cadre avec les perspectives concernant les dividendes, les taux d'intérêt et les bénéfices des sociétés.

Revenus tirés des taxes et des droits d'accise

Les recettes de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient rebondir à 44 milliards de dollars (hausse de 35,7 %) en 2021-2022 par rapport à un résultat très faible en 2020-2021, qui s'expliquait par la fermeture temporaire – causée par la pandémie – d'une grande partie du secteur de la vente au détail et la réduction des recettes attribuable au coût du paiement ponctuel du crédit pour la TPS bonifié. Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 4,4 % par année, en moyenne, à la suite de la croissance projetée de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient augmenter de 19,1 % en 2021-2022, en raison de la relance économique et de la demande réduite de remise de droits, attribuable aux importations plus faibles que prévu d'équipement de protection individuelle et d'autres produits médicaux. Les recettes provenant des droits de douane à l'importation devraient alors augmenter à un taux annuel moyen de 6,3 %, sous l'effet de la croissance prévue des importations.

D'autres taxes et droits d'accise devraient augmenter pour atteindre 11,1 milliards de dollars (hausse de 8,4 %) en 2021-2022, à mesure que la demande se rétablit, avant de ralentir pour augmenter à un taux annuel moyen de 2,9 % pour le reste de la période de projection, ce qui illustre la croissance prévue de la consommation de carburants et de produits du tabac, en particulier.

Les autres taxes comprennent les recettes de la taxe sur les logements sous-utilisés annoncée dans le budget de 2021. Les recettes issues de cette taxe devraient atteindre 0,2 milliard de dollars en 2022-2023.

Produits du régime de tarification de la pollution

Les produits du régime de tarification de la pollution représentent les produits directs de la redevance sur les combustibles et du système de tarification fondé sur le rendement dans les administrations où le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone s'applique. La croissance des produits tirés du régime fédéral de tarification de la pollution sera principalement dictée par l'augmentation des prix du carbone au cours de la période de planification budgétaire¹. Tous les produits issus directement du cadre de prix de la pollution sont retournés aux administrations où ils ont été perçus, une majorité des produits étant retournée directement aux Canadiens par l'intermédiaire des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat.

Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi

Les revenus des cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter et s'établir à 6,9 % au cours de la période de projection en raison de l'importante amélioration prévue du marché du travail et de la baisse prévue du taux de chômage à 5,5 %, un niveau historiquement bas. En outre, le gel des taux de cotisation sur deux ans devrait prendre fin en 2023, ce qui marquera le retour à une structure de fixation des taux de cotisation selon la loi actuelle qui équilibre les dépenses accumulées du compte sur sept ans. Les taux de cotisation devraient augmenter graduellement, passant de 1,58 \$ en 2022 à 1,73 \$ par tranche de rémunération assurable de 100 \$ (voir l'encadré A1.1 pour en savoir plus sur les perspectives du Compte des opérations de l'assurance-emploi).

¹ La trajectoire du prix du carbone reflète des augmentations annuelles de 15 \$/tonne, par rapport à 50 \$/tonne, à compter de 2023-2024, comme l'indique la *Mise à jour de L'approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone 2023-2030*, publiée en août 2021.

En raison de la reprise de plus en plus rapide du marché du travail au cours de la dernière année, qui a entraîné à la fois une augmentation des revenus à mesure que les Canadiens retournaient au travail et une réduction des charges en raison de la diminution de la demande d'assurance-emploi, cette prévision représente une amélioration (réduction) de 10 cents des cotisations par rapport aux projections du budget de 2021, selon lesquelles on prévoyait un taux de cotisation à long terme de 1,83 \$ à compter de 2028. Si le taux prévu est atteint, il serait encore inférieur de 15 cents au taux de cotisation de 1,88 \$ en 2015.

Encadré A1.1 Compte des opérations de l'assurance-emploi

Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027			
Revenus de cotisations d'assurance-emploi	22,4	23,8	25,8	28,0	30,4	32,2	33,3			
Prestations d'assurance-emploi ¹	33,7	39,0	31,3	24,4	24,8	25,4	26,3			
Frais d'administration et autres charges du programme ²	2,5	2,9	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0			
	2020 ³	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-6,4	-21,5	-10,8	0,7	3,7	5,3	5,8	5,7	5,7	4,7
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-1,3	-22,8	-33,6	-32,9	-29,2	-23,8	-18,0	-12,3	-6,6	-1,9 ⁴
Taux de cotisation projeté										
(par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,58	1,58	1,58	1,63	1,68	1,73	1,73	1,73	1,73	1,73

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les prestations d'assurance-emploi excluent les coûts de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, conformément à l'engagement pris par le gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

² Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directes.

³ Les valeurs de 2020 sont des données réelles. Les données de 2021 et des années suivantes constituent des projections.

⁴ Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, puisque les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile en vue d'assurer l'équilibre du Compte au fil du temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer des déficits annuels de 2020 à 2022 en raison de l'augmentation des prestations d'assurance-emploi (exception faite de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence) et du gel temporaire des cotisations d'assurance-emploi jusqu'en 2022. Par la suite, le Compte devrait enregistrer des excédents annuels en raison des augmentations prévues du taux de cotisation, qui devraient augmenter par tranche de 5 cents, d'après la limite prévue par la loi jusqu'à ce qu'il atteigne 1,73 \$. Ces hausses reflètent la pratique systématique du mécanisme de fixation des taux, qui a commencé par la fixation du taux de cotisation de 2017.

Autres revenus

Les autres revenus comptent trois volets généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et services et des autres revenus divers; et les revenus sur opérations de change.

- Les revenus des sociétés d'État entreprises devraient rebondir de 22,8 milliards de dollars en 2021-2022, puis diminuer légèrement en 2022-2023 et en 2023-2024, à mesure que l'incidence des facteurs ponctuels diminuera, en particulier l'incidence des programmes de la Banque du Canada mis en œuvre au cours de la pandémie, dont l'achat de titres du gouvernement du Canada sur le marché secondaire pour soutenir la liquidité sur les marchés financiers. En outre, la croissance s'établit en moyenne à 9,1 % par année, ce qui cadre avec les perspectives présentées dans les plans d'entreprise des différentes sociétés d'État.
- Les autres revenus de programmes varient en fonction des revenus des sociétés d'État consolidées, des taux d'intérêt, de l'inflation, des fluctuations des taux de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises). Ces revenus devraient augmenter de 26 % en 2021-2022, ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants :
 - o Une augmentation des revenus d'intérêts et de pénalités, étant donné que les renonciations instaurées dans le cadre de la réponse du gouvernement à la COVID-19 en 2020-2021, lesquelles ont réduit les revenus de cette année-là, ne sont plus en vigueur;
 - o Une augmentation prévue des recettes provenant de la vente de biens et de services (p. ex. les revenus de VIA Rail, les frais pour les passeports et les visas et les recettes tirées de la mise aux enchères du spectre des services sans fil).
- Au cours du reste de la période de projection, les autres revenus de programmes devraient continuer d'augmenter, ce qui s'explique en grande partie par l'augmentation des taux d'intérêt et des recettes provenant des ventes de biens et de services.
- Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des réserves officielles de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Les actifs du Compte du fonds des changes sont surtout investis dans des titres de créance d'États souverains et de leurs organismes, et sont détenus pour aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidité au gouvernement, au besoin. Ces revenus devraient baisser à court terme en raison de la diminution des gains sur les ventes de placements; ils augmenteront toutefois au cours du reste de la période de projection en raison de la croissance des réserves et de la hausse des taux d'intérêt prévus.

Perspectives concernant les charges de programmes

Tableau A1.6

Perspectives concernant les charges

en milliards de dollars

	Projections						
	2020– 2021	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	58,5	61,0	68,2	73,6	78,0	82,6	87,2
Prestations d'assurance-emploi ¹	58,4	39,0	31,3	24,4	24,8	25,4	26,3
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs ²	55,8	17,7	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation canadienne pour enfants ³	27,4	26,3	25,2	26,6	27,6	28,5	29,4
Total	200,1	144,0	125,1	124,6	130,4	136,4	142,9
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	45,9	45,1	45,2	49,1	51,8	53,9	56,0
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	15,0	15,5	15,9	16,4	16,9	17,4	17,9
Péréquation	20,6	20,9	21,9	23,8	25,1	26,1	27,1
Formule de financement des territoires	4,2	4,4	4,6	4,9	5,1	5,2	5,4
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	4,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5
Soins à domicile et soins de santé mentale	1,3	1,5	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ⁴	0,0	2,9	4,5	5,6	6,6	7,9	7,9
Autres arrangements fiscaux ⁵	15,4	-5,2	-5,6	-6,5	-6,8	-7,1	-7,5
Total	106,7	87,4	90,0	96,9	102,2	107,2	110,5
Retour des produits du régime de tarification de la pollution	4,6	4,1	8,0	11,9	12,4	14,3	16,2
Charges de programmes directes							
Subvention salariale d'urgence du Canada	80,2	20,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres paiements de transfert	98,0	94,2	86,3	83,7	81,3	81,3	79,1
Charges de fonctionnement ⁶	119,1	122,4	116,0	113,4	112,9	113,8	114,5
Total	297,2	237,5	202,2	197,1	194,2	195,2	193,6
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	608,5	473,0	425,4	430,4	439,2	453,1	463,3
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	15,3	10,3	8,9	6,1	2,4	0,8	-1,8
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	9,1	5,8	4,7	4,4	4,5	4,5	4,5
Principaux transferts aux autres administrations	4,8	3,5	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5
Charges de programmes directes	13,5	9,5	7,5	7,0	6,6	6,4	6,1
Total des charges de programmes	27,6	18,9	15,8	15,3	15,0	14,9	14,7

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- ¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur et les prestations de travail partagé, ainsi que les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement. La partie des paiements au titre de la prestation d'urgence imputée au Compte des opérations de l'assurance-emploi en 2019-2020 et 2020-2021 est comprise, mais il n'y a aucune incidence sur le Compte des opérations de l'assurance-emploi, car un crédit a été accordé en 2020-2021.
- ² Ce poste comprend la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement.
- ³ Ce poste comprend les Prestations pour enfants handicapés et les paiements résiduels pour la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui sont maintenant remplacés par l'Allocation canadienne pour enfants.
- ⁴ Les paiements de transfert aux provinces et aux territoires au titre du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants excluent le financement lié à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones, qui est inclus dans les autres postes de paiements de transfert. Le financement de 25 millions de dollars de 2021-2022 à 2022-2023 devant aider les garderies à améliorer leur accessibilité physique a été reclassé des principaux transferts aux autres administrations aux autres paiements de transfert, sans incidence sur le total des charges de programmes.
- ⁵ Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement d'impôt du Québec (recouvrement des allocations aux jeunes et paiements de remplacement pour les programmes permanents), les paiements liés à l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et les paiements de stabilisation fiscale. Ils comprennent également certaines mesures de soutien liées à la COVID-19, comme l'Accord sur la relance sécuritaire, le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, le Fonds de soutien aux travailleurs essentiels de la COVID-19 et le Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19. En outre, ils comprennent aussi le financement pour soutenir le transport en commun et améliorer l'offre de logements et leur caractère abordable.
- ⁶ Ce poste comprend les charges d'amortissement des immobilisations.

Le tableau A1.6 ci-dessus donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande catégorie. Comme le montrent les perspectives, le total des charges de programmes exprimé en pourcentage du PIB continuera de suivre la tendance à la baisse, ce qui témoigne d'une gestion budgétaire prudente et responsable et d'une tendance plus normale des dépenses après la pandémie.

Les charges de programmes se divisent en quatre grandes catégories : les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement, le retour des produits du régime de tarification de la pollution par le carbone et les charges de programmes directes.

Principaux transferts aux particuliers

Les principaux transferts aux particuliers comprennent les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi, l'Allocation canadienne pour enfants et les mesures de soutien du revenu liées à la COVID-19 pour les travailleurs.

Les prestations aux aînés devraient augmenter à 61 milliards de dollars, en hausse de 4,2 %, en 2021-2022. Au cours de la période de projection, les prestations aux aînés devraient augmenter à un taux moyen de 7,4 % par année. L'augmentation des prestations aux aînés est attribuable à la croissance de la population d'aînés, à l'inflation projetée des prix à la consommation à laquelle les prestations sont pleinement indexées, ainsi qu'à l'augmentation permanente prévue de 10 % des prestations régulières de la Sécurité de la vieillesse pour les pensionnés de 75 ans ou plus, à compter de juillet 2022, qui a été annoncée dans le budget de 2021.

Les prestations d'assurance-emploi devraient diminuer pour atteindre 39 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui s'explique principalement par l'arrivée à échéance des mesures d'assurance-emploi temporaires liées à la COVID-19 et par la baisse du taux de chômage. Les prestations d'assurance-emploi devraient chuter de nouveau pour s'établir à 24,4 milliards de dollars d'ici 2023-2024 en raison de l'amélioration projetée du marché du travail, et augmenter en moyenne de 2,5 % par année par la suite.

La Prestation canadienne d'urgence a été instaurée dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, en vue de fournir une aide immédiate aux Canadiens et aux Canadiennes. En septembre 2020, à la fin de ce programme, le gouvernement a continué de soutenir les Canadiens par l'intermédiaire de la Prestation canadienne de la relance économique, de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. La Prestation canadienne de la relance économique s'est terminée le 23 octobre 2021, mais le gouvernement a prolongé les prestations de maladie et pour proches aidants jusqu'au 7 mai 2022 et instauré la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Cette dernière demeure offerte aux travailleurs qui subissent des interruptions de travail directes en raison de confinements imposés pour des raisons de santé publique jusqu'au 7 mai 2022. Le coût de ces programmes de soutien du revenu pour les travailleurs devrait s'établir à 17,7 milliards de dollars en 2021-2022, avant de baisser à 0,4 milliard de dollars en 2022-2023 à mesure que la relance se renforce et que les programmes temporaires prennent fin.

Les versements de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) devraient baisser de 3,8 % pour atteindre 26,3 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui est principalement attribuable à l'élimination progressive du transfert complémentaire temporaire de 2020-2021. Les prestations de l'ACE diminueront encore en 2022-2023 en raison de l'élimination progressive du supplément temporaire pour les familles ayant de jeunes enfants, qui a été instauré dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2020. Au cours du reste de la période de projection, les versements de l'ACE devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 3,9 %, sous l'effet de la hausse prévue du nombre de bénéficiaires et de l'inflation attendue des prix à la consommation, à laquelle les prestations sont indexées.

Principaux paiements de transfert aux autres administrations

Les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, ainsi que les paiements importants liés à la COVID-19 versés aux provinces et aux territoires, notamment l'Accord sur la relance sécuritaire et le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire. En 2021-2022, ces transferts devraient diminuer de 18,1 % pour s'établir à 87,4 milliards de dollars, à mesure que les transferts aux provinces et aux territoires se normalisent à la suite du niveau sans précédent de soutien fourni au plus fort de la pandémie.

Si l'on inclut le versement complémentaire de 2 milliards de dollars annoncé par le gouvernement le 25 mars 2022 afin de réduire les retards dans les interventions chirurgicales et les procédures médicales, l'appui total au TCS devrait atteindre 45,1 milliards de dollars en 2021-2022. De 2022-2023 à 2026-2027, le TCS devrait passer de 45,2 milliards de dollars à 56 milliards, une croissance correspondant à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, avec une hausse garantie par la loi d'au moins 3 % par année.

En raison de la protection de la formule contre le risque de perte en cas de récession (plancher de 3 %), ainsi que de l'avantage de cette formule d'être liée au PIB nominal, les provinces et les territoires devraient recevoir 12 milliards de dollars de plus en paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé au cours des cinq prochaines années que ce qui avait été prévu avant la pandémie.

Graphique A1.1

Prévision du Transfert canadien en matière de santé avant la pandémie par rapport à celle après la pandémie

en milliards de dollars

60

55

50

45

40

35

■ Avant la pandémie

■ Après la pandémie

2019-
2020

2020-
2021

2021-
2022

2022-
2023

2023-
2024

2024-
2025

2025-
2026

2026-
2027

Nota – La prévision avant la pandémie représente la prévision du TCS de la Mise à jour économique et budgétaire de 2019. Deux années supplémentaires ont été extrapolées en fonction de la prévision du produit intérieur brut utilisé dans la Mise à jour.

Source : Calculs du ministère des Finances Canada (prévision de décembre 2019 et prévision de mars 2022)

Selon la loi, le TCPS doit augmenter de 3 % par année. L'augmentation des paiements au titre du Fonds pour le développement des communautés du Canada est fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars. Les transferts aux fins de soins à domicile et de santé mentale devraient atteindre 1,5 milliard de dollars en 2021-2022, puis se stabiliser à 1,2 milliard, à compter de 2022-2023. Les paiements de transfert au titre du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient passer de 2,9 milliards de dollars en 2021-2022 à 7,9 milliards de dollars en 2026-2027, ce qui comprend le financement proposé dans le budget de 2022 de 625 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, en vue de permettre à Emploi et Développement social Canada d'établir un fonds pour l'infrastructure d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Retour des produits du régime de tarification de la pollution

Le retour des produits tirés du régime de tarification de la pollution représente la remise des produits directs provenant de la redevance fédérale sur les combustibles et du système de tarification fondé sur le rendement à l'administration où ils ont été perçus. Les produits du régime de tarification de la pollution remis devraient atteindre 4,1 milliards de dollars en 2021-2022, et grimper à 16,2 milliards d'ici 2026-2027, ce qui illustre l'augmentation des produits directs attribuables à la hausse du prix de la pollution par le carbone.

Charges de programmes directes

Les charges de programmes directes comprennent la Subvention salariale d'urgence du Canada, les autres paiements de transfert gérés par les ministères et les charges de fonctionnement.

- Les autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient diminuer au cours de la période de planification budgétaire, passant de 94,2 milliards de dollars en 2021-2022 à 79,1 milliards de dollars en 2026-2027. La baisse la plus marquée est constatée de 2021-2022 à 2022-2023, ce qui illustre l'élimination progressive des programmes de soutien liés à la pandémie. Cette tendance est quelque peu contrebalancée par les mesures annoncées dans le présent budget, notamment le financement pour soutenir les investissements dans le transport et l'énergie propres, comme les véhicules zéro émission et le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, ainsi que l'offre de nouveaux logements.
- Les charges de fonctionnement représentent les coûts des activités de plus d'une centaine de ministères, d'organismes et de sociétés d'État. Elles devraient atteindre 122,4 milliards de dollars en 2021-2022, puis diminuer pour s'établir à 112,9 milliards de dollars en 2024-2025, sous l'effet de la baisse des dépenses liées à la pandémie pour l'achat de vaccins, d'équipement de protection individuelle, de produits thérapeutiques et de trousse de dépistage rapide. Les charges de fonctionnement devraient alors augmenter légèrement pour s'établir à 114,5 milliards de dollars en 2026-2027.

Pertes actuarielles nettes

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent des changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés, devraient diminuer graduellement au cours de la période de projection, et passer d'une perte projetée de 10,3 milliards de dollars en 2021-2022 à un gain actuariel net projeté de 1,8 milliard de dollars en 2026-2027, en raison de la hausse attendue des taux d'intérêt utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations.

Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds du gouvernement. En revanche, le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds.

Le tableau A1.7 présente le rapprochement des deux mesures, à commencer par le solde budgétaire. Les opérations non budgétaires indiquées dans le tableau reflètent la contre-passation de certains revenus et charges inclus dans le solde budgétaire qui n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de l'exercice, comme l'amortissement des actifs non financiers, et l'ajout de modifications dans les soldes d'actif et de passif qui n'ont aucune incidence cumulative au cours d'un exercice, mais qui entraînent des entrées ou des sorties de fonds, comme le paiement des comptes créditeurs. L'augmentation d'un passif ou la diminution d'un actif représentent une ressource financière, tandis que la diminution d'un passif ou l'augmentation d'un actif représentent un besoin financier. La somme du solde budgétaire et des changements dans les soldes des actifs et des passifs illustrés dans les opérations non budgétaires est égale aux ressources financières nettes (+) ou aux besoins financiers nets (-)

Tableau A1.7

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers

en milliards de dollars

	2020– 2021	Projections					
		2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Solde budgétaire	-327,7	-113,8	-52,8	-39,9	-27,8	-18,6	-8,4
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	16,9	11,8	10,4	6,7	2,1	-0,1	-3,1
Actifs non financiers	-9,5	-0,6	0,2	-3,2	-3,5	-3,7	-2,9
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	5,5	-12,7	-6,5	-9,2	-9,2	-9,9	-8,3
Autres	-31,9	-1,8	-3,0	24,8	-3,8	-3,6	-1,8
Total	-26,4	-14,5	-9,5	15,7	-13,0	-13,5	-10,1
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer et provisions	19,9	16,7	-25,0	-1,0	-1,7	-2,6	-2,9
Opérations de change	12,3	-5,2	-8,2	-8,1	-7,9	-4,1	-4,1
Total	32,2	11,5	-33,2	-9,1	-9,5	-6,7	-6,9
Total	13,2	8,2	-32,0	10,0	-23,9	-23,9	-22,9
Ressources ou besoins financiers	-314,6	-105,6	-84,9	-29,9	-51,8	-42,5	-31,3

Comme l'illustre le tableau A1.7, les besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison principalement des besoins financiers associés au solde budgétaire projeté et de la croissance projetée des actifs financiers. Compte tenu de l'amélioration générale des perspectives budgétaires et de la diminution des besoins en liquidité, les besoins financiers totaux pour 2021-2022 de 105,6 milliards de dollars sont d'environ 50,2 milliards de dollars inférieurs aux prévisions de la *Mise à jour* de 2021 et d'environ 85 milliards inférieurs aux prévisions du budget de 2021.

Des ressources financières sont prévues au titre des régimes de retraite et autres comptes de 2021-2022 à 2024-2025. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et ceux des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux futurs des employés : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des anciens combattants et d'autres bénéficiaires. La ressource financière pour les régimes de retraite et autres comptes représente la différence entre les charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non monétaires comptabilisées dans le solde budgétaire pour refléter la valeur des avantages sociaux acquis par les employés au cours d'un exercice et les sorties de fonds annuelles pour les paiements des avantages sociaux. Les besoins financiers sont projetés pour 2025-2026 et 2026-2027, car le solde des passifs du gouvernement au titre des régimes de retraite et des autres comptes devrait diminuer.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Les besoins financiers sont projetés de 2023-2024 à 2026-2027, ce qui reflète la croissance nette prévue des actifs non financiers.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, dont la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada. Ils incluent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes gouvernementaux, y compris le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). La ressource financière projetée pour les prêts, les investissements et les avances en 2023-2024 provient du remboursement prévu des prêts du CUEC, ce qui reflète la récente prolongation de la date de remboursement entraînant une radiation du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023.

En général, les prêts, les placements et les avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés à ces besoins d'emprunt. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change. Les besoins en trésorerie projetés de 2022-2023 à 2026-2027 reflètent principalement le paiement des comptes créditeurs et l'augmentation prévue des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes.

Scénarios économiques de rechange

Si les données macroéconomiques de l'enquête de février 2022 auprès des économistes du secteur privé continuent de fournir une base raisonnable pour la planification budgétaire, les perspectives économiques sont toutefois assombries par un certain nombre d'incertitudes clés.

En particulier, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et les sanctions économiques et financières connexes, ont créé un choc négatif sur l'offre mondiale qui fait monter les prix des produits de base et l'inflation. L'économie canadienne est moins exposée aux répercussions économiques négatives que d'autres régions (p. ex. l'Europe), compte tenu des liens commerciaux limités du Canada avec la Russie et l'Ukraine et de la position du Canada en tant que pays exportateur net de nombreux produits de base qui sont maintenant en pénurie. Toutefois, le conflit qui sévit et les sanctions qui en ont découlé ont perturbé le commerce mondial, entraîné un resserrement des conditions financières et exercé des pressions additionnelles sur les chaînes d'approvisionnement déjà éprouvées. De plus, l'incertitude grandissante entourant les risques géopolitiques pourrait inciter les consommateurs et les entreprises à adopter un comportement plus prudent. Dans l'ensemble, l'effet net sur l'activité économique est très incertain et dépend de l'avenir de la croissance mondiale, des prix des produits de base et des taux d'intérêt mondiaux. Tous ces facteurs sont intrinsèquement liés à la durée et aux répercussions du choc de l'offre.

Au-delà du conflit, d'autres incertitudes continuent d'assombrir les perspectives, dont l'incidence de la résurgence de la COVID-19 en Chine et dans d'autres régions sur les chaînes d'approvisionnement, les répercussions des pénuries d'offre et de main-d'œuvre sur l'inflation, et l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur l'économie canadienne. En revanche, les facteurs économiques fondamentaux sous-jacents solides du Canada, notamment les bilans améliorés et les bénéfices élevés, pourraient aussi stimuler les dépenses des consommateurs et l'investissement des entreprises, et ce, plus que prévu.

Le ministère des Finances consulte activement des économistes externes afin d'évaluer les risques et les incertitudes quant aux perspectives. Pour illustrer les effets de l'incertitude inhabituellement élevée entourant l'invasion de l'Ukraine par la Russie et ses contrecoups, le Ministère a examiné deux scénarios économiques de rechange aux prévisions du secteur privé. Notamment, les scénarios tiennent compte d'un large éventail de points de vue sur les répercussions possibles de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, y compris sur les prévisions concernant les prix du pétrole brut. Au-delà des deux prochaines années, les projections des prix du pétrole brut correspondent largement aux prix à terme du pétrole (c.-à-d. un scénario bénin de perturbation de l'approvisionnement en pétrole, les prix du pétrole brut revenant à leurs niveaux d'avant le conflit). Les scénarios tiennent également compte du fait que, si la hausse des prix des produits de base devrait déclencher des investissements dans le secteur du pétrole et du gaz, il est peu probable que la réponse soit aussi forte que lors de la flambée des prix des produits de base dans le passé, étant donné que les perturbations de l'offre – et non la demande mondiale – sont à l'origine de la hausse des prix.

Scénario d'incidence accrue

Ce scénario tient compte des répercussions économiques d'un conflit en Ukraine qui s'étire, accompagnée d'une flambée des prix des produits de base, de perturbations prolongées des chaînes d'approvisionnement et du resserrement plus rapide de la politique monétaire. Le résultat est une activité économique affaiblie et une inflation temporairement plus élevée.

- Les perturbations découlant d'une réduction des exportations d'énergie de la Russie provoquent une flambée des prix des produits de base, le cours du pétrole brut WTI atteignant un sommet de 180 \$ US au deuxième trimestre de 2022.
- En réaction à la hausse de l'inflation, les taux d'intérêt mondiaux augmentent encore plus, et plus rapidement que prévu. En effet, le taux des bons du Trésor à trois mois du Canada a déjà pris presque 50 points de base en moyenne comparativement au taux indiqué dans l'enquête de février, ce qui contribue à une croissance plus faible.
- La hausse des factures d'énergie et une perte de confiance réduisent considérablement la consommation, tandis que les pénuries de l'offre et les perturbations des échanges commerciaux persistantes freinent l'activité et entraînent un ralentissement marqué de la croissance économique mondiale, ce qui pourrait causer une récession dans certaines régions (p. ex. l'Europe).
- En raison d'un ralentissement prononcé de l'activité économique mondiale et d'une récession dans certaines parties du monde, le cours mondial du pétrole brut recule rapidement pour converger vers les chiffres figurant dans le sondage de février d'ici à la seconde moitié de 2023.

- L'activité mondiale réduite fait baisser la demande de produits canadiens en général. Globalement, la croissance du PIB réel de 2023, dans son ensemble, demeure légèrement positive, bien que considérablement plus faible que les prévisions de référence. Malgré l'amélioration des termes de l'échange, les exportations et les investissements liés à l'énergie demeurent relativement faibles (comparativement à l'enquête de février) en raison de la baisse de l'activité mondiale et de l'incertitude entourant la demande à long terme de combustibles fossiles.
- Globalement, la croissance du PIB réel du Canada est nettement plus faible en 2022 et en 2023 par comparaison avec les résultats de l'enquête de février (près de 2 points de pourcentage de moins en moyenne par année), tandis que le taux de chômage est plus élevé de 0,7 point de pourcentage en 2022, ce qui illustre les contrecoups des perturbations de l'offre mondiale et de la hausse des taux d'intérêt.
- En dépit d'une croissance plus lente que celle indiquée dans l'enquête de février, la hausse des prix intérieurs et des prix des produits de base pousse à la hausse l'inflation du PIB et le PIB nominal à court terme avant qu'il ne tombe, en 2024, sous le taux indiqué dans l'enquête, dans un contexte d'assouplissement des prix des produits de base et d'affaiblissement de la croissance économique. Au départ, le PIB nominal est supérieur de 126 milliards de dollars à ce qui est indiqué dans l'enquête de 2022. L'écart du PIB nominal se réduit à 18 milliards en 2023, et le PIB se situe en dessous du niveau indiqué dans l'enquête d'environ 23 milliards par année en moyenne au cours des trois dernières années de la période de prévision. Notamment, cette montée en flèche du PIB nominal provoque une amélioration temporaire du solde budgétaire et du ratio de la dette au PIB.

Scénario d'incidence modérée

Ce scénario envisage la désescalade des tensions en Ukraine, un monde dans lequel les perturbations de l'offre attribuables au conflit et à la pandémie sont plus faibles que prévu tandis que la demande mondiale reste résiliente, et l'atténuation des tensions géopolitiques. Malgré la hausse des prix des produits de base et de l'inflation observée immédiatement après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'économie mondiale s'adapte avec succès aux risques liés à la COVID-19 et se tourne vers des fournisseurs de produits de base plus sûrs, ce qui atténue les pressions inflationnistes à mesure que les tensions géopolitiques s'apaisent.

- Après avoir atteint un sommet de près de 100 \$ US au premier trimestre de 2022, les prix mondiaux du pétrole brut baissent rapidement, mais demeurent légèrement au-dessus de ce qu'indique l'enquête de février pour la période de prévision, ce qui limite les pressions inflationnistes par rapport au scénario d'incidence accrue et, par conséquent, la perte de pouvoir d'achat des consommateurs.
- Cette situation conduit à un retard moindre de la croissance mondiale, ainsi qu'à une plus faible augmentation des taux d'intérêt (hausse de 20 points de base en moyenne par année comparativement à ce qu'indique l'enquête de février) nécessaire pour ramener l'inflation à sa cible sans faire dérailler l'expansion économique.
- En même temps, les producteurs canadiens de produits de base utilisent pleinement les capacités de réserve actuelles et augmentent les investissements, mais dans une mesure moindre que la hausse des prix de l'énergie. Cette situation, conjuguée à un sentiment de confiance renforcé, stimule la croissance économique. L'activité accrue dans le secteur soutient également la croissance de l'emploi et les revenus réels, ce qui pousse à la hausse les dépenses en produits et en services d'origine intérieure.
- Globalement, la croissance du PIB réel au Canada est plus forte en 2022 et en 2023 que ce qu'indique l'enquête de février, appuyée par les solides facteurs fondamentaux sous-jacents du Canada, l'augmentation de l'activité dans les secteurs des produits de base et des adaptations plus rapides au choc de l'offre.
- Compte tenu de la hausse des prix des produits de base et de la croissance plus forte du PIB réel, le PIB nominal reste bien au-dessus de ce qu'indique l'enquête de février au cours de la période de projection dans son ensemble. Globalement, le PIB nominal est d'environ 77 milliards de dollars supérieur à la moyenne annuelle indiquée dans les projections de l'enquête de février.

Tableau A1.8

Scénarios de rechange du ministère des Finances

%, sauf indication contraire

	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Croissance du PIB réel						
Budget de 2022	3,9	3,1	2,0	1,9	1,8	2,5
Scénario d'incidence accrue	2,8	0,4	2,0	2,4	2,2	2,0
Scénario d'incidence modérée	4,3	4,0	2,1	1,8	1,7	2,8
Inflation du PIB						
Budget de 2022	3,7	1,7	1,8	1,9	1,9	2,2
Scénario d'aggravation	9,7	0,4	0,5	1,3	1,6	2,7
Scénario de résolution	5,4	1,8	1,5	1,8	1,9	2,5
Croissance du PIB nominal						
Budget de 2022	7,7	4,8	3,9	3,8	3,7	4,8
Scénario d'incidence accrue	12,8	0,8	2,5	3,7	3,8	4,7
Scénario d'incidence modérée	10,0	5,8	3,6	3,6	3,6	5,3
PIB nominal (milliards de dollars)						
Budget de 2022	2 689	2 819	2 929	3 040	3 153	
Scénario d'incidence accrue	2 815	2 837	2 908	3 015	3 130	
Scénario d'incidence modérée	2 746	2 905	3 011	3 119	3 232	
Écart entre le budget de 2022 et le scénario d'incidence accrue	126	18	-21	-25	-22	15
Écart entre le budget de 2022 et le scénario d'incidence modérée	57	86	82	79	79	77
Taux de chômage						
Budget de 2022	5,8	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Scénario d'incidence accrue	5,9	6,2	6,1	6,0	5,9	6,0
Scénario d'incidence modérée	5,6	5,2	5,2	5,3	5,3	5,3
Taux des bons du Trésor à 3 mois						
Budget de 2022	0,8	1,7	2,0	2,1	2,1	1,7
Scénario d'incidence accrue	1,5	2,3	2,4	2,3	2,3	2,2
Scénario d'incidence modérée	1,1	1,9	2,2	2,2	2,3	1,9
Inflation de l'IPC						
Budget de 2022	3,9	2,4	2,2	2,1	2,0	2,5
Scénario d'incidence accrue	6,3	2,7	1,8	2,0	2,0	3,0
Scénario d'incidence modérée	5,7	2,9	1,9	2,0	2,0	2,9
Prix du pétrole brut WTI (\$US/baril)						
Budget de 2022	80	74	70	68	66	72
Scénario d'incidence accrue	126	79	70	68	66	82
Scénario de résolution	89	79	74	72	69	77

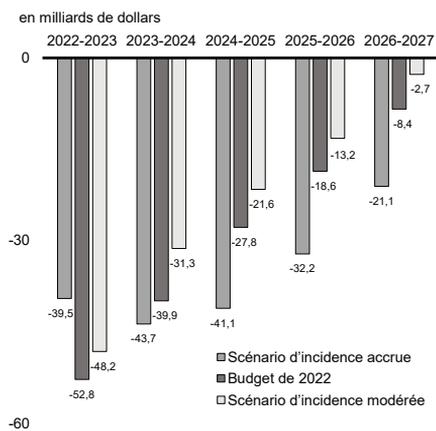
Sources : Enquête de février 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, dont les résultats ont été rajustés en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le quatrième trimestre de 2021 publiés le 1^{er} mars 2022; calculs du ministère des Finances Canada.

L'incidence potentielle de ces incertitudes accrues sur les projections du déficit fédéral et du ratio de la dette au PIB est présentée dans les graphiques A1.2 et A1.3 ci-après. Le changement relatif de l'activité économique dans les deux scénarios devrait avoir une incidence sur les revenus fiscaux et les charges comme les prestations d'assurance-emploi et les principaux paiements de transfert aux provinces en matière de santé et de programmes sociaux.

- Dans le scénario d'incidence accrue, le solde budgétaire se dégrade au cours de toutes les années sauf en 2022-2023, en raison de la baisse des recettes découlant de la détérioration économique. Au cours de la première année, l'amélioration à court terme du PIB nominal, sous l'effet des prix des produits de base, domine et compense largement l'augmentation des dépenses.
- Dans le scénario d'incidence modérée, les revenus devraient connaître une augmentation générale, ce qui illustrerait une augmentation des revenus, des bénéfiques et de l'emploi ainsi qu'une utilisation moindre des mesures de soutien au revenu, en partie contrebalancées par une augmentation des transferts en matière de santé et de programmes sociaux.

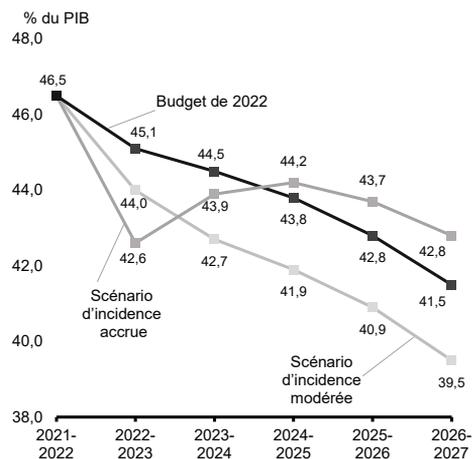
Au total, le scénario d'incidence accrue pourrait ajouter en moyenne environ 6 milliards de dollars au déficit au cours de la période de prévision, et le ratio de la dette fédérale au PIB serait de 1,3 point de pourcentage plus élevé, à 42,8 % d'ici 2026-2027. Dans le scénario d'incidence modérée, le déficit serait réduit de 6,1 milliards de dollars en moyenne au cours de la période de projection, et le ratio de la dette fédérale au PIB tomberait à 39,5 % d'ici 2026-2027, 2 points de pourcentage sous la prévision du budget de 2022.

Graphique A1.2
Déficit selon les scénarios économiques de rechange



Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Graphique A1.3
Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques de rechange



Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires

Sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire à différents chocs économiques relativement aux prévisions de référence du budget de 2022, qui tiennent déjà compte de l'évolution prévue des niveaux de ces composantes au cours de l'horizon budgétaire :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable à parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de celle de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (à supposer que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

En partant du principe selon lequel l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, ces mesures empiriques visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives relatives au solde budgétaire. L'analyse de sensibilité effectuée dans cette section est présentée régulièrement dans les budgets depuis 1994 et est distincte des scénarios de reprise plus rapide ou plus lente présentés plus tôt dans la présente annexe. Les chocs économiques réels peuvent avoir différentes incidences budgétaires. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (p. ex. l'inflation du PIB et l'inflation de l'indice des prix à la consommation peuvent réagir différemment à un choc donné).

Tableau A1.9

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,7	-2,9	-3,3
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,6	-0,7	-0,9
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,5
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-3,9	-4,1	-4,9
Cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,2	-0,2
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total – Revenus budgétaires	-4,1	-4,3	-5,1
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,1	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,1
Allocation canadienne pour enfants	0,1	0,2	0,2
Total des principaux transferts aux particuliers	1,0	1,2	1,3
Autres charges de programmes	-0,2	-0,3	-0,6
Frais de la dette publique	0,0	0,2	0,6
Total des charges	0,8	1,1	1,3
Solde budgétaire	-5,0	-5,4	-6,4

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de dépenses, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 5,0 milliards de dollars la première année, de 5,4 milliards la deuxième année et de 6,4 milliards la cinquième année (tableau A1.9).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 3,9 milliards de dollars la première année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des bénéficiaires. Les rentrées de TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la réduction du revenu personnel.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi sont relativement inchangés, puisque le taux de cotisation d'assurance-emploi est soumis à l'augmentation annuelle maximale de cinq cents pour la majorité des prévisions de référence. Les revenus de l'assurance-emploi augmenteraient généralement en raison de ce choc, puisque le taux de cotisation à l'assurance-emploi augmente dans le cadre du mécanisme d'équilibre sur sept ans, en s'ajustant de manière à compenser la hausse des prestations, de façon à ce que le Compte des opérations de l'assurance-emploi s'équilibre au fil du temps.
- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (compte tenu du nombre plus élevé de chômeurs) et des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est partiellement compensée par les autres charges de programmes moins élevées, essentiellement le Transfert canadien en matière de santé et la péréquation, étant donné que le recul du PIB réel est exprimé dans le PIB nominal, auquel sont indexés ces paiements.

Tableau A1.10

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,6	-2,5	-2,7
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,6	-0,7	-0,9
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,5
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-3,8	-3,7	-4,3
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	-0,1	-0,2
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total – Revenus budgétaires	-3,9	-3,9	-4,6
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,4	-0,8	-0,9
Prestations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,2
Allocation canadienne pour enfants	0,1	-0,1	-0,2
Total des principaux transferts aux particuliers	-0,5	-1,0	-1,4
Autres charges de programmes	-0,6	-0,7	-1,7
Frais de la dette publique	-0,6	0,1	0,2
Total des charges	-1,7	-1,6	-2,9
Solde budgétaire	-2,2	-2,3	-1,8

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal répartie proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (à supposer que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,2 milliards de dollars la première année, de 2,3 milliards la deuxième année et de 1,8 milliard la cinquième année (tableau A1.10).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, par une diminution des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Comme les paramètres du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexés à l'inflation, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs des chocs du PIB réel et du PIB nominal sont semblables.

- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus.
- Les autres revenus baissent légèrement, puisque des prix moins élevés entraînent une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services.
- La baisse des revenus du gouvernement est partiellement compensée par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation de l'IPC, par exemple les prestations aux aînés, ce qui exerce une pression à la baisse sur les charges de programmes fédéraux. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées, puisque les coûts de certains programmes sont directement liés à la croissance du PIB nominal, par exemple le Transfert canadien en matière de santé et la péréquation.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel.

Tableau A1.11

Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux	-1,4	0,2	2,4
Charges fédérales	3,7	6,1	9,3
Dont : frais de la dette publique	3,7	6,1	9,3
Solde budgétaire	-5,1	-5,9	-6,9

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 5,1 milliards de dollars la première année, de 5,9 milliards la deuxième année et de 6,9 milliards la cinquième année (tableau A1.11). Une hausse des taux d'intérêt a une incidence directe sur les frais estimatifs de la dette publique contractée sur les marchés, et ce, de deux façons. Premièrement, les coûts d'emprunt augmentent à mesure que la dette existante arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés. Deuxièmement, la hausse des taux d'intérêt vient augmenter le coût prévu des besoins d'emprunt futurs. Les frais de la dette publique sont estimés en fonction des attentes actuelles en ce qui concerne l'évolution future des taux d'intérêt, lesquels varient au rythme des conditions économiques.

Il est important de noter que les taux d'intérêt ont également une incidence directe sur les autres revenus et charges du gouvernement et qu'ils ne varient généralement pas de façon isolée. Autrement dit, des taux d'intérêt plus élevés procureraient au gouvernement certains avantages compensateurs, notamment :

- une hausse des revenus tirés des actifs portant intérêt du gouvernement, qui sont comptabilisés dans les autres revenus;
- les rajustements à la baisse correspondants faisant réduire l'évaluation des obligations au titre des régimes de retraite et des avantages des employés, qui ne font pas partie du tableau ci-dessus;
- une augmentation des revenus fiscaux du gouvernement si les augmentations des taux d'intérêt étaient attribuables à une croissance économique plus vigoureuse (ce qui ne fait pas non plus partie du tableau ci-dessus).

Les frais de la dette publique sont viables et demeureraient près des niveaux historiquement bas en proportion avec le PIB, et ce, malgré une augmentation de 1 % des taux d'intérêt. On trouvera au chapitre 1 (graphique 26) de plus amples renseignements sur les frais de la dette publique dans l'Aperçu (graphique 27), dans lequel figure également une comparaison des augmentations prévues des taux d'intérêt et des coûts d'emprunt sur l'horizon budgétaire avec les tendances historiques.

Mesures stratégiques prises depuis le dépôt de la *Mise à jour économique et budgétaire de 2021*

Depuis 2016, le gouvernement fournit un aperçu transparent de toutes les mesures stratégiques prises entre les budgets et les mises à jour. Ces mesures, énumérées dans le tableau A1.12 permettent de s'assurer que les Canadiens sont bien servis sans interruption par les programmes sur lesquels ils comptent et que les activités du gouvernement se poursuivent, comme à l'habitude.

Tableau A1.12

Mesures stratégiques prises depuis la *Mise à jour économique et budgétaire de 2021*

en millions de dollars

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Finir la lutte contre la COVID-19	3 619	1 503	447	-126	-26	1
Soutien à la preuve vaccinale – Voyages internationaux	28	1	1	1	1	1
Financement accordé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada et à l'Agence de la santé publique du Canada pour couvrir les coûts fédéraux associés à la mise en œuvre d'outils de vérification de preuve vaccinale aux frontières canadiennes.						
Trousses de tests de dépistage rapides	3 500	0	0	0	0	0
Financement pour l'achat de trousse de tests de dépistage rapides en vue d'aider à freiner la transmission du virus qui cause la COVID-19. Il pourrait s'agir de l'achat de trousse de dépistage rapide, de traitements ou de produits thérapeutiques supplémentaires, ou d'actifs biomédicaux, y compris les coûts logistiques et opérationnels connexes.						
Capacité de dépistage de la COVID-19 et opérations frontalières	650	350	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	<i>-650</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Financement visant à renforcer la capacité de dépistage de la COVID-19 et les opérations frontalières, en particulier en ce qui concerne le variant Omicron, afin de continuer à protéger les Canadiens et de limiter la propagation de la COVID-19. Le financement appuie également le Programme de sites d'isolement volontaire sûrs.						
Logement temporaire pour les demandeurs d'asile	88	0	0	0	0	0
Financement accordé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada afin de fournir des lieux d'hébergement temporaires en 2021-2022 pour les demandeurs d'asile arrivant sans plan de quarantaine lié à la COVID-19 approprié ou d'autres options d'hébergement.						
Appuyer la prestation continue de l'assurance-emploi	0	448	0	0	0	0
Financement accordé en 2022-2023 afin de maintenir la capacité de Service Canada de respecter les normes de service pour le traitement des demandes d'assurance-emploi et de répondre en temps opportun aux demandes de renseignements des Canadiens au sujet de leurs demandes d'assurance-emploi.						
Rajustements liés au Fonds d'aide et de relance régionale	3	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>-6</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Rajustement du financement accordé à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour permettre une meilleure utilisation des contributions à remboursement dans le cadre du Fonds d'aide et de relance régionale.						

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Prolongation du Fonds d'indemnisation à court terme pour productions audiovisuelles canadiennes	0	150	0	0	0	0
Financement accordé à Téléfilm Canada pour prolonger le Fonds d'indemnisation à court terme jusqu'au 31 mars 2023 afin d'atténuer l'absence de couverture d'assurance pour les arrêts de production causés par la COVID-19 dans l'industrie audiovisuelle canadienne. Cette prolongation d'un an a été annoncée le 11 février 2022.						
Prestations liées à la COVID-19 et Supplément de revenu garanti (SRG), 2021 et années subséquentes	0	333	120	3	0	0
Financement accordé à Emploi et Développement social Canada au titre du projet de loi C-12 (<i>Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>), qui a reçu la sanction royale le 3 mars 2022. Ces modifications font en sorte que les versements de SRG et les allocations aux aînés qui ont touché des prestations liées à la pandémie en 2021 ou dans les années à venir ne seront pas touchés.						
Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement	942	18	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-942	0	0	0	0	0
Selon l'annonce faite le 21 octobre 2021, la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement a été instaurée afin d'aider les Canadiens qui ne peuvent pas travailler en raison de confinements pour des raisons de santé publique dans leur région. Entre le 19 décembre 2021 et le 12 mars 2022, la prestation a été temporairement élargie pour inclure les travailleurs dans les régions où des restrictions de capacité de 50 % ou plus étaient en vigueur, au plus fort de la vague du variant Omicron. La prestation devrait prendre fin le 7 mai 2022.						
Élargissement de l'accès au Programme en cas de confinement local	1 320	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-1 320	0	0	0	0	0
Selon l'annonce faite le 22 décembre 2021, cette mesure a élargi l'accès au Programme en cas de confinement local du 19 décembre 2021 au 12 février 2022 afin d'inclure les employeurs assujettis à des restrictions de capacité de 50 % ou plus et dont les baisses de revenus mensuels sont d'au moins 25 %. Le 9 février 2022, cette mesure a été prolongée jusqu'au 12 mars 2022.						
Report de la date limite de remboursement pour le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	6	221	326	-130	-27	0
La date limite du remboursement des prêts du CUEC menant à une radiation partielle de ces prêts a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2023, pour tous les emprunteurs admissibles en règle.						
Fonctionnement, équité et ouverture du gouvernement	49	53	53	54	55	56
Plan d'intervention pour lutter contre la galle verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard ¹	25	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-7	0	0	0	0	0
Financement accordé à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour aider les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard touchés par des perturbations commerciales liées à l'éclosion de galle verruqueuse de la pomme de terre, selon l'annonce faite le 20 décembre 2021. Le financement vise à appuyer le détournement des pommes de terre excédentaires, notamment l'aide à réacheminer les pommes de terre excédentaires vers les organismes qui luttent contre l'insécurité alimentaire et le soutien à l'élimination écologiquement rationnelle des pommes de terre excédentaires. Le financement vise également à appuyer les activités de marketing et aidera l'industrie à élaborer des stratégies à long terme pour gérer les défis futurs.						

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Mise en œuvre de mesures fiscales et progression de priorités stratégiques	6	17	17	18	18	18
Financement accordé au ministère des Finances Canada afin d'appuyer une expertise et une capacité d'analyse accrues en vue de faire progresser les priorités clés, notamment la conception et la mise en œuvre d'une vaste gamme de mesures fiscales nouvelles et complexes, l'avancement des politiques autochtones et le travail dans les nouveaux domaines de la politique économique, sociale et budgétaire. Le financement permettra également de stabiliser et de sécuriser la technologie de l'information du Ministère et d'autres fonctions opérationnelles essentielles.						
Appuyer la fourniture des biens et des services essentiels dans les établissements correctionnels fédéraux	0	12	12	12	12	12
Rajustements du financement versé au Service correctionnel du Canada afin de tenir compte des augmentations de coûts non discrétionnaires de biens et de services qu'il utilise, comme l'électricité, l'eau, la nourriture, les médicaments sur ordonnance et les services médicaux fournis sous contrat à l'intention des détenus.						
Soutenir la Journée nationale de vérité et réconciliation	18	19	19	20	21	21
Financement accordé au Secrétariat du Conseil du Trésor pour couvrir les coûts de la fonction publique fédérale associés au jour férié pour la Journée nationale de vérité et réconciliation.						
Appuyer l'examen de la rémunération des juges	7	5	5	5	5	5
Financement accordé au Service administratif des tribunaux judiciaires, au Commissariat à la magistrature fédérale et au Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada, pour mettre en œuvre toutes les recommandations du sixième rapport quadriennal de la Commission de la rémunération des juges, selon l'annonce faite le 29 décembre 2021.						
Croissance, innovation, infrastructure et environnement	39	11	0	0	0	0
Intervention d'urgence à l'épave du <i>MV Schiedyk</i>	33	0	0	0	0	0
Financement pour permettre à Pêches et Océans Canada de recouvrer les coûts engagés pour l'opération d'intervention visant à éliminer les polluants de l'épave coulée du <i>MV Schiedyk</i> . La Garde côtière canadienne a collaboré avec ses partenaires pour éliminer le mazout lourd à l'intérieur du navire coulé et gérer les polluants résiduels dans la région environnante afin de protéger le milieu marin à Nootka Sounds, en Colombie-Britannique.						
Financement pour l'Office des transports du Canada	0	11	0	0	0	0
Financement proposé pour l'Office des transports du Canada afin de répondre aux pressions opérationnelles liées aux pouvoirs et activités élargis de l'Office. L'Office pourra ainsi continuer d'offrir des services de règlement des différends en temps opportun aux Canadiens lorsqu'ils sont incapables de s'entendre directement avec les fournisseurs de services.						
Appui aux entreprises d'Ottawa touchées par des barrages illégaux	20	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-14	0	0	0	0	0
Financement accordé à l'Agence fédérale de développement économique du Sud de l'Ontario pour soutenir les entreprises admissibles du centre-ville d'Ottawa qui ont subi des pertes en raison de barrages illégaux, selon l'annonce faite le 19 février 2022.						

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Marchés de l'emploi, santé, sécurité et prospérité économique des Canadiens	253	191	74	0	0	0
Mesures d'intervention en cas d'urgence et rétablissement à l'intention des Premières Nations	194	0	0	0	0	0
Financement pour Services autochtones Canada en vue d'aider les Premières Nations à intervenir en cas d'urgence et à se rétablir par la suite.						
Rajustement de 2021-2022 de la subvention pour l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration	47	0	0	0	0	0
Financement accordé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le rajustement annuel du paiement au Québec au titre de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration.						
Appuyer l'accès aux études postsecondaires pour les jeunes à risque et les jeunes autochtones	0	18	0	0	0	0
Financement accordé à Emploi et Développement social Canada afin d'assurer la continuité du soutien financier et de mentorat offert par les organismes Passeport pour ma réussite Canada et Indspire.						
Réduction des temps d'attente pour les prestations d'invalidité des vétérans	0	85	74	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	<i>0</i>	<i>-19</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Financement pour permettre à Anciens Combattants Canada de continuer à travailler à la réduction des temps d'attente pour les demandes de prestations d'invalidité. Les crédits compensatoires comprennent le financement prévu dans le budget de 2021 pour prolonger le mandat des arbitres des prestations d'invalidité temporaires embauchés en 2018 d'une année supplémentaire.						
Intervention d'Agri-relance à la suite des inondations en Colombie-Britannique	12	108	0	0	0	0
Financement pour permettre à Agriculture et Agroalimentaire Canada d'appuyer la création d'une initiative d'intervention Agri-relance de 120 millions de dollars en vue d'aider les producteurs agricoles à se remettre des dommages causés par les inondations en Colombie-Britannique.						
Commerce, relations internationales et sécurité	17	-50	-29	-16	-23	-41
Exposition universelle d'Osaka en 2025	0	5	11	21	17	0
Financement accordé à Affaires mondiales Canada pour la participation du Canada à la prochaine Exposition universelle, qui se tiendra à Osaka en 2025.						
Rajustements d'Affaires mondiales Canada pour les variations des coûts non discrétionnaires	17	32	47	50	47	47
<i>Moins : Économies prévues</i>	<i>0</i>	<i>-87</i>	<i>-87</i>	<i>-87</i>	<i>-87</i>	<i>-87</i>
Financement fourni à Affaires mondiales Canada afin de compenser les augmentations de coûts non discrétionnaires qui touchent les missions à l'étranger, comme les changements aux taux de change et l'inflation. Ainsi, le Canada pourra continuer à fournir des services de grande qualité dans le cadre de ses missions, et ce, à l'appui des besoins des Canadiens.						
Renouvellement du mandat de l'envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste	1	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Renouvellement de la nomination de l'honorable Irwin Cotler à titre d'envoyé spécial du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme pour une période maximale d'un an.						

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Politique de l'impôt et du secteur financier	24	496	280	120	-195	-140
Élargir la passation en charges immédiates à un éventail plus large de contribuables	-10	420	265	110	-210	-155
Selon l'annonce faite le 4 février 2022, le gouvernement a proposé d'élargir l'admissibilité à la mesure de passation en charges immédiates annoncée dans le budget de 2021 afin d'inclure les entreprises non constituées en société et certaines sociétés de personnes. Des modifications techniques ont également été proposées pour certaines voitures de tourisme (c.-à-d. les actifs de catégorie 10.1).						
Taxe de luxe	34	140	140	145	145	145
Moins : Revenus projetés	0	-79	-140	-145	-145	-145
Le budget de 2021 a proposé d'instaurer une taxe sur la vente au détail de voitures de luxe neuves et d'aéronefs personnels neufs à un prix supérieur à 100 000 \$ et de bateaux neufs à un prix supérieur à 250 000 \$ à compter du 1 ^{er} janvier 2022. La taxe serait calculée selon le moins élevé des deux montants suivants : 20 % de la valeur qui dépasse le seuil de prix applicable, ou 10 % de la valeur totale de la voiture de luxe, de l'aéronef ou du bateau. Le 11 mars 2022, le ministère des Finances Canada a lancé une consultation publique sur les projets de propositions législatives visant à mettre en œuvre le cadre fiscal proposé. Sous réserve de l'approbation du Parlement, cette taxe entrerait en vigueur le 1 ^{er} septembre 2022.						
Modification des limites de déduction pour automobile	0	15	15	10	15	15
Le 23 décembre 2021, le gouvernement a annoncé l'apport de modifications aux limites de déduction pour automobile qui s'appliqueraient en 2022 : (1) le plafond applicable aux déductions pour amortissement (DPA) pour les voitures de tourisme zéro émission est passé de 55 000 \$ à 59 000 \$, avant impôt, pour les voitures (neuves et usagées) acquises le 1 ^{er} janvier 2022 ou après cette date; (2) le plafond applicable à la DPA pour les voitures de tourisme est passé de 30 000 \$ à 34 000 \$, avant impôt, pour les voitures (neuves et usagées) acquises le 1 ^{er} janvier 2022 ou après cette date; (3) le plafond applicable aux frais de location déductibles est passé de 800 \$ à 900 \$ par mois, avant impôt, pour les nouvelles locations conclues le 1 ^{er} janvier 2022 ou après.						
<i>Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées depuis le budget de 2021</i>	-855	-895	-211	-588	-222	-215
L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée de manière agrégée. Elle comprendrait des provisions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises (y compris le recours à de telles provisions provenant de mises à jour ou de budgets antérieurs) et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité de données commerciales, de négociation de conventions et de litiges.						
Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques annoncées depuis la Mise à jour économique et budgétaire de 2021	3 147	1 310	614	-556	-412	-339

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹Le profil de financement a depuis été révisé à 19 millions de dollars en 2021-2022 et à 6 millions de dollars en 2022-2023.

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19

Depuis mars 2020, le gouvernement s'est engagé à verser plus de 350 milliards de dollars, soit 16,0 % du PIB de 2020, afin de soutenir les Canadiens tout au long de la pandémie, grâce à des investissements importants dans les soins de santé, l'achat de vaccins et d'équipement de protection individuelle, le soutien du revenu et la réponse aux besoins urgents des entreprises. Globalement, ces investissements du gouvernement représentent environ huit dollars par tranche de dix dollars engagés au Canada pour combattre la COVID-19 et soutenir les Canadiens.

Le tableau A1.13 ci-dessous met à jour l'aperçu du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 détaillé aux chapitres 1 et 2 de l'Énoncé économique de l'automne de 2020, avec les nouvelles mesures d'intervention liées à la COVID-19 prises depuis, jusqu'au budget de 2022 inclusivement.

Tableau A1.13

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 : Vue d'ensemble des mesures

	Incidence budgétaire nette (comptabilité d'exercice)				
	Valeur de l'incidence ¹	2019–2020	2020–2021	2021–2022	Années suivantes ²
Protection de la santé et de la sécurité					
Entente sur une relance sécuritaire	19 909	-	19 909	-	-
Rentrée scolaire sécuritaire	2 000	-	2 000	-	-
Vaccins et produits thérapeutiques	14 340	-	7 520	6 530	826
EPI et équipement médical	5 352	200	3 331	1 821	289
Soins de longue durée	1 340	-	824	516	1
Aider les systèmes de soins de santé à se rétablir	4 000	-	4 000	-	-
Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19	1 000	-	1 000	-	-
Tests rapides – provinces, territoires et lieux de travail	1 450	-	-	1,450	-
Produits thérapeutiques	1 000	-	-	1 000	1 000
Autres services de santé publique	12 839	382	6 831	5 272	578
Trousses de tests de dépistage rapides ³	3 500			3 500	
Capacité de dépistage de la COVID-19 et opérations frontalières ³	650	-	-	650	350
<i>Dont : montant prévu dans la Mise à jour de 2021 pour la réponse au variant Omicron⁴</i>	650	-	-	650	-
Soutien à la preuve vaccinale – Voyages internationaux ³	34	-	-	29	4
Réduire les retards dans les chirurgies et les procédures médicales ^{5,6}	2 000	-	-	2 000	-

	Incidence budgétaire nette (comptabilité d'exercice)				
	Valeur de l'incidence ¹	2019–2020	2020–2021	2021–2022	Années suivantes ²
Total – Protection de la santé et de la sécurité	69 414	582	45 414	22 767	3 047
<i>Dont :</i>					
<i>Mesures stratégiques de la Mise à jour de 2021⁴</i>	63 880	582	45 414	17 239	2 694
<i>Mesures stratégiques depuis la Mise à jour de 2021 (montant net)</i>	3 534	-	-	3 529	354
<i>Mesures stratégiques du budget de 2022</i>	2 000	-	-	2 000	-
Mesures de soutien direct					
Subvention salariale d'urgence du Canada	101 050	-	80 166	20 884	-
Mise à jour de 2021	100 495	-	80 166	20 329	-
Estimation révisée	101 050	-	80 166	20 884	-
Écart	555	-	-	555	-
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et Indemnité de confinement	7 930	-	4 045	3 885	-
Mise à jour de 2021	8 015	-	4 045	3 970	-
Estimation révisée	7 930	-	4 045	3 885	-
Écart	-85	-	-	-85	-
Prestation canadienne d'urgence	70 671	6 505	64 166	-	-
Mise à jour de 2021	70 671	6 505	64 166	-	-
Améliorations à l'assurance emploi	13 133	-	3 240	9 893	2 954
Mise à jour de 2021	13 133	-	3 240	9 893	2 954
Prestation canadienne de la relance économique⁶	28 324	-	14 442	13 875	76
Mise à jour de 2021 ⁶	28 661	-	14 442	14 212	76
Estimation révisée ⁶	28 324	-	14 442	13 875	76
Écart	-338	-	-	-338	-
Prestation canadienne de maladie pour la relance économique⁶	1 479	-	419	960	115
Mise à jour de 2021 ⁶	1 383	-	419	864	115
Estimation révisée ⁶	1 479	-	419	960	115
Écart	96	-	-	96	-
Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants⁶	4 620	-	1 967	2 333	341
Mise à jour de 2021 ⁶	5 273	-	1 967	2 986	341
Estimation révisée ⁶	4 620	-	1 967	2 333	341
Écart	-653	-	-	-653	-
Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement³	960	-	-	942	18
<i>Dont : montant prévu dans la Mise à jour de 2021 pour la réponse au variant Omicron</i>	942	-	-	942	-
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes – incitatif⁷	15 167	-	13 085	2 082	-
Mise à jour de 2021	14 076	-	13 085	992	-

	Incidence budgétaire nette (comptabilité d'exercice)				
	Valeur de l'incidence ¹	2019–2020	2020–2021	2021–2022	Années suivantes ²
Estimation révisée	15 167	-	13 085	2 082	-
Écart	1 090	-	-	1 090	-
Cibler les mesures de soutien pour les entreprises durement touchées⁶	6 075	-	-	5 655	420
Mise à jour de 2021 ⁶	3 185	-	-	3 010	175
Programme en cas de confinement local – Admissibilité élargie (annonces du 17 décembre 2022 et du 9 février 2022) ^{3,6}	1 320	-	-	1 320	-
Estimation révisée ⁶	6 075	-	-	5 655	420
Écart ⁶	1 570	-	-	1 325	245
<i>Dont : montant prévu dans la Mise à jour de 2021 pour la réponse au variant Omicron</i>	2 645	-	-	2 645	-
Autres mesures de soutien direct (Mise à jour de 2021)	33 401	106	28 151	3 771	2 157
Solde de la provision prévue dans la Mise à jour de 2021 pour la réponse au variant Omicron	263	-	-	263	-
Total – Mesures de soutien direct	282 790	6 611	209 681	64 279	6 081
<i>Dont :</i>					
<i>Mesures stratégiques de la Mise à jour de 2021⁴</i>	282 143	6 611	209 681	63 877	5 818
<i>Incidence de la réévaluation des coûts</i>	2 235	-	-	1 990	245
<i>Mesures stratégiques depuis la Mise à jour de 2021 (montant net)</i>	-1 588	-	-	-1 588	18
Total – Protection de la santé et de la sécurité et mesures de soutien direct	352 204	7 193	255 095	87 046	9 128
Paiement d'impôts, de taxes et de droits de douane – Soutien à la liquidité (dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020)	85 050	56	2 938	15	-5
Programme de crédit aux entreprises et autres mesures de soutien au crédit et à la liquidité	80 122	-	5 073	3 602	2 666
<i>Dont :</i>					
<i>Mesures stratégiques de la Mise à jour de 2021</i>	80 571	-	5 073	4 051	2 666
<i>Incidence de la réévaluation des coûts</i>	-449	-	-	-449	-

	Incidence budgétaire nette (comptabilité d'exercice)				
	Valeur de l'incidence ¹	2019–2020	2020–2021	2021–2022	Années suivantes ²
Total – Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19	517 376	7 249	261 753	90 663	11 789
<i>Dont :</i>					
<i>Mesures stratégiques de la Mise à jour de 2021^{6,6}</i>	511 644	7 249	261 753	85 182	11 173
<i>Incidence de la réévaluation des coûts</i>	1 786	-	-	1 541	245
<i>Mesures stratégiques depuis la Mise à jour de 2021 (montant net)⁶</i>	1 946	-	-	1 940	371
<i>Mesures stratégiques du budget de 2022</i>	2 000	-	-	2 000	-

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ La valeur de l'incidence tient compte des dépenses en espèces projetées et du soutien à la liquidité au cours de la période allant de 2019-2020 à 2021-2022. Les mesures énumérées dans la note de bas de page 6 comprennent également les dépenses prévues en 2022-2023 (pour un total de 2,8 milliards de dollars). La valeur de l'incidence est plus élevée que l'incidence budgétaire sur une base de la comptabilité d'exercice, en raison des différences entre la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse et du fait que certaines de ces mesures se rapportent aux prêts et aux reports d'impôt, pour lesquels seules les provisions pour pertes potentielles et seuls les intérêts et les pénalités perdus auraient une incidence sur le solde budgétaire, respectivement. À noter que ces chiffres ne tiennent pas compte de tous les rajustements des profils des dépenses qui peuvent avoir été effectués depuis leur annonce, en raison d'exigences opérationnelles (p. ex. le calendrier des paiements réels, plus particulièrement pour les dépenses en matière de santé).

² De 2022-2023 à 2025-2026.

³ Annonce faite depuis la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021.

⁴ Un montant de 150 millions de dollars du financement prévu dans la *Mise à jour de 2021* pour la réponse au variant Omicron a été reclassé dans la catégorie Protection de la santé et de la sécurité des mesures de soutien direct.

⁵ Dépenses selon la comptabilité de caisse à comptabiliser en 2022-2023.

⁶ Les valeurs de l'incidence de la mesure visant la réduction des retards dans les chirurgies et les procédures médicales, des prestations de relance et du soutien ciblé aux entreprises touchées par la pandémie comprennent les coûts en 2022-2023 pour les prolongations annoncées depuis le budget de 2021, puisque les programmes sont offerts jusqu'au 7 mai 2022.

⁷ Les révisions des coûts des estimations du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes reflètent en grande partie une révision de la méthode de provisionnement sur l'inventaire de prêts.

1.3 Projections économiques et budgétaires à long terme

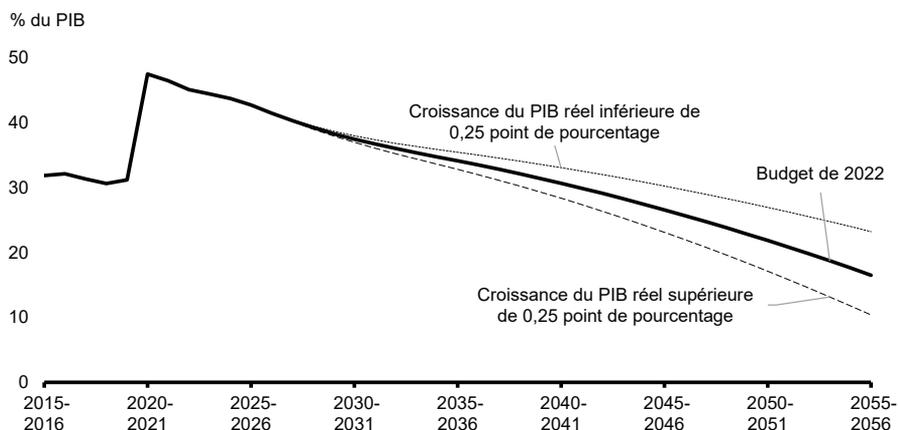
Projections de la dette à long terme

Comme pour toute projection qui s'étend sur plusieurs décennies, la projection du ratio de la dette au PIB à long terme présentée dans le présent budget est associée à un degré élevé d'incertitude et est sensible aux hypothèses. Elle ne doit pas être considérée comme une prédiction de l'avenir, mais plutôt comme un scénario de modélisation fondé sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables, à supposer qu'aucun futur changement ne soit apporté aux politiques.

Faisant fond sur les prévisions du budget de 2022, les projections financières à long terme indiquent encore que les finances publiques fédérales sont viables au-delà de la période budgétaire habituelle, comme en témoigne la baisse continue du ratio de la dette au PIB (graphique A1.4). Cette augmentation se produit malgré les tendances démographiques défavorables, les taux de croissance de la productivité futurs présumés modestes et les augmentations prévues des taux d'intérêt. Selon l'analyse plus détaillée figurant dans la section suivante, cette conclusion résiste bien à certains changements dans les hypothèses, notamment le taux de croissance projeté du PIB réel.

Graphique A1.4

Projections à long terme de la dette fédérale



Nota – Les simulations de rechange supposent une croissance du PIB réel supérieure/inférieure à compter de 2027.
Sources : Statistique Canada, Ministère des Finances Canada

Le budget de 2022 prend des mesures essentielles pour faire progresser les objectifs à long terme du gouvernement, qui consistent à bâtir une économie plus forte et plus résiliente en réinvestissant dans des secteurs qui stimulent la croissance à long terme, et à maintenir en parallèle la viabilité financière à long terme. L'engagement pris par le gouvernement d'atténuer les déficits liés à la COVID-19 et de réduire le ratio de la dette fédérale au PIB à moyen terme aidera à rendre la marge de manœuvre financière toujours disponible pour gérer les défis futurs et les risques qui ne sont pas pris en compte dans cette projection. Songeons entre autres aux changements climatiques, à la transition vers la carboneutralité, aux récessions, à de nouvelles pandémies et à la démondialisation.

Méthodologie et principales hypothèses

Pour élaborer les projections économiques à long terme, les prévisions économiques à moyen terme (de 2022 à 2026) présentées dans le présent budget sont prolongées jusqu'en 2055 au moyen du modèle de projection économique à long terme du ministère des Finances Canada.

Dans ce modèle, la croissance annuelle du PIB réel dépend de la croissance de la productivité du travail, qui est étalonnée sur la moyenne historique de 1974 à 2019 (1 %), et de la croissance de l'offre de main-d'œuvre, qui est fondée sur les projections démographiques produites par le Centre de la démographie de Statistique Canada, à l'aide d'hypothèses fournies par le ministère des Finances Canada, et sur des projections liées au taux de participation à la population active et aux heures travaillées, au moyen de modèles économétriques élaborés par le Ministère. Selon l'hypothèse où le taux d'inflation du PIB annuel se maintiendrait à 2 %, le PIB nominal devrait augmenter en moyenne de 3,7 % par année de 2027 à 2055 (tableau A1.14).

Tableau A1.14

Projections de croissance du PIB (taux de croissance annuels moyens)

%, sauf indication contraire

	1970–2021	2022–2026	2027–2055
Croissance du PIB réel	2,6	2,5	1,7
Apports (points de pourcentage) :			
Croissance de l'offre de main-d'œuvre	1,5	1,4	0,7
Population en âge de travailler	1,5	1,4	0,9
Taux d'activité de la main-d'œuvre	0,2	-0,5	-0,2
Taux de chômage	-0,1	0,4	0,0
Moyenne des heures travaillées	-0,2	0,1	0,0
Croissance de la productivité du travail	1,1	1,1	1,0
Croissance du PIB nominal	6,8	4,8	3,7

Nota – Les apports ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. L'hypothèse de croissance de la productivité représente un changement par rapport à la pratique précédente, où la croissance de la productivité projetée était fondée sur la moyenne légèrement plus longue de 1970 à 2019 (1,2 %).

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Les projections budgétaires à long terme sont obtenues au moyen d'un modèle comptable dans le cadre duquel chacune des catégories de revenus et de charges est modélisée en tant que fonction de ses projections démographiques et économiques sous-jacentes et variables, les relations étant définies par une combinaison de politiques et d'hypothèses. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Tous les revenus fiscaux et les charges de programmes directes augmentent selon le PIB nominal.
- Le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation augmentent selon leur facteur de progression respectif établi par la loi. Les autres transferts fédéraux à d'autres ordres de gouvernement, selon le transfert, augmentent en fonction du PIB nominal, des populations ciblées et de l'inflation, ou de la législation actuelle.
- Le programme de la Sécurité de la vieillesse et les allocations pour enfants augmentent au même rythme que les populations ciblées et l'inflation. Les prestations d'assurance-emploi croissent en fonction du nombre de prestataires et de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne. Le taux de cotisation d'assurance-emploi croît conformément aux modalités actuelles du programme.
- Le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale portant intérêt devrait passer graduellement d'environ 2,4 % en 2026-2027 à 3,3 % d'ici le milieu des années 2040 et demeurer généralement stable à ce niveau par la suite.

L'analyse de sensibilité ci-dessous montre que les projections financières à long terme résistent bien à certaines modifications de ces hypothèses (tableaux A1.15 et A1.16). Elle confirme également que les politiques gouvernementales visant à accroître la participation à la population active, l'immigration et la productivité pourraient contribuer à améliorer la viabilité budgétaire à l'avenir.

Tableau A1.15

Description des hypothèses de rechange¹

Hypothèse de rechange moins scénario de référence

	Scénario de référence²	Valeur élevée	Valeur faible
Démographie :			
Taux de fécondité (moyenne de naissances par femme)	1,6 naissance	+0,5 naissance	-0,5 naissance
Immigration (% de la population)	0,9	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Espérance de vie à 65 ans	22,6 années	+3 années	-3 années
Économie :			
Taux d'activité global (%)	61,5	+2,0 p.p.	-2,0 p.p.
Moyenne des heures travaillées par semaine	33,3 heures	+1,0 heure	-1,0 heure
Taux de chômage (%)	5,5	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.
Productivité du travail (%)	1,0	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Taux d'intérêt (%)	3,2	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.

Nota – p.p. = point de pourcentage.

¹Ces hypothèses de rechange sont appliquées à compter de 2027, sauf pour les changements concernant l'espérance de vie, qui sont appliqués graduellement sur toute la période de projection.

²Le scénario de référence correspond à la moyenne de 2027 à 2055.

Tableau A1.16

Solde budgétaire et la dette en 2055-2056 selon les hypothèses de rechange
pourcentage du PIB

	Scénario de référence		Valeur élevée		Valeur faible	
	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette
Démographie :						
Taux de fécondité	0,5	16,5	0,3	19,9	0,7	13,0
Immigration	0,5	16,5	0,9	10,8	0,0	23,5
Espérance de vie à 65 ans	0,5	16,5	0,2	19,9	0,8	13,7
Économie :						
Taux total de la participation à la population active	0,5	16,5	0,8	11,8	0,2	22,0
Moyenne des heures travaillées par semaine	0,5	16,5	0,8	12,2	0,2	21,5
Taux de chômage	0,5	16,5	0,4	18,1	0,6	15,0
Productivité du travail	0,5	16,5	1,0	10,2	0,0	23,4
Taux d'intérêt	0,5	16,5	0,0	25,0	0,8	9,9

Annexe 2

Stratégie de gestion de la dette

Introduction

La Stratégie de gestion de la dette de 2022-2023 énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement du Canada au chapitre de son programme d'emprunt sur le marché intérieur et extérieur et de la gestion de ses réserves officielles.

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le ministre des Finances doit déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport faisant état, d'une part, des emprunts qu'il prévoit contracter au cours de l'exercice en question et de l'utilisation qu'il compte faire des fonds empruntés, et, d'autre part, de la gestion de la dette publique dans les 30 jours de séance suivant le début de l'exercice. La Stratégie de gestion de la dette de 2022-2023 répond à cette exigence.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a réussi à maximiser l'émission d'obligations à long terme pour financer la dette liée à la COVID-19. La stratégie de gestion de la dette de cette année poursuit la mise en œuvre de cette orientation stratégique, dont on a pu voir un premier aperçu dans le *Portrait économique et budgétaire de 2020*.

Objectifs

Pour 2022-2023, le gouvernement maintiendra son accent à long terme sur la stratégie de gestion de la dette. Cette approche prudente vise à réduire le refinancement annuel à l'avenir et à assurer la prévisibilité des frais de la dette publique.

Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada et de maintenir le bon fonctionnement du marché de ses titres.

Le gouvernement surveillera de près les marchés financiers et pourra ajuster l'émission en fonction de l'évolution de la demande du marché ou des changements des besoins financiers. L'accès à un marché des titres du gouvernement qui fonctionne bien contribue à réduire les coûts et l'instabilité des prix pour le gouvernement, ce qui permet d'obtenir des fonds de façon efficiente au fil du temps pour répondre aux besoins financiers du gouvernement. En outre, afin de maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché de ses titres, le gouvernement du Canada s'efforce de favoriser la transparence et la régularité.

Perspectives concernant la dette du gouvernement du Canada

La gestion financière prudente signifie que le Canada continue de profiter d'une situation budgétaire enviable par rapport à ses pairs internationaux en affichant le ratio de la dette nette au PIB le plus bas du G7.

Les agences de notation ont indiqué que l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du processus décisionnel et des institutions politiques du Canada, la diversité et la résilience de son économie, ses marchés financiers bien réglementés et sa marge de manœuvre monétaire et budgétaire contribuent à la forte cote de crédit actuelle du Canada : Moody's (Aaa), S&P (AAA) et DBRS (AAA) et Fitch (AA+).

Opérations d'emprunt prévues en 2022-2023

Les sources et les utilisations projetées des emprunts pour l'exercice 2022-2023 sont présentées au tableau A2.1. La comparaison des sources et des utilisations des emprunts, en données réelles, avec les projections pour la même période sera présentée dans le *Rapport sur la gestion de la dette de 2022-2023*. Ce document sera publié peu après la parution des *Comptes publics du Canada de 2022*, lesquels fournissent des renseignements comptables détaillés sur la dette portant intérêt du gouvernement.

Sources des emprunts

Le montant total du principal que le gouvernement empruntera en 2022-2023 devrait s'établir à 435 milliards de dollars, dont environ 80 % représentent la dette existante qui arrive à échéance et est refinancée. Ce niveau d'emprunt est conforme avec le montant maximal d'emprunt de 1 831 milliards de dollars énoncé dans la *Loi autorisant certains emprunts* et le décret approuvé qui fixe le plafond d'emprunt annuel pour 2022-2023 à 513,3 milliards.

Utilisations des emprunts

Les besoins en matière d'emprunts du gouvernement sont déterminés par le refinancement de sa dette et ses besoins financiers supplémentaires prévus. La taille du programme dénote à la fois les besoins en refinancement de la dette intérieure de 369 milliards de dollars, ainsi que les besoins financiers projetés de 85 milliards. Les emprunts aux fins des besoins nationaux proviendront des marchés de gros au pays (tableau A2.1).

Le gouvernement a maintenu des soldes de trésorerie plus élevés pendant la pandémie de COVID-19 afin de se préparer à des besoins de dépenses incertains, comme des mesures de soutien d'urgence pour les personnes et les entreprises. Ces soldes de trésorerie devraient être réduits au cours de 2022-2023 pour compenser un certain nombre de besoins financiers du gouvernement dans le cadre d'une reprise générale des activités normales du gouvernement.

Malgré les emprunts record contractés pour soutenir les Canadiens et l'économie pendant la pandémie de COVID-19, les frais de la dette publique devraient demeurer viables, à un niveau qui devrait s'établir à 26,9 milliards de dollars pour 2022-2023, ce qui représente 1 % du produit intérieur brut (PIB). Les taux d'intérêt devraient augmenter légèrement tout au long de la période de projection, faisant ainsi augmenter les frais de la dette publique à 42,9 milliards de dollars, soit 1,4 % du PIB, d'ici 2026-2027. Ce montant est beaucoup plus bas que le coût moyen du financement de la dette des vingt dernières années, même quand on considère la dette publique considérablement plus élevée en raison de la COVID-19. En tant que part des recettes totales du gouvernement, les frais de la dette devraient être d'environ 8,6 % d'ici 2026-2027, un niveau semblable à celui de 2014-2015.

Les emprunts réels pour l'exercice pourraient différer des projections en raison de l'incertitude liée aux projections économiques et budgétaires, du moment particulier où seront effectuées les opérations de trésorerie, ainsi que d'autres facteurs, notamment la variation des besoins au titre des réserves de change et des emprunts des sociétés d'État. En réponse à ces changements imprévus des besoins financiers, l'émission de titres de créance peut être modifiée au cours de l'année, modification qui touche habituellement l'émission de bons du Trésor.

En outre, le gouvernement surveillera de près les conditions du marché et pourra ajuster l'émission de bons du Trésor et d'obligations en fonction de l'évolution de la demande du marché.

Tableau A2.1

Sources et utilisations prévues et réelles des emprunts en 2022-2023
 en milliards de dollars

Sources des emprunts	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor ¹	213
Obligations	212
Total à payer en dollars canadiens	425
À payer en devises étrangères	10
Total – Sources des emprunts	435
Utilisation des emprunts	
Besoins en refinancement	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor	187
Obligations	182
Titres sur le marché de détail	0
Total à payer en dollars canadiens	369
À payer en devises étrangères	9
Total – Besoins en refinancement	378
Besoins financiers	
Solde budgétaire	53
Opérations non budgétaires	
Régimes de retraite et autres comptes	-10
Actifs non financiers	0
Prêts, placements et avances	10
Dont :	
<i>Sociétés d'État entreprises</i>	7
Autres	3
Autres opérations ²	33
Total – Besoins financiers	85
Total – Utilisation des emprunts	463
Autres opérations de la dette non échue ³	0
Augmentation ou diminution (-) nette de l'encaisse	-28

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les utilisations des emprunts de valeur négative correspondent à des ressources financières.

Sources : Calculs du ministère des Finances Canada

¹ Les bons du Trésor sont reconduits ou refinancés un certain nombre de fois durant l'exercice. Le montant des nouvelles émissions au cours d'un exercice est donc supérieur à l'encours à la fin de l'exercice, tel qu'il est présenté dans le tableau.

² Les autres opérations comprennent principalement la conversion des opérations selon la comptabilité d'exercice en rentrées et en sorties de fonds au titre des impôts et des taxes à recevoir et des autres comptes débiteurs, des accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires, des montants à verser aux contribuables et des autres passifs, ainsi que des variations des comptes d'opérations de change.

³ Ces opérations comprennent la réévaluation des swaps de devises, les escomptes non amortis sur les émissions de titres, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et d'autres dettes non échues, lorsque le tableau le mentionne.

Programme d'emprunt de 2022-2023

Le Canada continuera, dans la mesure du possible, à financer le reste de la dette liée à la COVID-19 par l'émission à long terme. Cette orientation stratégique fournira une sécurité et une stabilité au bilan du gouvernement en réduisant les besoins de refinancement de la dette annuelle et en assurant une plus grande prévisibilité des frais de la dette publique.

La part des émissions d'obligations dont l'échéance est de 10 ans ou plus demeurera élevée, à 35 % du total des émissions (tableau A2.2). Le gouvernement continuera d'émettre des obligations à très longue échéance de 50 ans pour 2022-2023. Par conséquent, le terme moyen à courir de la dette du gouvernement contractée sur les marchés devrait augmenter d'un peu plus de 5 ans à la fin de juin 2020 à près de 7 ans d'ici la fin de 2022-2023.

Durant la décennie qui a précédé la pandémie, en moyenne, environ 20 % des obligations émises par le gouvernement portaient des échéances de 10 ans ou plus. Au cours de l'exercice 2021-2022, la proportion des émissions d'obligations à longue échéance du gouvernement fédéral s'élevait à environ 45 %. Le gouvernement propose maintenant de cibler environ 35 % de l'émission d'obligations à longue échéance en 2022-2023 pour financer le reste de la dette liée à la COVID-19 par l'émission à long terme, tout en assurant également un marché qui fonctionne bien dans d'autres segments d'émission. Comme ce fut le cas l'an dernier, cet objectif peut être ajusté en fonction de l'évolution de la demande du marché ou des changements des besoins financiers.

Tableau A2.2

Émissions brutes d'obligations par échéance

en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Exercice précédent 2021-2022		Prévision 2022-2023		Moyenne sur 10 ans ¹
	Émission	Proportion des émissions des obligations	Émission	Proportion des émissions d'obligations	Proportion des émissions d'obligations
À court terme (segments de 2, 3, 5 ans)	136	53 %	132	62 %	80 % 20 %
À long terme (10 ans et plus)	114	45 %	75	35 %	-
Obligations vertes	5	2 %	5 ²	2 %	
Émissions brutes d'obligations	255	100 %	212	100 %	100 %

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Moyenne des 10 exercices précédents (de 2011-2012 à 2020-2021).

² Émission visée, sous réserve des dépenses disponibles et des conditions du marché.

Composition de la dette contractée sur les marchés

L'encours total de la dette contractée sur les marchés devrait atteindre 1 291 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2022-2023 (tableau A2.3).

Tableau A2.3

Variation de la composition de la dette contractée sur les marchés

en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Données réelles 2018-2019	Données réelles 2019-2020	Données réelles 2020-2021	Estimations 2021-2022	Projections 2022-2023
Obligations sur le marché intérieur ¹	569	597	879	1 031	1 063
Bons du Trésor	134	152	219	187	213
Dette extérieure	16	16	15	14	15
Titres sur le marché de détail	1	1	0	0	0
Total – Dette contractée sur les marchés	721	765	1 114	1 232	1 291

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

¹ Comprend la dette supplémentaire qui s'est accumulée au cours de l'exercice à la suite des rajustements de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.

Les émissions brutes d'obligations chuteront en 2022-2023 par rapport à 2021-2022, en raison des besoins financiers inférieurs (tableau A2.4). Toutefois, le niveau total des émissions d'obligations à échéance de 10 ans ou plus devrait demeurer élevé selon les normes historiques (tableau A2.1).

Tableau A2.4

Émissions brutes d'obligations et de bons projetées en 2022-2023 en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Données réelles 2020-2021	Estimation 2021-2022	Prévision 2022-2023
Bons du Trésor	219	187	213
2 ans	129	67	74
3 ans	56	29	24
5 ans	82	40	34
10 ans	74	79	54
30 ans	32	30	16
Obligations à rendement réel	1	1	1
À très longue échéance	-	4	4
Obligations vertes	-	5	5 ¹
Total – Obligations	374	255	212
Total – Émissions brutes	593	442	425

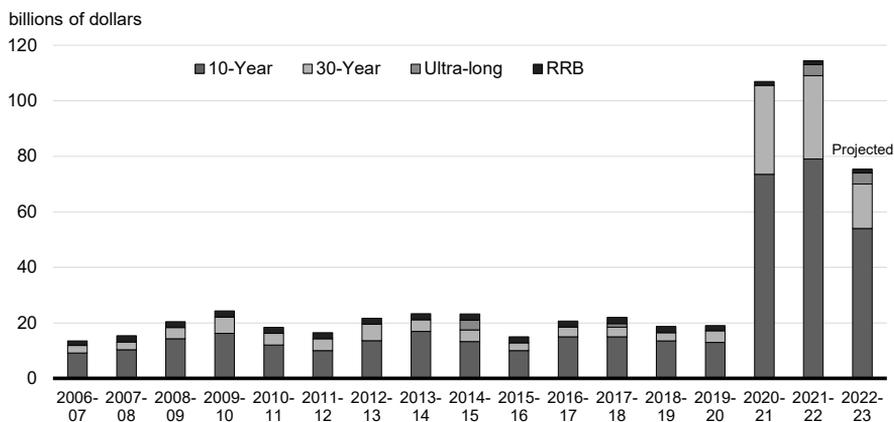
Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. La part des émissions par segment d'obligations est relative aux émissions totales d'obligations.

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

¹ Émission visée, sous réserve des dépenses disponibles et des conditions du marché.

Graphique A2.1

Émission d'obligations à longue échéance du gouvernement du Canada



Sources : Calculs du ministère des Finances Canada

[en milliards de dollars; 10 ans; 30 ans; Très longue échéance; ORR; Projection; 2006-2007; 2007-2008; 2008-2009; 2009-2010; 2010-2011; 2011-2012; 2012-2013; 2013-2014; 2014-2015; 2015-2016; 2016-2017; 2017-2018; 2018-2019; 2019-2020; 2020-2021; 2021-2022; 2022-2023]

Programme des bons du Trésor

L'émission aux deux semaines des bons à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois est prévue pour 2022-2023, et la taille des adjudications prévues devrait se situer dans une large mesure entre 14 milliards et 26 milliards de dollars. Le gouvernement prévoit une augmentation de l'encours de bons du Trésor à 213 milliards de dollars d'ici la fin de 2022-2023, par rapport à un montant estimatif de 187 milliards le 31 mars 2022. Cette approche vise à appuyer un marché liquide qui fonctionne bien pour les bons du Trésor du gouvernement fédéral canadien, ce qui, dans l'ensemble, aide les investisseurs qui ont besoin d'un accès aux titres à court terme portant intérêt plutôt qu'à des sommes en espèces.

L'approche est également orientée par des consultations auprès des participants au marché qui ont été tenues en octobre 2021. Les participants au marché ont indiqué que les bons du Trésor étaient actuellement en grande demande en raison de l'encaisse excédentaire dans les marchés financiers, des investisseurs tant nationaux qu'étrangers. Les participants au marché ont indiqué que l'émission de bons du Trésor pourrait être augmentée, mais ne devrait certainement pas être diminuée dans l'éventualité de besoins financiers moindres. Un résumé détaillé de ces consultations se trouve en ligne à l'adresse suivante : <https://www.banqueducanada.ca/2021/12/resume-commentaires-consultations-strategie-gestion-dette-menees-automne-2021/>.

Les bons de gestion de la trésorerie, qui sont des bons du Trésor à court terme, aident à gérer de manière efficiente les besoins en trésorerie du gouvernement. Ces instruments seront également utilisés en 2022-2023 lorsqu'ils seront nécessaires.

Programme des obligations de 2022-2023

La valeur annuelle des émissions brutes d'obligations devrait s'établir à environ 212 milliards de dollars en 2022-2023, soit 43 milliards de moins qu'en 2021-2022 (255 milliards) (tableau A2.4). Cette approche assure un équilibre des exigences de liquidité, à la fois dans le segment des bons du Trésor et celui des obligations de référence, tout en satisfaisant également l'objectif du gouvernement qui consiste à financer la dette liée à la COVID-19 au moyen d'une émission à long terme.

Dates d'échéance et fourchettes cibles des obligations de référence

Pour 2022-2023, les tailles des indices de référence seront plus faibles qu'en 2021-2022 dans de nombreux cas, ce qui cadre avec la diminution de l'émission globale d'obligations (tableau A2.5).

Tableau A2.5

Profils des échéances et fourchettes des obligations de référence¹

en milliards de dollars

	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2 ans	16-20			16-20		16-20			16-20	
3 ans			10-14					10-14		
5 ans		16-20					16-20			
10 ans					18-32					18-32
30 ans ²										25-40
Obligations à rendement réel ^{2,3}										8-12
Obligations à très longue échéance ⁴										S.O.

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

Sources : Calculs du ministère des Finances Canada

¹ L'émission annuelle réelle peut varier.

² Les obligations à rendement nominal et à rendement réel à 30 ans n'arrivent pas à échéance la même année.

³ La taille de la fourchette de référence comprend l'estimation du rajustement en fonction de l'inflation, tandis que l'émission annuelle prévue ne la comprend pas.

⁴ Il n'y a actuellement aucune taille de référence fixée pour les obligations à très longue échéance à 50 ans, qui arrivent à échéance le 1^{er} décembre 2064.

Calendrier des adjudications d'obligations

En 2022-2023, il y aura des adjudications trimestrielles d'obligations à 2 ans, à 3 ans, à 5 ans, à 10 ans, à 30 ans et à 50 ans. Certaines de ces obligations peuvent être émises plusieurs fois par trimestre. Le nombre d'adjudications prévues en 2022-2023 par segment est indiqué au tableau A2.6. Le nombre réel des adjudications pour 2022-2023 peut différer de leur nombre prévu en raison de variations imprévues des besoins en emprunts ou de l'évolution de la demande du marché.

Tableau A2.6

Nombre d'adjudications prévues en 2022-2023

en milliards de dollars

Segment	Adjudications d'obligations prévues
2 ans	17
3 ans	8
5 ans	8
10 ans	14
30 ans	8
Obligations à rendement réel	4
Obligations à très longue échéance ¹	4

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

Source : Ministère des Finances Canada

¹ Les émissions d'obligations à très longue échéance prendront la forme d'une adjudication modifiée.

Les dates des adjudications continueront d'être annoncées dans le Calendrier trimestriel des obligations que la Banque du Canada affiche sur son site Web avant le début de chaque trimestre (<https://www.banqueducanada.ca/marches/adjudications-de-titres-du-gouvernement/appels-de-soumissions-resultats/calendrier-des-adjudications-dobligations/>).

Programme des obligations vertes fédérales

Afin d'appuyer la croissance du marché de la finance durable au Canada, en mars 2022, le gouvernement a publié un cadre d'obligations vertes et a procédé à l'émission inaugurale des obligations vertes fédérales, ce qui respecte les engagements pris dans le budget de 2021.

L'émission inaugurale de 5 milliards de dollars a reçu une forte demande de la part des investisseurs dans les obligations vertes. L'émission inaugurale des obligations vertes du Canada, soit l'émission d'obligations vertes la plus importante en dollars canadiens dans l'histoire du pays, a suscité une forte demande des investisseurs écoresponsables et des investisseurs soucieux sur le plan social, ce qui représentait 72 % des acheteurs.

Conformément au cadre des obligations vertes du Canada, le gouvernement prévoit publier le rapport sur l'affectation de ses obligations vertes inaugurales en 2022-2023 et le premier rapport d'impact suivra. Une autre émission d'obligations vertes est également prévue pour 2022-2023. Les décisions futures quant à la taille, la teneur et le choix du moment de la prochaine émission d'obligations vertes tiendront compte des points de vue des participants au marché et de la disponibilité des dépenses vertes admissibles.

Le succès continu du programme des obligations vertes du Canada nécessitera une approche pangouvernementale, grâce à l'appui continu des ministères fédéraux qui élaborent et exécutent les programmes du Canada en vue de réaliser les objectifs climatiques et environnementaux.

Gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada

Le Compte du fonds des changes, géré par la ministre des Finances au nom du gouvernement du Canada, représente la plus importante composante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Il s'agit d'un portefeuille des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et des droits de tirage spéciaux (DTS) utilisés pour aider avec le contrôle et la protection de la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidité au gouvernement, au besoin. Outre les réserves conservées dans le Compte du fonds des changes, les réserves officielles internationales du Canada comprennent la position de réserve du Canada au Fonds monétaire international.

Le gouvernement effectue des emprunts afin d'investir dans des réserves liquides, qui sont maintenues à un taux minimal de 3 % du PIB nominal. Les besoins en financement estimés pour 2022-2023 seront d'environ 16 milliards de dollars américains; ce montant pourrait toutefois varier sous l'effet des fluctuations des taux d'intérêt à l'étranger et des taux de change.

La dette extérieure sert exclusivement à financer les réserves officielles de liquidités internationales du Canada. L'augmentation prévue du financement étranger au cours de l'exercice 2022-2023 est nécessaire pour financer l'augmentation du niveau des réserves et des passifs arrivant à échéance.

Un certain nombre de facteurs orienteront le choix des sources de financement des réserves de liquidités en 2022-2023, notamment le coût relatif, les conditions du marché et l'objectif de conserver une structure prudente des échéances de titres d'emprunt libellés en devises. Les sources de financement potentielles comprennent l'émission d'effets à court terme libellés en dollars américains (bons du Canada) et de billets à moyen terme, ainsi que la conclusion de swaps de devises, qui permettent d'accroître les réserves de liquidités, de même que l'émission d'obligations multimarchés.

De plus amples renseignements sur le financement en devises et les actifs des réserves de change se trouvent dans le *Rapport sur la gestion des réserves officielles internationales du Canada* (<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/reserves-officielles-internationales.html>) et *La revue financière* (<http://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/revue-financiere.html>).

Gestion de la trésorerie

L'objectif fondamental de la gestion de la trésorerie consiste à faire en sorte que le gouvernement dispose en tout temps d'une encaisse suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels.

À l'heure actuelle, la trésorerie du gouvernement est entièrement en dépôt auprès de la Banque du Canada, y compris les soldes opérationnels et les soldes détenus aux fins de la liquidité prudentielle. Des mises à jour périodiques de la position de liquidité sont présentées dans *La revue financière* (<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/revue-financiere.html>).

Liquidité prudentielle

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change afin d'être en mesure de respecter ses obligations de paiement, dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. Les niveaux globaux de liquidité du gouvernement sont gérés de manière à couvrir normalement au moins un mois des flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements de coupons et les besoins en refinancement de la dette.

Pouvoir d'emprunt

Au printemps de 2021, en réponse aux pressions créées par la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a invoqué l'alinéa 46.1c) de la LGFP en vue d'emprunter dans des circonstances extraordinaires. Les emprunts qui ont suivi totalisent environ 8,4 milliards de dollars et ont été effectués entre le 23 mars 2021 et le 6 mai 2021, inclusivement.

Depuis lors, le gouvernement a rendu compte au Parlement des montants extraordinaires empruntés dans le *Rapport au Parlement sur les emprunts extraordinaires de 2021-2022*, qui a été déposé au Parlement le 25 mai 2021.

Étant donné que la période d'emprunts extraordinaires est terminée, et que le gouvernement en a rendu compte au Parlement, le gouvernement propose de présenter un projet de loi visant à traiter ce montant comme des emprunts ordinaires et à le faire imputer au montant maximal prévu par la *Loi autorisant certains emprunts*. Cette proposition est conforme à l'approche adoptée à l'automne 2020, lorsqu'un montant extraordinaire a été emprunté et consolidé par la suite dans la limite d'emprunt globale.

De plus, le gouvernement propose de modifier la LGFP afin de ne plus considérer ce montant comme un emprunt extraordinaire aux fins des exigences en matière d'établissement de rapports prévues dans la LGFP et de simplifier les exigences législatives en matière de présentation de l'information liée aux montants d'emprunts extraordinaires dans le *Rapport sur la gestion de la dette* de manière à ce que les montants soient seulement déclarés à la fin de l'exercice. Cela se traduirait par une approche uniforme et transparente pour l'établissement de rapports et la compréhension de l'activité d'emprunt globale du gouvernement.

Annexe 3

Mesures législatives

La présente annexe comprend un certain nombre de mesures (autres que des mesures fiscales) qui seraient mises en œuvre au moyen d'une loi.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Renforcer le cadre fédéral des pensions	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> et la <i>Loi sur les régimes de pension agréés collectifs</i> afin d'améliorer la viabilité et la sécurité à long terme des pensions de retraite sous réglementation fédérale pour tous les participants et retraités, grâce à une meilleure gouvernance, à une meilleure administration et à de nouveaux cadres pour les comptes de réserve de solvabilité et les prestations viagères à paiement variable.
Améliorer l'équité du système de traitement des plaintes dans le secteur bancaire pour les Canadiens	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les banques</i> et à la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i> afin de créer un organisme externe de traitement des plaintes (OETP) à but non lucratif dans le secteur bancaire et de renforcer le système externe de traitement des plaintes.
Mesures législatives dans le secteur financier	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> , la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> , la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> et la <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> afin de permettre aux sociétés d'assurances multirisques d'accéder plus facilement au capital, de s'assurer que les exigences d'approbation pour les opérations du secteur des services financiers s'appliquent peu importe leur structure, d'ajuster les permissions temporaires du régime d'investissement pour en assurer l'utilisation appropriée, de renforcer la gouvernance de la Société d'assurance-dépôts du Canada et de mettre à jour les dispositions sur les demandes de soumissions par procuration pour certaines institutions financières.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Renforcer le régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'élaborer des modifications législatives pour renforcer la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> , le <i>Code criminel</i> et d'autres lois, en vue de renforcer la capacité des autorités de détecter et de décourager les crimes financiers, de faire enquête sur ces crimes et d'entamer des poursuites à leur égard, ainsi que de s'assurer que le gouvernement est bien placé pour gérer les menaces émergentes qui dépassent le cadre du régime de LRPC/FAT actuel et qu'il a les outils lui permettant de préserver l'intégrité financière et la sécurité économique.
Apporter des modifications à la <i>Loi sur le droit d'auteur</i>	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> afin de prolonger la durée générale de la protection du droit d'auteur de 50 à 70 ans après la vie de l'auteur, comme convenu dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> protège tous les créateurs et tous les titulaires de droits d'auteur. Par conséquent, le gouvernement s'efforcera également d'assurer la durabilité de l'industrie de l'édition de livres éducatifs, ce qui comprend une rémunération équitable pour les créateurs et les titulaires de droits d'auteur, ainsi qu'un marché moderne et novateur qui peut servir efficacement les utilisateurs de droits d'auteur.
Station lunaire Gateway	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives au <i>Code criminel</i> et à la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> , d'apporter des modifications corrélatives à d'autres lois et d'instaurer une nouvelle loi nécessaire pour permettre au Canada de participer à la station spatiale lunaire Gateway. Le Canada est l'un des pays qui planifient la station spatiale lunaire Gateway, une station spatiale en orbite lunaire qui servira à diverses fins, y compris comme laboratoire et, un jour peut-être, comme tremplin pour des voyages vers Mars.
Modernisation annuelle de la réglementation	Le 31 mars 2022, le deuxième projet de loi annuel de modernisation de la réglementation, dans lequel figurent des modifications législatives visant à supprimer les exigences réglementaires désuètes et à permettre la mise à jour de règlements, a été déposé au Sénat.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Apporter des modifications à la <i>Loi sur la concurrence</i>	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur la concurrence</i> comme étape préliminaire de la modernisation du régime de concurrence.
<i>Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce</i>	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce</i> afin de permettre aux administrateurs du Collège de donner la priorité à l'intérêt public et de rendre les activités du Collège plus efficaces. Le Collège a le mandat de réglementer la profession d'agent de propriété intellectuelle dans l'intérêt public.
Renouveler et élargir le Plan de protection des océans	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> afin d'y inclure tous les types de pollution et de permettre la gestion proactive des urgences maritimes, ainsi qu'à la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i> et à la <i>Loi sur les connaissements</i> pour clarifier le régime de responsabilité et d'indemnisation en cas d'incident d'origine maritime.
Apporter des modifications à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> pour appuyer le Service numérique canadien	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> afin de permettre au Service numérique canadien de fournir ses services de plateforme numérique de façon plus générale, y compris à d'autres administrations au Canada, et de clarifier ses responsabilités au titre de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> en ce qui concerne les services qu'il fournit.
Apporter des modifications à la <i>Loi sur les frais de service</i>	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur les frais de service</i> afin de clarifier les exigences existantes, d'accroître la transparence et de réduire le fardeau administratif des ministères, qui s'efforcent de moderniser les charges réglementaires et les frais de service.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Renforcer les systèmes de recours commerciaux et de recettes du Canada	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i> et à la <i>Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i> afin de renforcer le système canadien de recours commerciaux et d'améliorer l'accès des travailleurs. Le gouvernement propose également d'apporter des modifications à la <i>Loi sur les douanes</i> afin de permettre les cotisations et les paiements électroniques, et de clarifier la responsabilité des importateurs pour ce qui est de gérer les risques de perte de recettes.
Fonds de croissance du Canada	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de déposer une loi ou d'apporter des modifications législatives afin de créer le fonds de croissance du Canada à titre de nouveau fonds d'investissement du gouvernement, en vue d'investir dans des projets qui catalyseront l'injection de capitaux privés, qui ne seraient pas investis autrement, dans la transition climatique du Canada.
<i>Loi sur la gestion des terres des Premières Nations</i>	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de remplacer la <i>Loi sur la gestion des terres des Premières Nations</i> par la <i>Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations</i> , une loi concise qui donnera force de loi à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations et qui apportera des modifications corrélatives à d'autres lois en fonction de ce changement.
Entente sur la gouvernance de la Nation Anishinabek	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'adopter la loi concernant l'entente sur la gouvernance de la Nation Anishinabek et d'apporter des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.
Interdire la promotion de l'antisémitisme	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier le <i>Code criminel</i> afin d'interdire la communication de déclarations, autres que dans les conversations privées, qui encouragent volontairement l'antisémitisme en tolérant, en niant ou en minimisant l'Holocauste.
Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> afin de prolonger jusqu'en octobre 2023 les règles d'une mesure temporaire prévoyant cinq semaines supplémentaires pour les travailleurs saisonniers dans des régions ciblées.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Améliorer le processus de recours pour l'assurance-emploi	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i> afin de permettre la création de nouvelles commissions d'appel de l'assurance-emploi, en remplacement du processus d'appel de l'assurance-emploi sous la Division générale du Tribunal de la sécurité sociale.
Intégrité des prestations liées à la COVID-19	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la Prestation canadienne d'urgence</i> et la <i>Loi sur la prestation canadienne d'urgence pour les étudiants</i> afin de donner à l'Agence du revenu du Canada le pouvoir d'établir et de recouvrir des dettes, sur une base hebdomadaire, en raison du chevauchement des semaines de paiements dans les situations où un travailleur a eu accès à plus d'une prestation à la fois.
Moderniser les ententes de transfert relatives au marché du travail	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la partie II de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> afin d'élargir l'admissibilité et les types d'interventions financées dans le cadre des ententes sur le développement du marché du travail conclues avec les provinces et les territoires.
Appuyer l'examen de la rémunération des juges	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les juges</i> , la <i>Loi sur les Cours fédérales</i> et la <i>Loi d'interprétation</i> afin de mettre en œuvre les recommandations du sixième rapport de la Commission quadriennale d'examen de la rémunération des juges.
Renforcer les capacités des cours supérieures	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les juges</i> , la <i>Loi sur les Cours fédérales</i> et la <i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i> afin d'ajouter 24 nouveaux postes de juge de cour supérieure, y compris de nouveaux juges en chef adjoints pour la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan et pour la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Permettre l'utilisation des données recueillies par l'Agence du revenu du Canada pour l'analyse et l'évaluation du Régime de pensions du Canada	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la loi sur le Régime de pensions du Canada afin de permettre à Emploi et Développement social Canada d'utiliser les données recueillies par l'Agence du revenu du Canada dans le cadre de ses fonctions d'analyse des politiques, d'établissement de rapport et d'évaluation ayant trait au Régime de pensions du Canada. L'accès à ces données appuierait l'engagement pris par le gouvernement à élaborer des politiques fondées sur des données probantes et à mener des analyses comparatives entre les genres.
Apporter des modifications législatives au Régime de pensions du Canada	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications techniques à la loi sur le Régime de pensions du Canada afin d'assurer le bon calcul de l'admissibilité et des prestations pour un petit nombre de personnes admissibles à la Prestation d'invalidité après-retraite et à l'exclusion pour l'éducation des enfants et l'invalidité. Ces modifications donneront lieu à une application uniforme de l'admissibilité et du calcul de ces prestations pour toutes les personnes.
<i>Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État</i>	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter une modification à la <i>Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État</i> afin de réduire les exigences d'audit faisant double emploi. Les Canadiens et les rentiers auraient toujours accès aux renseignements sur le programme par l'intermédiaire des Comptes publics et des rapports actuariels présentés par le Bureau de l'actuaire en chef.
Paiement ponctuel versé aux prestataires de la Sécurité de vieillesse de 75 ans et plus	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> afin de préciser que le paiement ponctuel versé en août 2021 aux aînés de 75 ans sera exclu du calcul du revenu aux fins du Supplément de revenu garanti et des allocations. Cette modification corrige une erreur de renvoi attribuable à l'adoption de la <i>Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021</i> .
<i>Exemptions de la Loi sur les frais de service pour certains frais de service sous le régime de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> afin d'exempter les quatre frais suivants de la <i>Loi sur les frais de service</i> : autorisation de revenir au Canada, décision sur la réadaptation (criminalité et grande criminalité), rétablissement du statut de résident temporaire et permis de séjour temporaire.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Améliorer Entrée express	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> afin d'accorder au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté le pouvoir d'utiliser les instructions ministérielles pour aider à sélectionner les candidats qui répondent le mieux aux besoins du marché du travail canadien parmi le bassin croissant de candidats qui souhaitent devenir résidents permanents dans le cadre du système Entrée express.
Améliorer l'approvisionnement en eau potable et les infrastructures des communautés des Premières Nations	Dans le budget de 2022, le gouvernement affirme son engagement à présenter une loi qui abrogerait la <i>Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations</i> et à collaborer avec les Premières Nations en vue d'élaborer une nouvelle loi. Le gouvernement a également l'intention de modifier la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> afin d'exclure de l'impôt le revenu tiré de la Fiducie pour de l'eau potable salubre établie au titre de l'entente de règlement des recours collectifs relatifs à l'eau potable.
Améliorer le programme de citoyenneté	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la citoyenneté</i> afin de permettre le traitement automatisé et assisté par machine, ainsi que la collecte et l'utilisation de renseignements biométriques.
Assurer l'intégrité du système d'octroi de l'asile du Canada	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> afin de permettre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada d'exiger la présentation des demandes d'asile par voie électronique.
Modifier la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> (la Loi) afin d'interdire au Service correctionnel du Canada de placer dans des cellules sèches des détenues soupçonnées de dissimuler des objets interdits dans leur cavité vaginale. Cette mesure permettra à la Loi de respecter la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .
Tirer parti du financement du transport en commun pour construire plus de logements	Le 25 mars 2022, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à autoriser la ministre des Finances à verser jusqu'à concurrence de 750 millions de dollars aux provinces et aux territoires afin de pallier aux déficits d'exploitation et autres manques à gagner dans le transport en commun, et de soutenir l'offre de logements et leur caractère abordable.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Élimination de l'exemption fiscale accordée au Canadien Pacifique	Le budget de 2022 annonce l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi qui, rétroactivement au 29 août 1966, éliminera l'exemption fiscale prétendue de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP) en vertu de l'article 16 de l'entente de 1880 entre le Canada et les fondateurs de CFCP, annexée à l' <i>Acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique</i> (1881), et éliminera toute responsabilité fédérale éventuelle qui pourrait découler directement ou indirectement de l'élimination de l'exemption fiscale prétendue. Cette mesure devrait accroître l'équité et l'intégrité du régime fiscal canadien.
Réduire les arriérés dans les chirurgies et les procédures médicales	Le 25 mars 2022, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à modifier la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> afin de fournir jusqu'à concurrence de 2 milliards de dollars aux provinces et aux territoires en fonction de leur nombre d'habitants par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé. Cette mesure vise à aider les provinces et les territoires à continuer d'atténuer les préoccupations entourant le système de santé, en particulier à réduire l'arriéré d'interventions chirurgicales et de procédures causé par la pandémie. Le gouvernement entend aller de l'avant avec cette mesure.
Registre de renseignements sur la propriété effective	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> afin de mettre en œuvre un registre public de renseignements sur la propriété effective pour des sociétés par actions régies par la Loi d'ici 2023.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Modifications administratives apportées au pouvoir d'emprunt	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications administratives à la <i>Loi autorisant certains emprunts</i> et à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> (LGFP), au besoin, afin de transférer des emprunts extraordinaires effectués à partir du printemps 2021 au montant maximal du pouvoir d'emprunt et de ne plus considérer ce montant comme un emprunt extraordinaire aux fins des exigences en matière d'établissement de rapports. Le gouvernement propose également de modifier la LGFP afin de simplifier les exigences législatives en matière d'établissement de rapports sur les montants d'emprunt extraordinaires dans le <i>Rapport sur la gestion de la dette</i> présenté chaque année afin d'exiger que les montants soient déclarés à la fin de l'exercice seulement.
Renforcer les soutiens offerts aux travailleurs ayant fait une fausse couche ou ayant vécu l'accouchement d'un mort-né	Dans le budget de 2022, le gouvernement annonce qu'il entend modifier le <i>Code canadien du travail</i> au cours de l'année à venir afin d'appuyer davantage les employés sous réglementation fédérale qui font une fausse couche ou qui vivent l'accouchement d'un mort-né.
Appuyer le Sénat moderne	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et des modifications corrélatives à d'autres lois connexes afin de reconnaître et d'appuyer une indépendance et une impartialité accrues au Sénat. Le gouvernement continuera de prendre des mesures pour appuyer et protéger les institutions et les processus déocratiques du Canada, notamment par voie législative au besoin.
Renforcer la mise en œuvre des sanctions	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de présenter un projet de loi qui clarifierait la capacité de la ministre des Affaires étrangères à saisir des biens détenus par des individus et des entités sanctionnés, à en causer la confiscation et à s'en départir.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Interdire l'investissement étranger dans le logement au Canada	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose d'instaurer une nouvelle loi pour interdire à certaines entités étrangères et à certains particuliers qui ne sont pas citoyens canadiens ni résidents permanents d'acquérir une propriété résidentielle non récréative au Canada pour une période de deux ans. Les réfugiés et autres personnes qui fuient une crise internationale seraient exemptés de cette interdiction. Les étudiants étrangers en voie d'obtenir la résidence permanente le seraient également, dans certaines circonstances, tout comme les particuliers titulaires d'un permis de travail qui résident au Canada.
Soutenir la mise en place de dix jours de congé de maladie payés pour les travailleurs sous réglementation fédérale	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de présenter des modifications mineures à la <i>Loi modifiant le Code criminel et le Code canadien du travail</i> (projet de loi C-3) dans le but de soutenir une mise en place rapide et efficace de dix jours de congé payés pour des raisons médicales pour les travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale.
Gouvernance des régimes de retraite du secteur public	Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i> en vue d'accroître la taille du conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public.

Canada 